



© DIRCO - Tous droits réservés - Sources : © 2020 Microsoft Corporation © 2020 DigitalGlobe © CHES (2020) Dinteltate Aihue DS - Cartographie : Biotope, 2020.

Bing



Habitats naturels, semi-naturels et artificiels - Section Chamboret
 Etude d'opportunité phase 2 - créneau de dépassement
 Limoges - Bellac



- Aire d'étude rapprochée
- Habitats ponctuels (Code EUNIS | Code Natura 2000)**
 - Mare forestière (C1 | -)
- Habitats linéaires (Code EUNIS | Code Natura 2000)**
 - Fossé en eau (J5.4 | -)
 - Fossé en eau et Cariçaie à Laïche paniculée (J5.4xD5.216 | -)
 - Haie arborée (FA.2 | -)
 - Haie arborée de Robinier faux-acacia (FA.1 | -)
 - Haie arbustive (FA.2 | -)
- Habitats surfaciques (Code EUNIS | Code Natura 2000)**
 - Cariçaie à Laïche paniculée (D5.216 | -)
 - Chênaie acidiphile (G1.81 | -)
 - Culture (I1.1 | -)
 - Fourré de Saules (F9.2 | -)
 - Fourré et/ou roncier (F3.13 | -)
 - Mare et Voile flottant de Lentille mineure (C1.221 | 3150)
 - Ourlet atlantique et/ou a Fougère aigle (E5.3 | -)
 - Parc et jardin (X25 | -)
 - Plantation de résineux (G3.F | -)
 - Prairie humide à hautes herbes (E3.45 | -)
 - Prairie humide à joncs (E3.4 | -)
 - Prairie mésophile de fauche (E2.2 | -)
 - Prairie mésophile de fauche IC (E2.2 | 6510)
 - Prairie mésophile paturée (E2.1 | -)
 - Prairie temporaire (E2.61 | -)
 - Taillis de Châtaignier (G5.71 | -)
 - Zone de dépôt (J6 | -)
 - Zone urbanisée (J1 | -)
 - Réseau routier et ferroviaire (J4.2/J4.3 | -)
 - Bois de Tremble (G1.92 | -)
 - Bosquet de Robinier faux-acacia (G1.C3 | -)
 - Coupe forestière (G5.82 | -)
 - Plantation de feuillus (G1.C | -)
 - Plantation de résineux et Bosquet de Robinier faux-acacia (G3.FxG1.C3 | -)
 - Plantation de résineux et Taillis (G3.FxG5.71 | -)
 - Prairie humide paratourbeuse (E3.5 | 6410)

Figure 95 : Habitats naturels, semi-naturels et artificiels sur la section Chamboret (Source : Biotope, 2018, Etude d'opportunité phase 2 - créneau de dépassement Limoges, Diagnostic écologique et volet faune flore de l'étude d'impact)

C Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels

Aire d'étude rapprochée Berneuil

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de Niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Habitats aquatiques et humides										
Prairie humide à joncs Il s'agit des milieux herbacés dominés par des espèces herbacées caractéristiques des zones humides. Il s'agit d'un habitat encore commun en Haute-Vienne. Cette prairie se développe au pied de la digue de la retenue collinaire.	Cardamino pratensis- Cynosurenion cristati	37.21	E3.4	-	H	-	-	-	État de conservation bon 1,54 ha / 1,88%	Faible
Retenue collinaire Il s'agit d'une retenue récente. La lame d'eau n'est pas encore colonisée par des herbiers aquatiques.	Aucun rattachement phytosociologique	22.411	J5	-	Aqu	-	-	-	État de conservation non évalué 0,52 ha / 0,64%	Négligeable
Habitats ouverts, semi-ouverts										
Prairie mésophile de fauche non communautaire Contrairement aux prairies précédentes, ces végétations sont moins diversifiées et ont été parfois sursemées. Il s'agit d'un état dégradé des prairies d'intérêt communautaire.	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.21	E2.2	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 1,31 ha / 1,60%	Faible
Prairie mésophile pâturée Ces prairies se développent sur des sols non humides et sont gérées principalement par le pâturage. Les graminées dominent largement le cortège floristique.	Cynosurion cristati	34.32	-	6510	NC	-	-	PC	État de conservation bon 10,19 ha / 12,46%	Faible
Ourlet atlantique et/ou Fougère aigle Ces ourlets sont installés en bordure des infrastructures routières ou sous les haies arborées. Ils peuvent être dominés quasi exclusivement par la Fougère aigle	<i>Trifolium medii et Holco mollis-Pteridion aquilini</i>	34.42x31.86	E5.3	-	p	-	-	-	État de conservation bon à mauvais (présence d'espèces exotiques) 1,68 ha / 2,05%	Faible
Fourré et/ou roncier Il s'agit de fourrés qui se développent sur une ancienne coupe forestière.	Prunetalia spinosae	31.81	F3.13	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais (présence d'espèces exotiques) 1,50 ha / 1,847%	Faible

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de Niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Habitats forestiers										
Chênaie acidiphile Ces boisements mésophiles se développent sur des sols acides et sur les positions topographiques variées. Certains secteurs sont plantés de Chêne rouge. Il s'agit d'un habitat forestier relativement courant en Haute-Vienne.	Quercion roboris	41.5	G1.81	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais du fait de la gestion sylvicole de ces boisements 3,06 ha / 3,75%	Faible
Fourré de saules Ces boisements se développent sur des sols gorgés en eau une grande partie de l'année. Le cortège floristique est dominé par des espèces hygrophiles.	Salicion cinereae	44.92	F9.2	-	H	-	-	-	État de conservation bon 0,02 ha / 0,02%	Moyen
Taillis de Châtaignier Il s'agit de peuplements forestiers denses quasi monospécifiques. Ces boisements résultent de la gestion sylvicole et dérivent très certainement des chênaies acidiphiles. La strate herbacée est très peu diversifiée.	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	41.9	G5.71	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 0,38 ha / 0,46%	Faible
Habitats anthropisés										
Haie arbustive Ces haies se développent principalement le long des chemins. Il s'agit de haies constituées d'arbustes issus principalement des fourrés mésophiles.	Aucun rattachement phytosociologique	84.1	FA.3	-	p	-	-	-	État de conservation bon 719 ml	Faible
Haie arborée Ces haies se développent principalement le long des chemins. Il s'agit de haies constituées principalement de chênes.	Aucun rattachement phytosociologique	84.1	FA.3	-	p	-	-	-	État de conservation bon 3779 ml	Faible
Haie arborée de Robinier faux-acacia Ces haies sont structurées par une espèce exotique envahissante.	Aucun rattachement phytosociologique	83.324	G5.71	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 60 ml	Nul

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de Niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Culture Sur l'aire d'étude rapprochée, le paysage est très largement dominé par de grandes cultures céréalières dont l'enjeu écologique est lié à la présence d'espèces végétales inféodées aux champs cultivés (espèces messicoles) patrimoniales. De manière générale, ces milieux cultivés de façon intensive ne représentent qu'un enjeu écologique négligeable.	Stellarietea mediae	82.1	I1.1	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 47,74 ha / 58,38%	Négligeable (certaines parcelles peuvent avoir un enjeu supérieur en fonction du cortège d'espèces messicoles)
Prairie temporaire Ces prairies sont généralement exploitées de manière intensive et présentent de fait une faible diversité d'espèces. (Ray grass...). Elles entrent dans le cycle des rotations des parcelles cultivées.	Aucun rattachement phytosociologique	81.1	E2.61	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 9,02 ha / 11,03%	Négligeable
Friche vivace Cette friche se développe sur les digues de la retenue collinaire.	Artemisietea vulgaris	87.1	E5.1	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 0,26 ha / 0,31%	Négligeable
Parc et jardin Il s'agit des espaces verts de particuliers	Aucun rattachement phytosociologique	85.3	X25	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 00,36 ha / 0,45%	Négligeable
Réseau routier Il s'agit de l'ensemble des routes, chemins et pistes qui parcourent l'aire d'étude rapprochée.	Aucun rattachement phytosociologique	86	J4.2	-	NC	-	-	-	État de conservation non évalué 3,73 ha / 4,56%	Nul
Zone urbanisée Il s'agit de l'ensemble des zones construites présentes sur l'aire d'étude rapprochée.	Aucun rattachement phytosociologique	86	J1	-	NC	-	-	-	État de conservation non évalué 0,47 ha / 0,58%	Nul

Rattachement phytosociologique : syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement...), selon le prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004) et autres publications du prodrome des végétations de France 2 (voir sources en bibliographie).

Typologie EUNIS : typologie de description et de classification des habitats européens (Louvel et al., 2013).

Typologie Natura 2000 : typologie de description et de codification des habitats d'intérêt communautaire (Commission Européenne DG Environnement, 2013), dont certains prioritaires dont le code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque.

Zones humides : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => pro parte. « NC » => non concerné.

Dét. ZNIEFF : habitats déterminants pour la modernisation des ZNIEFF en Limousin (DREAL Limousin, 2016).



Retenue collinaire



Prairie humide à joncs



Prairie mésophile pâturée



Fourré



Prairie mésophile de fauche non communautaire



Ourlet à Fougère aigle



Roncier

Figure 96 : Habitats aquatiques et humides sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope

Figure 97 : Habitats ouverts, semi-ouverts mésophiles sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope



Taillis de Châtaignier



Strate herbacée de la chênaie acidiphile



Culture



Prairie temporaire



Haie arbustive



Haie arborée

Figure 98 : Habitats forestiers sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope



Figure 99 : Habitat anthropisé : Réseau routier

Figure 100 : Habitats anthropisés sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope

Aire d'étude rapprochée de Chamborêt

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de Niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Habitats aquatiques et humides										
<p>Cariçaie à Laïche paniculée</p> <p>Cet habitat se développe au sein d'un fossé en eau au nord de l'aire d'étude rapprochée et sur le pourtour d'une mare. Il s'agit de peuplements qui forment des touradons.</p>	Magnocaricion elatae	56.216	D5.216	-	H	-	-	-	État de conservation bon 0,03 ha et 32 ml / 0,03%	Moyen
<p>Mare et Voile flottant de Lentille mineure</p> <p>Il s'agit d'une mare forestière dont la surface est colonisée par un herbier aquatique flottant non enraciné dominé exclusivement par la Lentille mineure.</p>	Lemnion minoris	22.411	C1.221	3150	Aqu	-	-	-	État de conservation bon 0,01 ha / 0,02%	Moyen
<p>Fossé en eau</p> <p>Deux portions de fossés en eau sont présentes dans la partie de l'aire d'étude rapprochée. Ces fossés sont alimentés par une source</p>	Aucun rattachement phytosociologique	24.1	J5.4	-	Aqu	-	-	-	État de conservation non évalué 325 ml	Faible
<p>Prairie humide à joncs</p> <p>Il s'agit des milieux herbacés dominés par des espèces herbacées caractéristiques des zones humides. Il s'agit d'un habitat encore commun en Haute-Vienne.</p>	Cardamino pratensis- Cynosurenion cristati	37.21	E3.4		H	-	-	-	État de conservation bon 0,25 ha / 0,33%	Faible
<p>Prairie humide à hautes herbes</p> <p>Il s'agit de prairies humides qui ne sont plus exploitées. L'abandon des pratiques agricoles entraîne une dynamique naturelle progressive qui fait évoluer ces milieux vers des boisements humides.</p>	Calthion palustris	37.25	E3.45	-	H	-	-	-	État de conservation moyen 0,08 ha / 0,10%	Faible
<p>Prairie humide paratourbeuse</p> <p>Il s'agit d'une prairie humide oligotrophe en cours de fermeture. Cette prairie est fortement colonisée par des espèces végétales d'ourlets suite à l'arrêt de la gestion par la fauche.</p>	<i>Juncion acutiflori</i>	37.22	E3.5	6410	H	X	-	-	État de conservation dégradée. Cette prairie est en cours de fermeture (ourlification) 0,39 ha / 0,51%	Moyen

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de Niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Habitats ouverts, semi-ouverts										
Coupe forestière Il s'agit d'une ancienne plantation de Douglas récemment exploitée.	<i>Epilobietea angustifolii</i>	31.87	G5.82	-	p	-	-	-	État de conservation bon 1,28 ha / 1,65%	Faible
Prairie de fauche d'intérêt communautaire Il s'agit de prairies qui sont principalement gérées pour la fauche. Elles peuvent néanmoins être pâturées après la fauche. Ces prairies peuvent atteindre des hauteurs importantes.	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.21	E2.2	6510	p	X	-	-	État de conservation bon 1,28 ha / 1,65%	Très fort
Prairie mésophile pâturée Ces prairies se développent sur des sols non humides et sont gérées principalement par le pâturage. Les graminées dominent largement le cortège floristique.	<i>Cynosurion cristati</i>	38.1	E2.1	-	p	-	-	-	État de conservation bon 3,56 ha / 4,60%	Faible
Prairie de fauche non communautaire Contrairement aux prairies précédentes, ces végétations sont moins diversifiées et ont été parfois sursemées. Il s'agit d'un état dégradé des prairies d'intérêt communautaire.	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.21	E2.2	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 4,18 ha / 5,39%	Faible
Ourllet atlantique et/ou Fougère aigle Ces ourlets sont installés en bordure des infrastructures routières ou sous les haies arborées. Ils peuvent être dominés quasi exclusivement par la Fougère aigle	<i>Trifolion medii</i> et <i>Holco mollis-Pteridion</i> <i>aquilini</i>	34.42x31.86	E5.3	-	p	-	-	-	État de conservation bon à mauvais (présence d'espèces exotiques) 2,86 ha / 3,69%	Faible
Fourré et/ou roncier Il s'agit de fourrés qui colonisent les milieux agricoles en déprise. Ces fourrés peuvent atteindre des hauteurs importantes notamment pour les fourrés de Noisetier.	<i>Prunetalia spinosae</i>	31.81	F3.13	-	p	-	-	-	État de conservation bon 1,22 ha / 1,57%	Faible

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de Niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Habitats forestiers										
Fourré de saules Ces boisements se développent sur des sols gorgés en eau une grande partie de l'année. Le cortège floristique est dominé par des espèces hygrophiles.	Salicion cinereae	44.92	F9.2	-	H	-	-	-	État de conservation bon 0,16 ha / 0,21%	Moyen
Chênaie acidiphile Ces boisements mésophiles se développent sur des sols acides et sur les positions topographiques variées. Il s'agit d'un habitat forestier relativement courant en Haute-Vienne.	Quercion roboris	41.5	G1.81	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais du fait de la gestion sylvicole de ces boisements 4,59 ha / 5,92%	Faible
Bois de Tremble Il s'agit d'un boisement pionnier mono-spécifique qui précède l'installation de la chênaie acidiphile.	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	41.D	G1.92	-	p	-	-	-	État de conservation bon 0,04 ha / 0,06%	Faible
Bosquet de Robinier faux-acacia Il s'agit d'un fourré arbustif haut très dense mono-spécifique qui se développe suite à une coupe forestière.	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	83.324	G1.C3	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 3,36 ha / 4,34%	Nul
Taillis de Châtaignier Il s'agit de peuplements forestiers denses quasi mono-spécifique. Ces boisements résultent de la gestion sylvicole et dérivent très certainement des chênaies acidiphiles. La strate herbacée est très peu diversifiée.	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	41.9	G5.71	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 3,36 ha / 4,34%	Faible
Plantation de feuillus Il s'agit principalement de plantation de Chêne rouge	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	83.32	G1.C	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 1,24 ha / 1,60%	Négligeable
Plantation de résineux Il s'agit d'une plantation de Douglas.	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	83.31	G3.F	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 3,31 ha / 4,15%	Négligeable
Plantation de résineux et Bosquet de Robinier faux-acacia Il s'agit d'une plantation de Douglas implantée sur une ancienne coupe forestière.	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	83.31x83.324	G3.FxG1.C3	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 0,28 ha / 0,36%	Négligeable

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Plantation de résineux et Taillis Il s'agit d'une plantation de Douglas colonisée par du Robinier faux-acacia.	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	83.31x41.9	G3.FxG5.71	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 0,85 ha / 1,09%	Négligeable
Habitats anthropisés										
Haie arbustive Ces haies se développent principalement le long des chemins. Il s'agit de haies constituées d'arbustes issus principalement des fourrés mésophiles.	Aucun rattachement phytosociologique	84.1	FA.3	-	p	-	-	-	État de conservation bon 241ml	Faible
Haie arborée Ces haies se développent principalement le long des chemins. Il s'agit de haies constituées principalement de chênes.	Aucun rattachement phytosociologique	84.1	FA.3	-	p	-	-	-	État de conservation bon 1881 ml	Faible
Haie arborée de Robinier faux-acacia Ces haies sont structurées par une espèce exotique envahissante.	Aucun rattachement phytosociologique	83.324	G5.71	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 130 ml	Nul
Culture Sur l'aire d'étude rapprochée, le paysage est très largement dominé par de grandes cultures céréalières dont l'enjeu écologique est lié à la présence d'espèces végétales inféodées aux champs cultivés (espèces messicoles) patrimoniales. De manière générale, ces milieux cultivés de façon intensive ne représentent qu'un enjeu écologique négligeable.	Stellarietea mediae	82.1	I1.1	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 36,65 ha / 47,42%	Négligeable (certaines parcelles peuvent avoir un enjeu supérieur en fonction du cortège d'espèces messicoles)
Prairie temporaire Ces prairies sont généralement exploitées de manière intensive et présentent de fait une faible diversité d'espèces. (Ray grass...). Elles entrent dans le cycle des rotations des parcelles cultivées.	Aucun rattachement phytosociologique	81.1	E2.61	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 5,56 ha / 7,17%	Négligeable
Parc et jardin Il s'agit des espaces verts de particuliers	Aucun rattachement phytosociologique	85.3	X25	-	p	-	-	-	État de conservation non évalué 1,55 ha / 2,01%	Négligeable

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	de niveau rareté	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
Réseau routier et ferroviaire Il s'agit de l'ensemble des routes, chemins, pistes et voies ferrées qui parcourent l'aire d'étude rapprochée.	Aucun rattachement phytosociologique	86	J4.2/J4.3	-	NC	-	-	-	État de conservation non évalué 3,82 ha / 4,92%	Nul
Zone de dépôt Il s'agit d'un secteur abritant des andains de fumier avant épandage.	Aucun rattachement phytosociologique	86	J6	-	NC	-	-	-	État de conservation non évalué 0,59 ha / 0,76%	Nul
Zone urbanisée Il s'agit de l'ensemble des zones construites présentes sur l'aire d'étude rapprochée.	Aucun rattachement phytosociologique	86	J1	-	NC	-	-	-	État de conservation non évalué 0,71 ha / 0,92%	Nul
Haie de Robinier faux-acacia Il s'agit d'une haie structurée par une espèce exotique envahissante qui se développe en bordure de la RN 147.	Aucun rattachement phytosociologique	84.1	FA.1	-	p	-	-	-	État de conservation mauvais 130 ml	Nul

Rattachement phytosociologique : syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement...), selon le prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004) et autres publications du prodrome des végétations de France 2 (voir sources en bibliographie).

Typologie EUNIS : typologie de description et de classification des habitats européens (Louvel et al., 2013).

Typologie Natura 2000 : typologie de description et de codification des habitats d'intérêt communautaire (Commission Européenne DG Environnement, 2013), dont certains prioritaires dont le code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque.

Zones humides : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => pro parte. « NC » => non concerné.

Dét. ZNIEFF : habitats déterminants pour la modernisation des ZNIEFF en Limousin (DREAL Limousin, 2016).



Mare et voile flottant de Lentille mineure

Prairie humide à joncs



Prairie de fauche communautaire

Fourré



Cariçaie à Laiche paniculée

Fossé en eau



Ourlet atlantique

Prairie de fauche non communautaire

Figure 101 : Habitats aquatiques et humides sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope

Figure 102 : Habitats ouverts, semi-ouverts mésophiles sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope



Taillis de Châtaignier

Plantation de résineux



Culture

Prairie temporaire



Chênaie acidiphile

Bosquet de Robinier faux-acacia



Parc et jardin

Haie de Robiniers faux-acacia

Figure 103 : Habitats forestiers sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope

Figure 104 : Habitats anthropisés sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope



Haie arborée

Zone de dépôt

Figure 105 : Habitats anthropisés sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope

D Bilan concernant les habitats et enjeux associés

Aire d'étude rapprochée de Berneuil

18 types d'habitats naturels ou modifiés ont pu être identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Celle-ci est très largement constituée de culture et de prairies temporaires (près de 70 % de la surface totale).

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur ce secteur.

Il faut aussi noter la présence d'habitats caractéristiques des zones humides sur cette même aire d'étude rapprochée (Prairie humide à joncs, Fourré de saules). Au total, 1,56 ha d'habitat naturel caractéristique des zones humides a été identifié.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée de Berneuil constitue un enjeu écologique considéré comme faible à négligeable. Ponctuellement des enjeux plus importants ont été identifiés (habitats caractéristiques des zones humides). Ces communautés végétales représentent les plus forts enjeux écologiques de ce secteur.

Aire d'étude rapprochée de Chamborêt

28 types d'habitats naturels ou modifiés ont pu être identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Celle-ci est principalement constituée de culture et de prairies temporaires (plus de 54 % de la surface totale).

3 habitats naturels se rattachent à un habitat d'intérêt communautaire : Voile flottant de Lentille mineure (code Natura 2000 : 3150) ; Prairie mésophile de fauche (code Natura 2000 : 6510) ; Prairie humide paratourbeuse (code Natura 2000 : 6410). Ils couvrent des surfaces très faibles sur de l'aire d'étude rapprochée. L'état de conservation est bon pour les deux premiers et dégradé pour la prairie humide paratourbeuse.

Il faut aussi noter la présence d'habitats caractéristiques des zones humides sur cette même aire d'étude rapprochée (Prairie humide à joncs, Cariçaie à Laïche paniculée, Fourré de saules, Prairie humide à hautes herbes, Prairie humide paratourbeuse). Au total, 0,91 ha d'habitat naturel caractéristique des zones humides a été identifié.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt constitue un enjeu écologique considéré comme faible. Ponctuellement des enjeux plus importants ont été identifiés (présence d'habitats d'intérêt communautaire, habitats caractéristiques des zones humides). Ces communautés végétales très localisées représentent les plus forts enjeux écologiques de ce secteur.

3.3.2.2 Flore

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain de la flore a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné la flore vasculaire (phanérogames, fougères et plantes alliées).



© DIRCCO - Tous droits réservés - Sources : © 2020 Microsoft Corporation © 2020 DigitalGlobe © CNES (2020) Distribute Airbus DS - Cartographie : Biotope, 2020.



Flore patrimoniale et exotique envahissante - Section Berneuil

Etude d'opportunité phase 2 - créneau de dépassement Limoges - Bellac

 Aire d'étude rapprochée

Flore patrimoniale

- ★ Petite amourette (EN ; Dét ZNIEFF 87)
- ★ Oenanthe faux boucage (LC , Dét ZNIEFF 87)

Flore exotique

- Armoise de Chine (EEE avérée)
- Robinier faux-acacia (EEE avérée)



© DIRCCO - Tous droits réservés - Sources : © 2020 Microsoft Corporation © 2020 DigitalGlobe © CNES (2020) Distribute Airbus DS - Cartographie : Biotope, 2020.



Flore patrimoniale et exotique envahissante - Section Chamborêt

Etude d'opportunité phase 2 - créneau de dépassement Limoges - Bellac

 Aire d'étude rapprochée

Flore patrimoniale

- ★ Boulette d'eau (EN ; Det ZNIEFF régional | PN)
- ★ Bleuet (NT)

Flore exotique

- Raisin d'Amérique (EEE avérée)
- Robinier faux-acacia (EEE avérée)



Figure 106 : Flore patrimoniale et exotique envahissante (section Berneuil)

Figure 107 : Flore patrimoniale et exotique envahissante (section Chamboret)

A Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (Conservatoire botanique national notamment) n'ont pas permis de recenser les plantes déjà connues dans le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces déterminantes ZNIEFF, espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale)

B Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au cours des investigations botaniques, 195 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil et 208 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt

La diversité floristique des aires d'étude rapprochée est moyenne malgré un contexte agricole peu favorable à la diversité végétale du fait de la présence de nombreuses cultures céréalières. Elle est liée à la diversité d'habitats rencontrés (milieux ouverts humides et mésophiles, milieux forestiers et milieux aquatiques). Les cortèges des espèces acidiphiles et acidiclinales dominent très largement ce cortège floristique.

C Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

Tableau 7 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans les aires d'études rapprochées

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans les aires d'études rapprochées	Enjeu écologique
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté		
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Petite amourette <i>Briza minor</i>	-	-	-	EN	87	RR	Champs cultivés et pelouses Espèce annuelle des cultures céréalières de sols sablo-argileux. La Petite amourette est principalement présente dans la moitié Sud de la France et Ouest de la France. Cette espèce est connue sur 21 mailles en Limousin (source : OBV). La population compte une centaine d'individus. Cette espèce est présente sur l' aire d'étude rapprochée de Berneuil au nord de la retenue collinaire.	Fort
Bleuet <i>Cyanus segetum</i>	-	-	-	NT	-	PC	Champs cultivés Espèce messicole annuelle de grande taille. Cette espèce est présente sur l'ensemble du territoire national. Cette espèce est connue sur 159 mailles en Limousin (source : OBV). Le Bleuet est présent en bordure d'une prairie temporaire sur l' aire d'étude rapprochée de Chamborêt au niveau du lieu-dit « Les quatres routes ». La population compte 1 individu.	Faible
Boulette d'eau <i>Pilularia globulifera</i>	-	X	NT	EN	Reg	R	Berges exondées Espèce vivace discrète de petite taille. Cette espèce est présente sur une grande partie du territoire national. Cette espèce est connue sur 17 mailles en Limousin (source : OBV). La Boulette d'eau est présente en limite extérieure sud de l' aire d'étude rapprochée de Chamborêt (proximité immédiate). Elle se développe sur le sol exondé d'une retenue collinaire au nord du lieu-dit « Morcheval ». La population se développe sur quelques m².	Fort
Oenanthe faux boucage <i>Oenanthe pimpinelloides</i>	-	-	LC	LC	87	AR	Fossés et prairies humides Espèce vivace de taille moyenne. Cette espèce est présente dans l'ouest et la moitié sud du territoire national. Cette espèce est connue sur 74 mailles en Limousin (source : OBV). L'Oenanthe faux boucage a été observée au nord de l' aire d'étude rapprochée de Berneuil . La population compte 3 individus.	Faible
Espèces exotiques envahissantes								
3 espèces végétales d'origine exotique ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée : Armoise de Chine (<i>Artemisia verlotiorum</i>) ; Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) ; Raisin d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>). Parmi elles, aucune n'est réglementée par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 interdisant sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, le colportage, la mise en vente, la vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de tout spécimen des espèces végétales.								Nul

France : PN : Protection Nationale. Espèce inscrite à l'annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ; PR : Protection Régionale en Limousin (Article 1 de l'arrêté du 1er septembre 1989).

LRN : Tome 1/Tome 2 : liste rouge nationale tome 1 ou 2 (Olivier et al., 1995) ; Liste rouge des Orchidées de France (UICN France, MNHN, FCBN & SFO, 2009) et Liste rouge de la Flore vasculaire de France (UICN France, FCBN & MNHN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

LRR et niveau de rareté : Liste rouge régionale de la flore vasculaire de la région du Limousin (Fédération des conservatoires botaniques nationaux validée par le Conseil national de protection de la nature (CNPN) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), 2013) : PC : Peu commun R : rare ; RR : Très rare.

Dét. ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en Limousin (DREAL Limousin, 2016). Espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, 2019).



Petite amourette (*Briza minor*)



Bleuet (*Cyanus segetum*)



Armoise de Chine (*Artemisia verlotiorum*)



Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*)



Oenanthe faux-boucage (*Oenanthe pimpinelloides*)



Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)

Figure 108 : Flore remarquable sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope

Figure 109 : Flore exotique sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

D Bilan concernant les espèces végétales et enjeux associés

195 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Parmi elles, plusieurs présentent caractère remarquable :

- 1 espèce avec un enjeu écologique fort ;
- 1 espèce à enjeu faible ;
- 2 espèces exotiques, dont 2, à caractère envahissant.

208 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt.

Parmi elles, plusieurs présentent caractère remarquable :

- 1 espèce avec un enjeu écologique fort ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique faible ;
- 2 espèces exotiques, dont 2, à caractère envahissant.

De plus, 1 espèce végétale est protégée :

- La Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*) bénéficiant d'un statut de protection à l'échelle nationale (Annexe de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié).

Les enjeux floristiques sont globalement faibles à l'échelle des deux aires d'études rapprochées. Néanmoins, ils sont ponctuellement forts sur les deux aires d'étude rapprochée.

3.3.3 Faune

3.3.3.1 Insecte

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des insectes a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des lépidoptères (papillons de jour), des orthoptères (sauterelles, criquets, grillons), des odonates (libellules) et des coléoptères (scarabées).

A Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic faune/flore réalisé sur le secteur d'étude en 2018 et 2020, il n'existe pas à notre connaissance de publications s'étant intéressées à l'entomofaune sur cette zone.

À défaut d'études connues, récentes et fiables, sur le secteur étudié, seules ont été reprises les données récentes issues des fiches ZNIEFF autour de l'aire d'étude rapprochée et la consultation des données communales de Berneuil et Chamboret sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du portail Faune Limousin.

Sur la commune de Berneuil ont été recensées récemment (données inférieures à 5 ans), 21 espèces d'odonates dont plusieurs espèces patrimoniales comme l'Aesche paisible et l'Onychogompe à crochet. 32 espèces de papillons de jour communs sont également signalées et 8 espèces d'orthoptères dont 3 espèces patrimoniales (Criquet ensanglanté, Conocéphale des roseaux et Courtilière commune).

Sur la commune de Chamborêt ont été recensées récemment (données inférieures à 5 ans) 25 espèces d'odonates dont plusieurs espèces patrimoniales comme le Leste dryade et l'Aesche mixte. 25 espèces de papillons de jour sont également signalées dont plusieurs espèces patrimoniales comme le Damier de la Succise et le Cuivré des marais. 17 espèces d'orthoptères sont mentionnées récemment sur cette commune dont 3 patrimoniaux (Conocéphale des roseaux, Criquet ensanglanté et Courtilière commune).

Au regard des habitats présents au niveau des aires d'étude, la plupart des espèces de rhopalocères et d'odonates ainsi que l'ensemble des espèces d'orthoptères mentionnée dans la bibliographie sont susceptibles de s'observer sur l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces sont donc considérées comme présentes et seront donc prises en compte dans la suite de l'analyse.

B Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

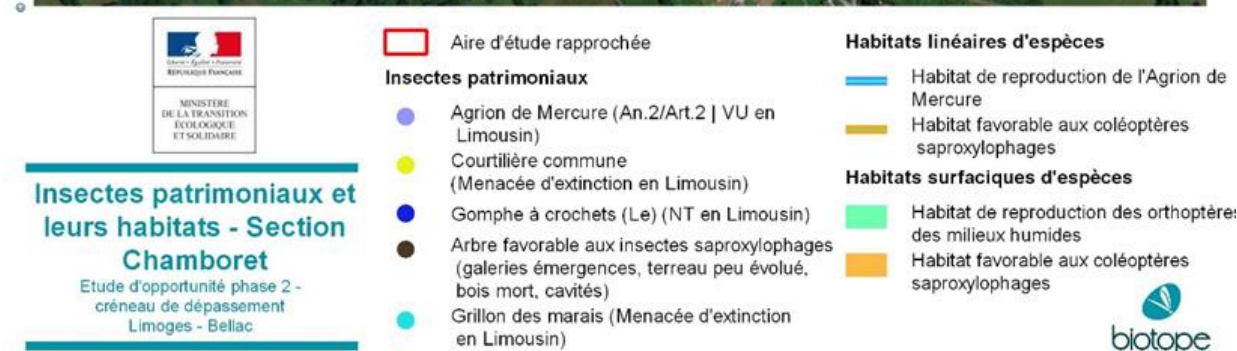
105 espèces d'insectes (46 lépidoptères, 20 orthoptères, 36 odonates et 4 coléoptères) sont considérées comme présentes dans les aires d'études rapprochées :

- 68 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain ;
- 37 espèces non observées lors des inventaires de terrain, mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces (12 odonates, 13 espèces d'orthoptères, 12 espèces de lépidoptères et 1 espèce de coléoptères saproxylophages).

La diversité entomologique est bonne compte tenu du contexte très agricole de l'aire d'étude rapprochée. La diversité relativement importante en habitats (milieux aquatiques, milieux humides, milieux ouverts mésophiles, milieux forestiers...) explique cette diversité entomologique.



Figure 110 : Insectes patrimoniaux et leurs habitats (Section Berneuil)



C Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Eau courante et zones humides

Ce cortège d'espèces est représenté sur l'aire d'étude rapprochée par les odonates. Les espèces observées sur l'aire d'étude rapprochée sont pour la plupart communes en Limousin (2 espèces patrimoniales à l'échelle régionale ont été observées sur les 6 espèces signalées). Au sein des aires d'étude, plusieurs milieux peuvent fournir des habitats de reproduction favorables aux odonates (fossés, ruisseaux, mares, étangs...).

Il est possible de distinguer un cortège lié aux eaux stagnantes (Agrion élégant, Agrion jouvencelle, Agrion mignon, Agrion porte-coupe, Anax empereur, Cordulie bronzée, Crocothémis écarlate, Gomphe joli, Leste brun, Libellule déprimée, Libellule à quatre taches, Orthetrum à stylets blancs, Orthetrum réticulé, Petite nymphe au corps de feu, Sympétrum sanguin...) et un cortège lié aux ruisseaux et fossés (Agrion à larges pattes, Agrion de Mercure, Agrion orangé, Caloptéryx éclatant, Caloptéryx vierge, Cordulegastre annelée, Gomphe à crochets, Gomphe à forceps, Gomphe joli...).

3 espèces patrimoniales sont signalées dans la bibliographie sur les communes concernées par le projet (Aeschna paisible, Aeschna mixte, Leste dryade). Des habitats assez favorables à ces espèces ont été observés sur les milieux aquatiques de l'aire d'étude notamment au niveau des plans d'eau (Aeschna mixte, Leste dryade) et des ruisseaux (Aeschna paisible).

Une espèce protégée fréquente les ruisseaux de Chamboret : l'Agrion de Mercure.

En ce qui concerne les orthoptères, des habitats humides (prairie humide à joncs) offrent une végétation favorable à 4 espèces patrimoniales. Il s'agit du Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), du Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*) et de la Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*). Seules ces deux dernières espèces ont pu être observées en quelques localités situées en marge des aires d'étude.

Le cortège des papillons de jour qui fréquente ces milieux est composé d'espèces très communes en Limousin. Il s'agit par exemple de l'Aurora. Des prospections spécifiques ont été réalisées afin de rechercher le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Aucun contact avec ces deux espèces n'a été réalisé malgré la présence d'habitats assez favorables localement.

Milieux herbacés mésophiles

Les milieux ouverts herbacés fournissent des habitats de chasse et de repos pour la plupart des odonates ainsi que des habitats de vie pour plusieurs espèces communes de rhopalocères et d'orthoptères.

Les prairies mésophiles fournissent des habitats pour plusieurs espèces communes d'Orthoptères affectionnant les milieux ouverts (Criquet noir-ébene, Grande sauterelle verte, Grillon champêtre, Grillon bordelais...).

L'ensemble des milieux ouverts fournissent des habitats propices à un cortège commun de rhopalocères composé de la Belle-dame, du Collier de corail, du Demi-deuil, du Fadet commun, l'Hespérie de la Houque, de l'Hespérie du Dactyle, du Machaon, de la Mégère, de la Mélitée du plantain, de la Mélitée du Mélampyre, de la Piéride du Chou et de la Piéride de la rave.

Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'est présente dans ces habitats.

Figure 111 : Insectes patrimoniaux et leurs habitats (Section Chamboret)

Boisement, haies arborées

L'aire d'étude rapprochée comporte un intérêt indéniable pour les insectes saproxylophages en raison du nombre important de vieux arbres. La majorité de ces vieux arbres sont des chênes. Il faut noter la présence d'une ancienne châtaigneraie abritant de très vieux individus. Les milieux boisés de l'aire d'étude rapprochée sont relativement vieux et préservés. Ces arbres sont généralement localisés en bordure des parcelles boisées, le long des parcelles cultivées ou des chemins. Ces arbres présentent de nombreux microhabitats (cavités basse ou haute, large fissure, décollement d'écorces, caries, cavité haute à terreau) particulièrement favorables à des espèces rares et/ou menacées en France. Certains présentent de nombreuses loges et galeries d'émergence attestant de la présence d'insectes saproxylophages dont deux espèces patrimoniales : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). Enfin, d'autres espèces patrimoniales fréquentent l'aire d'étude rapprochée, comme le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) est soupçonné au sein d'un ancien verger de Châtaigniers ou le Dendroctone rouillé (*Elater ferrugineus*) dont des larves ont été observées aussi au niveau de la châtaigneraie.

Ces milieux sont donc des espaces d'alimentation et de reproduction pour au moins 3 espèces d'insectes patrimoniaux.

Les milieux forestiers des aires d'études rapprochées abritent des espèces d'orthoptères communes en France comme le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*). Les lisières forestières fournissent des habitats particulièrement fréquentés par plusieurs espèces de papillons comme l'Amaryllis, l'Azuré des nerpruns, la Carte géographique, le Citron, le Flambé, le Gazé, la Grande tortue, la Mélitée des scabieuses, le Myrtil, le Nacré de la ronce, le Paon du jour, le Petit nacré, le Petit sylvain, la Piéride de la moutarde, la Piéride du navet, le Robert le diable, la Sylvaïne, le Tircis, le Tristan et le Vulcain.

Cortège des milieux anthropisés

Ces milieux sont principalement fréquentés par des espèces ubiquistes très communes en Limousin. La Petite tortue se rencontre fréquemment aux abords des habitations, ferme...



Habitat de reproduction de l'Agrion de Mercure



Habitat favorable au Pique-prune

Figure 112 : Habitats favorables aux insectes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.



Habitat favorable aux coléoptères saproxylophages



Cavité basse est haute et décollement d'écorce sur châtaignier



Plage sans écorce sur chêne



Habitat favorable aux orthoptères des zones humides

D Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

Figure 113 : : Habitats favorables aux insectes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de		
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Pique-Prune <i>Osmoderma eremita</i>	An. II et IV	Art.2	-	VU	X	-	Espèce considérée comme présente Espèce dont les larves se développent dans de grandes cavités d'arbres très âgés avec un volume suffisant de terreau. L'espèce est considérée comme présente uniquement au niveau de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt au sein d'une ancienne châtaigneraie abritant de très vieux individus de châtaigniers. Espèce pouvant potentiellement accomplir l'ensemble de son cycle biologique sur l'aire d'étude rapprochée. Les difficultés d'accessibilité à ces cavités n'ont pas permis de repérer des indices de présence.	Très fort
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	An II et IV	Art.3	LC	VU	X	PC	Espèce avérée Espèce inféodée aux petits ruisseaux et suintements riches en végétation immergée. L'espèce est présente uniquement sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt sur la partie centrale au niveau du fossé traversant l'actuelle RN147. Une population a été identifiée à l'est de la RN147. L'espèce réalise l'ensemble de son cycle biologique sur l'aire d'étude rapprochée.	Moyen
Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>	-	-	P3	P2	X	PC	Espèce considérée comme présente Espèces appréciant une végétation hygrophile herbacée, en particulier les prairies humides à Jonc et Magnocaricaie. L'espèce est considérée comme présente sur les deux aires d'étude rapprochée sur des patches de prairies humides à joncs. Espèce accomplissant l'ensemble de son cycle biologique dans certains milieux humides de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce est signalée sur la commune de Berneuil et de Chamboret (Collectif, in Faune Limousin, 2016).	Moyen
Dendroctone rouillé <i>Elater ferrugineus</i>	-	-	-	NT	X	-	Espèce avérée L'espèce est considérée comme présente uniquement au niveau de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt au sein d'une ancienne châtaigneraie abritant de très vieux individus de châtaigniers. Espèce dont les larves se développent dans de grandes cavités d'arbres âgés avec un volume suffisant de terreau. Les larves du Dendroctone rouillé sont des prédatrices des larves de cétoniidées.	Moyen
Grande Cétoine dorée <i>Protaetia speciosissima</i>	-	-	-	NT	X	-	Espèce considérée comme présente L'habitat de cette espèce est présent sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt (cavité à terreau), des crottes pouvant appartenir à cette espèce ont été observées (ces crottes peuvent aussi appartenir à la Cétoine marbrée, cotée LC en Limousin).	Moyen
Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	An. II et IV	Art.2	-	LC	X	-	Espèce avérée Espèce principalement de plaine, mais pouvant aussi être rencontrée en altitude, qui affectionne tous les types de milieux comportant des chênes relativement âgés. Les adultes volent de juin à septembre et ont une activité crépusculaire et nocturne. Sur les deux aires d'études rapprochées , plusieurs arbres présentant des galeries d'écoulements ont été observés. Aucun individu adulte n'a toutefois été observé. Ainsi, il est difficile de pouvoir statuer sur l'espèce exacte de Capricorne qui fréquente les arbres favorables.	Moyen
Aeschna mixte <i>Aeshna mixta</i>	-	-	LC	LC	X	R	Espèce considérée comme présente Espèce caractéristique des milieux aquatiques stagnants riches en hélophytes. Des habitats favorables à l'espèce sont présents sur la plupart des plans d'eau situés en marge de l'aire d'étude	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de		
							rapprochée de Chamboret. L'espèce est signalée sur la commune de Chamboret (Barataud J., in Faune Limousin, 2018).	
Aesche paisible <i>Boyeria irene</i>	-	-	LC	NT	-	C	Espèce considérée comme présente Espèce caractéristique des milieux courants ombragés (ruisseaux, rivière...) Espèce mentionnée sur la commune de Berneuil (Collectif, in faune Limousin, 2016). Les principaux habitats favorables à la reproduction de l'espèce sont localisés le long de la Glayeuil en marge de l'aire d'étude de Chamboret.	Faible
Courtillière commune <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	-	-	P4	P2	-	PC	Espèce avérée Espèce caractéristique des zones humides (prairies, bord d'étang...). Espèce présente en faible effectif sur les zones humides situées en marge de l'aire d'étude de Chamboret et de Berneuil.	Faible
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	CDH2 et 4	Art. 2	LC	-	X		Espèce considérée comme présente Espèce caractéristique des zones humides (prairies riches en rumex, mégaphorbiais...) L'espèce est signalée sur la commune de Chamboret (Faune Limousin, 2015). Plusieurs prairies humides situées en marge de l'aire d'étude de Chamboret peuvent accueillir des populations.	Faible
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	CDH2	Art. 3	LC	-	-	C	Espèce considérée comme présente Espèce caractéristique des prairies humides. L'espèce est signalée non loin de l'aire d'étude rapprochée sur les prairies humides de Chamboret (Buis M., in Faune Limousin, 2018). Plusieurs prairies humides situées en marge de l'aire d'étude de Chamboret peuvent accueillir des populations.	Faible
Gomphe à crochet <i>Onychogomphus uncatatus</i>	-	-	LC	NT	-	C	Espèce avérée Espèce caractéristique des ruisseaux ombragés. 2 individus sont observés en marge de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil au niveau du bassin d'irrigation et de son fossé d'écoulement. Un individu est observé sur le petit ruisseau traversant la RN147 en marge de l'aire d'étude de Chamboret.	Faible
Grillon des marais <i>Pteronemobius heydenii</i>	-	-	P4	P2	-	C	Espèce avérée. Espèce caractéristique des zones humides (marais, prairies humides...) Plusieurs individus chanteurs ont été détectés sur les prairies humides situées en marge de l'aire d'étude de Chamboret.	Faible
Leste dryade <i>Lestes dryas</i>	-	-	LC	NT	X	R	Espèce considérée comme présente Espèce caractéristique des milieux stagnants s'asséchant l'été (prairie humide à joncs, mares prairiales...) Plusieurs petites zones humides sont susceptibles d'abriter des populations sur les aires d'étude de Berneuil et Chamboret. L'espèce est signalée sur la commune de Chamboret (Collectif, in Faune Limousin, 2016).	Faible
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	An. II et IV	-	-	LC	X	-	Espèce avérée Espèce principalement de plaine, qui peut se rencontrer en altitude, affectionne tous les types de milieux comportant des chênes relativement âgés. Les adultes volent de juin à septembre et ont une activité crépusculaire et nocturne. Sur les deux aires d'études rapprochées , plusieurs arbres, présentant des galeries d'émergences, ont été observés. Deux cadavres d'individus adultes ont été observés sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de		
							Présence d'habitats favorables à l'accomplissement complet de son cycle biologique sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.	
Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>	-	-	P4	P3	-	-	Espèce considérée comme présente Espèce caractéristique des milieux humides : prairies humides, tourbières, fossés. L'espèce est considérée comme présente sur les deux aires d'étude rapprochée sur des patchs de prairies humides à joncs. Espèce accomplissant l'ensemble de son cycle biologique dans l'ensemble des milieux humides de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce est signalée sur la commune de Berneuil et de Chamboret (Collectif, in Faune Limousin, 2018).	Faible



Agrion de Mercure (Photo prise sur site)



Conocéphale des roseaux (Photo prise hors site)



Lucane cerf-volant (Photo prise sur site)



Pronotum de Grand Capricorne (Photo prise sur site)



Criquet ensanglanté (Photo prise hors site)



Pique-Prune (Photo prise hors site)

Figure 114 : Insectes remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

Figure 115 : Insectes remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

Figure 116 : Insectes remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

E Bilan concernant les insectes et enjeux associés

70 espèces d'insectes (33 lépidoptères, 10 orthoptères, 25 odonates et 2 coléoptères) sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 1 espèce d'insectes est protégée
- 2 espèces d'intérêt communautaire ;
- 2 espèces constituent un enjeu écologique moyen ;
- 5 espèces constituent un enjeu écologique faible ;

98 espèces d'insectes (44 lépidoptères, 19 orthoptères, 33 odonates et 6 coléoptères) sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Chamboret.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 5 espèces d'insectes sont protégées
- 5 espèces d'intérêt communautaire ;
- 1 espèce constitue un enjeu écologique très fort ;
- 5 espèces constituent un enjeu écologique moyen ;
- 10 espèces constituent un enjeu écologique faible ;

Les principaux secteurs à enjeux au sein des aires d'étude rapprochée concernent les boisements et arbres âgés isolés favorables à la reproduction du Grand capricorne et du Lucane Cerf-volant.

À noter que les enjeux sont ponctuellement plus importants sur l'aire d'étude de Chamboret du fait des potentialités de présence du Pique prune et du fossé traversant l'aire d'étude rapprochée qui abrite l'Agrion de mercure.

Les habitats favorables aux orthoptères patrimoniaux sont peu représentés au sein des deux aires d'études rapprochées.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée de Berneuil constitue un enjeu moyen et l'aire d'étude rapprochée de Chamboret constitue un enjeu globalement moyen et localement fort pour les insectes.



Crottes de Cétoine marbrée ou de Grande Cétoine dorée (Photo prise sur site)



Larve d'Elater ferrurineus (Photo prise sur site)



Cavité à terreau favorable au Pique-prune (Photo prise sur site)

3.3.3.2 Crustacés

D'après la bibliographie (FSD : FR7401147), 1 espèce de crustacé est présente sur les communes de Berneuil et Chamborêt, Il s'agit de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austrapotamobius pallipes*).

Cependant, les divers inventaires de terrain de cette étude ont permis de conclure qu'au regard de l'absence de cours d'eau sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil et de l'état de conservation et la nature des habitats aquatiques (fossé, présence d'étang en tête de fossé) sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt cette espèce peut être considérée comme absente.

Deux espèces exotiques ont été signalées sur la commune de Chamborêt : l'Écrevisse américaine et l'Écrevisse de Californie. À noter qu'aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au cours des prospections nocturnes des milieux aquatiques.

Aucun secteur n'est favorable au bon accomplissement du cycle biologique des crustacés patrimoniaux, le rôle fonctionnel des habitats présents localement est nul.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme nul pour les crustacés.

3.3.3.3 Poissons

A Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

6 espèces de poissons ont été observées dans les étangs situés en marge de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret :

- Carpe commune *Cyprinus carpio* ;
- Carrassin doré *Carassius auratus* ;
- Brochet *Esox luxius* ;
- Gardon *Rutilus rutilus* ;
- Perche soleil *Lepomis gibbosus* ;
- Perche *Perca fluviatilis* ;

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée et sa marge est présentée en annexe.

B Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Aucun habitat n'est favorable à l'accueil d'espèces patrimoniales au sein de l'aire d'étude rapprochée (absence de ruisseau permanent). Signalons cependant la présence d'étangs localisés en marge de l'aire d'étude de Chamboret. Ces étangs au faciès naturel abritent pour certains le Brochet. Cette espèce est susceptible de se reproduire dans ces étangs. Plusieurs étangs et bassins d'irrigation abritent de fortes populations d'espèces exotiques comme la Perche-soleil observée lors des prospections.

Aucun secteur n'est favorable au bon accomplissement du cycle biologique des poissons patrimoniaux, le rôle fonctionnel des habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée est nul.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme négligeable pour les poissons. Des enjeux moyens sont présents en marge de l'aire d'étude de Chamboret au niveau de certains étangs abritant le Brochet.

3.3.3.4 Amphibiens

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des amphibiens a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des anoures (crapauds, grenouilles) et des urodèles (tritons, salamandres).

A Analyse bibliographique

D'après la bibliographie consultée à l'échelle communale (Collectif Faune Limousin, 2018), 6 espèces et un complexe d'espèces sont mentionnés sur la commune de Berneuil (Crapaud épineux, Grenouille agile, Complexe des Grenouilles vertes, Grenouille rousse, Rainette verte, Salamandre tachetée, Triton palmé) et 5 espèces et un complexe d'espèces sur la commune de Chamboret (Crapaud épineux, Grenouille agile, Complexe des Grenouilles vertes, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune, Triton palmé).

Signalons également la présence du Triton marbré citée dans les données du GMHL sur un tampon de 2km autour des aires d'étude rapprochée.

B Espèces présentes dans les aires d'étude rapprochée

9 espèces et un complexe d'espèces d'amphibiens sont considérés comme présents dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil et sa marge :

- 7 espèces et un complexe d'espèces ont été observés lors des inventaires de terrain :
 - Crapaud calamite *Epidalea calamita*
 - Crapaud épineux *Bufo spinosus*
 - Grenouille agile *Rana dalmatina*
 - Complexe des Grenouilles vertes *Pelophylax* sp.
 - Rainette verte *Hyla arborea*
 - Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*
 - Triton palmé *Lissotriton helveticus*
 - Triton marbré *Triturus marmoratus*
- 2 espèces non observées lors des inventaires de terrain, mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée :
 - Grenouille rousse *Rana temporaria*
 - Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

La richesse batrachologique présente sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil peut être considérée comme moyenne en représentant environ 50% de la richesse régionale. En effet, elle est liée à la grande diversité d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens (mares, ornières, fossés, bassins...) et à la disponibilité de zones d'hivernage (vieux boisements de feuillus, haies, zones bocagères...).

10 espèces et un complexe d'espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Chamboret et sa marge :

- 10 espèces et un complexe d'espèces ont été observés lors des inventaires de terrain :
 - Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
 - Complexe des Grenouilles vertes *Pelophylax* sp.
 - Crapaud calamite *Epidalea calamita*
 - Crapaud épineux *Bufo spinosus*
 - Grenouille agile *Rana dalmatina*
 - Grenouille rousse *Rana temporaria*
 - Rainette verte *Hyla arborea*

- Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*
- Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*
- Triton palmé *Lissotriton helveticus*
- Triton marbré *Triturus marmoratus*

La richesse batrachologique présente sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret peut être considérée comme moyenne en représentant environ 55 % de la richesse régionale. En effet, elle est liée à la grande diversité d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens (mares, ruisseaux, fossés, étangs, prairies humides, sources...) et à la disponibilité de zones d'hivernage (vieux boisements de feuillus, haies, zones bocagères...).

C Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Habitat de reproduction

Plusieurs types d'habitats de reproduction sont présents sur les aires d'étude rapprochée (mares forestières, bassins, fossés, dépressions, sources, ruisseaux, prairies humides...).

Les principales zones de reproduction se concentrent sur les dépressions humides et les fossés dépourvus de poissons. L'aire d'étude rapprochée de Berneuil abrite notamment une importante zone de reproduction pour le Crapaud calamite, le Crapaud épineux, la Rainette verte, la Grenouille agile et le complexe des Grenouilles vertes. Cette zone humide temporaire d'origine anthropique résulte de la présence d'ornières agricoles dans une zone cultivée inondée située aux abords d'un bassin d'irrigation.

La plupart des étangs situés en marge de l'aire d'étude rapprochée sont riches en poissons et seules quelques espèces comme la Rainette verte, le Crapaud épineux, la Grenouille agile, le complexe des Grenouilles vertes ou bien le Triton marbré peuvent s'y rencontrer.

La station de Sonneur à ventre jaune localisée sur le secteur de Berneuil a fait l'objet d'une recherche spécifique en 2020, mais aucune population n'a pu être détectée malgré des habitats assez favorables en début de saison notamment en marge de l'aire d'étude rapprochée (mares prairiales et petits fossés).

Sur le secteur de Chamboret, les étangs et mares situées à proximité de l'aire d'étude rapprochée sont plus nombreux. Deux petites stations de Crapaud calamite ont été détectées en marge de l'aire d'étude à environ 500 et 1km du site. Une station de Sonneur à ventre jaune a été détectée le long d'un petit affluent de la Glayeule au lieu-dit « Daugère » à environ 200 m de l'aire d'étude rapprochée. Une autre station est notée au lieu-dit « les grands bois » à 300 m de l'aire d'étude rapprochée. De nombreux habitats de reproduction potentiel ont pu être notés en marge de l'aire d'étude rapprochée, mais aucune observation ne permet de confirmer la présence de l'espèce.

Les milieux aquatiques favorables à la reproduction sont relativement localisés au sein des aires d'étude rapprochée.

Habitat d'hivernage

La plupart des milieux présents au sein des aires d'étude rapprochée peuvent constituer des habitats d'hivernage et d'estivage favorables aux amphibiens. Les milieux boisés caducifoliés, les fourrés et les prairies fournissent cependant les principaux habitats terrestres d'intérêt pour l'hivernage des amphibiens.

Zone de transit, corridor de déplacement

Les observations de collisions routières ainsi que les individus observés en transit sur les aires d'étude rapprochée ont permis d'identifier plusieurs zones de transit d'amphibiens. Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, une zone de transit de Crapaud épineux, de Grenouille agile et de Crapaud calamite est notée entre les boisements du lieu-dit « les Surchauds » et le bassin d'irrigation du communal de Savignac. Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret, le petit ruisseau temporaire de Morcheval constitue un corridor de déplacement avéré pour le Triton palmé.

Les principaux corridors de déplacement favorables aux amphibiens sont représentés par le réseau hydrographique, les zones boisées et bocagères. En effet, ces habitats fournissent les principaux éléments permettant un déplacement des amphibiens entre les zones terrestres d'hivernage et d'estivage et les milieux aquatiques de reproduction. C'est ainsi que plusieurs autres secteurs au sein des aires d'étude rapprochée sont susceptibles de constituer des zones de transit pour les amphibiens. Les deux extrémités de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret représentent probablement des secteurs de transits favorables aux amphibiens.



Zone bocagère favorable au transit des amphibiens sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil



Petit ruisseau temporaire constituant un corridor de déplacement avéré des amphibiens sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret

D Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.



Bassin d'irrigation présent sur l'aire d'étude de Berneuil



Étang présent en marge de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret



Mare végétalisée présente sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret



Ornières en milieu cultivé sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée sur les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté		
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	An. II et IV	Art. 2	LC	VU	X	PC	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil :</p> <p>Espèce non observée, mais considérée comme présente en transit et en hivernage au sein des zones bocagères et boisées situées en marge de l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Aucune zone de reproduction n'est détectée sur l'aire d'étude rapprochée malgré la présence d'habitats favorables (mares, ornières, fossés). L'espèce est mentionnée sur l'aire d'étude rapprochée avec 9 individus contactés dans des mares, drains et pas de vaches (GMHL, 2003).</p> <p>Cette station a été contrôlée en 2020 et aucun individu n'a pu être détecté. Au moins 3 autres stations sont signalées dans la bibliographie à plus d'1 km de l'aire d'étude rapprochée autour de la vallée de la Glayeule et du Vincou (GMHL, 2014). Bien que l'ensemble des données soit localisé à l'ouest de la RN147, une zone de transit est possible au niveau du lieu-dit « les Surchauds » reliant la vallée du Vincou et la vallée de Gérard.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret :</p> <p>Espèce non observée, mais considérée comme présente en transit et en hivernage au sein des zones bocagères et boisées.</p> <p>Aucune zone de reproduction n'est détectée sur l'aire d'étude rapprochée malgré la présence d'habitats favorables (ruisseau, mares bocagères, fossés). Plusieurs mentions de l'espèce sont citées à l'échelle communale (SHF, 2010) et plus récemment au lieu-dit « Juniat » (Michelot M., in Faune Limousin, 2019).</p> <p>Les prospections complémentaires de 2020 ont permis d'identifier 2 stations comptant 1 individu au niveau du lieu-dit « les grands bois » à 300 m de l'aire d'étude rapprochée et le long d'un affluent de la Glayeule au lieu-dit « Daugère » à 200 m de l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Plusieurs zones de transit sont potentielles au niveau du ruisseau de Morcheval et au sud de l'aire d'étude rapprochée entre les zones boisées et le réseau d'étang.</p>	Moyen
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	X	R	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil :</p> <p>Plus de 20 chanteurs sont notés dans des ornières situées dans une culture inondée proche du bassin d'irrigation du lieu-dit « le communal de Savignac ». De nombreuses pontes sont notées durant le mois de mai et plusieurs centaines d'individus juvéniles sont notés en dispersion à la fin du mois de mai. Plus que quelques individus juvéniles sont encore notés en dispersion à la mi-juin entre la RN147 et le bassin d'irrigation.</p> <p>Aucune reproduction n'a été constatée en 2020 sur cette même station.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret :</p> <p>3 individus sont observés en transit sur deux secteurs situés à plus de 500 m de l'aire d'étude rapprochée en 2020. Deux individus sont notés au niveau du lieu-dit « Corrigé » et un individu au lieu-dit « le Bosquet ».</p> <p>Aucune zone de reproduction n'a pu être identifiée sur l'aire d'étude rapprochée et sa marge.</p>	Moyen

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée sur les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté		
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT		PC	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil :</p> <p>Au moins 10 chanteurs sont détectés dans des ornières situées dans une culture inondée proche du bassin d'irrigation du lieu-dit « le communal de Savignac. Cette station ne sera pas revue sur ce même secteur en 2020, mais sur 3 petites stations, comptant 1 à 2 chanteurs sont situés en marge de l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs autres stations comptant 1 à 5 chanteurs sont signalées à plus de 600 m de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2014).</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret :</p> <p>Un individu contacté en octobre dans un jardin du hameau « les quatre routes ». Une dizaine de chanteurs sont notés dans un étang situé en marge de l'aire d'étude rapprochée au niveau de la tête du ruisseau de Morcheval. Au moins 7 stations comptant 1 à 2 chanteurs sont notées sur la plupart des étangs situés en marge de l'aire d'étude rapprochée à moins d'1 km. Plusieurs autres stations comptant 1 à 20 chanteurs sont signalées à plus de 600 m de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2012).</p>	Faible
Complexe des Grenouilles vertes <i>Pelophylax sp.</i>	An. VI	Art. 3	LC	NT		PC	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil :</p> <p>Espèce observée en faible effectif (5 individus) au niveau des ornières situées dans une culture inondée proche du bassin d'irrigation du lieu-dit « le communal de Savignac. Plus d'une dizaine d'individus seront revus sur ce même secteur en 2020 au niveau du bassin d'irrigation et des zones humides attenantes. La plupart des étangs et mares situés en marge nord de l'aire d'étude rapprochée concentrent les effectifs de l'espèce (plus de 40 individus). Quelques anciennes stations supplémentaires comptant 1 à 3 individus sont signalées dans la bibliographie à plus d'1km de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2003). Une station plus importante comptant plus de 50 individus est signalée sur le bassin d'irrigation du Puy sur la commune de Berneuil (Labidoire G., in Faune Limousin, 2019).</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret :</p> <p>Espèce observée en très faible effectif (3 individus) sur l'étang situé en marge de l'aire d'étude rapprochée au niveau de la tête du ruisseau de Morcheval ainsi que ponctuellement sur le petit ruisseau traversant la RN147. Plusieurs autres petites stations comptant 1 à 5 individus sont notées en marge de l'aire d'étude rapprochée autour des lieux-dits « les quatres routes » et « Fianas ». Une belle population est notée sur des étangs du lieu-dit « Daugères » avec plus de 100 individus.</p> <p>Plusieurs autres stations anciennes comptant 1 à 2 individus sont signalées à plus de 600 m de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2003). Plusieurs stations plus récentes comptant 1 à 2 individus sont relevées sur cette commune à plusieurs kilomètres de l'aire d'étude rapprochée (Collectif, in faune Limousin, 2019).</p>	Faible
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT		C	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil :</p> <p>Au moins 1 adulte présent dans une mare forestière présente dans le bois du lieu-dit « les Surchauds ». Plusieurs autres stations anciennes comptant 1 à 5 individus sont mentionnées dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2003). La station du lieu-dit « la Margelle » a été contrôlée, mais n'a pas fait l'objet d'observation. Une station comptant au moins 1 individu a été détectée sur une mare située en marge de l'aire d'étude rapprochée au niveau du bassin d'irrigation.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret :</p>	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée sur les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté		
							<p>Au moins 1 adulte présent dans l'étang situé en marge de l'aire d'étude rapprochée au niveau de la tête du ruisseau de Morcheval. 2 individus seront revus en 2020 sur cette même station. Au moins 1 individu est présent sur les étangs du lieu-dit « Daugère » en marge de l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Plusieurs autres stations (pour la plupart assez ancienne) comptant 1 à 10 individus sont signalées à plus de 400 m de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2017).</p>	
<p>7 espèces protégées au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 au titre de l'article 2 : Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) ; Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>) ; Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) • 3 au titre de l'article 3 : Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>) ; Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) ; Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) • 1 au titre de l'article 5 et 6 : Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) <p>Ces espèces protégées sont communes à très communes à l'échelle nationale et/ou régionale et/ou départementale.</p>								Négligeable

CDH2, 4 et 5 : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV ou V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.

Art. 5 et 6 : espèces inscrites l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 novembre : interdiction de la mutilation des individus.

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante ZNIEFF en Limousin (CSRPN Limousin, 2016).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (Collectif Faune Limousin, 2018) : TR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; C : commun ; TC : très commun.

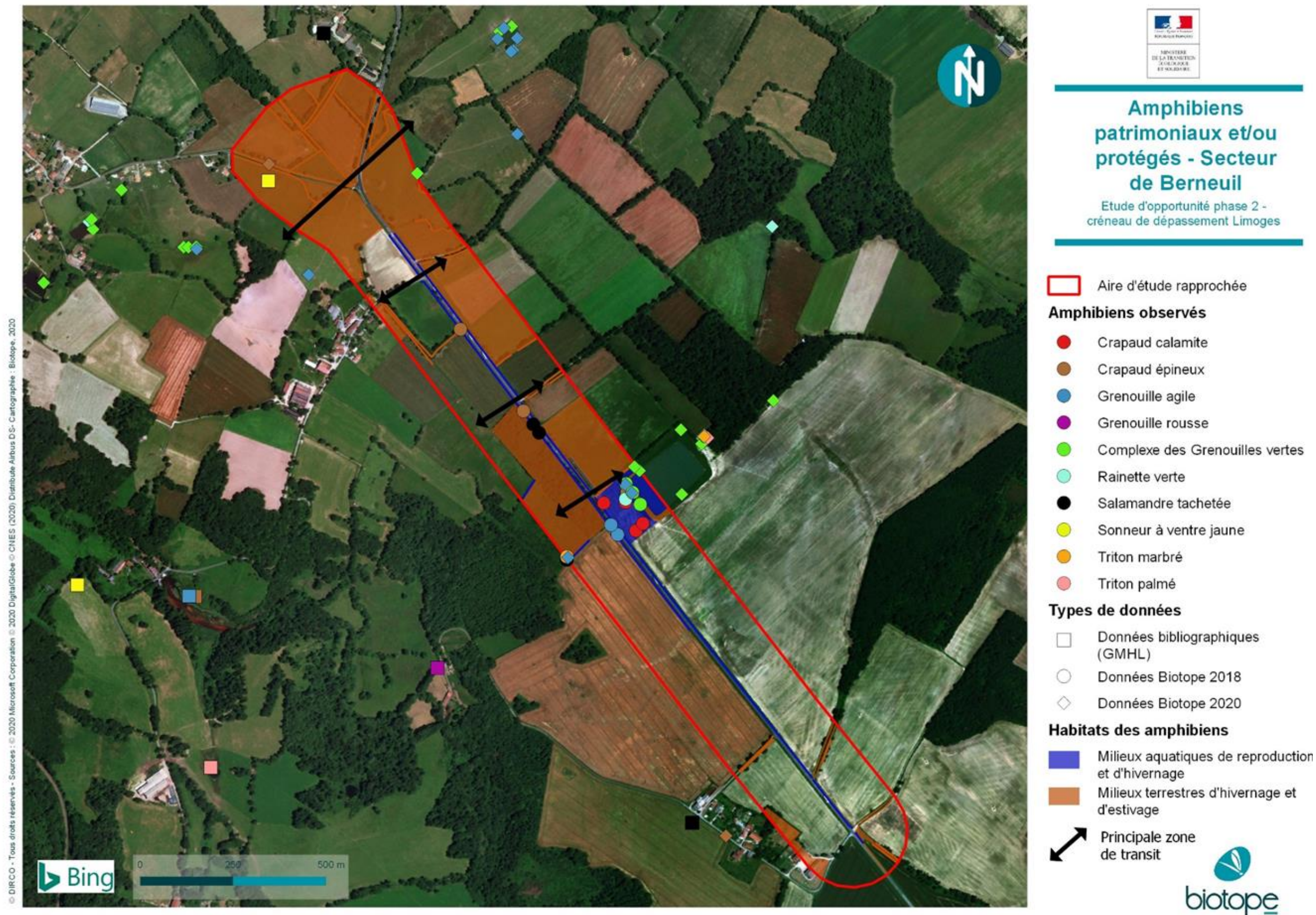


Figure 117 : Amphibiens patrimoniaux ou protégés sur la section Berneuil

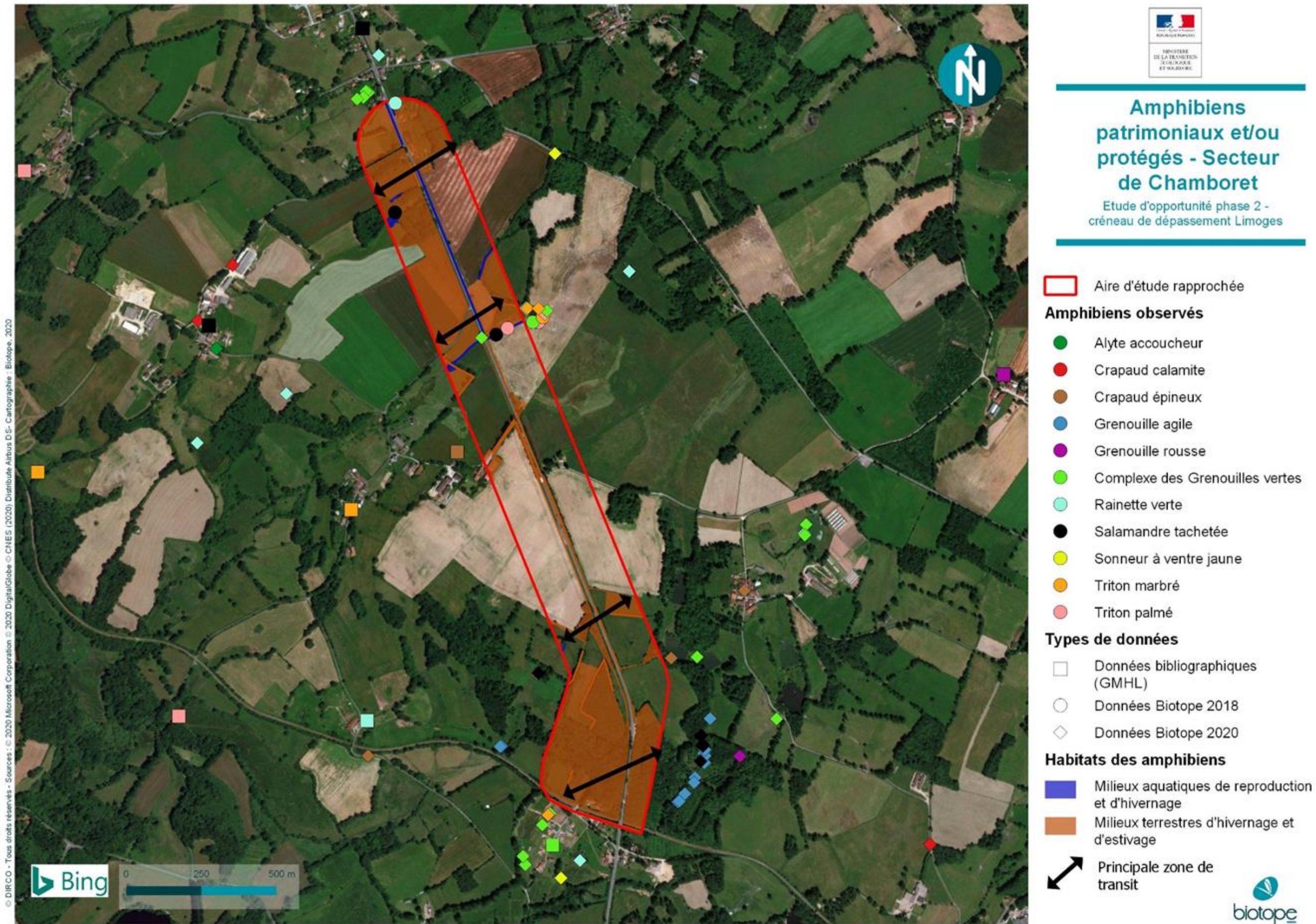


Figure 118 : Amphibiens patrimoniaux ou protégés sur la section Chamboret

E Bilan concernant les amphibiens et enjeux associés

9 espèces d'amphibiens et un complexe d'espèces sont considérés comme présents dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil et sa marge.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 9 espèces et un complexe d'espèces sont protégés ;
- 1 espèce d'intérêt communautaire est considérée comme présente en transit ;
- 2 espèces constituent un enjeu écologique moyen ;
- 2 espèces et 1 complexe d'espèces constituent un enjeu écologique faible ;

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil concernent les milieux aquatiques présents aux abords du bassin d'irrigation. En effet, cette zone humide temporaire fournit des habitats de reproduction pour plusieurs espèces d'amphibiens dont une belle population de Crapaud calamite. La plupart des zones boisées et bocagères fournissent les principaux habitats terrestres d'hivernage et d'estivage favorables aux amphibiens. Bien que la présence du Sonneur à ventre jaune n'ait pu être détectée localement, il est cependant possible que cette espèce puisse transiter au niveau des zones boisées et bocagères de l'aire d'étude rapprochée, aucun habitat de reproduction n'a été identifié.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen pour les amphibiens.

10 espèces d'amphibiens et un complexe d'espèces sont considérés comme présents dans l'aire d'étude rapprochée de Chamboret.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 10 espèces et un complexe d'espèces sont protégés ;
- 1 espèce d'intérêt communautaire est considérée comme présente en transit ;
- 2 espèces constituent un enjeu écologique moyen ;
- 2 espèces et un complexe constituent un enjeu écologique faible ;

Les principaux enjeux concernant les amphibiens sont localisés en marge de l'aire d'étude. La plupart des zones boisées et bocagères fournissent les principaux habitats terrestres d'hivernage et d'estivage favorables aux amphibiens.

Quelques populations de Sonneur à ventre jaune et de Crapaud calamite ont été détectées en marge de l'aire d'étude rapprochée. Le ruisseau de Morcheval ainsi que la plupart des zones bocagères de l'aire d'étude rapprochée peuvent fournir des corridors de déplacement pour ces espèces.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible et localement moyen pour les amphibiens.



Sonneur à ventre jaune



Crapaud calamite, photo prise sur site



Triton marbré



Complexe des Grenouilles vertes

Figure 119 : Amphibiens remarquables sur les aires d'étude rapprochée, photos prises hors site sauf mention contraire, © Biotope.

3.3.3.5 Reptiles

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des reptiles a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des Chéloniens (tortues) et des Squamates (lézards, geckos, serpents).

A Analyse bibliographique

D'après la bibliographie consultée à l'échelle communale (Collectif Faune Limousin, 2018), 4 espèces sont mentionnées sur la commune de Berneuil (Coronelle lisse, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Orvet fragile) et 2 espèces sur la commune de Chamboret (Lézard des murailles, Vipère aspic).

3 espèces supplémentaires sont également signalées dans un tampon de 2km autour des aires d'étude rapprochée d'après les données issues du GMHL (Couleuvre vipérine, Couleuvre à collier, Lézard vivipare).

À l'échelle communale, la base de données de l'INPN signale la présence de la Cistude d'Europe sur les communes de Chamborêt et de Berneuil. Ces données historiques datant de 1998 ne sont probablement plus d'actualité. En effet des recherches réalisées par le GMHL n'ont pas confirmé l'existence d'une population sur ces communes.

Au regard des habitats présents au niveau des aires d'étude rapprochée et parmi les espèces n'ayant pas été contactées lors de notre expertise, seule l'Orvet fragile, la Couleuvre vipérine, la Couleuvre à collier et le Lézard vivipare sont susceptibles de côtoyer les aires d'étude rapprochée. Ces espèces sont donc considérées comme présentes et seront donc prises en compte dans la suite de l'analyse

B Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

7 espèces de reptiles sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil :

- 2 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
 - Lézard des murailles *Podarcis muralis* ;
 - Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* ;
- 5 espèces non observées lors des inventaires de terrain, mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
 - Coronelle lisse *Coronella austriaca* ;
 - Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* ;
 - Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* ;
 - Orvet fragile *Anguis fragilis* ;
 - Vipère aspic *Vipera aspis* ;

La richesse herpétologique est moyenne (44% des espèces connues dans la région). Les zones humides, les boisements de feuillus et les zones bocagères permettent de fournir de nombreux habitats favorables à ce groupe.

9 espèces de reptiles sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt :

- 6 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
 - Coronelle lisse *Coronella austriaca* ;
 - Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* ;
 - Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* ;
 - Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* ;
 - Lézard des murailles *Podarcis muralis* ;
 - Vipère aspic *Vipera aspis*.
- 3 espèces non observées lors des inventaires de terrain, mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
 - Couleuvre vipérine *Natrix maura*
 - Lézard vivipare *Zootoca vivipara*
 - Orvet fragile *Anguis fragilis*

La richesse herpétologique est moyenne (56% des espèces connues dans la région). Les zones humides, les milieux aquatiques, les talus, les murets ainsi que les boisements de feuillus et les zones bocagères permettent de fournir de nombreux habitats favorables à ce groupe.

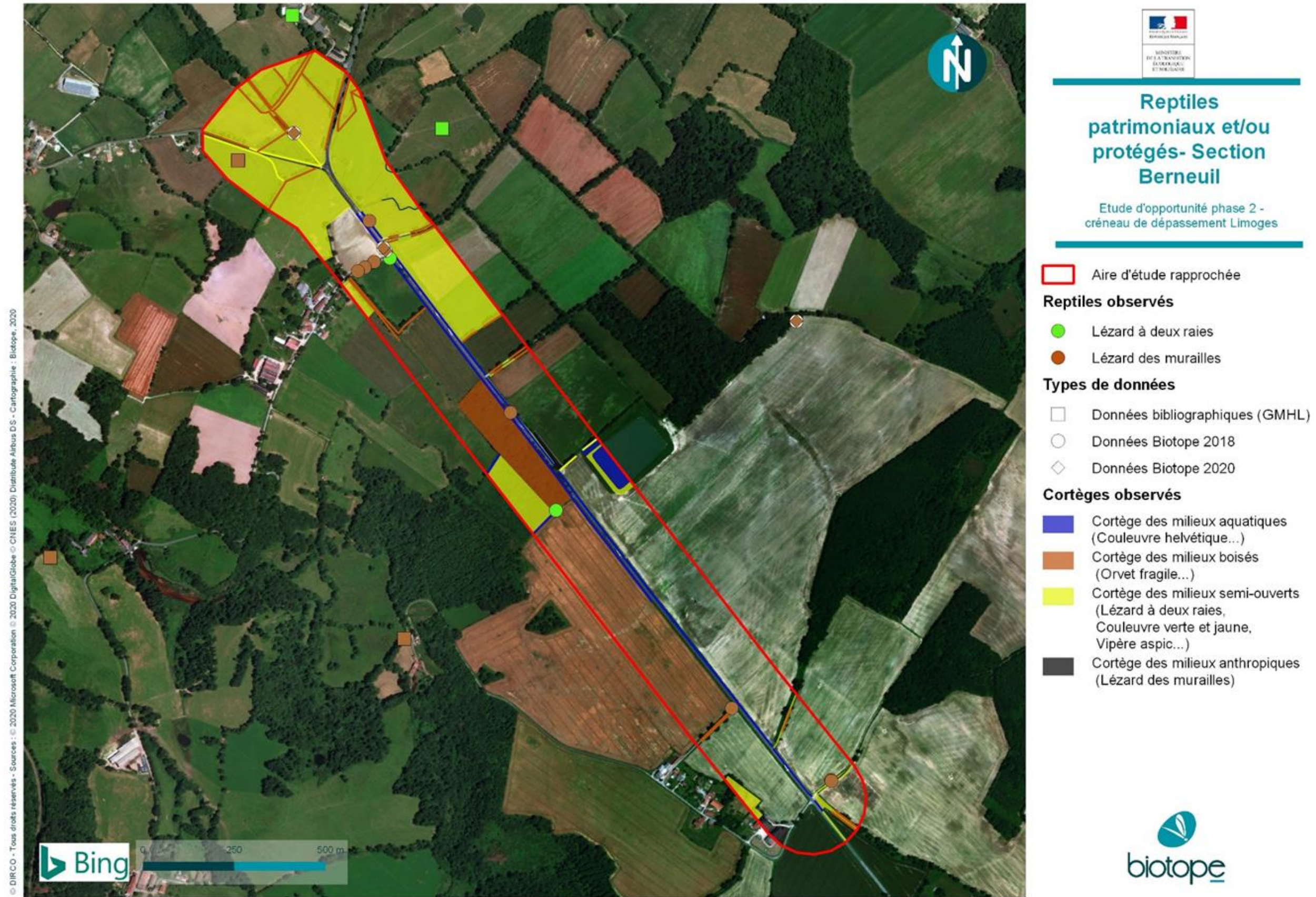


Figure 120 : Reptiles patrimoniaux ou protégés sur la section Berneuil

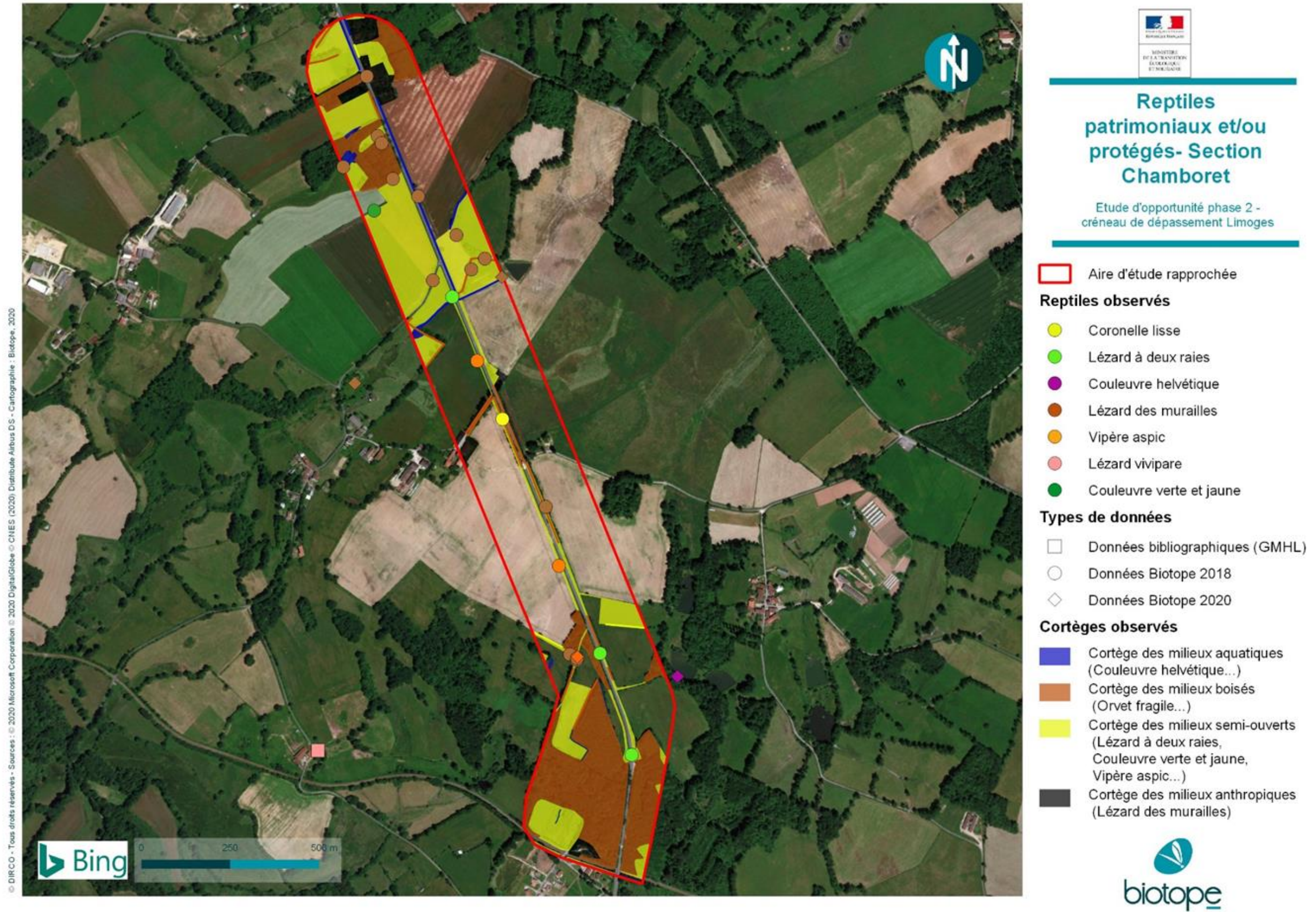


Figure 121 : Reptiles patrimoniaux ou protégés sur la section Chamboret

C Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Habitat de reproduction

Variables en fonction des espèces, les habitats de reproduction sont bien représentés sur les aires d'étude rapprochée. Ces habitats sont représentés localement par des arbres morts, des zones ouvertes bien exposées, des anfractuosités, des vieilles souches... Signalons cependant que l'aire d'étude rapprochée de Berneuil est en grande partie composée par des milieux agricoles peu propices à la reproduction des reptiles. Les principaux secteurs favorables à la reproduction sont essentiellement localisés dans la partie nord de cette aire d'étude rapprochée au sein des zones bocagères et boisées. L'aire d'étude rapprochée de Chamboret apparait bien plus propice à la reproduction des reptiles. La richesse et les effectifs observés y sont bien plus importants. En effet, la matrice bocagère y est plus marquée et offre de nombreux microhabitats propices à la reproduction.

Habitat d'hivernage

Les habitats d'hivernage sont bien représentés sur les aires d'étude rapprochée. Les milieux boisés caducifoliés et les zones bocagères constituent des milieux très favorables à l'hivernage des reptiles en fournissant de nombreux microhabitats (souches, anfractuosités, bois mort, muret, talus...). De la même manière que pour les habitats de reproduction, l'aire d'étude rapprochée de Berneuil fournit globalement des habitats de moindre qualité pour l'hivernage des reptiles hormis dans la zone nord plus bocagère.

Zone de transit, corridor de déplacement

Les corridors de déplacement privilégiés par les reptiles sont principalement composés de zones bocagères, de cours d'eau et de boisements.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, les principaux corridors identifiés sont localisés au niveau des boisements et de la zone bocagère située au nord de l'aire d'étude rapprochée. Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret, les corridors sont essentiellement présents au niveau des zones boisées situées au nord et au sud de l'aire d'étude rapprochée ainsi qu'au niveau du ruisseau de Morcheval.



Alignement de vieux arbres avec muret et talus favorable aux reptiles sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret



Prairie humide bordant le ruisseau de Morcheval sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret, corridor favorable aux reptiles



Lisière boisée favorable aux reptiles sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil



Zone bocagère favorable aux reptiles sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret

Figure 122 : Habitats favorables aux reptiles sur les aires d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté		
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Lézard vivipare <i>Zootoca vivipara</i>		Art. 3	LC	LC	X	PC	Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée et aucun habitat favorable n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce non observée, mais considérée comme présente localement sur l'aire d'étude rapprochée. Espèce mentionnée dans la bibliographie autour de la vallée de la Glayeule à plus de 600 m de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2002). Des habitats assez favorables à l'espèce sont notés au niveau des zones humides de l'aire d'étude rapprochée.	Faible
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>		Art. 3	LC	NT		PC	Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée et aucun habitat favorable n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce non observée, mais considérée comme présente localement sur l'aire d'étude rapprochée. Espèce mentionnée dans la bibliographie au niveau de la vallée de la Glayeule à plus de 1,5 km de l'aire d'étude rapprochée (GMHL, 2002). Des habitats assez favorables à l'espèce sont notés au niveau des étangs et du ruisseau de Morcheval.	Faible
Espèces réglementées								
7 espèces protégées au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :							Négligeable	
<ul style="list-style-type: none"> ● 5 au titre de l'article 2 : Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>) ; Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>) ; Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>), Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>), Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) ● 1 au titre de l'article 3 : Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>) ● 1 au titre de l'article 4 : Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>) Ces espèces protégées sont communes à très communes à l'échelle nationale, régionale et départementale.								

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.

Art. 4 : espèces inscrites l'article 4 de l'arrêté ministériel du 19 novembre : interdiction de la mutilation des individus.

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante ZNIEFF en Limousin (CSRPN, 2016).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (Collectif Faune Limousin, 2018) : TR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; C : commun ; TC : très commun.



Couleuvre vipérine



Lézard vivipare

D Bilan concernant les reptiles et enjeux associés

7 espèces de reptiles sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Parmi elles :

- 7 espèces sont protégées ;
- Aucune espèce n'est patrimoniale

Bien que les enjeux concernant les reptiles observés soient négligeables, les principaux secteurs favorables aux reptiles au sein de l'aire d'étude rapprochée sont représentés par les lisières du boisement des Surchauds, les zones bocagères ainsi que les talus. En effet, ces habitats sont privilégiés pour l'accomplissement du cycle biologique de l'ensemble des espèces protégées identifiées sur l'aire d'étude rapprochée.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu négligeable pour les reptiles.

9 espèces de reptiles sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 9 espèces sont protégées ;
- 2 espèces présentent un enjeu faible.

Bien que les enjeux concernant les reptiles observés soient faibles, les principaux secteurs favorables aux reptiles au sein de l'aire d'étude rapprochée sont représentés par les lisières des bosquets et boisements, les zones bocagères, le Ruisseau de Morcheval ainsi que les talus. En effet, ces habitats sont privilégiés pour l'accomplissement du cycle biologique de l'ensemble des espèces protégées identifiées sur l'aire d'étude rapprochée.

Au regard de ces éléments, les aires d'étude rapprochée constituent un enjeu faible pour les reptiles.

Figure 123 : Reptiles remarquables sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret, photos prises hors site © Biotope.

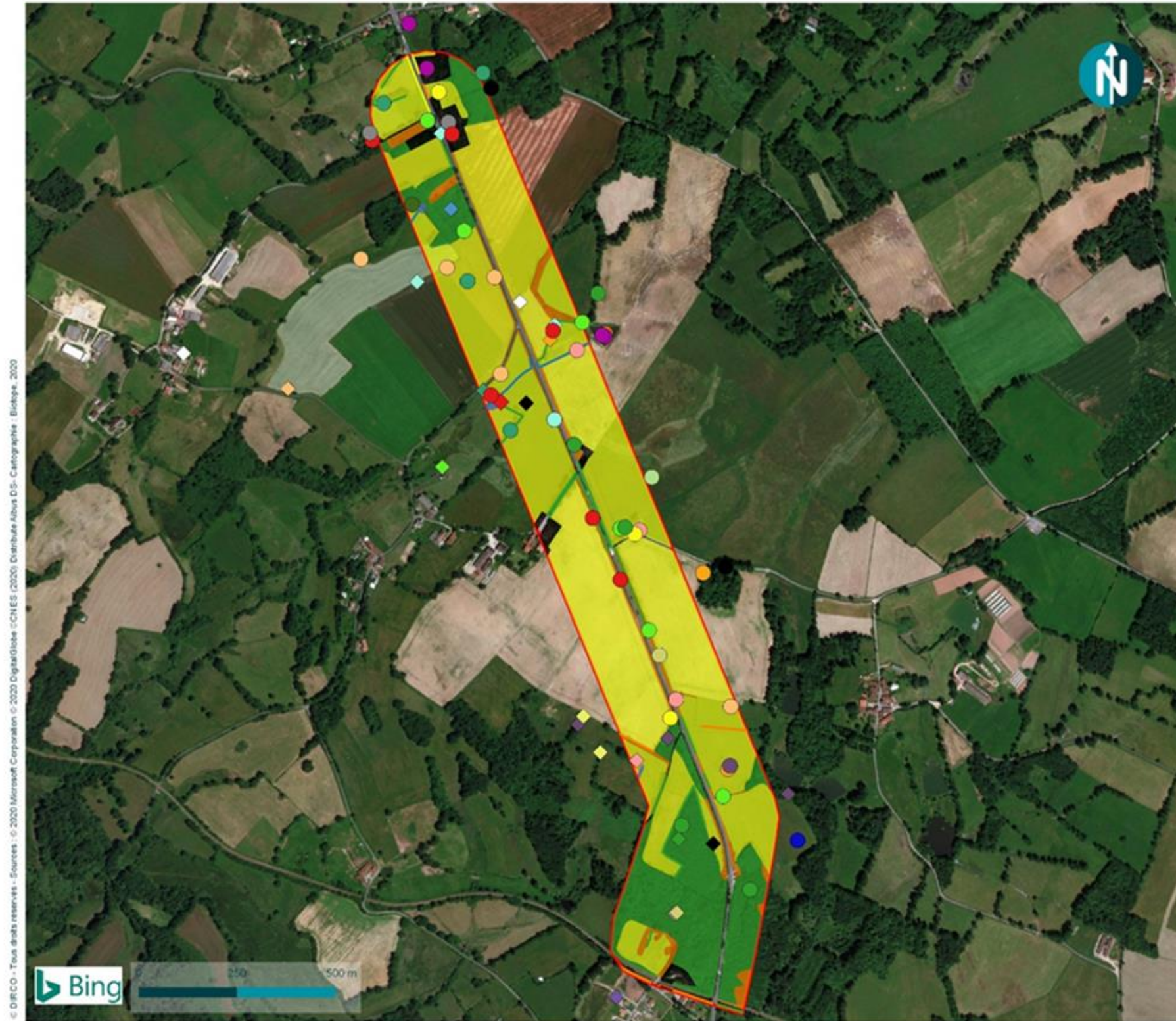
3.3.3.6 Oiseaux

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des oiseaux a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les espèces nicheuses et les migratrices.



Figure 124 : Oiseaux patrimoniaux et/ou protégés (section Berneuil)



Oiseaux nicheurs patrimoniaux et/ou protégés - Section Chamboret

Etude d'opportunité phase 2 - créneau de dépassement Limoges

Légende Oiseaux nicheurs

- Aire d'étude rapprochée
- Espèces observées**
- Alouette des champs (Non protégée)
- Alouette lulu
- Bergeronnette printanière
- Bondrée apivore
- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Effraie des clochers
- Faucon crécerelle
- Gallinule poule d'eau (Non protégée)
- Grèbe castagneux
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Martin-pêcheur d'Europe
- Milan noir
- Pic mar
- Pic épeichette
- Pic noir
- Pie-grièche écorcheur
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois (Non protégée)
- Verdier d'Europe

Type de données

- Données Biotope 2018
- Données Biotope 2020

Cortèges observés

- Cortège des milieux aquatiques (Martin pêcheur d'Europe, Grèbe castagneux...)
- Cortège des milieux boisés (Tourterelle des bois, Chardonneret élégant, Serin cini...)
- Cortège des milieux ouverts (Bergeronnette printanière, Alouette des champs, Alouette lulu...)
- Cortège des milieux semi-ouverts (Pie grièche écorcheur, Tarier pâtre, Bruant jaune...)
- Cortège des milieux urbains (Effraie des clochers, Hirondelle rustique, Martinet noir...)



Figure 126 : Oiseaux patrimoniaux et/ou protégés (section Chamboret)

A Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic faune/flore réalisé sur le secteur d'étude en 2018 et 2020, il n'existe pas à notre connaissance de publications s'étant intéressées à l'avifaune sur cette zone.

À défaut d'études connues, récentes et fiables, sur le secteur étudié, seules ont été reprises les données récentes issues des fiches ZNIEFF autour de l'aire d'étude rapprochée et la consultation des données à l'échelle des communes de Berneuil et Chamboret sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et sur le portail du Collectif faune Limousin.

88 espèces sont mentionnées sur la commune de Berneuil (données supérieures ou égales à 2015) dont 47 espèces nicheuses, plus de 68 espèces migratrices et 52 espèces hivernantes. À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, la bibliographie récente ne mentionne que 3 espèces nicheuses, 6 espèces en période de migration et 5 en hivernage.

72 espèces sont mentionnées sur la commune de Chamboret (données supérieures ou égales à 2015), dont 47 espèces nicheuses, plus de 51 espèces migratrices et 30 hivernantes. À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret, la bibliographie récente ne mentionne que 11 espèces nicheuses, 3 espèces en période de migration et 2 en hivernage.

Au regard des habitats présents au niveau des aires d'étude rapprochée, la plupart des espèces migratrices et hivernantes issues de la bibliographie peuvent s'y observer en transit ou en halte. Ces espèces sont donc considérées comme présentes et seront donc prises en compte dans la suite de l'analyse. Les données prises en comptes ne concernent pas les oiseaux nicheurs. En effet, nous considérons que les différents passages sont assez exhaustifs.

B Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

En période de reproduction

62 espèces d'oiseaux sont présentes en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil :

- 62 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
 - 60 espèces nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée ;
 - 2 espèces nicheuses sont présentes en activité alimentaire ou en transit sur l'aire d'étude rapprochée.

La liste complète des espèces nicheuses présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil est présentée en annexe.

La richesse avifaunistique en période de nidification est considérée comme faible en représentant environ 38% de la richesse régionale. La richesse avifaunistique présente localement peut être considérée comme moyenne. Cette richesse non négligeable est à attribuer à la présence de différents milieux favorables aux oiseaux (boisements, zone bocagère, plans d'eau, cultures et zone urbaine).

61 espèces d'oiseaux sont présentes en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt :

- 62 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
 - 59 espèces nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée ;
 - 2 espèces sont nicheuses en marge de l'aire d'étude rapprochée.

La liste complète des espèces nicheuses contactées dans l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt est présentée en annexe.

La richesse avifaunistique en période de nidification est considérée comme faible en représentant environ 42% de la richesse régionale. Cette faible richesse peut être attribuée à la faible surface de l'aire d'étude rapprochée ainsi qu'au contexte du site (milieux agricoles et bocagers en bordure de route).

En période internuptiale

87 espèces d'oiseaux sont considérées comme présentes en période internuptiale dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil :

- 53 espèces ont été observées en période de migration lors des inventaires de terrain ;
- 34 espèces non observées lors des inventaires de terrain, mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée en période de migration compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces.

La liste complète des espèces contactées en période de migration et d'hivernage dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil est présentée en annexe.

La richesse avifaunistique en période internuptiale peut être considérée comme faible en représentant environ 25% de la richesse régionale. Les habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée ne constituent pas des sites de haltes privilégiés pour les oiseaux en effectifs notables. Seuls les milieux ouverts et les milieux aquatiques peuvent fournir des sites de haltes privilégiés. La plupart des oiseaux observés et considérés comme présents sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil s'observent en transit et en halte ponctuelle.

69 espèces d'oiseaux sont considérées comme présentes en période internuptiale dans l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt :

- 39 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
- 30 espèces non observées lors des inventaires de terrain, mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces.
- 30 espèces sont considérées comme présentes en période hivernale sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces.

La liste complète des espèces contactées en période de migration et d'hivernage dans l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt est présentée en annexe.

La richesse avifaunistique en période internuptiale peut être considérée comme faible en représentant environ 22% de la richesse régionale. Aucun habitat privilégié pour la halte des oiseaux en effectif notable n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. Signalons que les milieux ouverts et aquatiques peuvent fournir des sites de haltes ponctuelles. La plupart des oiseaux observés et considérés comme présents sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt s'observent en transit et en halte ponctuelle.

C Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

En période de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil

Il est possible de regrouper les espèces présentes – ou considérées comme telles - en cinq cortèges, en fonction des milieux qu'elles fréquentent préférentiellement, notamment en période de reproduction.

Cortège des oiseaux	Espèces nicheuses (dont protégées)	Espèces non nicheuses (dont protégées)	Milieu(x) fréquenté(s) par les cortèges
Milieux ouverts	6 (4)	0	Cultures et prairies
Milieux buissonnants et semi-ouverts	5 (5)	0	Bocage ouvert, haies basses
Milieux forestiers	38 (29)	2 (1)	Boisements matures de feuillus et de résineux, bocage fermé
Milieu anthropiques	9 (7)	0	Habitations
Milieux aquatiques	1 (0)	1 (1)	Bassin d' irrigation
Total	59 (45)	3 (2)	

Le cortège des milieux ouverts et semi-ouverts comporte globalement peu d'espèces nicheuses.

Les grandes cultures abritent plusieurs espèces typiques comme l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Faisan de colchide et la Bergeronnette grise. Ces habitats sont bien représentés sur l'aire d'étude rapprochée, mais les densités avifaunistiques restent très faibles.

Les milieux semi-ouverts sont représentés localement par des secteurs de bocage ouvert favorables à plusieurs espèces comme l'Alouette lulu, l'Accenteur mouchet, l'Hypolais polyglotte, la Fauvette grisette, le Tarier pâtre et la Pie grièche écorcheur. Les principaux habitats fonctionnels pour ce cortège sont localisés dans la partie nord de l'aire d'étude rapprochée.

Le cortège des milieux boisés abrite les plus fortes richesses avifaunistiques. Cette richesse est essentiellement composée de petits passereaux (Sylvidés, Turdidés, Mésanges, Fringilles...) et autres oiseaux (Corneille noire, Coucou gris, Pics, Pigeon ramier). Les jeunes fourrés sont fréquentés par la Fauvette à tête noire, le Bruant zizi, le Rossignol philomèle tandis que les boisements matures sont fréquentés par la Mésange nonnette, le Grimpereau des jardins, le Grosbec casse-noyaux, le Pic mar, le Pic noir, le Pic épeichette, le Rougequeue à front blanc et la Sittelle torchepot. Le Corbeau freux niche en colonies arboricoles et s'observe régulièrement en transit et en alimentation dans les cultures. Aucune colonie n'est présente sur l'aire d'étude rapprochée.

Plusieurs espèces de rapaces diurnes se rencontrent dans les boisements mûres locaux (Buse variable, Milan noir, Faucon crécerelle, Epervier d'Europe). Seuls la Buse variable et le Faucon crécerelle nichent sur l'aire d'étude rapprochée. Les autres rapaces sont nicheurs en périphérie de l'aire d'étude rapprochée et ils s'observent régulièrement en transit et en activité de chasse. Une espèce de rapace nocturne inféodée aux boisements et aux bocages fermés a pu être détectée sur l'aire d'étude rapprochée : la Chouette hulotte. Plusieurs collisions routières ont notamment été constatées.

Le cortège des milieux anthropiques est peu représenté au sein de l'aire d'étude rapprochée. La Tourterelle turque, le Moineau domestique, le Martinet noir, le Choucas des tours, l'Hirondelle rustique et le Pigeon biset domestique et le Rougequeue noir nichent dans la plupart des hameaux de l'aire d'étude rapprochée. Une espèce de rapace nocturne a été détectée dans plusieurs hameaux de l'aire d'étude rapprochée : la Chevêche d'Athéna.

Le cortège des milieux aquatiques et humides comporte très peu d'espèces nicheuses. Seul le Canard colvert a été détecté sur le bassin d'irrigation présent en marge de l'aire d'étude rapprochée. Le Héron cendré se reproduit en colonie arboricole et s'observe régulièrement en activité de pêche et en transit au niveau du bassin d'irrigation. Aucune colonie de reproduction n'est présente sur l'aire d'étude rapprochée.

En période internuptiale sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil

Les milieux ouverts fournissent des habitats d'alimentation et de repos pour plusieurs espèces migratrices comme l'Alouette lulu et le Pipit farlouse. Plusieurs autres espèces peuvent également s'y rencontrer (Busard St Martin, Grand corbeau). Les effectifs susceptibles de s'observer en halte sont probablement de faible importance.

Les zones bocagères peuvent fournir des habitats de halte à l'unité de la Pie grièche à tête rousse et de la Pie grièche écorcheur.

Les milieux boisés fournissent des habitats de halte et d'alimentation pour plusieurs espèces comme le Pouillot fitis, le Pigeon ramier, le Tarin des aulnes... Les effectifs observés en halte durant les périodes de migration sont très réduits. Plusieurs autres espèces sont considérées comme présentes dans ces habitats (Milan royal, Milan noir, Pic noir, Pinson du Nord...). Signalons que les milieux boisés fournissent des corridors importants pour les oiseaux migrateurs. La plupart des rapaces diurnes (Bondrée apivore, Buse variable, Milan...) empruntent ces corridors lors des périodes de migration

Les milieux aquatiques sont très localisés et présents uniquement en marge de l'aire d'étude rapprochée. Un bassin d'irrigation asséché lors de notre passage en période postnuptiale peut cependant fournir un site de stationnement et d'alimentation de faible importance pour plusieurs espèces. En fonction des niveaux d'eau et des périodes de l'année, plusieurs espèces peuvent s'y alimenter ou stationner (Aigrette garzette, Bécassine des marais, Chevalier guignette, Cigogne blanche, Foulque macroule, Grande aigrette, Grue cendrée, Martin pêcheur d'Europe, Oie cendrée, Sarcelle d'hiver...). Le Chevalier culblanc a été observé en halte en faible effectif (2 individus) durant la période prénuptiale. Un individu de Balbuzard pêcheur a été noté en migration active au niveau des étangs situés au nord de l'aire d'étude rapprochée.

Les autres espèces constituant ce cortège ne sont pas susceptibles de s'observer en halte sur l'aire d'étude rapprochée, mais s'observent en transit.



Bassin d'irrigation présent en marge de l'aire d'étude rapprochée et pouvant offrir des habitats de halte et d'alimentation

Zone de grande culture pouvant fournir des sites de halte pour l'avifaune et offrant des habitats de reproduction pour la Bergeronnette printanière et l'Alouette des champs.



Zone bocagère favorable à la reproduction du cortège des milieux semi-ouverts (Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Tarier pâtre...)

Fourré et boisement favorable à la reproduction de la Tourterelle des bois

Figure 127 : Habitats favorables aux oiseaux sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

En période de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt

Il est possible de regrouper les espèces présentes – ou considérées comme telles - en cinq cortèges, en fonction des milieux qu'elles fréquentent préférentiellement, notamment en période de reproduction (cf. Tableau de Synthèse des cortèges d'oiseaux en période de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt).

Cortège des oiseaux	Espèces nicheuses (dont protégées)	Espèces non nicheuses (dont protégées)	Milieu(x) fréquenté(s) par les cortèges
Milieux ouverts	2 (2)	0 (0)	Cultures et prairies
Milieux buissonnants et semi-ouverts	9 (9)	0 (0)	Bocage ouvert, haies basses
Milieux forestiers	37 (28)	1 (1)	Boisements matures de feuillus et de résineux, bocage fermé
Milieux anthropiques	7 (6)	0 (0)	Habitations
Milieux aquatiques	4 (2)	1 (1)	Étang, mare et ruisseau
Total	59 (47)	2 (2)	

Le cortège des milieux ouverts et semi-ouverts comporte globalement très peu d'espèces nicheuses.

Les grandes cultures abritent plusieurs espèces comme la Bergeronnette printanière et la Bergeronnette grise. Ces habitats sont bien représentés sur l'aire d'étude rapprochée, mais les densités avifaunistiques restent très faibles.

Les milieux semi-ouverts sont représentés localement par des secteurs de bocage ouvert favorables à plusieurs espèces comme l'Alouette lulu, l'Accenteur mouchet, l'Hypolais polyglotte, la Fauvette grisette, le Tarier pâtre, le Pipit des arbres, la Pie grièche écorcheur et la Linotte mélodieuse. Ces habitats sont assez bien représentés sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

Le cortège des milieux boisés abrite les plus fortes richesses avifaunistiques. Cette richesse est essentiellement composée de petits passereaux (Sylvidés, Turdidés, Mésanges, Fringilles...) et autres oiseaux (Corneille noire, Coucou gris, Pics, Pigeon ramier). Les haies arborées et les parcs boisés offrent des habitats de reproduction pour plusieurs espèces comme le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin cini. Les boisements matures riches en arbres à cavités sont fréquentés par la Mésange nonnette, le Grimpereau des jardins, le Pic mar, le Pic noir et la Sittelle torchepot.

Plusieurs espèces de rapaces diurnes se rencontrent dans les boisements mûres locaux (Buse variable, Faucon crécerelle, Epervier d'Europe). Ces espèces communes nichent sur l'aire d'étude rapprochée. Une espèce de rapaces nocturnes inféodées aux boisements et aux bocages fermés a pu être détectée sur l'aire d'étude rapprochée : la Chouette hulotte. Plusieurs collisions routières ont notamment été constatées.

Le cortège des milieux anthropiques est peu représenté au sein de l'aire d'étude rapprochée. La Tourterelle turque, le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique et le Pigeon biset domestique et le Rougequeue noir nichent dans la plupart des hameaux de l'aire d'étude rapprochée. Deux espèces nocturnes appartenant à ce cortège ont pu être identifiées sur l'aire d'étude rapprochée : la Chevêche d'Athéna et l'Effraie des clochers.

Le cortège des milieux aquatiques et humides comporte très peu d'espèces nicheuses. Les principaux habitats favorables à la reproduction de ce cortège sont localisés en marge de l'aire d'étude rapprochée par la présence d'étangs. La reproduction du Grèbe castagneux et de la Gallinule poule d'eau sont avérées sur l'étang de Morcheval tandis que la reproduction du Martin pêcheur d'Europe est possible sur les étangs de Fianas. Le Héron cendré se reproduit en colonie arboricole et s'observe régulièrement en activité de pêche et en transit au niveau de ces étangs. Aucune colonie de reproduction n'est présente sur l'aire d'étude rapprochée.

En période internuptiale sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt

Les milieux ouverts fournissent des habitats d'alimentation et de repos pour plusieurs espèces migratrices comme l'Alouette lulu, le Pipit farlouse et le Tarier des près. Plusieurs autres espèces peuvent également s'y rencontrer (Busard des roseaux, Busard St Martin, Busard cendré, Faucon pèlerin, Œdicnème criard, Pluvier doré, Vanneau huppé). Les effectifs susceptibles de s'observer en halte sont probablement de faible importance.

Les zones bocagères peuvent fournir des habitats de halte à l'unité pour la Pie grièche écorcheur.

Les milieux boisés fournissent des habitats de halte et d'alimentation pour plusieurs espèces comme le Pigeon ramier, l'Étourneau sansonnet et le Pinson des arbres. Les effectifs observés en halte durant les périodes de migration sont très réduits. Plusieurs autres espèces sont considérées comme présentes dans ces habitats (Pic mar, Pic noir...). Signalons que les milieux boisés fournissent des corridors importants pour les oiseaux migrants. La plupart des rapaces diurnes (Bondrée apivore, Buse variable, Faucon hobereau, Faucon crécerelle, Circaète Jean le Blanc, Milan noir, Milan royal...) empruntent ces corridors lors des périodes de migration.

Les milieux aquatiques sont très localisés et présents uniquement en marge de l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs étangs peuvent fournir des sites de stationnement et d'alimentation de faible importance pour plusieurs espèces (Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Canard colvert, Chevalier culblanc, Cigogne blanche, Cigogne noire, Grande aigrette, Héron pourpré, Martin pêcheur d'Europe, Sarcelle d'hiver...). Les autres espèces constituant ce cortège s'observent principalement en transit (Grue cendrée).

Certaines friche humide ou ceinture de végétation aquatique peuvent ponctuellement fournir des sites ponctuels de halte pour la Gorgebleue à miroir.



Zone de grande culture pouvant offrir des habitats de halte et d'alimentation pour le cortège des milieux ouverts



Étang présent en marge de l'aire d'étude rapprochée pouvant fournir des sites de halte pour l'avifaune et offrant des habitats de reproduction pour le Grèbe castagneux et la Gallinule poule d'eau.



Parc arboré favorable à la reproduction du cortège des milieux boisés (Serin cini, Verdier d'Europe et Chardonneret élégant).



Bocage ouvert favorable à la reproduction de la Pie grièche écorcheur, du Tarier pâle et de la Linotte mélodieuse.

Figure 128 : Habitats favorables aux oiseaux sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

D Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	An. I	Art. 3	NT	VU	VU		En période internuptiale : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée durant la période postnuptiale, mais considérée comme présente localement au regard des habitats et de la bibliographie. L'espèce est mentionnée sur la commune durant la période postnuptiale (LPO, 2016). Les milieux boisés et bocagers peuvent représenter des sites assez favorables à la présence de l'espèce en halte. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce non observée durant la période postnuptiale, mais considérée comme présente localement au regard des habitats et de la bibliographie. L'espèce est mentionnée sur la commune durant la période pré et postnuptiale (LPO, 2017). Les milieux boisés et bocagers peuvent représenter des sites assez favorables à la présence de l'espèce en halte.	Fort
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>			LC	NT	LC	X	En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Un nicheur possible est localisé dans les grandes cultures du lieu-dit « le communal de Savignac ». Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce non observée malgré la présence d'habitats assez favorables au niveau des zones cultivées.	Moyen
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>		Art. 3	LC	VU	LC	X	Aire d'étude de Chamboret : Espèce non observée, mais signalée nicheuse sur l'aire d'étude rapprochée au niveau des boisements situés au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.	Moyen
Busard St Martin <i>Circus cyaneus</i>	An. I	Art. 3	NT	NA	CR	X	En période internuptiale : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée, mais signalée à l'unité dans la bibliographie au niveau des grandes cultures au lieu-dit « les Surchauds » et sur la commune de Berneuil (Collectif, in faune Limousin, 2015). Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce non observée, mais signalée à l'unité dans la bibliographie sur la commune de Chamboret (Bourdin H., in faune Limousin, 2017). Les prairies et les cultures fournissent des habitats assez favorables sur l'aire d'étude rapprochée.	Moyen
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>		Art. 3	LC	VU	VU		En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Deux cantons détectés dans les zones de bocage mature aux lieux-dits « la Grande Besse » et « Savignac ». Aire d'étude rapprochée de Chamboret : 6 cantons sont détectés dans les haies matures bordant la RN147 ainsi que dans les parcs arborés (« les Quatre Routes » et « Morcheval »).	Moyen
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus rufficollis</i>		Art. 3	LC	LC	VU	X	En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée. Le bassin d'irrigation peut fournir un habitat potentiel de reproduction. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse certaine comptant un couple sur l'étang de Morcheval situé en marge de l'aire d'étude rapprochée. Espèce non revue en 2020 probablement à la suite de l'entretien de l'étang.	Moyen
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	An. I	Art. 3	VU	VU	NT		En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée et aucun habitat favorable à la reproduction de l'espèce n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Un individu nicheur possible sur les étangs de Fianas est observé en transit au sein	Nul

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
							des cultures de l'aire d'étude rapprochée durant la période de reproduction.	
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>			LC	VU	VU		En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce nicheuse possible comptant 1 canton dans le boisement « les Surchauds ». Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse probable comptant 5 cantons au sein des haies, fourrés et boisements de l'aire d'étude rapprochée.	Moyen
Serin cini <i>Serinus serinus</i>		Art. 3	LC	VU	EN		En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée en période de reproduction malgré la présence d'habitats assez favorables à l'espèce. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse possible au sein des haies matures et des parcs arborés de l'aire d'étude rapprochée. 3 cantons sont notés le long de la N147.	Moyen
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	VU		En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce nicheuse probable comptant au moins 4 cantons détectés en 2018 au niveau des zones bocagères (« Panissac », « la Grande Besse », « les Surchauds » et « Savignac ». En 2020, un nicheur probable est présent dans l'aire d'étude rapprochée au niveau du bassin d'irrigation et au moins 4 chanteurs sont notés en marge de l'aire d'étude. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse probable comptant au moins 2 cantons détectés au niveau des zones bocagères autour de « Fianas » en 2018. En 2020, un individu chanteur est noté sur l'aire d'étude rapprochée à proximité de la RN147 (étang de Morcheval).	Faible
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	EN		En période internuptiale : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Un individu est observé en migration active au niveau des étangs situés au nord de l'aire d'étude durant la période pré-nuptiale.	Faible
Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>		Art. 3	LC	LC	EN		En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Un nicheur probable est localisé dans un blé du lieu-dit « le communal de Savignac ». Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Un nicheur possible est contacté dans un colza au lieu-dit « les Pointiers ».	Faible
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>		Art. 3	LC	VU	LC		En période de reproduction : Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée et aucun habitat favorable à l'espèce n'est noté sur l'aire d'étude rapprochée. Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Un individu nicheur probable est présent en marge de l'aire d'étude rapprochée au niveau des zones bocagères du sud-ouest.	Nul Faible
Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>		Art. 3	LC	LC	VU		En période internuptiale :	Faible

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
							<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Deux individus sont notés en halte sur le bassin d'irrigation durant la période pré-nuptiale.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Cahmborêt : Espèce non observée et aucun habitat favorable à l'espèce n'est noté sur l'aire d'étude rapprochée.</p>	Nul
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>		Art. 3	LC	LC	NT		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée durant la période de reproduction, mais une collision routière sur la RN147 laisse à penser que l'espèce niche probablement dans le secteur au niveau des hameaux de Savignac et Panissac. Cette espèce est citée nicheuse dans la bibliographie (Collectif, in faune Limousin, 2017).</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Un individu découvert mort par collision routière sur la RN147 à proximité du hameau de Morcheval. L'espèce niche probablement dans les hameaux environnants. Un individu chanteur est noté à proximité du hameau « le Corrigé » et un individu en chasse est noté en bordure de la RN147 au niveau du ruisseau de Morcheval.</p>	Faible
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>		Art. 3	LC	NT	LC		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce nicheuse certaine comptant 2 à 3 couples détectés au niveau des zones bocagères (« Panissac », « Savignac » et « la Brégère »). La reproduction est avérée dans les bâtiments de Savignac. Un individu est trouvé mort le long de la RN147. Cette espèce chasse régulièrement dans les zones ouvertes de l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse probable comptant au moins 2 cantons détectés au niveau des zones bocagères entre le lieu-dit « les Quatre Routes » et Morcheval.</p>	Faible
Gallinule poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			LC	LC	NT		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée et aucun habitat favorable à l'espèce n'est noté sur l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse certaine comptant un couple sur l'étang de Morcheval situé en marge de l'aire d'étude rapprochée.</p>	Faible
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>		Art. 3	LC	NT	LC		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce nicheuse probable dans l'ensemble des hameaux de l'aire d'étude rapprochée (« Panissac » et « Savignac ») et s'observe régulièrement en activité de chasse. Plus de 25 individus sont observés en période de reproduction.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse probable dans le hameau « les Quatre Route » et s'observe régulièrement en chasse sur l'étang de Morcheval. Plus de 15 individus sont observés en période de reproduction.</p>	Faible
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>		Art. 3	LC	VU	LC	X	<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée durant la période de reproduction malgré la présence d'habitats favorables. Espèce mentionnée nicheuse probable à l'échelle de la commune (SEPOL, 2012).</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse probable au sein des zones de bocage ouvert. Au moins 3 cantons sont détectés sur l'aire d'étude rapprochée.</p>	Faible

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
Martinet noir <i>Apus apus</i>		Art. 3	LC	NT	LC		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce nicheuse possible dans les hameaux de l'aire d'étude rapprochée, mais l'espèce est principalement contactée en activité de chasse au sein des prairies. Un individu est observé en marge de l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse possible au niveau du hameau « les Quatre Routes » avec 3 individus observés ainsi qu'en marge sud de l'aire d'étude (« Daugère ») avec 1 individu.</p>	Faible
Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>		Art. 3	LC	VU	LC		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : 3 individus nicheurs possibles fréquentent les bosquets et le bocage fermé situé au nord de l'aire d'étude. Un seul canton est présent dans l'aire rapprochée.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Un nicheur possible est noté dans un bosquet situé au sud du hameau des Quatre Routes.</p>	Faible
Pie grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	An. I	Art. 3	LC	NT	LC		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Au moins 4 couples nicheurs probables sont notés dans les zones bocagères de la moitié nord de l'aire d'étude.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : 3 à 4 couples nicheurs certains sont notés sur l'aire d'étude rapprochée autour du lieu-dit « Fianas » et principalement autour dans le bocage ouvert au nord de Morcheval.</p>	Faible
Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>		Art. 3	VU	NA	NA		<p>En période internuptiale :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce observée en faible effectif en halte dans les cultures et en migration active durant la période postnuptiale. Espèce observée en faible effectif en halte dans les milieux ouverts (prairies humides, cultures) et en migration active durant la période prénuptiale.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce observée en faible effectif en migration active durant la période postnuptiale. Aucun stationnement n'a été observé.</p>	Faible
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>		Art. 3	LC	NT	LC		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce nicheuse probable comptant au moins 4 à 5 cantons détectés dans la moitié nord de l'aire d'étude.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse probable comptant 4 cantons détectés au niveau des zones bocagères autour de « Fianas » et principalement au nord de Morcheval.</p>	Faible
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>		Art. 3	LC	VU	LC		<p>En période de reproduction :</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce nicheuse probable très localisée sur l'aire d'étude rapprochée. Deux cantons sont détectés dans le hameau de Panissac et autour du hameau les Brégères.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce nicheuse probable bien plus présente sur l'ensemble des milieux boisés et</p>	Faible

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
							arborés de l'aire d'étude rapprochée. 6 cantons sont notés sur l'ensemble du linéaire de la RN147 ainsi qu'un en marge de l'aire d'étude rapprochée (Morcheval).	
							<p>4 espèces nicheuses, migratrices et/ou hivernantes protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » : Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ; Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ; Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ; Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>).</p> <p>5 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » sont considérées comme présentes en période internuptiale et/ou en hivernage au regard de la qualité des habitats présents sur les aires d'étude rapprochée et de la bibliographie disponible (données inférieures à 5 ans) : Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ; Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ; Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ; Grande aigrette (<i>Ardea alba</i>) ; Grue cendrée (<i>Grus grus</i>).</p> <p>3 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection sont considérées comme présentes en période internuptiale et/ou en hivernage au regard de la qualité des habitats présents sur les aires d'étude rapprochée et de la bibliographie disponible (données inférieures à 5 ans) : Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>) ; Pinson du Nord (<i>Fringilla montifringilla</i>) ; Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>).</p> <p>7 espèces non protégées sont considérées comme présentes en période internuptiale et/ou en hivernage au regard de la qualité des habitats présents sur les aires d'étude rapprochée et de la bibliographie disponible (données inférieures à 5 ans) : Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>) ; Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) ; Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>) ; Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>) ; Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>), Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>).</p>	Faible
							<p>36 espèces nicheuses, migratrices et/ou hivernantes protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>) ; Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>) ; Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>) ; Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>) ; Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) ; Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>) ; Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>) ; Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>) ; Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>) ; Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>) ; Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) ; Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>) ; Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>) ; Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>) ; Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>) ; Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) ; Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>) ; Hypolais polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>) ; Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>) ; Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>) ; Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>) ; Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>) ; Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>) ; Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) ; Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>) ; Pic vert (<i>Picus viridis</i>) ; Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) ; Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>) ; Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) ; Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>) ; Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>) ; Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>) ; Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>) ; Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>) ; Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>) ; Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>).</p> <p>Ces espèces protégées sont pour la plupart communes à très communes à l'échelle nationale et/ou régionale et/ou départementale.</p> <p>15 autres espèces migratrices et/ou hivernantes protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) ; Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) ; Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>) ; Grand corbeau (<i>Corvus corax</i>) ; Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>) ; Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>) ; Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>) ; Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>) ; Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>) ; Pie grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>) ; Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>) ; Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>) ; Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>) ; Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>) ; Vautour fauve (<i>Gyps fulva</i>).</p> <p>Ces espèces protégées sont présentes de manière anecdotiques localement.</p>	Négligeable

An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »

Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

LRE : Liste rouge des espèces menacées en Europe (Birdlife, 2015) : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure, NA : Non applicable, DD : Données insuffisantes.

LRR : Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants du Limousin (

Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante en Limousin (CSRPN, 2016).



Milan royal



Alouette des champs



Serin cini



Tourterelle des bois



Chardonneret élégant



Grèbe castagneux – photo prise sur site

Figure 129 : Oiseaux remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises hors site sauf mention contraire, © Biotope.

E Bilan concernant les oiseaux et enjeux associés

En période de reproduction

62 espèces, dont 59 nicheuses sont présentes sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 47 espèces d'oiseaux sont protégées :
 - 45 espèces nicheuses ;
 - 2 espèces non nicheuses, mais présentes ponctuellement en période de reproduction ;
- 5 espèces d'intérêt communautaire, dont 1 nicheuse hors périmètre de l'aire d'étude rapprochée ;
- 3 espèces avec un enjeu écologique moyen ;
- 12 espèces avec un enjeu écologique faible ;

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil concernent les milieux boisés et bocagers. En effet, ces habitats abritent les plus fortes richesses spécifiques ainsi que plusieurs espèces menacées comme la Tourterelle des bois et le Chardonneret élégant. Les milieux ouverts et cultivés fournissent également des habitats de reproduction pour l'Alouette des champs et la Bergeronnette printanière.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen pour les oiseaux nicheurs.

61 espèces, dont 59 nicheuses sont présentes sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 49 espèces d'oiseaux sont protégées :
 - 47 espèces nicheuses ;
 - 2 espèces non nicheuses, mais présentes ponctuellement en période de reproduction ;
- 6 espèces d'intérêt communautaire, dont 2 nicheuses hors périmètre de l'aire d'étude rapprochée ;
- 6 espèces avec un enjeu écologique moyen ;
- 17 espèces avec un enjeu écologique faible ;

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret concernent les milieux boisés et bocagers. En effet, ces habitats abritent les plus fortes richesses spécifiques ainsi que plusieurs espèces menacées comme la Tourterelle des bois, le Chardonneret élégant et le Serin cini en effectifs notables. Les milieux aquatiques présents en marge de l'aire d'étude rapprochée constituent également des habitats de reproduction à enjeux pour le Grèbe castagneux et le Martin pêcheur d'Europe.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen pour les oiseaux nicheurs.

En période internuptiale

85 espèces d'oiseaux sont considérées comme présentes en période internuptiale dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 63 espèces d'oiseaux sont protégées ;
- 12 espèces d'intérêt communautaire ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique fort ;
- 2 espèces avec un enjeu écologique moyen ;
- 15 espèces avec un enjeu écologique faible ;

Les principaux secteurs à enjeux pour les oiseaux migrants et/ou hivernant au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil concernent les milieux boisés et bocagers qui peuvent abriter le Milan royal en halte ou en dortoir. Les milieux ouverts cultivés et les prairies fournissent des habitats assez favorables au Busard St Martin et au Vanneau huppé durant les périodes internuptiales. Le bassin d'irrigation présent en marge de l'aire d'étude rapprochée peut fournir un site assez propice aux oiseaux en période de migration. En effet, le Martin pêcheur d'Europe peut notamment s'y rencontrer.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée de Berneuil constitue un enjeu globalement faible et localement moyen à fort pour les oiseaux migrants et hivernants.

69 espèces d'oiseaux sont considérées comme présentes en période internuptiale dans l'aire d'étude rapprochée de Chamboret.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 57 espèces d'oiseaux sont protégées ;
- 7 espèces d'intérêt communautaire ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique fort ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique moyen ;
- 12 espèces avec un enjeu écologique faible ;

Les principaux secteurs à enjeux pour les oiseaux migrants et/ou hivernant au sein de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret concernent les milieux boisés et bocagers qui peuvent abriter le Milan royal en halte ou en dortoir. Les milieux ouverts cultivés et les prairies fournissent des habitats assez favorables au Busard St Martin durant les périodes internuptiales. Les étangs présents en marge de l'aire d'étude rapprochée peuvent fournir des sites assez propices aux oiseaux en période de migration.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée de Chamboret constitue un enjeu globalement faible et localement moyen à fort pour les oiseaux migrants et hivernants.

3.3.3.7 Mammifères (hors chiroptères)

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des mammifères (hors chiroptères) a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des mammifères terrestres (écureuil, hérisson...) et des mammifères semi-aquatiques (loutre, campagnol).

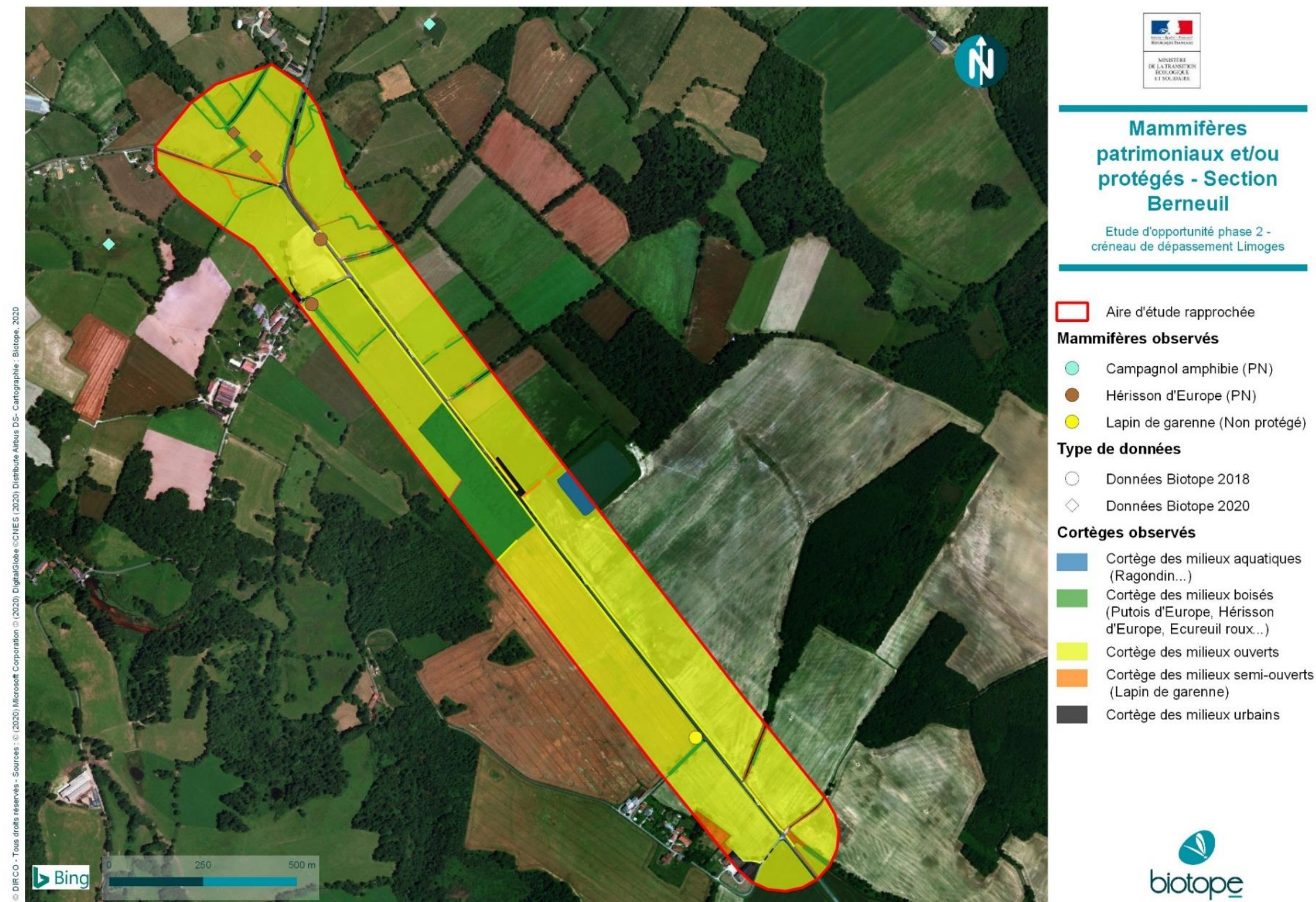


Figure 130 : Mammifères patrimoniaux et/ou protégés sur la section Berneuil



Mammifères patrimoniaux et/ou protégés - Section Chamboret

Etude d'opportunité phase 2 - créneau de dépassement Limoges

- Aire d'étude rapprochée
- Mammifères observés**
- Campagnol amphibie (PN)
- Hérisson d'Europe (PN)
- Lapin de garenne (Non protégé)
- Loutre d'Europe (PN)
- Type de données**
- Données Biotope 2018
- Données Biotope 2020
- Cortèges observés**
- Cortège des milieux aquatiques (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe...)
- Cortège des milieux boisés (Putois d'Europe, Hérisson d'Europe, Ecureuil roux...)
- Cortège des milieux ouverts
- Cortège des milieux semi-ouverts (Lapin de garenne)
- Cortège des milieux urbains



Figure 131 : Mammifères patrimoniaux et/ou protégés sur la section Chamboret

A Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic faune/flore réalisé sur le secteur d'étude en 2018 et 2020, il n'existe pas à notre connaissance de publications s'étant intéressées aux mammifères sur cette zone.

À défaut d'études connues, récentes et fiables, sur le secteur étudié, seules ont été reprises les données récentes issues des fiches ZNIEFF autour de l'aire d'étude rapprochée et la consultation des données communales de Berneuil et Chamboret sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Collectif Faune Limousin.

4 espèces de mammifères non détectées lors de nos inventaires sont mentionnées récemment sur la commune de Berneuil (données supérieures ou égale à 2015) : Castor d'Europe, Écureuil roux, Lièvre d'Europe, Loutre d'Europe. Parmi ces espèces et au regard des habitats présents au niveau de l'aire d'étude rapprochée, seuls l'Écureuil roux et le Lièvre d'Europe sont susceptibles d'être présents sur l'aire d'étude rapprochée.

Plusieurs autres espèces non observées sont également mentionnées sur la commune de Berneuil de manière historique : Cerf élaphe, Fouine, Rat noir, Putois d'Europe, Rat musqué. Au regard des habitats présents et bien que la plupart de ces données soient anciennes, seules la Fouine et le Putois d'Europe peuvent potentiellement se rencontrer sur l'aire d'étude rapprochée.

2 espèces de mammifères non détectées lors de nos inventaires sont mentionnées récemment sur la commune de Chamboret (données supérieures ou égale à 2015) : le Putois d'Europe et le Castor d'Europe. Plusieurs autres espèces non observées sont également mentionnées sur la commune de Chamboret de manière historique : Cerf élaphe, Hermine, Loir gris et Rat musqué. Au regard des habitats présents et bien que la plupart de ces données soient anciennes, il est cependant possible de les rencontrer sur l'aire d'étude rapprochée. L'ensemble de ces espèces est susceptible de se rencontrer sur l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents.

Bien que certaines données soient anciennes, la plupart de ces espèces seront pour la plupart considérées comme présentes et seront donc prises en compte dans la suite de l'analyse.

B Espèces présentes dans les aires d'étude rapprochée

18 espèces de mammifères sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil :

- 16 espèces observées lors des prospections : Blaireau européen, Campagnol amphibie, Campagnol des champs, Campagnol roussâtre, Chevreuil européen, Fouine, Hérisson d'Europe, Lapin de garenne, Lièvre d'Europe, Martre des pins, Mulot sylvestre, Ragondin, Rat surmulot, Renard roux, Sanglier, Taupe d'Europe.
- 2 espèces non observées, mais considérées comme présentes (justification à l'appui) : Écureuil roux, Putois d'Europe.

La richesse mammalogique observée et considérée comme présente est faible et représente 26% des mammifères terrestres du Limousin. Bien que non négligeable, cette faible richesse mammalogique est à attribuer à la faible représentation des micromammifères.

24 espèces de mammifères sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Chamboret :

- 19 espèces observées lors des prospections : Belette, Blaireau européen, Campagnol agreste, Campagnol des champs, Campagnol amphibie, Campagnol roussâtre, Crocidure musette, Chevreuil européen, Écureuil roux, Fouine, Hérisson d'Europe, Lièvre d'Europe, Loutre d'Europe, Martre des pins, Mulot sylvestre, Ragondin, Renard roux, Sanglier, Taupe d'Europe.
- 5 espèces non observées, mais considérées comme présentes (justification à l'appui) : Hermine, Loir gris, Putois d'Europe, Rat musqué, Cerf élaphe

La richesse mammalogique observée et considérée comme présente est moyenne et représente 57% des mammifères terrestres du Limousin. Les habitats sont localement assez diversifiés et fonctionnels pour abriter cette richesse mammalogique.

C Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Milieux boisés

La plupart des espèces inféodées à ces habitats sont communes en Limousin (Campagnol roussâtre, Hérisson d' Europe, Écureuil roux, Loir gris, Martre des pins, Mulot sylvestre, Renard roux, Blaireau européen, Sanglier, Chevreuil...). Les zones boisées constituent des habitats d' alimentation, de reproduction, de repos et de transit important pour l' ensemble de ces espèces de mammifères terrestres.

Les boisements présents sur les aires d' étude rapprochée peuvent fournir des corridors importants pour les mammifères.

2 espèces protégées appartenant à ce cortège sont présentes localement : le Hérisson d' Europe et l' Écureuil roux.

Milieux ouverts et semi-ouverts

La plupart des espèces des milieux boisés peuvent s'alimenter dans les milieux ouverts des aires d'étude rapprochée. La plupart des espèces inféodées à ces habitats sont communes en Limousin (Campagnol des champs, Crocidure musette, Lièvre d'Europe, Taupe d'Europe). Plusieurs sont cependant peu communes en Limousin (Belette, Hermine, Lapin de garenne).

Les talus, les prairies et les friches constituent les principaux habitats de vie pour ces espèces sur les aires d'étude rapprochée.

Aucune espèce protégée inféodée à ces habitats n'est présente localement.

Milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques et humides favorables aux mammifères semi-aquatiques sont uniquement représentés sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret. En effet, le petit ruisseau de Morcheval ainsi que plusieurs petites zones humides sont présents sur l'aire d'étude de Chamboret. Plusieurs espèces communes typiques des zones humides s'y rencontrent (Campagnol agreste...). Plusieurs espèces peu communes peuvent fréquenter ces habitats (Putois d'Europe, Loutre d'Europe) alors que le Campagnol amphibie est avéré localement.

Plusieurs espèces très communes comme le Surmulot et le Ragondin fréquentent le ruisseau et les mares de l'aire d'étude rapprochée. Signalons que ces deux espèces sont également présentes sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Bien que non observés lors de nos visites de terrain, les milieux aquatiques et humides de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret peuvent abriter une espèce invasive rare en Limousin : le Rat musqué.

Une espèce protégée est susceptible de fréquenter ponctuellement l'aire d'étude rapprochée de Chamboret : la Loutre d'Europe ; une autre s'y reproduit : Campagnol amphibie.

Milieux urbains

La plupart des zones bâties des aires d'étude rapprochée fournissent des habitats de vie pour plusieurs espèces anthropophiles communes en Limousin comme la Fouine. Une seule espèce rare peut s'y rencontrer : le Rat noir. Aucune espèce protégée inféodée à ces habitats n'est présente sur les aires d'études.

Aucune espèce protégée inféodée à ces habitats n'est présente sur les aires d'études rapprochées.

Zone de transit, corridor de déplacement

Les principaux corridors pour le transit des mammifères terrestres sont principalement localisés au niveau des milieux boisés et bocagers. Ces zones sont très localisées au sein des aires d'étude rapprochée.

Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, les principaux corridors identifiés sont localisés au niveau du boisement au niveau du lieu-dit « les Surchauds ». Plusieurs autres secteurs peuvent être utilisés comme zone de transit pour les mammifères (réseau bocager, chemins...).

Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret, les principaux corridors sont représentés par le ruisseau de Morcheval et par les zones boisées situées au sud de l'aire d'étude rapprochée.



Chemin en zone bocagère présente sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil offrant un corridor de déplacement pour les mammifères



Ruisseau de Morcheval abritant le Campagnol amphibie et fournissant un corridor de déplacement assez important pour les mammifères sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret



Boisement mature favorable aux cortèges des milieux boisés (Genette, Écureuil roux...) sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret



Réseau bocager favorable au transit des mammifères sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Figure 132 : Habitats favorables aux mammifères sur les aires d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

D Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée sur les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté		
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>		Art. 2	VU	NT	X	PC	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : 2 secteurs fréquentés par l'espèce sont notés à plus de 200 m en marge de l'aire d'étude rapprochée (mare du lieu-dit « la Margelle », étang au lieu-dit « les palisses »). Aucun habitat favorable à l'espèce n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Aire d'étude de Chamboret : Plusieurs indices de présence (crottières, coulées et réfectories) sont notés sur le ruisseau de Morcheval en aval de la RN147 ainsi que sur l'étang situé en marge de l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs autres secteurs fréquentés par l'espèce ont été identifiés en marge de l'aire d'étude rapprochée (petit ruisseau au lieu-dit « les Quatres routes », étang à « Daugère » et ruisseau à Fianas. La plupart des zones humides fournissent des habitats favorables à l'espèce.</p>	Fort
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			NT	NT		PC	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce présente très localement au niveau des talus routiers et des zones bocagères.</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce non observée, mais considérée comme présente au regard des habitats (bocage, talus, lisières boisées...). L'espèce est mentionnée sur la commune de Chamboret (GMHL, 2018).</p>	Moyen
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	An 2 et 4	Art. 2	NT	LC	X	C	<p>Aire d'étude rapprochée de Berneuil : Espèce non observée et aucun habitat favorable à l'espèce n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. L'espèce est considérée comme absente. Espèce uniquement présente sur le Vincou, la Glayeule et ses affluents (GMHL, 2017).</p> <p>Aire d'étude rapprochée de Chamboret : Espèce non détectée sur l'aire d'étude malgré des habitats assez favorables à la présence de l'espèce en transit sur le ruisseau de Morcheval. Les connexions écologiques sont très restreintes pour rejoindre l'étang de Morcheval situé en amont.</p>	Moyen
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i>			LC	NT		PC	<p>Aire d'étude de Berneuil : Espèce non observée, mais considérée comme présente au sein des zones boisées et bocagères de l'aire d'étude rapprochée. D'après la bibliographie, l'espèce est signalée sur la commune (GMHL, 2003).</p> <p>Aire d'étude de Chamboret : Espèce non observée, mais considérée comme présente au sein des zones boisées, bocagères et humides de l'aire d'étude rapprochée. D'après la bibliographie, l'espèce est signalée sur la commune (Collectif, in faune Limousin, 2018).</p>	Faible
2 espèces protégées au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection sont considérées comme présentes sur les deux aires d'étude rapprochée : Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) ; Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>).								Négligeable

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée sur les aires d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté		
Ces espèces protégées sont communes à très communes à l'échelle nationale, régionale et départementale.								
2 espèces de mammifères d'origine exotique sont considérées comme présentes sur les aires d'étude rapprochées : Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) ; Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>).								Nul

An. II/IV/V : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV et V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017) : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante en Limousin (CSRPN, 2016).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (Collectif Faune Limousin, 2018) : R : Rare ; PC : peu commun ; C : commun ; TC : très commun.

Figure 133 : Mammifères remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos et illustrations prises hors site sauf mention contraire, © G. Delenclos, 2012 et Biotope.



Crottier de campagnol amphibie sur le ruisseau de Morcheval – photo prise sur site



Lapin de Garenne



Putois d'Europe



Loutre d'Europe

E Bilan concernant les mammifères et enjeux associés

18 espèces de mammifères sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 3 espèces de mammifères sont protégées ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique fort est présente en marge ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique moyen ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique faible ;
- 1 espèce exotique à caractère envahissant.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil concernent les zones boisées et bocagères favorables à la présence des mammifères patrimoniaux et menacés (Lapin de garenne, Putois d'Europe). Les enjeux concernant le Campagnol amphibie sont uniquement localisés en marge de l'aire d'étude rapprochée.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible. Des enjeux moyens sont localisés au niveau des zones boisées, des zones bocagères et des talus en friche.

24 espèces de mammifères sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée de Chamboret.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 4 espèces de mammifères sont protégées ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique fort ;
- 2 espèces avec un enjeu écologique moyen ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique faible ;
- 2 espèces exotiques à caractère envahissant.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée de Chamboret concernent les milieux aquatiques et humides qui abritent plusieurs espèces de mammifères semi-aquatiques (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe). Les zones boisées et bocagères fonctionnelles s'avèrent assez favorables à la présence des mammifères patrimoniaux ou menacés (Lapin de garenne, Putois d'Europe).

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen. Des enjeux forts sont localisés au niveau du ruisseau de Morcheval et au sein des principales zones humides situées en marge de l'aire d'étude. Des enjeux faibles à moyens sont présents dans les zones bocagères et boisées de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3.8 Chiroptères

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des chiroptères a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné toutes les espèces susceptibles d'être présentes dans le secteur d'étude.

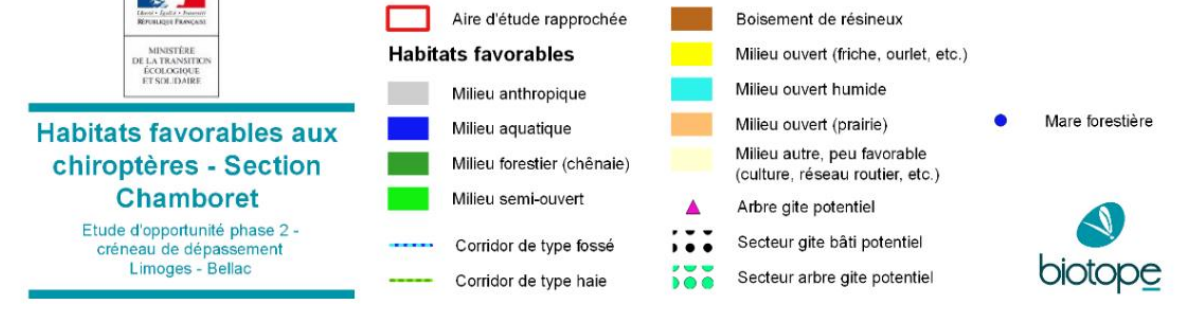
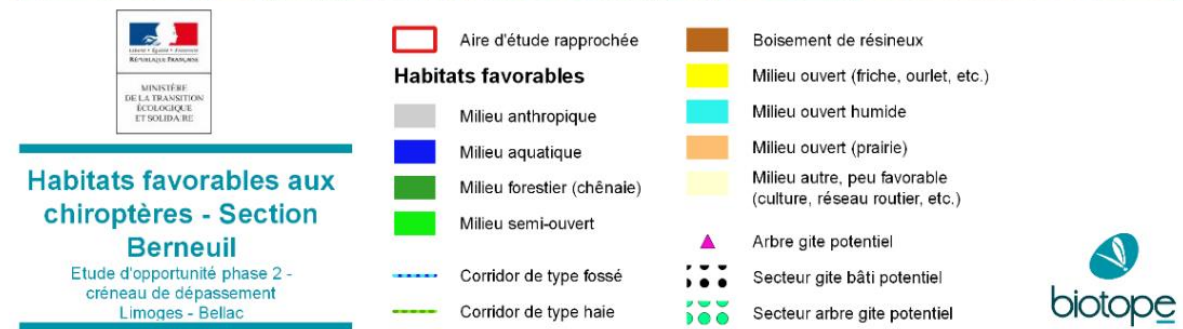
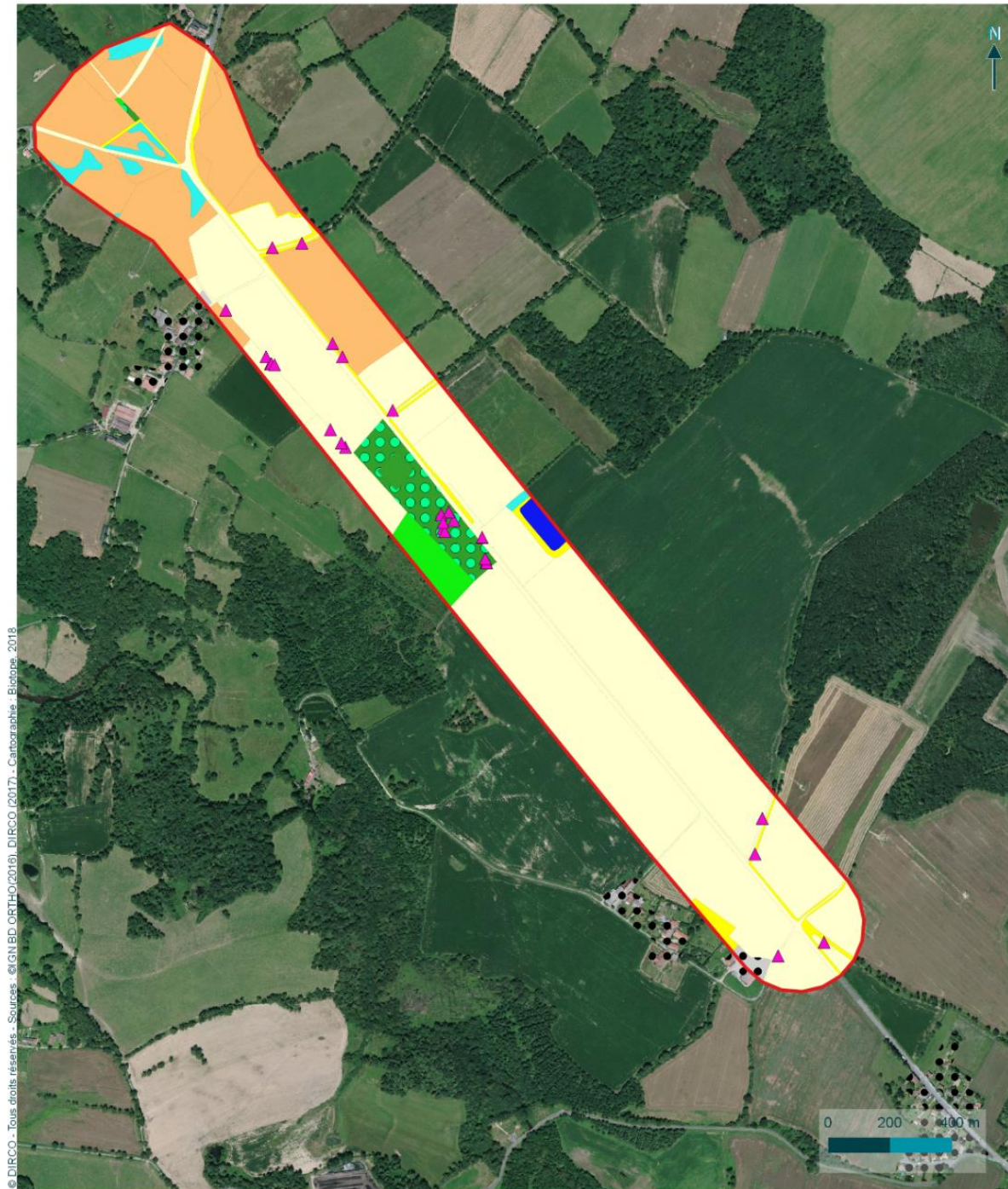


Figure 135 : Habitats favorables aux chiroptères sur la section Chamborêt

Figure 134 : Habitats favorables aux chiroptères sur la section Berneuil

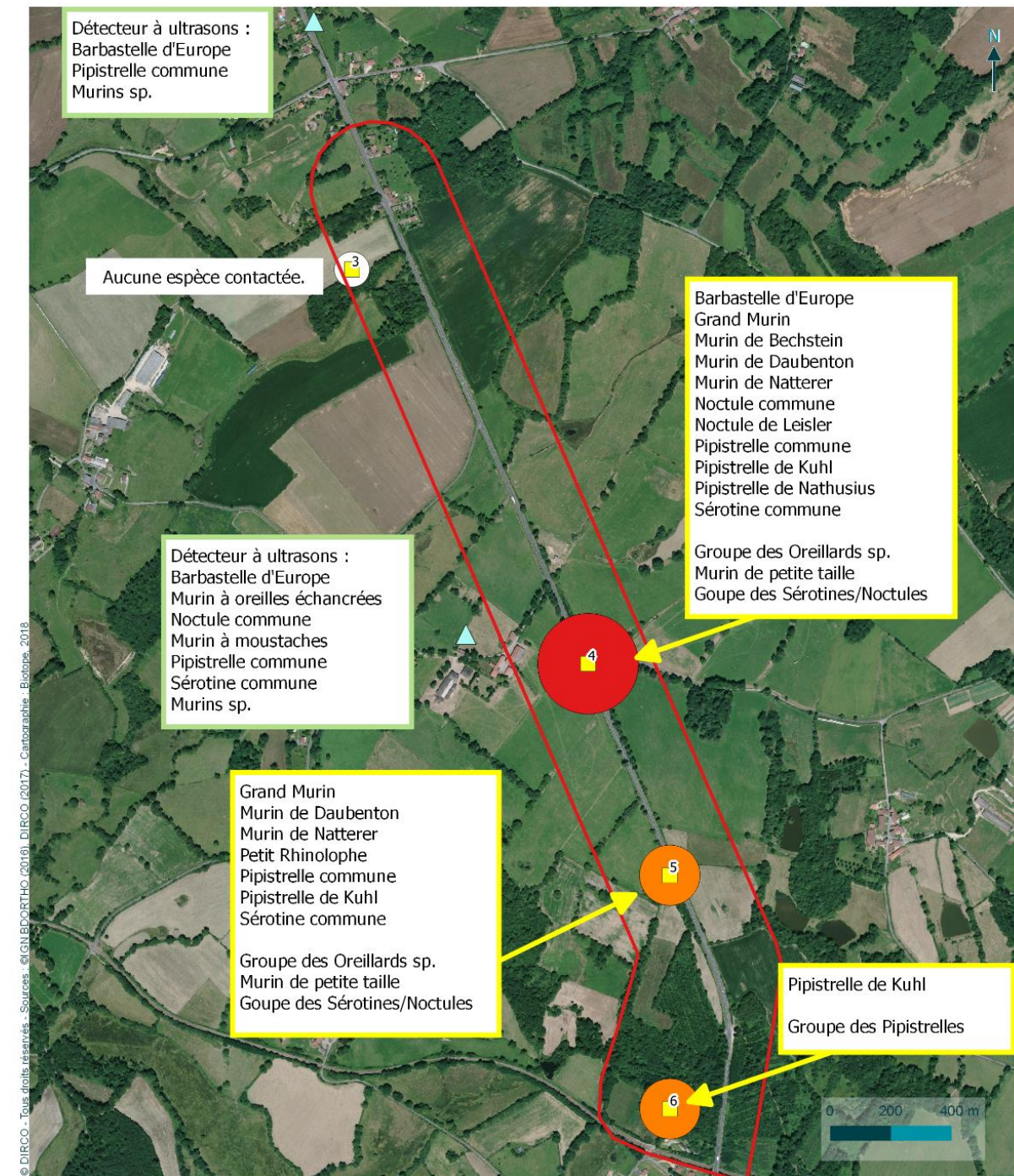
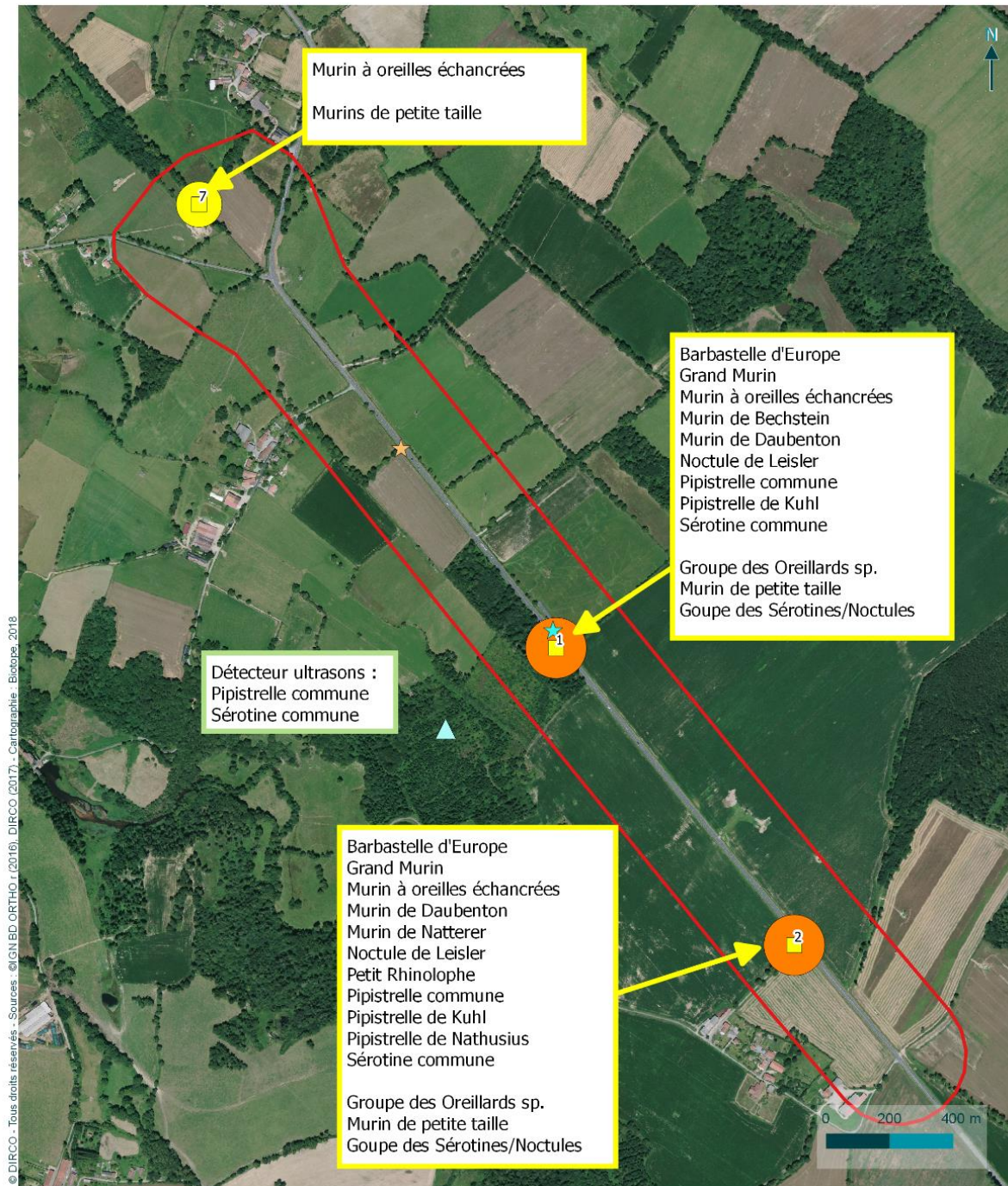


Figure 136 : Chiroptères protégés sur la section Berneuil

Figure 137 : Chiroptères protégés sur la section Chamborêt

A Analyse bibliographique

Espèce

De façon à compléter les données collectées sur le terrain dans le cadre de la présente expertise, une analyse bibliographique a permis de dresser la liste des 25 espèces présentes en Limousin (cf. annexe 18.4.4).

Une analyse bibliographique a également été réalisée à l'aide des FSD (ZSC, ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type II) des sites se situant dans un rayon de 30 km autour de l'aire d'étude rapprochée. Ce rayon correspond à la capacité de dispersion de certaines espèces de chiroptères (Minoptère de Schreibers et Grand Murin notamment) entre leur gîte et leur territoire de chasse ; mais également la distance maximale observée dans la bibliographie de dispersion pour la majorité des espèces entre leur gîte d'été et leur gîte d'hiver. Les recherches ont permis d'identifier au moins 19 espèces de chiroptères, sur les 25 espèces présentes en ex-Limousin (cf. annexe 18.4.4).

Il est important de souligner que le site Natura 2000 Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac (FR7401141) se situe à moins de vingt kilomètres de l'aire d'étude rapprochée, soit dans le périmètre de déplacement de certaines espèces comme le Grand Murin (plus de 200 individus en reproduction et entre 100 et 280 individus en hiver). Il est possible que les individus présents dans ce site viennent, à minima, chasser au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

Il est important de noter la présence d'une importante population de Petit Rhinolophe en hiver (150 à 300 individus) et d'une population importante de Grand Murin en été (entre 400 et 800 individus) au sein de la ZSC Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents (FR7401147).

D'après les données du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, au moins 15 espèces sont présentes dans un rayon de 2 km autour de l'aire d'étude rapprochée : Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Murin d'Alcathoe, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Petit Rhinolophe et Oreillard sp. À noter que parmi elles, 5 espèces ont été observées à vue et/ou en sortie de gîte : le Grand Murin, le Murin de Natterer, le Petit Rhinolophe, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune.

Le secteur semble favorable aux chiroptères.

Sites souterrains

Les sites souterrains sont favorables à l'installation des chiroptères en période d'hibernation, en période de mise bas et d'élevage des jeunes et lors des différentes migrations. D'après le site www.infoterre.brgm, seuls des ouvrages civils sont connus dans un rayon de moins de 15 km des aires d'études rapprochées (cf. figure suivante).

D'une manière générale, seulement une carrière est connue dans un rayon de 30 km autour des aires d'études rapprochées.

Aucune cavité n'est présente au sein des aires d'études rapprochées.

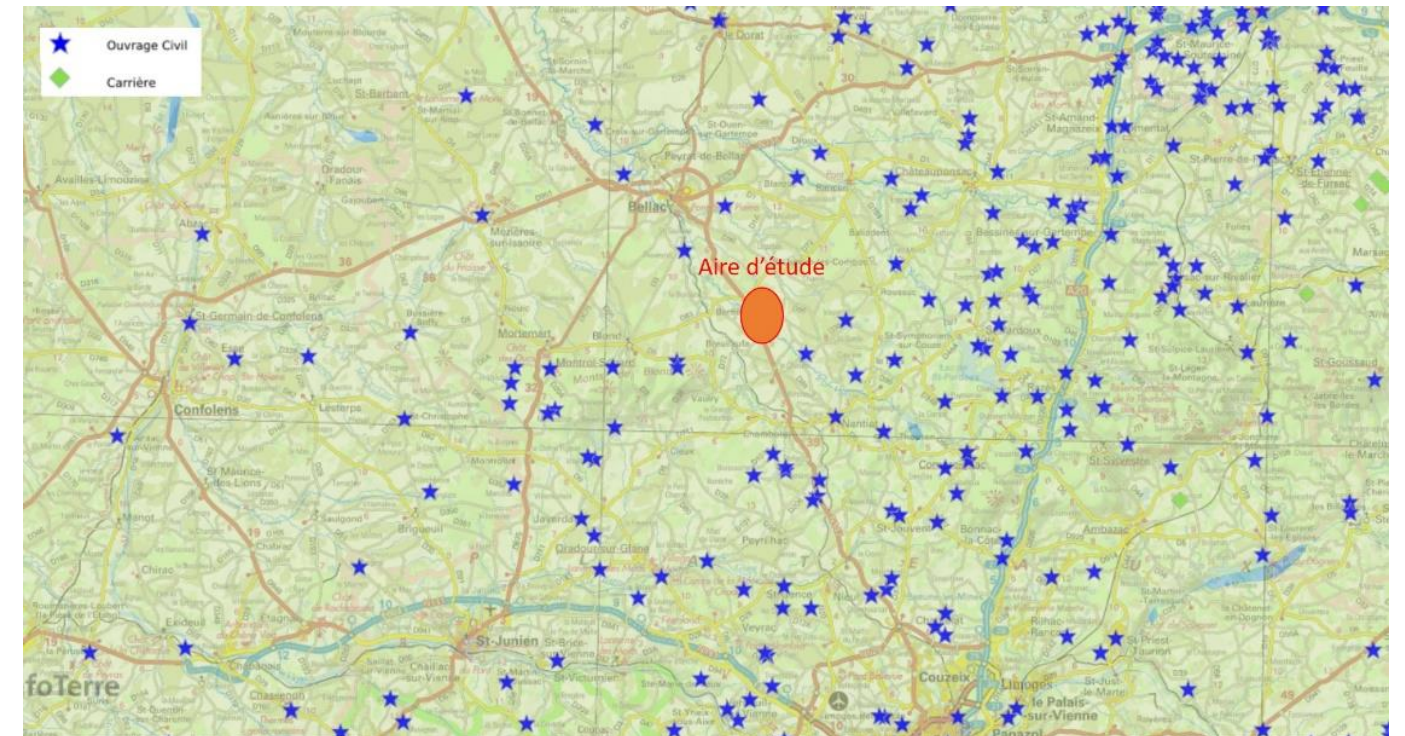


Figure 138 : Localisation des cavités souterraines dans un rayon supérieur de 30 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : infoterre, BRGM 2018)

B Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au moins 18 espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

15 espèces ont été contactées lors des inventaires de terrain :

- Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* ;
- Sérotine commune *Eptesicus serotinus* ;
- Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* ;
- Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* ;
- Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* ;
- Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* ;
- Grand Murin *Myotis myotis* ;
- Murin de Natterer *Myotis nattereri* ;
- Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri* ;
- Noctule commune *Nyctalus noctula* ;
- Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* ;
- Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* ;
- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* ;
- Oreillard roux *Plecotus auritus* ;
- Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*.

3 espèces non contactées lors des inventaires de terrain, mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :

- Oreillard gris *Plecotus austriacus* ;
- Murin à moustache *Myotis mystacinus* ;
- Murin d'Alcathoe *Myotis alcathoe*.

C Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Gîte de mise bas et d'élevage des jeunes et gîte d'hivernation

- Les arbres

Les aires d'études rapprochées sont très favorables en gîte arboricole potentiel, avec des arbres présentant des cavités, des fissures, des écorces décollées, des lianes, etc. De nombreuses espèces arboricoles ont d'ailleurs été contactées, notamment la Noctule de Leisler, le Murin de Bechstein et le Barbastelle d'Europe.

- Les bâtiments

Les habitations au sein des aires d'études rapprochées, et à proximité immédiate, sont des gîtes potentiels pour de nombreuses espèces de chauves-souris telles que la Sérotine commune ou encore le Petit Rhinolophe, contactées lors des inventaires.

Lors des inventaires réalisés par le GMHL, plusieurs espèces avaient été observées dans un rayon de deux kilomètres, observer à vue et/ou en sortie de gîte : Grand Murin, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Sérotine commune sur la section de Berneuil ; et le Petit Rhinolophe (au moins cinq observations) sur la section Chamboret.

Les espèces de chiroptères, telles que la Pipistrelle commune, peuvent se faufiler sous les tuiles des toits, ou encore dans de très petits interstices ; endroits souvent inaccessibles pour leur observation. Certaines espèces peuvent également s'installer derrière les volets en bois, dans les combles, les granges ou même les fissures de mur en pierre.



Cavités



Ecorce décollée



Bâtiment favorable au gîte



Lianes

Figure 139 : Arbres gîtes potentiels et gîte anthropique potentiel pour les chiroptères sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope

Gîte de swarming

Aucun gîte de swarming (site de regroupement) n'a pu être identifié sur la zone d'étude lors des inventaires ni dans la bibliographie disponible.

Zone de transit, corridor de déplacement

D'une manière générale, les corridors sont empruntés par les chiroptères dans le but de relier leur différent territoire de chasse entre eux, mais également leurs gîtes et leurs terrains de chasse. Ces milieux sont donc à la fois des corridors de déplacement, mais ils sont aussi pour beaucoup d'espèces des territoires de chasse.

Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt, les milieux encore bocagers et les nombreux boisements sont bien représentés, ils offrent une grande diversité de corridors et de territoire de chasse pour bon nombre d'espèces de chauves-souris. Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, plus marquée par la culture, ces milieux sont peu représentés. Mais les quelques lisières et alignements d'arbres présents concentrent malgré tout une activité importante des chiroptères.

Territoire de chasse

L'aire d'étude rapprochée de Berneuil se situe dans un environnement majoritairement composé de cultures. Quelques boisements et milieux bocagers sont cependant encore bien présents au sud-ouest du tracé.

L'aire d'étude rapprochée de Chamborêt est quant à lui dans un environnement un peu plus bocager, avec des haies connectées aux boisements alentour ainsi qu'aux différents villages ; offrant des gîtes potentiels pour bon nombre d'espèces contactées au sein des aires d'études rapprochées.

Les lisières et les haies sont les éléments les plus sensibles pour ces deux traces, car l'activité chiroptérologique y est très importante ; et le risque de collision par conséquent plus élevé. Le tout s'insère dans un paysage composé d'une multitude de pièces d'eau, très attractives pour les chiroptères (pour boire, mais aussi pour y trouver une quantité importante de nourriture) ; essentiellement au niveau du tracé de Chamboret.

L'aire d'étude rapprochée de Chamborêt offre des territoires de chasse plus favorables aux chiroptères que l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, mais l'activité y reste néanmoins importante, notamment le long des haies et des lisières.

Les boisements et les haies, les prairies, ainsi que les mares, composent une mosaïque très favorable aux chiroptères pour les territoires de chasse.

D Statut et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	An. II et IV	Art. 2	VU	LC	DZ	Fort	<p>L'activité de la Barbastelle d'Europe est moyenne à forte sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : son activité est forte le long de la lisière du bois au nord du boisement « les Surchauds » et l'activité est moyenne au niveau des alignements d'arbres, au nord de Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : l'activité est moyenne sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'espèce n'a pas été contactée sur les points 3 et 5, respectivement au niveau d'un boisement au nord de Corrigé et au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments, habitations (volet, linteaux de poutre ...), arbres. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	Fort
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	DZ	Fort	<p>L'activité de la Noctule de Leisler est forte sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : son activité est forte le long de la lisière du bois au nord du boisement « les Surchauds » et l'activité est moyenne au niveau des alignements d'arbres, au nord de Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : l'activité est moyenne sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'espèce n'a pas été contactée sur les points 3 et 5, respectivement au niveau d'un boisement au nord de Corrigé et au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité de la Noctule de Leisler est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe des Sérotines/Noctules appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	Fort
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	-	Fort	<p>L'activité de la Sérotine commune est forte sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : son activité est forte le long de la lisière du bois au nord du boisement « les Surchauds » et l'activité est moyenne au niveau des alignements d'arbres, au nord de</p>	Fort

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
							<p>Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : l'activité est forte sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'activité est moyenne au sud de l'aire d'étude rapprochée et l'espèce n'a pas été contactée sur le point 3, au niveau d'un boisement au nord de Corrigé. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Un cadavre a été observé le long de la RN147 sur la section de Berneuil.</p> <p>Remarque : l'activité de la Sérotine commune est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe des Sérotines/Noctules appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : bâtiments.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	An. II et IV	Art. 2	LC	LC	DZ	Très fort	<p>L'activité du Grand Murin est moyenne à forte sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : son activité est faible le long de la lisière du bois au nord du boisement « les Surchauds » et l'activité est moyenne au niveau des alignements d'arbres, au nord de Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : l'activité est forte sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'activité est moyenne au sud de l'aire d'étude rapprochée et l'espèce n'a pas été contactée sur le point 3, au niveau d'un boisement au nord de Corrigé. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments.</p> <p>Gîte potentiel d'hibernation sur le site : aucun.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	Fort
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	An. II et IV	Art. 2	LC	LC	DZ	Fort	<p>L'activité du Murin à oreilles échanquées est moyenne sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : l'activité est moyenne au niveau des alignements d'arbres, au nord de Savignac. Elle est faible le long de la lisière forestière au nord du boisement « les Surchauds ». Elle est forte au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : l'espèce n'a pas été contactée sur les points 3, 4 et 5,</p>	Fort

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
							<p>respectivement au niveau d'un boisement au nord de Corrigé, sur le point situé en face du bourg de Morcheval et au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. Elle n'a pas non plus été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité du Murin à oreilles échanquées est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe des Murins de petite taille appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres et bâtiments. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : aucun.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	An. II et IV	Art. 2	VU	NT	DZ	Très fort	<p>L'activité du Murin de Bechstein est considérée comme forte à très forte au sein des aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : elle est moyenne le long de la lisière forestière au nord du boisement « les Surchauds ». L'espèce n'a pas été contactée au point 2 au nord de Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'activité est très forte sur le point situé en face du bourg de Morcheval, l'espèce n'a pas été contactée sur les points 3 et 5, respectivement au niveau d'un boisement au nord de Corrigé, et au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité du Murin de Bechstein est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe des Murins de petite taille appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	Fort, ponctuellement très forte au niveau du point situé en face du bourg de Morcheval
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	-	Fort	<p>L'activité de la Pipistrelle de Nathusius est moyenne sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : elle est moyenne au niveau des alignements d'arbres au nord de Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au point 1 au nord du boisement « les Surchauds ». L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'activité est moyenne sur le point situé en face du bourg de</p>	Moyen

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
							<p>Morcheval, l'espèce n'a pas été contactée sur les points 3 et 5, respectivement au niveau d'un boisement au nord de Corrigé, et au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité de la Pipistrelle de Nathusius est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe Pipistrelle de Kuhl/Nathusius appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres et derrière les bardages en bois des façades.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires.</p>	
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	-	Moyen	<p>L'activité de la Pipistrelle commune est moyenne à forte sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : elle est forte au niveau des alignements d'arbres au nord de Savignac. Et moyenne au nord du boisement « les Surchauds ». L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'activité est forte sur le point situé en face du bourg de Morcheval et moyenne au sud de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce n'a pas été contactée sur le point 3 au niveau d'un boisement au nord de Corrigé. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments et arbres. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : bâtiments et arbres.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	Moyen
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	Fort	<p>L'activité du Murin de Daubenton est moyenne sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : elle est moyenne au niveau des alignements d'arbres au nord de Savignac et au nord du boisement « les Surchauds ». L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'activité est moyenne sur le point situé en face du bourg de Morcheval et faible au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. L'espèce n'a pas été contactée sur le point 3 au niveau d'un boisement au nord de Corrigé. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité du Murin de Daubenton est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non</p>	Moyen

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
							<p>identifiées appartenant au groupe des Murins de petite taille appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres et ponts. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres et pont.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	Fort	<p>L'activité du groupe des Oreillards sp. est moyenne sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : elle est moyenne au niveau des alignements d'arbres au nord de Savignac et au nord du boisement « les Surchauds ». L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'activité est moyenne au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière et faible sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'espèce n'a pas été contactée sur le point 3 au niveau d'un boisement au nord de Corrigé. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité de l'Oreillard roux est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe des Oreillards sp. Appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments et arbres. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires.</p>	Moyen
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	Fort	<p>L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires, mais est considérée comme présente.</p> <p>D'après les données bibliographiques récoltées, l'Oreillard gris a été contacté dans un rayon de moins de 30km des aires d'étude rapprochée. À ce titre, et avec les habitats favorables à l'espèce au sein des aires d'étude rapprochées, nous le considérons comme présent sur le site. Cependant, en termes d'activité, nous ne pourrions traiter que le groupe Oreillards sp. Et non différencier une activité par espèce.</p> <p>L'activité du groupe Oreillards sp. est moyenne sur l'aire d'étude.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : bâtiments.</p>	Moyen
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	Moyen	<p>L'activité de la Pipistrelle de Kuhl est considérée comme moyenne à forte sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : elle est moyenne au niveau des alignements d'arbres au nord de Savignac et au nord du boisement « les Surchauds ». Elle n'a pas été contactée au niveau du</p>	Moyen

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
							<p>complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'activité est forte sur le point situé en face du bourg de Morcheval et faible au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. L'espèce n'a pas été contactée sur le point 3 au niveau d'un boisement au nord de Corrigé. L'activité est moyenne au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité de la Pipistrelle de Kuhl est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe Pipistrelles sp./ Vespère de Savi appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : bâtiments.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II et IV	Art. 2	NT	LC	DZ	Fort	<p>L'activité du Petit Rhinolophe est faible sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : l'activité est faible au niveau des alignements d'arbres au nord de Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au nord du boisement « les Surchauds ». L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'activité est faible au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière. L'espèce n'a pas été contactée sur les points 3 et 4, respectivement au niveau d'un boisement au nord de Corrigé et sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité des Rhinolophes est généralement sous-estimée du fait de leur faible détectabilité.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : bâtiments, habitations (combles, granges ...). Gîte potentiel d'hibernation sur le site : cave éventuellement.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	Faible
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	An. IV	Art. 2	LC	VU	DZ	Fort	<p>L'activité de la Noctule commune est faible sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : L'espèce n'a pas été contactée.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : L'espèce n'a été contactée que sur le point situé en face du</p>	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
							<p>bourg de Morcheval.</p> <p>Remarque : l'activité de la Noctule commune est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe des Sérotines/Noctules appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres et bâtiments (sous le lambris des toitures, les bardages en bois ...). Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	
<p>Murin de Natterer</p> <p><i>Myotis nattereri</i></p>	An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ	Fort	<p>L'activité du Murin de Natterer est considérée comme faible à moyenne sur les aires d'étude rapprochées.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : l'activité est moyenne au niveau des alignements d'arbres au nord de Savignac. L'espèce n'a pas été contactée au nord du boisement « les Surchauds ». L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 7, sur le complément, au-dessus de la route de la Margelle, au croisement de deux chemins arborés.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : l'activité est faible au sud de l'aire d'étude rapprochée, dans une allée forestière et sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'espèce n'a pas été contactée sur le point 3 au niveau d'un boisement au nord de Corrigé. L'espèce n'a pas été contactée au niveau du point 6, sur le complément, à l'interface entre un boisement et une prairie juste au nord de La Barrière.</p> <p>Remarque : l'activité du Murin de Natterer est potentiellement sous-estimée. Certaines séquences non identifiées appartenant au groupe des Murins de petite taille appartiennent probablement à cette espèce.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres, pont, bâtiments. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : aucun.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires et également dans les données bibliographiques du GMHL.</p>	Faible
<p>Minioptère de Schreibers</p> <p><i>Miniopterus schreibersii</i></p>	An. II et IV	Art. 2	NT	VU	DZ	Très fort	<p>L'activité du Minioptère de Schreibers est faible sur les aires d'étude rapprochées (un seul contact).</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil : aucun contact de l'espèce.</p> <p>Sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt : l'activité est faible sur le point situé en face du bourg de Morcheval. L'espèce n'a été contactée qu'à l'automne et sur cet unique point.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : aucun. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : aucun.</p> <p>Contactée lors de nos inventaires.</p>	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRE	LRN	Dét. ZNIEFF	Enjeu patrimonial local		
Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i>	An. IV	Art. 2	DD	LC	DZ	Fort	<p>L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires, mais est considérée comme présente sur les aires d'étude rapprochée.</p> <p>D'après les données bibliographiques récoltées, le Murin d'Alcathoe a été contacté dans un rayon de moins de 30km des aires d'étude rapprochée. À ce titre, et avec les habitats favorables à l'espèce au sein des aires d'études rapprochées, nous le considérons comme présent.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : arbres.</p> <p>Présentes dans les données bibliographiques du GMHL dans un rayon de 2 km autour de l'aire d'étude rapprochée.</p>	Faible
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ	Fort	<p>L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires, mais est considérée comme présente.</p> <p>D'après les données bibliographiques récoltées, le Murin à moustaches a été contacté dans un rayon de moins de 30km des aires d'étude rapprochée. À ce titre, et avec les habitats favorables à l'espèce au sein des aires d'études rapprochées, nous le considérons comme présent.</p> <p>Gîte potentiel de mise bas et d'élevage des jeunes sur le site : arbres et bâtiments. Gîte potentiel d'hibernation sur le site : aucun.</p> <p>Présentes dans les données bibliographiques du GMHL dans un rayon de 2 km autour de l'aire d'étude rapprochée.</p>	Faible

An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

LRE : Liste rouge européenne des mammifères (UICN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.

Dét. ZNIEFF : DZ : ZNIEFF Limousin – Liste des espèces et habitats déterminants (DREAL Nouvelle-Aquitaine, janvier 2017).

Enjeu patrimonial local : Evaluation des enjeux mammalogiques et herpétologiques dans le cadre de deux projets de dédoublement RN147 – Berneuil et Chamboret (mars 2018), Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

E Bilan concernant les chiroptères et enjeux associés

Au moins 18 espèces de chiroptères sont présentes au sein des deux aires d'étude rapprochées.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- Toutes sont protégées ;
- 6 espèces d'intérêt communautaire ;
- 6 espèces avec un enjeu écologique fort ;
- 6 espèces avec un enjeu écologique moyen ;
- 6 espèces avec un enjeu écologique faible.

Les lisières des boisements ainsi que les haies sont particulièrement utilisées comme territoire de chasse et comme corridor de déplacement par l'ensemble des espèces sur les deux aires d'étude rapprochées.

L'activité chiroptérologique ainsi que les deux cadavres retrouvés sur le bas-côté de la route montrent bien une forte activité des chiroptères le long de la RN147.

Au regard de ces éléments, les aires d'études rapprochées constituent un enjeu moyen, voir ponctuellement fort au niveau des haies et des lisières qui se trouvent en contacts directs avec la route.

3.3.4 Continuités et fonctionnalités écologiques

3.3.4.1 Position de l'aire d'étude rapprochée dans le fonctionnement écologique régional

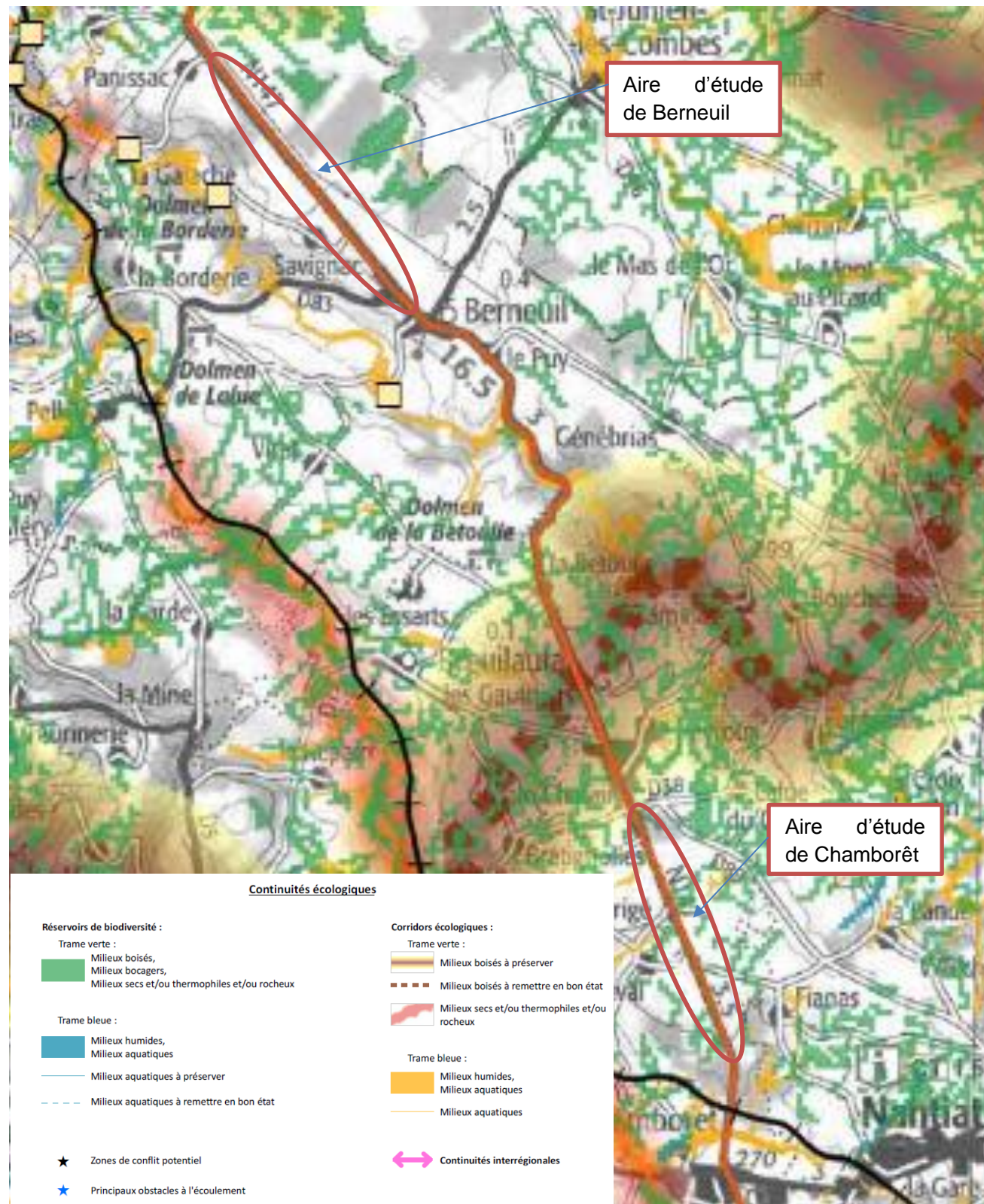
Le Tableau suivant fournit une analyse synthétique de la position du projet par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale à l'échelle des aires d'études rapprochées.

Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position au sein de l'aire d'étude rapprochée
Réservoirs de biodiversité		
Milieux bocagers : sous-trame des bocages	Réseau de haies arborées et arbustives	Intégralité de l'aire d'étude rapprochée
Corridors écologiques		
Milieux humides : sous-trame des milieux aquatiques et zones humides	Petit affluent de la Gartempe	Moitié ouest de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt

La première aire d'étude sur la commune de Berneuil n'abrite aucun élément de la TVB du SRCE Limousin.

La deuxième aire d'étude sur la commune de Chamborêt est plus riche en termes de continuités écologiques, on observe en effet un maillage plus important du milieu bocager et quelques fossés/tête de cours d'eau faisant partie de la trame bleue du territoire. La conception de l'aménagement sur l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt devra prendre en compte ces éléments afin de maintenir l'intégrité des continuités écologiques.

À une échelle plus large, le projet routier prévu (création d'un simple créneau de dépassement), étant réalisé sur une route nationale déjà existante, il n'est pas de nature à créer une fragmentation supplémentaire dans le paysage qui conduirait à isoler davantage des réservoirs de biodiversité entre eux. L'actuelle RN147 crée actuellement une rupture de continuité écologique.



3.3.4.2 Fonctionnalités écologiques à l'échelle des aires d'étude rapprochée

Le Tableau suivant synthétise les continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, sur la base des éléments mis en évidence dans l'état initial. Il met en évidence les principaux corridors ou réservoirs de biodiversité, en s'affranchissant des niveaux d'enjeux liés aux espèces.

Milieux et éléments du paysage des aires d'étude rapprochée	Fonctionnalité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
Aire d'étude rapprochée de Berneuil	
Retenue collinaire d'irrigation	Ce milieu artificiel, permet le maintien d'une population de Crapaud calamite. Il peut également constituer un espace de halte pour certains oiseaux migrateurs.
Boisement « les Surchaud »	Boisement unique de faible superficie favorable au maintien du Grand capricorne, Lucane cerf-volant et avifaune des milieux boisés. Les lisières constituent un espace de transit pour les Chiroptères
Réseau de haies et alignement d'arbres	Réseau peu développé et déconnecté. Ces éléments sont favorables au transit des chiroptères et autres mammifères. Ponctuellement ils permettent le maintien de l'avifaune bocagère et des insectes saproxylophages.
Prairie	Caractérisé par des prairies permanentes, ces milieux sous-représentés voir quasi absent sur l'aire d'étude rapprochée le rôle fonctionnel à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et marginal/
Aire d'étude rapprochée de Chamborêt	
Fossé temporaire (lieu-dit Morcheval)	Fossé fragmenté par la N147 existante, ce fossé reste un habitat de transit pour l'ensemble de la faune et il favorable au maintien d'une population d'Agrion de mercure.
Boisement	Boisement ponctuel de faible superficie. Chênaie favorable au maintien du Grand capricorne, Lucane cerf-volant et avifaune des milieux boisés. Plantation de résineux de faible intérêt écologique favorable à l'avifaune de chasse, au transit et à la chasse des mammifères dont les chiroptères.
Réseau de haies et alignement d'arbres	En dehors du nord de l'aire d'étude de berneuil, le réseau de haie est peu développé, mais il reste connecté à d'autres éléments de la trame verte. Ces éléments sont favorables au transit des chiroptères et autres chiroptères. Ponctuellement, ils permettent le maintien de l'avifaune bocagère et des insectes saproxylophages.
Prairie	Caractérisés par des prairies permanentes, ces milieux sont peu représentés au regard des importantes surfaces agricoles en grande culture. Néanmoins, les prairies sont favorables au maintien de l'avifaune des milieux ouverts. Elles constituent également des espaces de transit pour les mammifères, amphibiens et reptiles.

Figure 140 : Trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Les habitats naturels de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt participent au fonctionnement écologique d'un corridor écologique de milieux bocagers et de la trame bleu d'importance régionale. À cette échelle, ces corridors tendent à disparaître au profit des grandes cultures, néanmoins ils favorisent les déplacements de la plupart des espèces observées dans l'aire d'étude rapprochée.

Aucun corridor d'importance régionale n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil, néanmoins les habitats naturels présents participent localement au transit et à la dispersion des espèces.

La fonctionnalité des corridors terrestres sur les deux aires d'étude rapprochée est limitée par la RN147 qui traverse l'aire d'étude rapprochée.

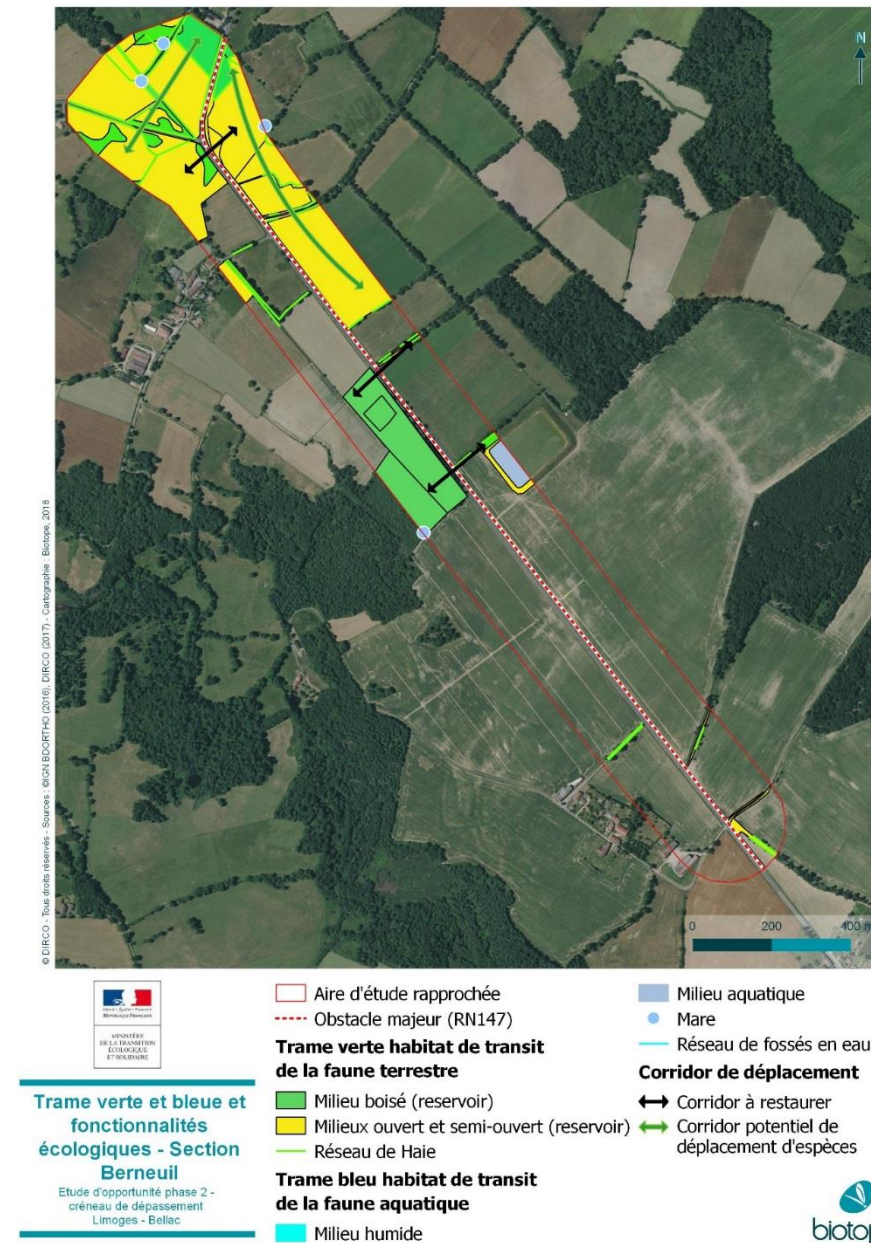


Figure 141 : Trame verte et bleue et fonctionnalité écologique sur la section Berneuil

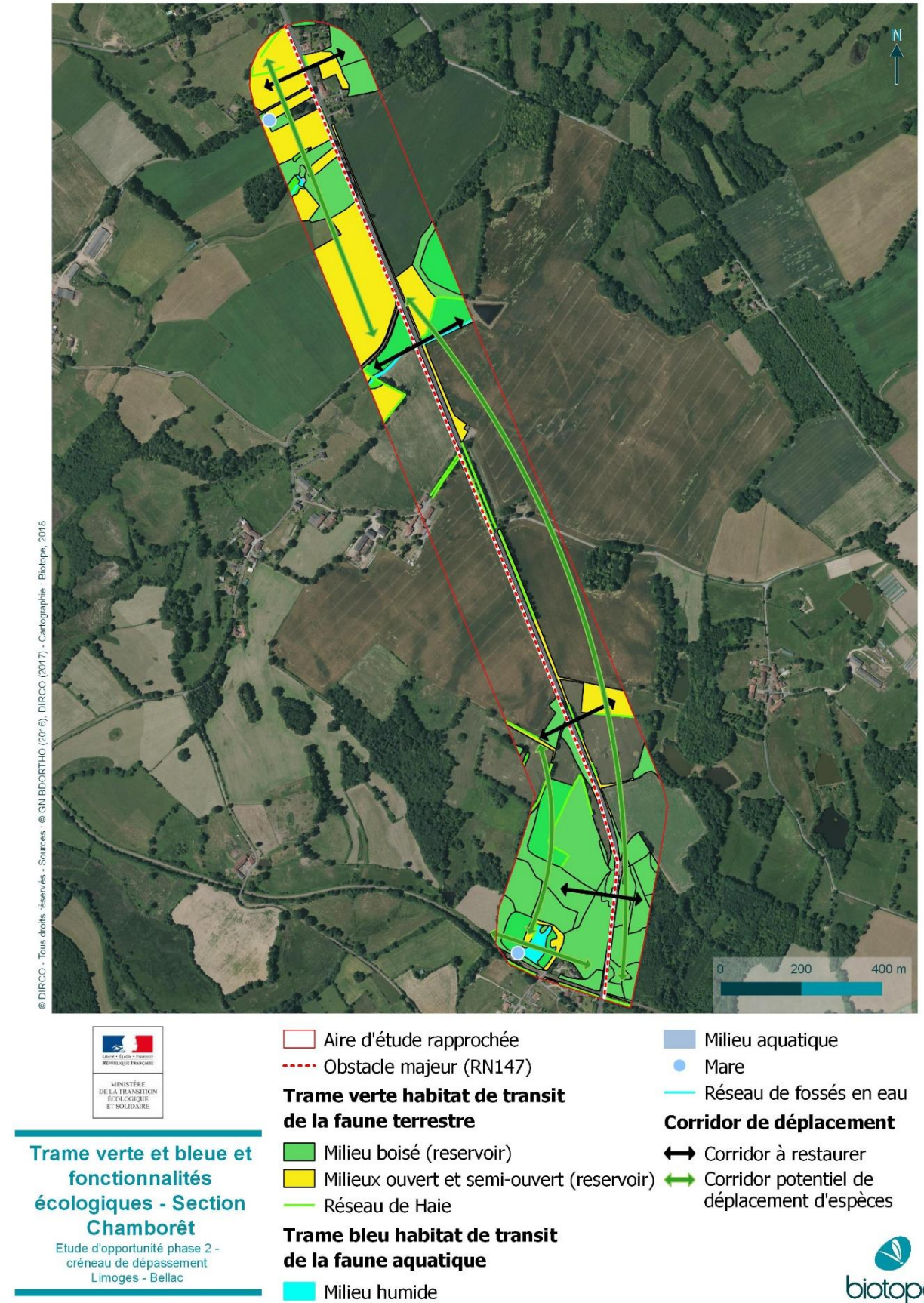


Figure 142 : Trame verte et bleue et fonctionnalité écologique sur la section Chamborêt

3.3.5 Délimitation des zones humides

Un travail de caractérisation des zones humides a été réalisé par le bureau d'étude BIOTOPE en 2020. La méthodologie de délimitation des zones humides est présentée au paragraphe 16.2 de la présente étude. Seuls les résultats sont présentés ci-après. Cette étude a pour objectif :

- D'établir un diagnostic fonctionnel des zones humides impactées ;
- De mesurer l'impact du projet sur les fonctions des zones humides ;
- D'évaluer si les mesures compensatoires proposées respectent le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et les principes de proximité géographique, d'additionnalité et d'équivalence tels que présentés dans la doctrine nationale sur la séquence ERC et qui ont été réaffirmés dans la loi Biodiversité de 2016.

3.3.5.1 Analyse du critère végétation

Dans le cadre de cette étude sur les zones humides, l'ensemble des prospections a été fait selon la nomenclature phytosociologique du prodrome des végétations de France et la liste des habitats caractéristiques des zones humides du CBNBP.

Dans la majorité des cas, les habitats issus des travaux d'aménagement ou de plantation ne permettent pas dans leur intégralité de justifier du caractère humide ou non humide de la zone considérée. La méthode a alors consisté à relever les espèces végétales spontanées présentes sur le site concerné en se référant à la liste des espèces de l'annexe 2 de l'arrêté de 2008.

Le tableau et la carte suivants présentent les résultats concernant le caractère humide des habitats sur les aires d'études rapprochées. Au total, 25 habitats ont été identifiés selon le Prodrome des végétations de France 2004 et la typologie CORINE biotopes : 3 sont non caractéristiques, 2 sont aquatiques, 5 sont humides et 18 sont des habitats pro-partie (cf. Tableau suivant).

La flore a été caractérisée par une liste d'espèces sur l'ensemble du site, 195 espèces ont été recensées au sein de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil et 208 espèces floristiques au sein de celle de Chamborêt.

A Aire d'étude rapprochée de Berneuil

Le tableau suivant indique la présence de 2 habitats caractéristiques des zones humides, 10 habitats pro-partie, 2 non caractéristiques et un habitat aquatique. La carte suivante permet de localiser les habitats sur l'aire d'étude rapprochée de Berneuil.

Tableau 8 : Habitats observés sur l'aire d'étude de Berneuil

Intitulés	Code CORINE biotopes	Prodrome des végétations de France	Type humide (arrêté 2008)	Surface (ha)
Habitats « aquatique »				
Retenue collinaire	22.411	Aucun rattachement phytosociologique	Aqu	0,52
Habitats « humide »				
Fourré de Saules	44.92	<i>Salicion cinereae</i>	H	0,02
Prairie humide à joncs	37.21	<i>Cardamino pratensis-Cynosurelion cristati</i>	H	1,54
Habitats « pro-partie »				
Ourlet atlantique et/ou Fougère aigle	34.42 x 31.8	<i>Trifolion medii - Holco mollis-Pteridion aquilini</i>	pp	1,68
Prairie mésophile de fauche communautaire non	38.21	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	pp	1,31
Fourré et/ou roncier	31.81	<i>Prunetalia spinosae</i>	pp	1,50
Chênaie acidiphile	41.5	<i>Quercion roboris</i>	pp	3,06
Taillis de Châtaignier	41.9	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	0,38
Culture	82.1	<i>Stellarietea mediae</i>	pp	47,74
Prairie temporaire	81.1	Aucun rattachement phytosociologique	pp	9,02
Friche vivace	87.1	<i>Artemisietea vulgaris</i>	pp	0,26
Prairie mésophile pâturée	34.32	<i>Cynosurion cristati</i>	pp	10,19
Parc et jardin	85.3	Aucun rattachement phytosociologique	pp	0,36
Habitats « Non caractéristiques »				
Réseau routier	86	Aucun rattachement phytosociologique	NC	3,73
Zone urbanisée	86	Aucun rattachement phytosociologique	NC	0,47
Total	81,78 hectares			

Légende : « pp » : habitats « pro-partie », « H » : « humide » et « NC » : « Non caractéristique ».



Figure 143 : Délimitation des zones humides sous critère « végétation » de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil

L'analyse synthétique de la flore et la cartographie des habitats naturels qui en découlent ont permis de recenser dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil :

Tableau 9 : Synthèse des typologies d'habitats relevées selon la réglementation de 2008 de Berneuil

Typologie d'habitat	Superficie concernée (ha)	% du périmètre total	Complément d'analyse
Aqu	0,52	1 %	-
H.	1,56	2 %	-
Pro parte / p.	75,5	92 %	Réalisation de sondages pédologiques
NC	4,7	5 %	
TOTAL	82,28	100	

B Aire d'étude rapprochée de Chamboret

Le tableau suivant indique la présence de 5 habitats caractéristiques des zones humides, 17 habitats pro-part, 3 non caractéristiques et un habitat aquatique. La Carte suivante permet de localiser les habitats sur l'aire d'étude rapprochée de Chamboret.

Tableau 10 : Habitats observés sur l'aire d'étude de Chamboret

Intitulés	Code CORINE biotopes	Prodrome des végétations de France	Type humide (arrêté 2008)	Surfaces (ha)
Habitats « aquatiques »				
Mare et Voile flottant de Lentille mineure	22.411	<i>Lemnion minoris</i>	Aqu	0,01
Habitats « humide »				
Cariçaie à Laïche paniculée	56.216	<i>Magnocaricion elatae</i>	H	0,03
Fourré de Saules	44.92	<i>Salicion cinereae</i>	H	0,16
Prairie humide à joncs	37.21	<i>Cardamino pratensis-Cynosurenion cristati</i>	H	0,25
Prairie paratourbeuse humide	37.22	<i>Juncion acutiflori</i>	H	0,39
Prairie humide à hautes herbes	37.25	<i>Calthion palustris</i>	H	0,08
Habitats « pro-part »				
Prairie de fauche d'intérêt communautaire	38.21	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	pp	1,28
Prairie de fauche non communautaire	38.21	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	pp	4,18
Prairie mésophile pâturée	38.1	<i>Cynosurion cristati</i>	pp	3,56

Intitulés	Code CORINE biotopes	Prodrome des végétations de France	Type humide (arrêté 2008)	Surfaces (ha)
Ourlet atlantique et/ou Fougère aigle	34.42 x 31.8	<i>Trifolion medii - Holco mollis-Pteridion aquilini</i>	pp	2,86
Fourré et/ou roncier	31.81	<i>Prunetalia spinosae</i>	pp	1,22
Culture	82.1	<i>Stellarietea mediae</i>	pp	36,65
Chênaie acidiphile	41.5	<i>Quercion roboris</i>	pp	4,59
Bois de Tremble	41.D	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	0,04
Plantations de Résineux	41.9	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	3,31
Plantations de résineux et Taillis	83.31x41.9	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	0,85
Plantations de Résineux et Bosquet de faux-acacia	83.31x83.324	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	0,28
Coupe forestière	31.87	<i>Epilobietea angustifolii</i>	pp	1,28
Bosquet de Robinier faux acacia	83.324	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	3,36
Taillis de Châtaignier	41.9	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	3,36
Prairie temporaire	81.1	Aucun rattachement phytosociologique	pp	5,56
Plantation de feuillus	83.32	Aucun rattachement phytosociologique. Cortège floristique trop faible.	pp	1,24
Parc et jardin	85.3	Aucun rattachement phytosociologique	pp	1,55
Habitats « Non caractéristiques »				
Réseau routier et ferroviaire	86	Aucun rattachement phytosociologique	NC	3,82
Zone de dépôt	86	Aucun rattachement phytosociologique	NC	0,59
Zone urbanisé	86	Aucun rattachement phytosociologique	NC	0,71
Total	77,56 hectares			

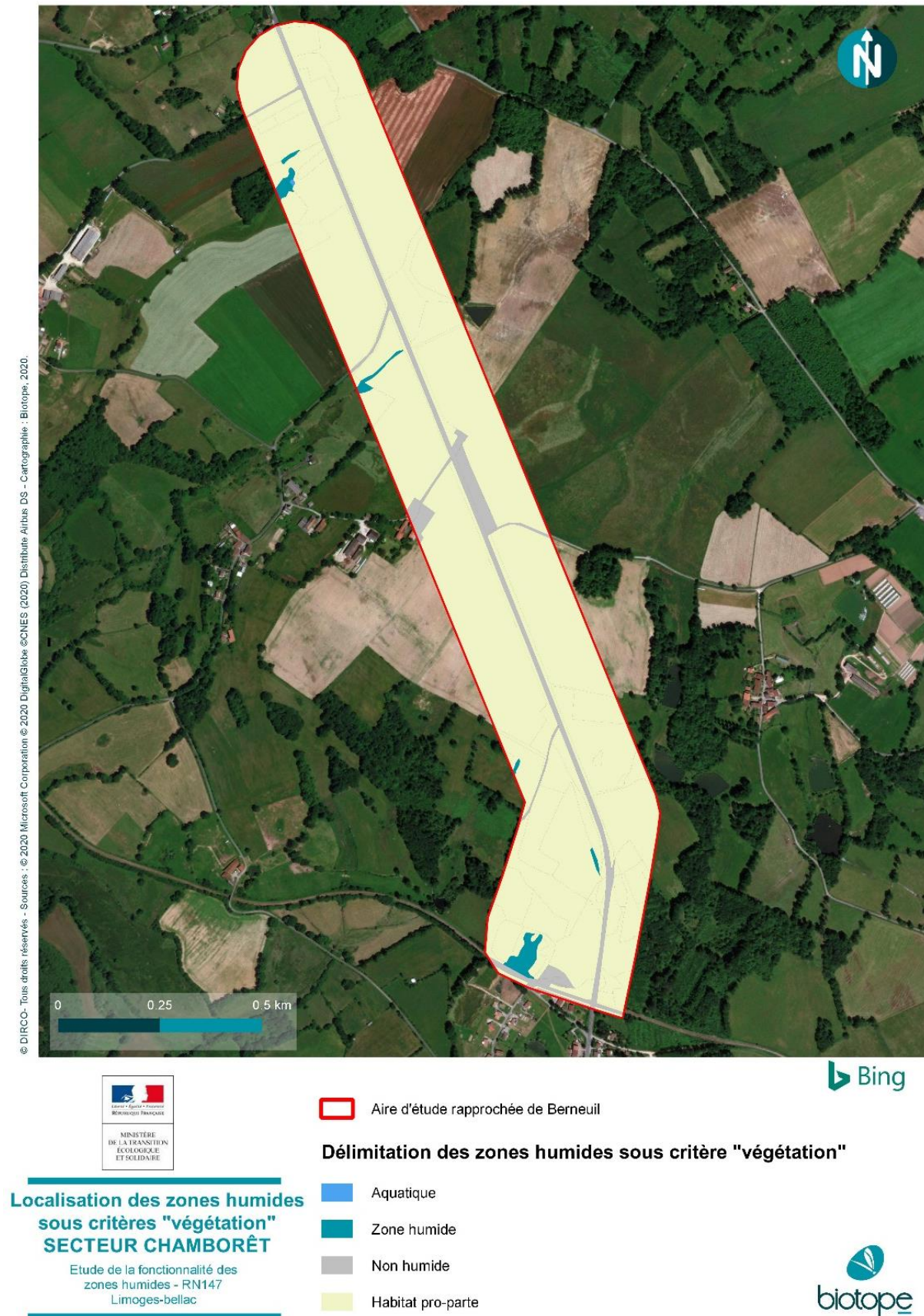


Figure 144 : Délimitation des zones humides sous critère « végétation » de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt

L'analyse synthétique de la flore et la cartographie des habitats naturels qui en découlent ont permis de recenser dans l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt :

Tableau 11 : Synthèse des typologies d'habitats relevées selon la réglementation de 2008 de Chamborêt

Typologie d'habitat	Superficie concernée (ha)	% du périmètre total	Complément d'analyse
Aqu.	0,01	0,01 %	-
H.	0,91	1,16 %	-
Pro parte /p.	71,41	90,69 %	Réalisation de sondages pédologiques
NC	6,41	8,14 %	
TOTAL	78,74	100	

Les zones humides sur les critères flore et végétations couvrent une superficie de 2,37 ha, les habitats aquatiques couvrent une superficie de 0,53 ha, les habitats « pro parte » couvrent une superficie de 150,67 ha et les habitats non caractéristiques couvrent une superficie de 9,32 ha sur l'aire d'étude immédiate.

3.3.5.2 Analyse du critère « sol » (sondages pédologiques)

A Aire d'étude rapprochée de Berneuil

L'analyse des sols a été effectuée sur les végétations pro parte ou non caractéristiques voir carte suivante).

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, on note que tous les sondages pédologiques humides appartiennent à la classe GEPPA (Vb) qui correspond à la présence de traces rédoxiques débutant à moins de 25 cm de surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (Tableau suivant).

Tableau 12 : Synthèse des sondages pédologiques réalisés dans l'aire d'étude rapprochée de Berneuil

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe GEPPA
			P. Min	P. Max	P. Min	P. Max	P. Min	P. Max			
19/05/2020	1*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 80cm	H	Vb
19/05/2020	2	80	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques 30 cm, changement de texture et couleur à 40 cm (argile)	NH	-
19/05/2020	3	90	-	-	-	-	10	-	Sol brun, 90 cm, traces	H	Vb

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									rédoxiques à 10cm, changement de texture et couleur à 70 cm		
19/05/2020	4	90	-	-	-	-	35	-	Sol brun, traces rédoxiques à 35cm, changement de texture et couleur à 60cm	NH	-
19/05/2020	5*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 70 cm	H	Vb
19/05/2020	6	90	-	-	-	-	30	-	Sol brun, traces rédoxiques à 30 cm, changement de texture et couleur à 90 cm	NH	-
19/05/2020	7	90	-	-	-	-	5	-	Sol brun, traces rédoxiques à 5 cm, 2 changements de texture et couleur à 40-70 cm	H	Vb
19/05/2020	8	90	-	-	-	-	50	-	Sol brun, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 56 cm	NH	-
19/05/2020	9	90	-	-	-	-	30	-	Sol brun, traces rédoxiques à 30cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
19/05/2020	10	90	-	-	-	-	57	-	Sol brun, traces rédoxiques à 57 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	NH	-
19/05/2020	11	90	-	-	-	-	0	-	Sol brun, traces rédoxiques à 0 cm, pas changement de substrat	H	Vb
19/05/2020	12	90	-	-	-	-	35	-	Sol brun, traces rédoxiques à 35 cm, changement de texture et couleur à 70 cm	NH	-
19/05/2020	13	90	-	-	-	-	50	-	Sol brun, refus de tarière 90cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 65cm	NH	-
19/05/2020	14*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et	H	Vb

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									couleur à 80 cm		
19/05/2020	15	90	-	-	-	-	35	-	Sol brun, traces rédoxiques 35cm, changement de texture et couleur à 60cm	NH	-
19/05/2020	16	90	-	-	-	-	60	-	Sol brun, traces rédoxiques 60 cm, changement de texture et couleur à 70 cm	NH	-
19/05/2020	17	90	-	-	-	-	30	-	Sol brun, traces rédoxiques 30 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	NH	-
19/05/2020	18	90	-	-	-	-	0	-	Sol brun, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	H	Vb
19/05/2020	19	90	-	-	-	-	40	-	Sol brun, traces rédoxiques 40cm, changement de texture et couleur à 50cm	NH	-
19/05/2020	20	90	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 30 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
19/05/2020	21	90	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 30 cm, changement de texture et couleur à 53 cm	NH	-
19/05/2020	22	90	-	-	-	-	60	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 60 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	NH	-
19/05/2020	23	90	-	-	-	-	80	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 80 cm, changement de texture et couleur à 90 cm	NH	-
19/05/2020	24	75	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 75 cm, absence de de trace	NH	-
19/05/2020	25	80	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 80 cm, absence de trace	NH	-
19/05/2020	26	90	-	-	-	-	80	-	Sol brun, 85 cm, traces	NH	-

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									rédoxiques à 80cm		
19/05/2020	27	100	-	-	-	-	-	-	Sol brun forestier, 100 cm, absence de trace	NH	-
19/05/2020	28	90	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
19/05/2020	29	50	-	-	-	-	30	-	Sol brun, traces rédoxiques 30, 50 refus de tarière, changement de texture et couleur à 30 cm	NH	-
19/05/2020	30*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm	H	Vb
19/05/2020	31*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm	H	Vb
19/05/2020	32	80	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 80 cm, absence de trace	NH	-
19/05/2020	33	85	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 85 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement à 50 cm	H	Vb
19/05/2020	34	75	-	-	-	-	5	-	Sol brun, refus de tarière à 75cm, traces rédoxiques à 5 cm, changement de texture et couleur à 65 cm,	H	Vb
19/05/2020	35	80	-	-	-	-	30	-	Sol brun, refus de tarière à 80 cm, traces rédoxiques à 30, changement de texture et couleur à 54 cm	NH	-
19/05/2020	36	85	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 85 cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
19/05/2020	37	77	-	-	-	-	40	-	Sol brun, 77 cm, traces rédoxiques à 40 cm, changement de texture et couleur à 40 cm	NH	-
19/05/2020	38	92	-	-	-	-	47	-	Sol brun, 92 cm, traces	NH	-

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									rédoxiques à 47 cm, changement de texture et couleur à 60 cm		
19/05/2020	39	72	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 72 cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 65 cm	NH	-
19/05/2020	40	81	-	-	-	-	-	-	Sol brun, 81 cm, absence de trace	NH	-
19/05/2020	41	80	-	-	-	-	60	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 60cm, changement de texture et couleur à 60 cm	NH	-
19/05/2020	42	80	-	-	-	-	70	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 70 cm	NH	-
19/05/2020	43	85	-	-	-	-	40	-	Sol brun, 85 cm, traces rédoxiques à 40 cm	NH	-
19/05/2020	44	80	-	-	-	-	40	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 40 cm	NH	-
19/05/2020	45	80	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 30 cm	NH	-
20/05/2020	46	90	-	-	-	-	-	-	Sol brun, 90 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	47	80	-	-	-	-	33	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 33 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	48*	129	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 129 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 55 cm	H	Vb
20/05/2020	49*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 55 cm	H	Vb
20/05/2020	50	93	-	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière à 93 cm, traces rédoxiques à 0 cm,	H	Vb

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									changement de texture et couleur à 55 cm		
20/05/2020	51	60	-	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière à 60 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	52	75	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 75 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	53	70	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 70 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	54	80	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 30 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	55	90	-	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière à 90 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm,	H	Vb
20/05/2020	56*	80	-	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière 80cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	57	90	-	-	-	-	70	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 70 cm	NH	-
20/05/2020	58	80	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 30 cm, changement de texture et couleur à 50, absence trace en profondeur	NH	-
20/05/2020	59	60	-	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière à 60 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm,	H	Vb
20/05/2020	60*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces	H	Vb

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 40 cm		
20/05/2020	61	92	-	-	-	-	-	-	Sol brun, 92 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	62	87	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 87 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	63	76	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 76 cm, traces rédoxiques à 30cm, pas de changement	NH	-
20/05/2020	64	87	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 87 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	65	90	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 70 cm	NH	-
20/05/2020	66	65	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 65 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	67	75	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 75 cm, traces rédoxiques à 0cm, changement de texture et couleur à 55 cm	H	Vb
20/05/2020	68	70	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 70 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	69	90	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	70	65	-	-	-	-	35	-	Sol brun, refus de tarière à 65 cm, traces rédoxiques à 35 cm, pas de changement de substrat	NH	-
20/05/2020	71	80	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 0 cm,	H	Vb

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									changement de texture et couleur à 50 cm		
20/05/2020	72	85	-	-	-	-	5	-	Sol brun, 85 cm, traces rédoxiques à 5 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	H	Vb
20/05/2020	73	35	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 35 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	74*	80	-	-	-	-	10	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 10 cm, changement de texture et couleur à 70 cm, trace de manganèse 70	H	Vb
20/05/2020	75*	70	-	-	-	-	5	-	Sol brun, 70 cm, traces rédoxiques à 5 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	76	65	-	-	-	-	45	-	Sol brun, refus de tarière à 65 cm, traces rédoxiques à 45 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	77	80	-	-	-	-	30	-	Sol brun 80, traces rédoxiques à 30 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	78	60	-	-	-	-	55	-	Sol brun, refus de tarière à 60cm, traces rédoxiques à 55 cm	NH	-
20/05/2020	79	80	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	80	75	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 75 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	H	Vb
20/05/2020	81	92	-	-	-	-	70	-	Sol brun, 92 cm, traces rédoxiques à 70 cm, changement de texture et	NH	-

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe
									couleur à 70 cm		
20/05/2020	82	80	-	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace, pas de changement	NH	-
20/05/2020	83*	100	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 100 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 60, Sablo-limoneux à 80cm	H	Vb
20/05/2020	84	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, horizon A 50 cm, Limon 0-50, Limoneux-Argileux 50-90, Sablo-Limoneux 90-120, pH 4	H	Vb
20/05/2020	85	50	-	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière à 50 cm, traces rédoxiques à 0 cm	H	Vb
20/05/2020	86	80	-	-	-	-	80	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 80 cm	NH	-
20/05/2020	87	110	-	-	-	-	70	-	Sol brun, 110 cm, traces rédoxiques à 70 cm, changement de texture et couleur à 80 cm	NH	-
20/05/2020	88	80	-	-	-	-	40	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 40 cm, pas de changement	NH	-

88 sondages ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil. Sur ces 88 sondages, 33 étaient humides, 55 non humides. Parmi les 33 sondages humides, 12 sondages spécifiques de 120 cm de profondeur ont été réalisés pour la mise en place de la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zone Humide (MNEFZH). Ces sondages sont présentés en annexe.

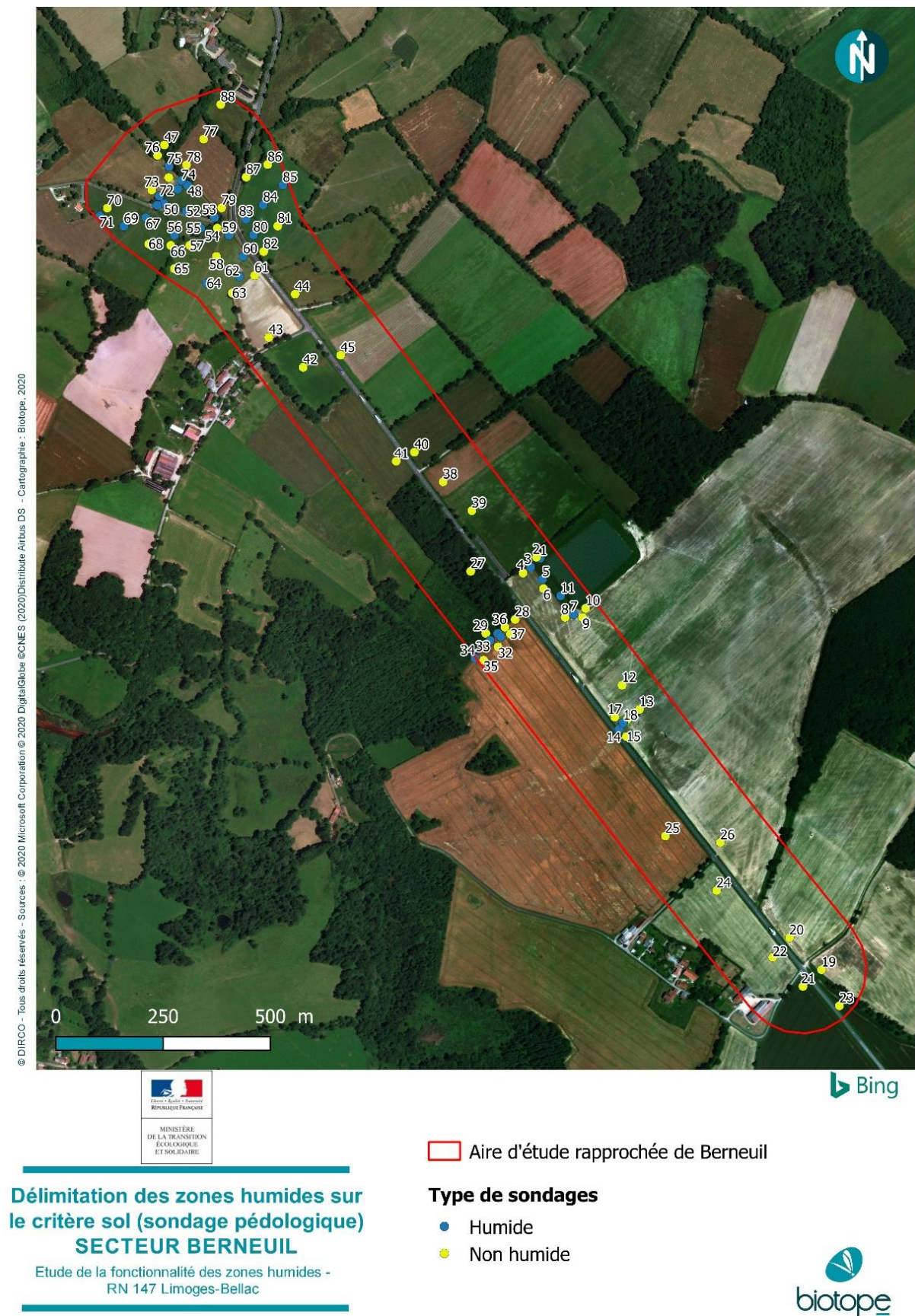


Figure 145 : Délimitation des zones humides sous critère sol (sondage pédologique) de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil

B Aire d'étude rapprochée de Chamboret

L'analyse des sols a été effectuée sur les végétations pro parte ou non caractéristiques dans la limite du nombre de sondages prévus au marché (voir carte suivante).

Au sein de l'aire d'étude, on note que la majorité des sondages pédologiques humides appartiennent à la classe GEPPA (Vb) qui correspond à la présence de traces rédoxiques débutant à moins de 25 cm de surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (Tableau suivant).

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe GEPPA
			P. Min	P. Max	P. Min	P. Max	P. Min	P. Max			
20/05/2020	89	80	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	90	70	-	-	-	-	-	-	Sol brun, 70 cm, absence de trace, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	91	85	-	-	-	-	5	-	Sol brun, 85 cm, traces rédoxiques à 5 cm, changement de texture et couleur à 40 cm	H	Vb
20/05/2020	92	75	-	-	-	-	40	-	Sol brun, 75 cm, traces rédoxiques à 40 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	93	80	-	-	-	-	30	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 30 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	94*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm	H	Vb
20/05/2020	95*	100	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 100 cm	H	Vb
20/05/2020	96*	50	0	50	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 50 cm, Horizon histique saprique	H	H
20/05/2020	97*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm	H	Vb
20/05/2020	98	90	-	-	-	-	70	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 70 cm, changement de texture et couleur à 70 cm	NH	-
20/05/2020	99	80	-	-	-	-	70	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 70 cm	NH	-
20/05/2020	100*	120	-	-	-	-	10	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 10 cm	H	Vb
20/05/2020	101	40	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 40 cm, absence de trace	NH	-

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxiques		Remarques	Type	Classe GEPPA
20/05/2020	102	80	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 50 cm	NH	-
20/05/2020	103*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm	H	Vb
20/05/2020	104	70	-	-	-	-	50	-	Sol brun, 70 cm, traces rédoxiques à 50 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	NH	-
20/05/2020	105*	120	-	-	-	-	0	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 50 cm	H	Vb
20/05/2020	106	70	-	-	-	-	50	-	Sol brun, refus de tarière à 70 cm, traces rédoxiques à 50 cm	NH	-
20/05/2020	107	80	-	-	-	-	70	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 70 cm, changement de texture et couleur à 70 cm	NH	-
20/05/2020	108	60	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 60 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	109	80	-	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace rédoxique, pas de changement	NH	-
20/05/2020	110	70	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 70 cm, absence de trace rédoxique, pas de changement	NH	-
20/05/2020	111	80	-	-	-	-	60	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 60 cm, pas de changement	NH	-
20/05/2020	112	66	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 66 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	113*	90	-	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière à 90 cm, traces rédoxiques à 0 cm	H	Vb
20/05/2020	114	70	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 70 cm, absence de trace rédoxique	NH	-
20/05/2020	115	80	-	-	-	-	60	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 60 cm	NH	-
20/05/2020	116	50	-	-	-	-	5	-	Sol brun, refus de tarière à 50 cm, traces rédoxiques à 5 cm	H	Vb
20/05/2020	117	75	-	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 75 cm, absence de trace	NH	-
20/05/2020	118	35	-	-	-	-	35	-	Sol brun, traces rédoxiques à 35 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	NH	-
20/05/2020	119	60	-	-	-	-	60	-	Sol brun, traces rédoxiques à 60	NH	-

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux	Traits réductiques	Traits rédoxiques	Remarques	Type	Classe GEPPA		
						cm, changement de texture et couleur à 60 cm				
20/05/2020	120	80	-	-	-	60	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 60 cm, pas de changement	NH	-
21/05/2020	121	45	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 45 cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	122*	120	-	-	-	10	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 10 cm, changement de texture et couleur à 60 cm	H	Vb
21/05/2020	123	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace, pas de changement de texture et couleur	NH	-
21/05/2020	124	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace, pas de changement	NH	-
21/05/2020	125	70	-	-	-	-	-	Sol brun, 70 cm, absence de trace, pas de changement	NH	-
21/05/2020	126	80	-	-	-	30	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 30 cm, pas de changement	NH	-
21/05/2020	127	80	-	-	-	0	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 40 cm	H	Vb
21/05/2020	128	50	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 50 cm, absence de trace, pas de changement	NH	-
21/05/2020	129	80	-	-	-	30	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 30 cm, pas de changement de substrat	NH	-
21/05/2020	130	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace, pas de changement	NH	-
21/05/2020	131	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace rédoxique	NH	-
21/05/2020	132	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	133	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	134	65	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 65 cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	135	70	-	-	-	-	-	Sol brun, absence de trace, refus de tarière à 70 cm	NH	-
21/05/2020	136	65	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 65 cm, absence de trace	NH	-

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux	Traits réductiques	Traits rédoxiques	Remarques	Type	Classe GEPPA			
21/05/2020	137	60	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière 60cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	138	60	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière 60cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	139	50	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 50cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	140	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80cm, changement de texture et couleur à 60cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	141	80	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	142	100	-	-	-	-	-	Sol brun, 100 cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	143	80	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 80 cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	144	80	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 80 cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	145*	80	-	-	-	0	-	Sol brun, refus de tarière à 80cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement de texture et couleur à 40 cm	H	Vb	
21/05/2020	146	25	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 25cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	147	60	-	-	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 60 cm, absence de trace	NH	-	
21/05/2020	148	90	-	-	-	40	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 40 cm, changement de texture et couleur à 40 cm	NH	-	
21/05/2020	149	90	-	-	-	50	-	Sol brun, traces rédoxiques à 50 cm, pas de changement	NH	-	
21/05/2020	150	100	-	-	-	60	-	Sol brun, 100 cm, traces rédoxiques à 60 cm, pas de changement	NH	-	
21/05/2020	151	70	-	-	-	65	-	Sol brun, 70 cm, traces rédoxiques à 65 cm, pas de changement	NH	-	
21/05/2020	152*	90	0	20	45	90	20	45	Sol brun, refus de tarière à 90 cm, trait histique de 0 à 20 cm, traces rédoxiques de 20 à 45cm, trace réductique de 45 à 90cm	H	H
21/05/2020	153	80	-	-	-	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	154	90	-	-	-	50	-	Sol brun, 90 cm, traces	NH	-	

Date	N° point	Prof Max	Horizon tourbeux	Traits réductiques	Traits rédoxiques	Remarques	Type	Classe GEPPA
						rédoxiques à 50 cm, changement à 70 cm		
21/05/2020	155	50	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 50cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	156	50	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 50cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	157	85	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 85 cm, traces rédoxiques à 30 cm, changement à 50 cm	NH	-
21/05/2020	158*	120	-	-	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement à 40 cm	H	Vb
21/05/2020	159	50	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 50cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	160	90	-	-	-	Sol brun, 90 cm, traces rédoxiques à 40 cm, changement à 40 cm	NH	-
21/05/2020	161	80	-	-	-	Sol brun, 80 cm, traces rédoxiques à 70 cm, changement à 20 cm	NH	-
21/05/2020	162	80	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	163	80	-	-	-	Sol brun, 80 cm, absence de trace, changement à 70 cm	NH	-
21/05/2020	164*	120	-	-	-	Sol brun, 120 cm, traces rédoxiques à 0 cm, changement à 50, Limon 0-50, Limoneux-Argileux 50-120	H	Vb
21/05/2020	165	80	-	-	-	Sol brun, 80cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	166	80	-	-	-	Sol brun, 80cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	167	70	-	-	-	Sol brun, 70 cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	168*	100	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 100cm, traces rédoxiques à 0cm, changement à 50, Limon 0-50, Limoneux-Argileux de 50-100	H	Vb
21/05/2020	169	60	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 60cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	170	70	-	-	-	Sol brun, refus de tarière à 70cm, absence de trace	NH	-
21/05/2020	171	100	-	-	-	Sol brun, 100cm, traces rédoxiques 50cm, pas de changement	NH	-

83 sondages ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée de Chamborêt. Sur ces 83 sondages, 17 étaient humides, 66 non humides. Parmi les 17 sondages humides, 14 sondages spécifiques de 120 cm de profondeur ont été réalisés pour la mise en place de la Méthode MNEFZH. Ces sondages sont présentés en annexe.

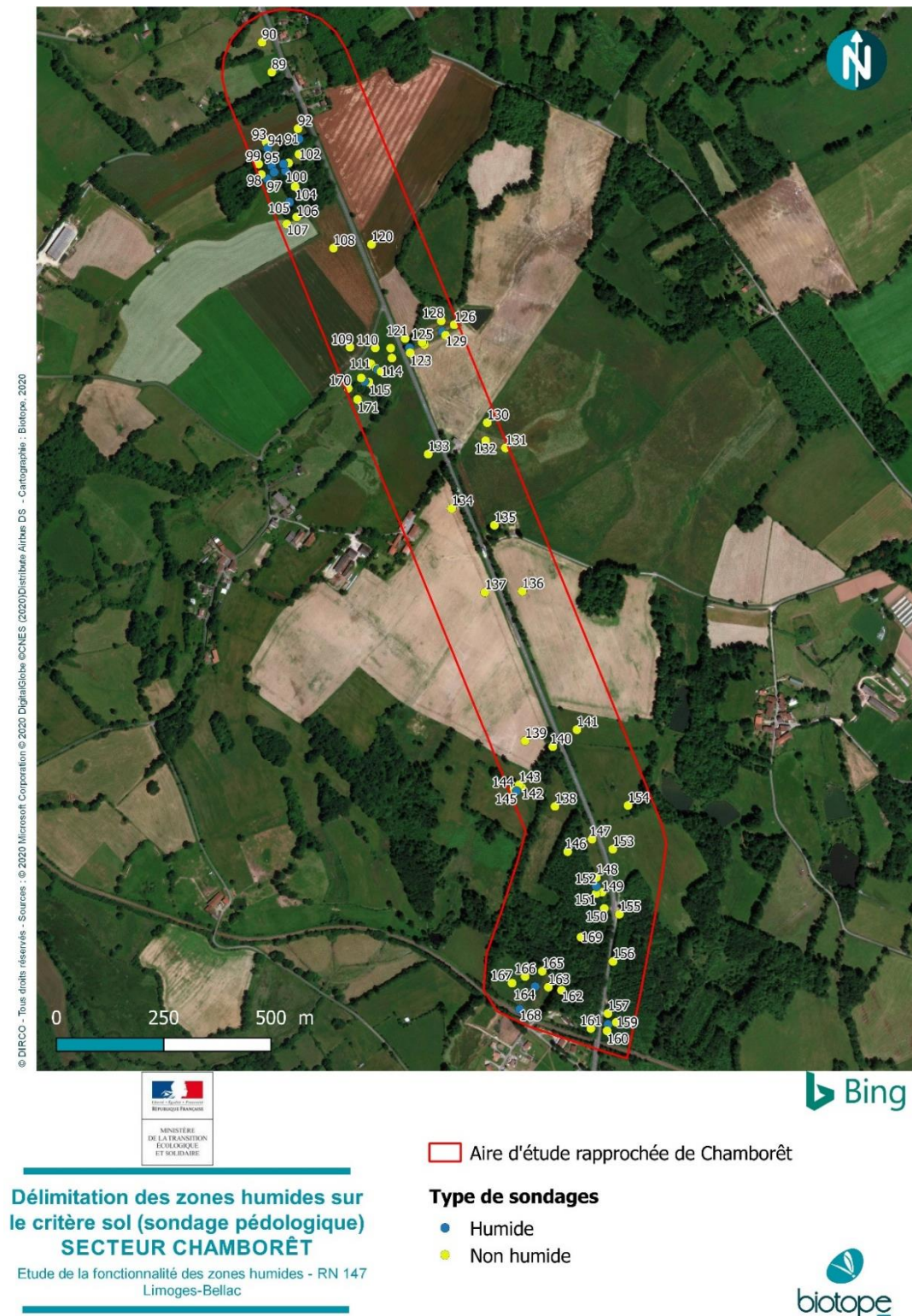


Figure 146 : Délimitation des zones humides sous critère sol (sondage pédologique) de l'aire d'étude de Chamborêt

3.3.5.3 Bilan concernant la délimitation des zones humides

A Aire d'étude rapprochée de Berneuil

Suite à l'ensemble des différentes analyses, d'après les critères habitats, flore et pédologique, **6,05 ha sont considérés comme zone humide** au titre de la réglementation de 2008 sur le critère alternatif. Parmi ces 6,05 ha, 4,49 ha sont identifiés sous critère sol sur différents habitats proparte (cultures, les prairies mésophiles pâturées, prairies de fauches) et 1,56 ha sous critère habitats naturels (Cf carte suivante).



© DIRCO - Tous droits réservés - Sources : © 2020 Microsoft Corporation © 2020 DigitalGlobe © CNES (2020) Statistique Airbus DS - Cartographie : Biotopie, 2020



Localisation des zones humides
SECTEUR BERNEUIL
Etude de la fonctionnalité des zones humides - RN 147 Limoges-Bellac

- Aire d'étude rapprochée de Berneuil
- Délimitation des zones humides sous critères "sol" et "végétation"**
- Milieux aquatiques
- Zone humide
- Habitat pro-partie humide
- Habitat pro-partie non humide
- Habitat non concerné



B Aire d'étude rapprochée de Chamborêt

Suite à l'ensemble des différentes analyses, d'après les critères habitats, flore et pédologique, 1,95 ha sont considérés comme zone humide au titre de la réglementation de 2008 sur le critère alternatif. Parmi ces 1,95 ha, 1,04 ha sont identifiés sous critère sol sur différents habitats proparte (cultures, les prairies mésophiles pâturées, prairies de fauches) et 0,91 ha sous critère habitats naturels (Cf carte suivante).



© DIRCO - Tous droits réservés - Sources : © 2020 Microsoft Corporation © 2020 DigitalGlobe © CNES (2020) Statistique Airbus DS - Cartographie : Biotopie, 2020



Localisation des zones humides
SECTEUR CHAMBORÊT
Etude de la fonctionnalité des zones humides - RN147 Limoges-bellac

- Aire d'étude rapprochée de Chamborêt
- Délimitation des zones humides sous critères "sol" et "végétation"**
- Milieux aquatique
- Zone humide
- Habitat pro-partie humide
- Habitat pro-partie non humide
- Habitat non concerné



Figure 147 : Délimitation des zones humides de l'aire d'étude rapprochée de Berneuil sous critères "sol" et "végétation"

3.3.6 Synthèse des enjeux écologiques au sein des deux aires d'étude rapprochée

Afin de mettre en évidence les principaux groupes à enjeu écologique au sein de l'aire d'étude rapprochée, un tableau de synthèse a été établi (voir Tableau ci-après). Il précise, pour chaque groupe le niveau d'enjeu écologique, estimé sur la base de la richesse spécifique (par rapport à la potentialité du site), la patrimonialité des espèces (statuts de rareté / menace) et de l'utilisation de l'aire d'étude par les espèces.

Il est important de préciser que cette évaluation est relative à l'aire d'étude rapprochée et non à l'emprise du projet.

Les différentes données collectées dans le cadre de cette étude ont permis d'appréhender l'intérêt des milieux des aires d'étude rapprochées.

Une hiérarchisation en cinq niveaux d'enjeu écologique a été établie : enjeu nul à très fort.

Une carte de localisation et de synthèse des enjeux écologiques à l'échelle des deux aires d'étude rapprochée est présentée ci-après.

Tableau 13 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle des deux aires d'étude rapprochées

Groupe étudié	biologique	Aire d'étude rapprochée	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
			Description	Évaluation du niveau d'enjeu écologique
Habitats naturels		Berneuil	Diversité faible : 18 types d'habitats naturels ou modifiés. Culture et prairie temporaire majoritaires. Présence d'habitats caractéristiques des zones humides (Prairie humide à joncs, Fourré de saules). Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur ce secteur.	Négligeable à faible
		Chamborêt	Diversité faible : 28 habitats naturels ou modifiés. Culture et prairie temporaires majoritaires Présence d'habitats caractéristiques des zones humides (Prairie humide à joncs, Cariçaie à Laïche paniculée, Fourré de saules, Prairie humide à hautes herbes, Prairie humide paratourbeuse). 3 habitats naturels d'intérêt communautaire : - Voile flottant de Lentille mineure (code Natura 2000 : 3150) ; - Prairie mésophile de fauche (code Natura 2000 : 6510). - Prairie humide paratourbeuse (code Natura 2000 : 6410)	Faible à ponctuellement moyen

Groupe étudié	biologique	Aire d'étude rapprochée	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
			Description	Évaluation du niveau d'enjeu écologique
			Ces habitats sont ponctuels et de très faible superficie.	
Flore		Berneuil	Diversité moyenne : 195 espèces végétales recensées. 2 espèces patrimoniales : <ul style="list-style-type: none">• Petite amourette (<i>Briza minor</i>)• Oenanthe faux boucage (<i>Oenanthe pimpinelloides</i>) L'enjeu est localisé au Nord de l'aire d'étude de Berneuil au sein des fossés et des prairies humides, mais aussi à l'Est de la retenue collinaire au sein des pelouses bordant l'actuelle RN 147.	Faible et localement fort
		Chamborêt	Diversité moyenne : 208 espèces végétales recensées. 2 espèces patrimoniales, dont une protégée : <ul style="list-style-type: none">• Bleuet (<i>Cyanus segetum</i>) ;• Boulette d'eau (<i>Pilularia globulifera</i>) Ces espèces sont localisées sur la moitié nord de l'aire d'étude rapprochée. L'unique espèce protégée est localisée en limite de l'aire d'étude rapprochée au niveau de la retenue collinaire du ruisseau de Morcheval.	Faible et localement fort
Insectes		Berneuil	Odonates : Richesse faible : 25 espèces recensées sur l'aire d'étude. 2 espèces patrimoniales : Gomphe à crochet et Leste dryade. Plusieurs petites zones humides sont susceptibles d'abriter des populations.	Faible
		Chamborêt	Odonates : Richesse faible : 33 espèces recensées sur l'aire d'étude. 4 espèces patrimoniales et protégées : Agrion de Mercure, Aechne mixte, Gomphe à crochet, Leste dryade. L'enjeu est localisé au niveau du ruisseau de Morcheval et les quelques zones humides.	Faible à Moyen

Groupe étudié	biologique	Aire d'étude rapprochée	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
			Description	Évaluation du niveau d'enjeu écologique
		Berneuil	Lépidoptères : Richesse plutôt faible, seulement 33 espèces recensées sur l'aire d'étude. Aucune espèce patrimoniale/protégée	Négligeable
		Chamborêt	Lépidoptères : Richesse plutôt faible, seulement 44 espèces recensées sur l'aire d'étude. 2 espèces patrimoniales/protégées. Les enjeux sont principalement localisés sur les habitats de reproduction au niveau des milieux humides au Nord de Berneuil.	Faible
		Berneuil	Orthoptères : Richesse moyenne, 10 espèces recensées sur l'aire d'étude. 3 espèces patrimoniales : Conocéphale des roseaux, Courtilière commune et Criquet ensanglanté. Les enjeux sont principalement localisés sur les habitats de reproduction au niveau des milieux humides au Nord de Berneuil.	Faible à Moyen
		Chamborêt	Orthoptères : Richesse moyenne, 19 espèces recensées sur l'aire d'étude. 4 espèces patrimoniales : Conocéphale des roseaux, Courtilière commune, Grillon des marais et Criquet ensanglanté. Elles sont considérées comme présentes au sein des prairies humides.	Faible à moyen
		Berneuil	Coléoptères saproxyliques : 2 espèces patrimoniales : le Grand Capricorne et Lucane Cerf-volant. Présentes au droit des secteurs boisés et arbres isolés.	Moyen
		Chamborêt	Coléoptères saproxyliques : 6 espèces recensées sur l'aire d'étude rapprochée. 5 espèces patrimoniales : le Grand Capricorne, le Lucane Cerf-volant, Le Pique prune, la Grande cétoine dorée et le Dendroctone rouillé.	Moyen à très Fort

Groupe étudié	biologique	Aire d'étude rapprochée	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
			Description	Évaluation du niveau d'enjeu écologique
			Les enjeux sont principalement localisés au niveau du bosquet au nord.	
Faune aquatique (poissons/écrevisses)		Berneuil Chamborêt	Habitat naturel non favorable à ces groupes. Aucune espèce patrimoniale/protégée	Nul
Amphibiens		Berneuil	Diversité moyenne : 9 espèces et un complexe d'espèces protégées patrimoniales. Enjeux localisés sur les milieux aquatiques présents aux abords du bassin d'irrigation (Habitats de reproduction) pour plusieurs espèces d'amphibiens dont une population importante de Crapaud calamite. Habitats terrestres d'hivernage et d'estivage favorables aux amphibiens sur la plupart des zones boisées et bocagères. Sonneur à ventre jaune potentiellement en transit au niveau du boisement des Surchauds et des zones de bocage.	Moyen
		Chamborêt	Diversité moyenne : 10 espèces et un complexe d'espèces protégées patrimoniales. Habitats terrestres d'hivernage et d'estivage favorables aux amphibiens sur la plupart des zones boisées et bocagères. Sonneur à ventre jaune et Crapaud calamite potentiellement présente en hivernage au niveau des boisement et zone de bocage au regard des données connues à proximité. Corridors de déplacement possible au niveau du ruisseau de Morcheval ainsi que la plupart des zones bocagères..	Faible à localement moyen
Reptiles		Berneuil	Diversité moyenne : 7 espèces protégées, aucune espèce patrimoniale. Les lisières du boisement des Surchauds, les zones bocagères ainsi que les talus sont les principaux secteurs favorables aux reptiles.	Négligeable
		Chamborêt	Diversité moyenne : 9 espèces protégées dont 2 patrimoniales : Lézard vivipare et Couleuvre vipérine. Les espèces patrimoniales sont susceptibles de fréquenter les habitats humides et aquatiques de l'aire d'étude rapprochée, en particulier le ruisseau de Morcheval.	Faible

Groupe étudié	biologique	Aire d'étude rapprochée	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
			Description	Évaluation du niveau d'enjeu écologique
Oiseaux		Berneuil	Diversité faible en période de reproduction : 59 espèces nicheuses, dont 47 protégées et 18 patrimoniales. Le boisement des Surchauds et les milieux bocagers concentrent les principaux enjeux.	Moyen (nicheur)
			Diversité faible en période internuptiale : 85 espèces, dont 63 protégées et 5 patrimoniales Le boisement des Surchauds et les milieux bocagers peuvent abriter le Milan royal en dortoir. Le bassin d'irrigation en marge de l'aire d'étude rapprochée constitue un bon site de halte pour les oiseaux.	Faible à localement fort (internuptial, hivernant)
		Chamborêt	Diversité faible en période de reproduction : 59 espèces nicheuses, dont 49 protégées et 20 patrimoniales. Les boisements, bosquets et les milieux bocagers concentrent les principaux enjeux.	Moyen (nicheur)
			Diversité faible en période internuptiale : 69 espèces, dont 57 protégées et 3 patrimoniales. Les boisements et les milieux bocagers peuvent abriter le Milan royal en dortoir. Plusieurs étangs en marge de l'aire d'étude rapprochée fournissent des habitats de halte.	Faible à localement fort (internuptial, hivernant)
Mammifères terrestres (hors chiroptères)		Berneuil	Diversité faible : 18 espèces, dont 3 protégées et 4 patrimoniales (protégées et non protégées). Le boisement des Surchauds et les milieux bocagers concentrent les principaux enjeux.	Moyen à localement fort
		Chamborêt	Diversité moyenne : 24 espèces, dont 4 espèces protégées et 4 espèces patrimoniales (protégées et non protégées). Les principaux enjeux se localisent au niveau des milieux humides et aquatiques notamment sur le ruisseau de Morcheval (mammifères semi-aquatiques).	Moyen à localement fort
Chiroptères		Berneuil Chamborêt	Diversité moyenne : 18 espèces recensées 6 espèces présentent des enjeux forts sur les aires d'étude rapprochée Gites arboricoles potentiels dans boisements, haies arborées et bosquets Gites anthropiques potentiels dans le bâti environnant.	Moyen à localement très fort

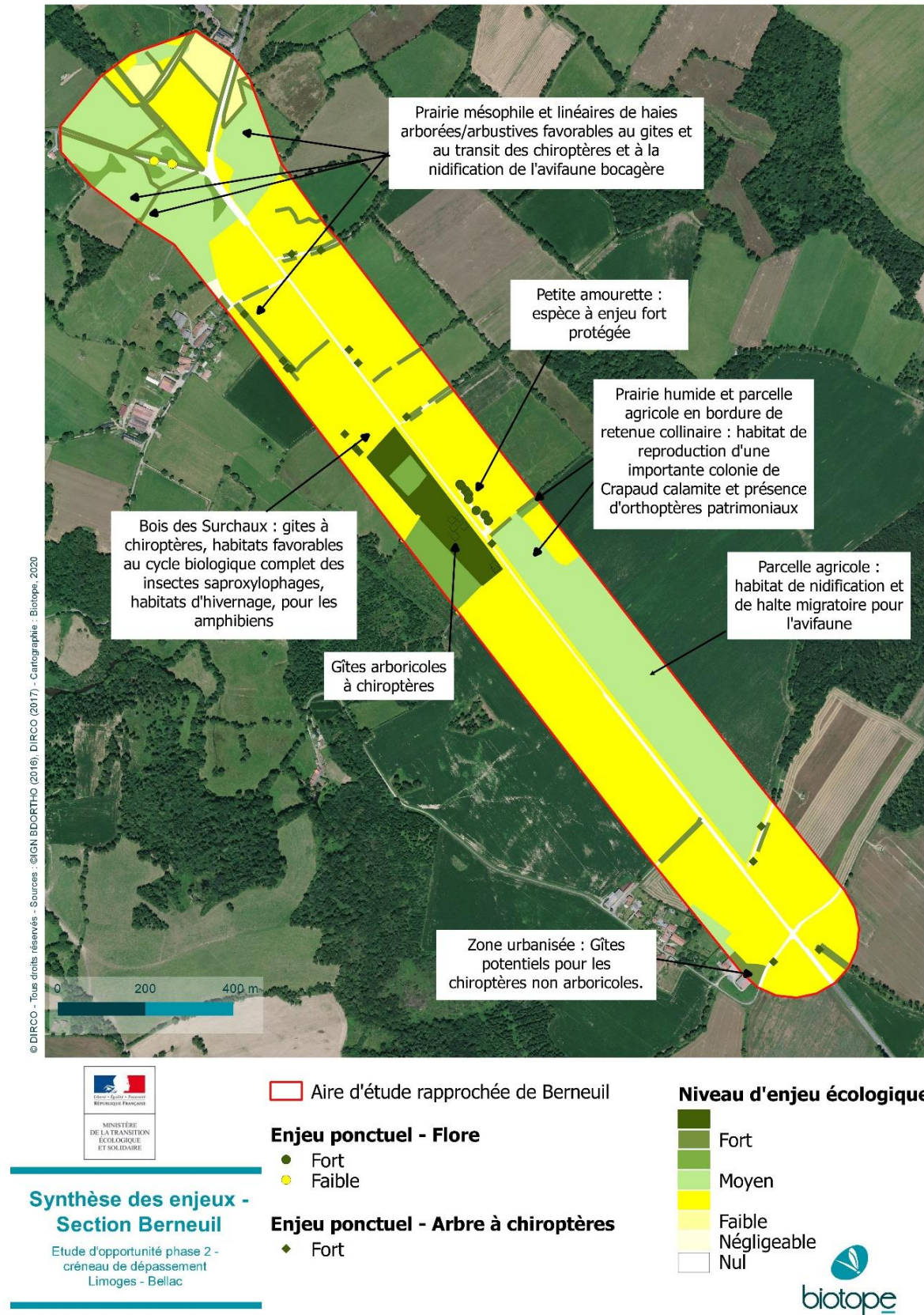


Figure 148 : Synthèse des enjeux écologiques sur la section Berneuil

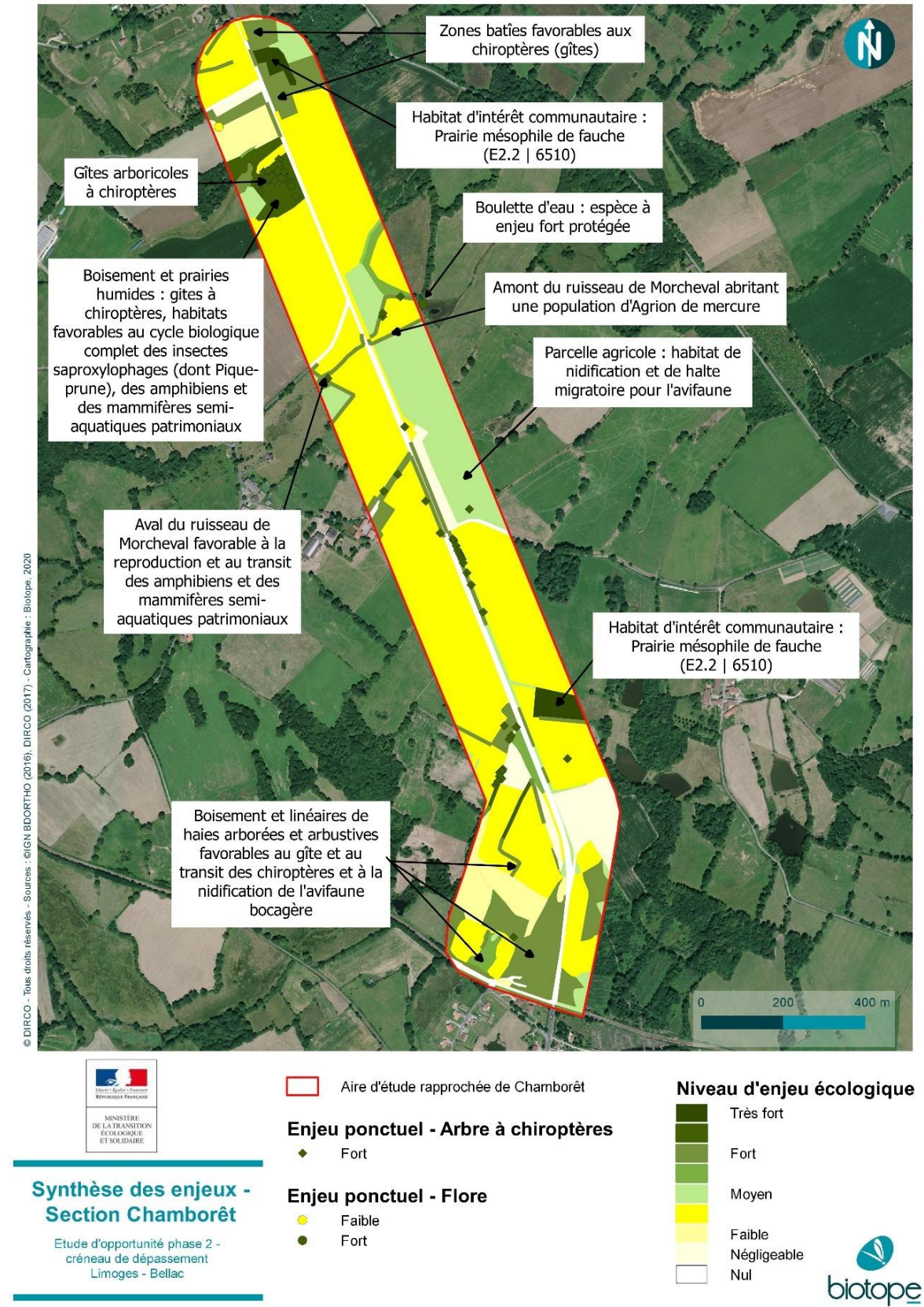


Figure 149 : Synthèse des enjeux sur la section Chamborêt

3.4 OCCUPATION DU SOL

D'après Corine Land Cover 2012, les zones d'étude sont majoritairement concernées par des terres agricoles, et ponctuellement par des forêts (feuillus pour Berneuil, conifères pour Chamborêt).

3.4.1 Tissu urbain

La section de Berneuil se situe aux abords du hameau de Savignac et de Panissac. La section de Chamborêt se situe aux abords du hameau Morcheval et « Le Chatain ». Une partie du tissu urbain du hameau du Châtain est d'ailleurs incluse dans la zone d'étude de cette commune.



Photo 23 : Entrée sud du hameau du Châtain



Photo 24 : Habitations au sein du hameau du Châtain



Photo 25 : Habitation au sein du hameau du Châtain

On se référera à la partie 3.4.2 sur le Paysage, page 316 pour plus de description.

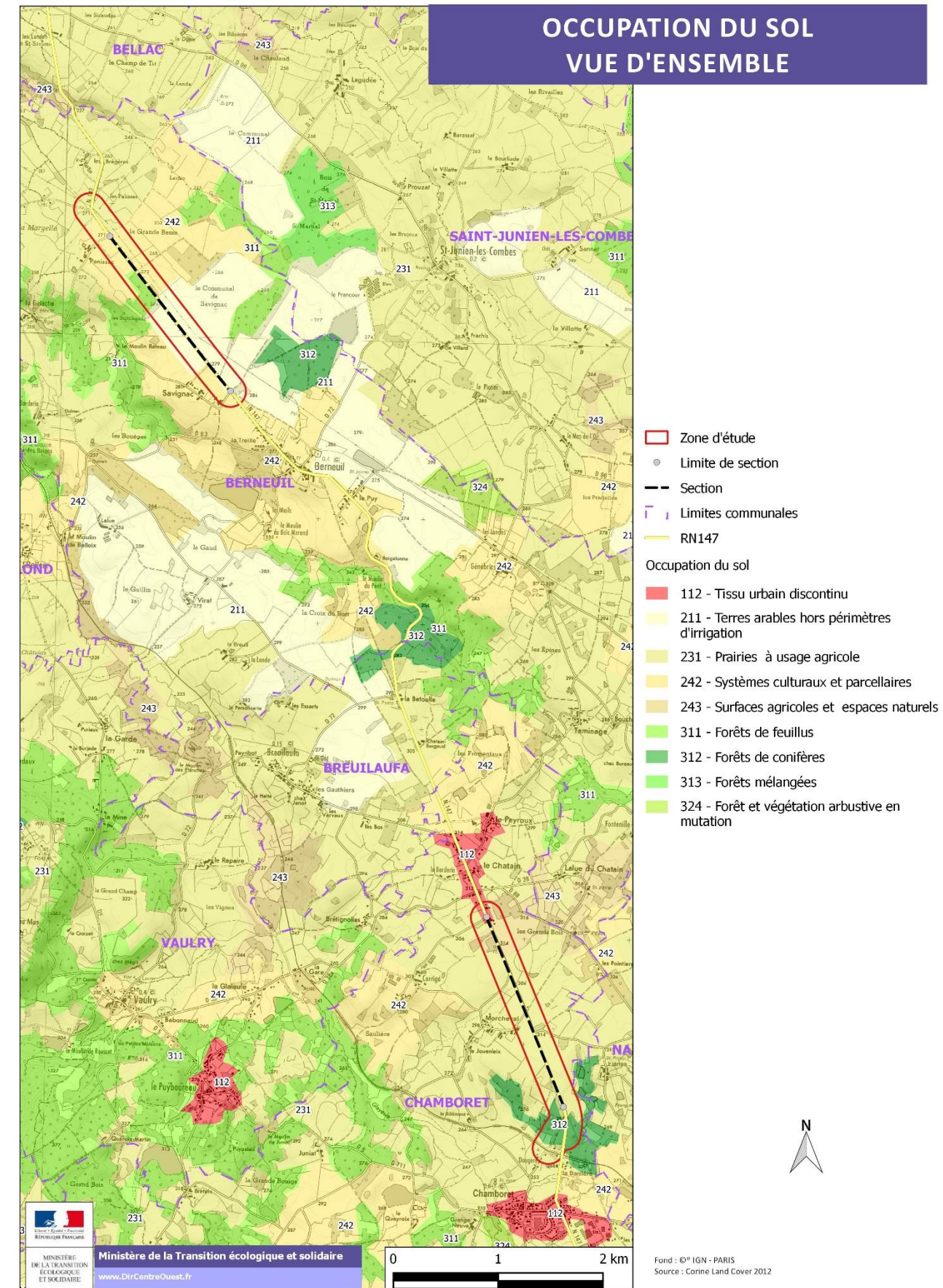


Figure 150 : Occupation du sol, vue d'ensemble

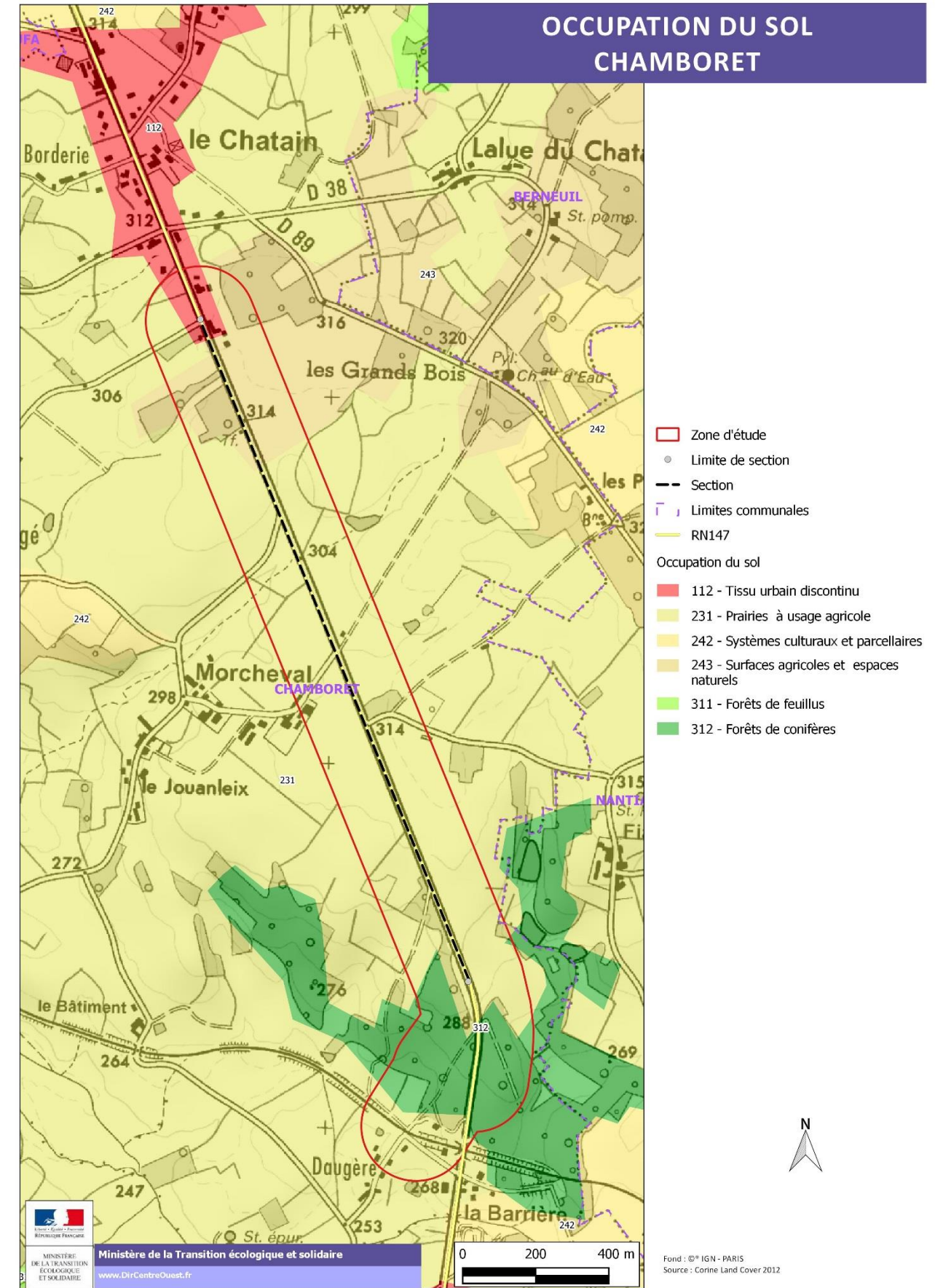
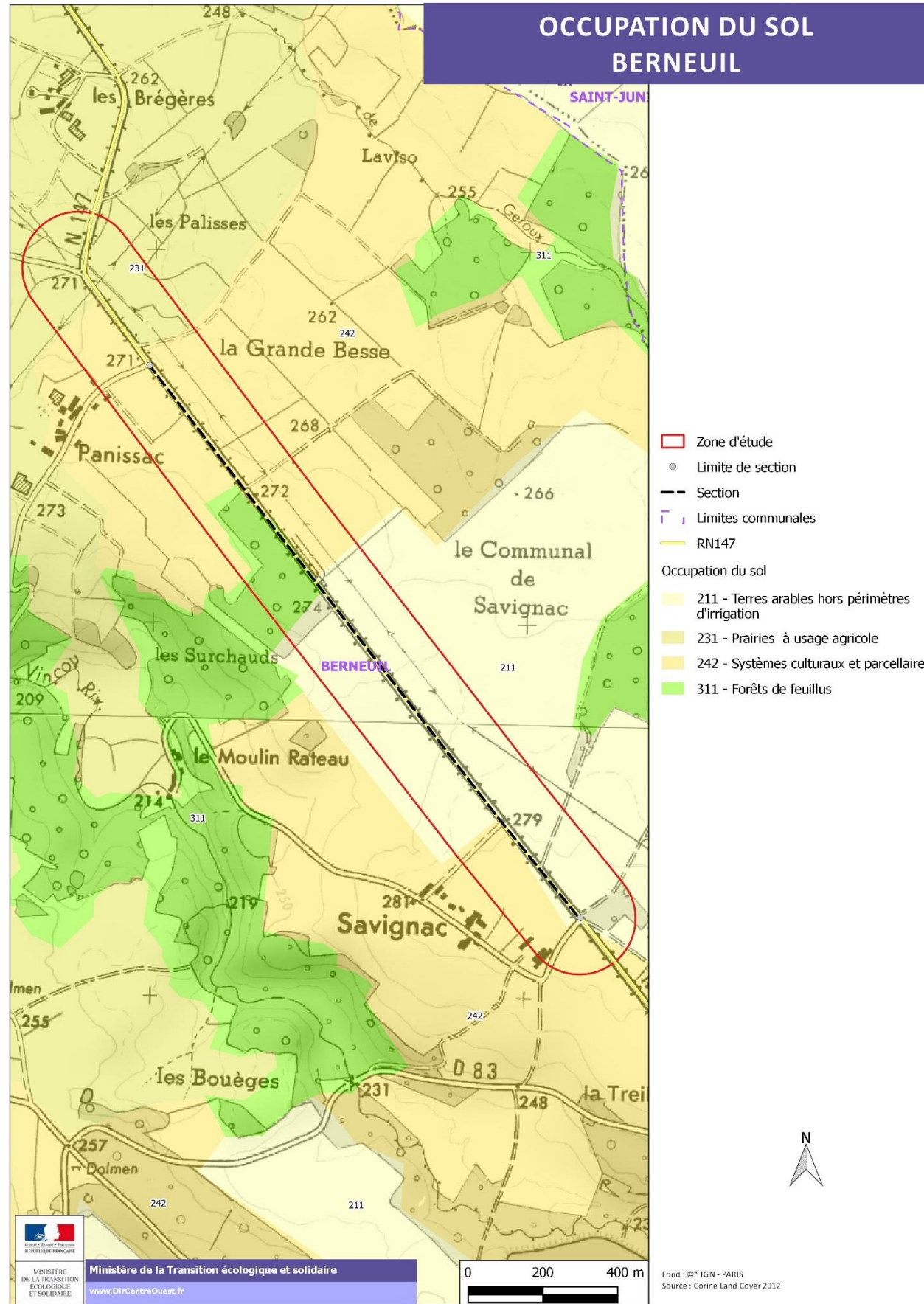


Figure 151 : Occupation du sol, Berneuil

Figure 152 : Occupation du sol, Chamboret



Photo 26 : RN147 entourée de champs sur la section de Berneuil



Photo 27 : Forêt de feuillus en bordure Ouest de la RN147 sur la section de Berneuil

Au Sud de la zone d'étude de Chamboret se trouve un massif boisé principalement de conifères.

Peu d'habitations se situent à proximité directe des zones de créneaux de la RN147. Les deux zones d'étude sont majoritairement occupées par des zones agricoles. Le Sud de la zone de Chamboret comporte un massif boisé.



Photo 28 : RN 147, vue depuis l'extrémité sud de la section sur la commune de Chamborêt



Photo 29 : Boisement à l'Ouest de la RN147, vue depuis l'extrémité sud de la section sur la commune de Chamborêt



Photo 30 : Champs aux abords de la RN147, vue vers l'Est depuis l'extrémité sud de la section sur la commune de Chamborêt

3.4.2 Agriculture

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne a réalisé une étude agricole pour les deux créneaux étudiés et sur une surface de 130 ha. Une réunion d'information a eu lieu préalablement à l'étude agricole. Elle a permis de sensibiliser les exploitants à la nécessité de répondre à l'enquête. Ainsi, les 12 structures identifiées préalablement (7 au nord de Chamborêt et 5 au nord de Berneuil) ont été rencontrées en 2017.

Parmi les 5 structures au nord de Berneuil, 2 appartiennent au même propriétaire-exploitant et sont gérées comme une seule exploitation. Ainsi la SARL FILAZ sera intégrée à la SCEA Domaine de Berneuil.

D'autre part, M. et Mme BRUN de l'EARL LA LIMOUSINE, non repéré initialement, ont été enquêtés sur la zone nord de Chamborêt.

Les résultats de l'enquête ont porté sur 12 exploitations. Les rencontres individuelles ont donc pu être menées du 23 octobre au 15 novembre 2017 et ont permis de recueillir les informations nécessaires pour l'ensemble des structures recensées.

La Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne a mené une nouvelle série d'enquêtes auprès des exploitants agricoles concernés par ce projet. Celles-ci ont eu lieu du 2 au 13 septembre 2019. L'ensemble des exploitants concernés par cette variante (ou à proximité immédiate) enquêtés en 2017 (avec mise à jour en 2019) ont été invités et revus individuellement afin de porter à leur connaissance le projet de mise à 2x2 voies pour les créneaux de dépassement et de recueillir les conséquences de cette infrastructure linéaire sur leur exploitation.

Un tableau synthétique reprend les principales caractéristiques pour chaque exploitation. Une cartographie présente la localisation des îlots d'exploitation vis-à-vis des 2 zones d'étude (créneau de Chamborêt et créneau de Berneuil).

3.4.2.1 Statut

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
4 exploitations ont le statut suivant : <ul style="list-style-type: none">• 1 exploitation individuelle ;• pas d'EARL ;• 1 GAEC ;• 2 SCEA.	8 exploitations ont le statut suivant : <ul style="list-style-type: none">• 3 exploitations individuelles ;• 3 EARL ;• 1 GAEC ;• 1 SCEA.

Tableau 14 : Statut des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Ces 12 exploitations ont donc le statut suivant :

- 4 exploitations individuelles ;
- 3 EARL ;
- 2 GAEC ;
- 3 SCEA.

Les formes sociétaires (GAEC, SCEA) sont de plus en plus maquées dans le paysage du statut juridique des structures agricoles Haut-Viennoises.

Zone d'étude	Raison sociale	Lieu-dit	CP	Communes	Interlocuteurs	Date de naissance	Age	Activité principale (effectif adultes ou surface en ha)	Activité complémentaire (effectif)	SAU (ha)	Perennité d'ici 2022	Compléments d'information
C H A M B O R E T	ALBENQUE Damien	Le Bosquet	87140	NANTIAT	ALBENQUE Damien	18/04/1983	34	CEREALES (150)	-	150	Assurée	M. Albenque dirige également des entreprises de travaux publics et de travaux agricoles, ainsi que des sociétés de transports. Son exploitation est la principale concernée pour cette zone d'étude. Ses îlots jouxtent de part et d'autre la RN actuelle. C'est la seule dans cette configuration pour la zone d'étude de Chamborêt. Sur les 52 ha de terrain agricole situés dans le périmètre d'étude, 30 ha sont exploités par M. Albenque. Le site de Morcheval, où il stocke une partie de son matériel, n'est accessible qu'à partir de la RN 147. M. Albenque va reprendre une partie des terrains de M. JEANTEAU (retraite fin d'année 2017). Il souhaite continuer à s'agrandir selon les opportunités.
	GAEC DES QUATRE VENTS (ex EARL BRUN Christophe)	2, Corrige	87140	CHAMBORET	BRUN Christophe BRUN Stéphanie	15/06/1970 04/02/1973	47 44	BOVIN VIANDE (85)	construction en cours de 2 poulaillers poules pondeuses bio (9000 places)	103	Assurée	La production d'oeufs va engendrer une augmentation du trafic vers Corrige. Pour exemple, la fréquence d'expédition des œufs se fera tous les 3 jours par camion. L'accès direct à la RN147 est indispensable. De plus, le GAEC entrepose du matériel en CUMA chez eux. L'accès se réalise également par la RN147. D'autre part, une source captée, située dans le périmètre d'étude, alimente par gravité les bâtiments d'exploitation. Cette ressource de qualité et gratuite est indispensable pour son élevage.
	EARL DE CHEZ JOUANNAIS	3, Allée du Château de Corrige	87140	CHAMBORET	BUJARD Dany	24/05/1981	36	CEREALES (115)	-	305	Assurée	M. Bujard exploite une partie de ses terrains dans le département de la Charente (biens familiaux). Son exploitation étant positionnée à l'ouest de la RN, seuls quelques îlots situés au sud et de part et d'autre de la route sont concernés. Ceux-ci ne sont accessibles que par cette route nationale.
	EARL LA LIMOUSINE	Le Chatain - Route de la Gare	87140	CHAMBORET	BRUN Sophie	04/05/1975	42	BOVIN VIANDE (70)	Engraissement bovin (60)	78	Assurée	Exploitation dont les bâtiments d'élevage et de stockage situés à "Morcheval" (Chamborêt) sont dissociés de 3 à 4 km des terrains agricoles ("le Bourg - le Repaire" à Vaulry). La majeure partie du troupeau est gérée en système plein air, les bâtiments d'élevage étant réservés à l'engraissement des 60 génisses. L'exploitante emprunte quotidiennement la RN 147 pour se rendre à ses bâtiments. De plus, lors des récoltes (foin, engrubage, céréales...) le transport des fourrages des champs à la zone de stock, ne peut s'effectuer que par cet itinéraire. De même, pour les camions de livraison ou de transport d'animaux. D'autre part, le mari (Damien BRUN) de l'exploitante utilise également les bâtiments de stockage pour entreposer le matériel de sa société d'entrepreneur de travaux agricoles et d'entretien d'espaces verts. Le maniement d'engins tels que moissonneuse, tracteur et longue remorque... ne peut s'effectuer que par la route la plus directe sur la RN 147, le passage dans Morcheval même étant impossible (virage serré, muret en pierres de part et d'autre, ...).
	GAEC GUENANT LEGER	17, Le Peyroux	87140	CHAMBORET	GUENANT Christelle GUENANT Pierre LEGER Christophe	06/04/1976 30/08/1968 03/05/1978	41 49 39	BOVIN VIANDE (135)	Engraissement bovin (100)	217	Assurée	L'exploitation est divisée en 3 blocs d'îlots de part et d'autre de la RN147 (le site principal est à l'est). L'un est concerné par la zone d'étude, jouxte la RN à l'ouest et son accès direct passe par la RN147 et en second via un détour par Corrige. La RN 147 est un axe également majeur pour réaliser les chantiers d'entraide entre agriculteurs.
	JEANTEAU Jean-Claude	2 Rue des Barrets	87140	NANTIAT	JEANTEAU Jean-Claude	07/09/1953	64	BOVIN (50) et OVIN (160)	-	82	Non assurée	Arrêt activité au 1er novembre 2017 => Retraite. Exploitation très peu concernée par ce projet, seul un petit îlot isolé se situe en partie dans la zone d'étude. Une voie communale permet d'y accéder. Damien Albenque reprend une partie des terrains (environ 1/5). Les autres surfaces seraient reprises par un autre agriculteur non concerné par ce projet.
	MASSON Michel	Lalue du Chatain	87300	BERNEUIL	MASSON Michel	07/03/1959	58	OVIN (200)	-	46	Inconnue	Exploitation se situant en totalité à l'est du projet sans jonction avec la RN 147. Seul un petit îlot isolé se situe en partie dans la zone d'étude. Un chemin rural partant d'une voie communale permet d'y accéder. M. Masson souhaite prendre sa retraite dès 2020 si les conditions le lui permettent. Pas de successeur connu à ce jour.
	SCEA DE LA LANDE (ex REBET Jean-François)	La Lande	87140	NANTIAT	REBET Jean-François REBET Simon	16/04/1953 28/12/1989	64 28	VIN VIANDE (120) et OVIN (3)	Engraissement bovin (100)	250	Assurée	M. Jean-François REBET envisage de prendre sa retraite d'ici une année. Son fils co-gérant de la SCEA va poursuivre l'activité. Un seul îlot jouxte à l'est la RN147 sur près de 600 m. Certaines parcelles de cet îlot ne sont accessibles que par la RN 147. M. Rebet emprunte également la RN 147 pour rejoindre ses autres îlots.
B E R N E U I L	GAEC FERNANDES VERGNE	4 chemin de Meizeris	87300	BERNEUIL	VERGNE Maria de Lourdes VERGNE Jean-François FERNANDES Manuel	23/07/1964 13/01/1965 25/10/1992	53 52 25	OVIN (750)	-	96	Assurée	Exploitation en production ovine pure pour 3 associés dont le dernier (jeune agriculteur, 25 ans) installé depuis 2 ans. L'ensemble de la ferme est situé à l'ouest et éloigné de la route nationale. Seul un îlot, jouxtant la RN 147 et positionné à l'est est concerné par le projet. Celui-ci n'est accessible que par cette route nationale depuis le village de Lassalle. Les exploitants recherchent une vingtaine d'hectares supplémentaires pour asseoir l'autosuffisance alimentaire du cheptel, et ont en projet la construction d'un bâtiment de stockage à proximité de la bergerie.
	LARANT Myriam	9 Route de la Margelle	87300	BERNEUIL	LARANT Myriam	22/09/1969	48	BOVIN (50) et OVIN (250)	-	90	Assurée	Mme Larant exploite des terrains à la fois à l'est et à l'ouest de la RN147 dont certains sont directement concernés par la zone d'étude. Mme Larant n'a pas d'autres choix que de déplacer ses troupeaux en traversant la route nationale afin d'accéder à ses pâtures. Le cheminement à travers champs et l'utilisation des chemins ruraux permettent de compléter les déplacements des animaux.
	SARL SIFAZ	Domaine de Berneuil	87300	BERNEUIL								Exploitation rattachée à la SCEA Domaine de Berneuil.
	SCEA DESERCES	4, Panissat	87300	BERNEUIL	DESERCES Jean-Michel GAUTHIER Stéphane	24/03/1966 21/09/1973	51 44	BOVIN (100) et OVIN (550)	Engraissement bovin (90)	190	Assurée	La SCEA Deserces exploite des terrains étendus de part et d'autre de la RN147. L'utilisation de cette route pour déplacer les troupeaux et circuler avec les engins est incontournable. Bien que les cheminements intra parcellaires soient favorisés (grâce à l'entente entre voisins notamment) ainsi que l'utilisation des chemins ruraux, M. Deserces fait, régulièrement, traverser ses troupeaux par cette route nationale. D'autre part, M. Deserces travaille en commun avec le GAEC Guénant-Léger pour certains chantiers agricoles (ensilage, moisson, ...). Il se rend donc plusieurs fois par an sur la zone d'étude de Chamborêt et emprunte donc cette route nationale.
	SCEA DOMAINE DE BERNEUIL	26, Route de Limoges	87300	BERNEUIL	DELACHAUX Georges DELACHAUX Perrine 11 salariés	30/08/1957 19/03/1960	60 57	ENGRASSEMENT BOVIN VIANDE (2500)	Céréales (565 ha)	600	Assurée	Cette exploitation, atypique pour la région, a structuré et aménagé son parcellaire pour produire des céréales de vente dont une partie irriguée (maïs grain), et du maïs ensilage nécessaire à l'engraissement des 2 500 taurillons par an. La majorité des parcelles est drainée, une partie est irriguée (présence d'un pivot), 3 réserves d'eau (2 étangs, et une retenue collinaire créée en 2016) reliés entre elles assurent en partie l'abreuvement des animaux et l'irrigation du maïs. La société emploie 11 salariés à plein temps. Un projet de méthaniseur est en cours de construction. Cette exploitation dont les terrains entourent le village de Berneuil emprunte quotidiennement la RN 147. 30 ha des 52 ha de SAU compris dans la zone d'étude leur appartiennent. Bien qu'un réseau de voiries internes soit largement utilisé, les accès sur la RN 147 demeurent obligatoires.

Tableau 15 : Caractéristiques des exploitations (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

3.4.2.2 Emploi

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>Les 4 structures procurent 18,1 ETP dont 11 en tant que salariés.</p> <p>Ces 11 ETP salariés sont nécessaires à une unique structure (SCEA DOMAINE DE BERNEUIL).</p> <p>Le propriétaire-gérant de celle-ci est double actif et ne représente que 0,1 ETP.</p> <p>Au jour de l'enquête, il y a donc 1 ETP/54 ha en moyenne, qui s'échelonne de 0,3 à 1/100 ha.</p> <p>Le nombre d'actif nécessaire par structure, s'échelonne de 2 à 11,1 ETP pour une moyenne de 4,5 ETP.</p>	<p>Les 8 structures procurent 12,5 ETP dont 1,5 en tant que salariés. Ces 1,5 ETP salariés sont nécessaires à 2 structures.</p> <p>D'autre part, 2 agriculteurs sont pluriactifs mais ils considèrent qu'ils travaillent à temps plein au niveau de leur exploitation.</p> <p>Parmi ces 8 structures, un exploitant individuel prend sa retraite en fin d'année 2017. Cet exploitant n'a pas de succession et les terrains devraient être repris par les voisins.</p> <p>Au jour de l'enquête, il y a donc 1 ETP/100 ha en moyenne, qui s'échelonne de 0,5 à 2/100 ha.</p> <p>Le nombre d'actif nécessaire par structure, s'échelonne de 1 à 3 ETP pour une moyenne de 1,5 ETP.</p>

Tableau 16 : Emplois au sein des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

L'emploi est donc très variable d'une zone à l'autre. Les types de productions et le niveau d'intensification expliquent en partie ces résultats. Une structure (SCEA DOMAINE DE BERNEUIL) est cependant singulière pour la région (une production potentielle de 2 500 taurillons/an sur 600 ha, en céréales essentiellement, nécessitant 11 employés).

3.4.2.3 Foncier

A Surface

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>Les 4 structures exploitent une SAU totale de 985 ha soit une moyenne de 246 ha.</p> <p>Les extrémités s'échelonnent de 90 ha à plus de 600.</p> <p>La surface des îlots touchés par la zone d'étude se monte à 224 ha, tandis que la surface comprise dans la zone d'étude est de 52 ha.</p> <p>La surface impactée par exploitation varie de 3 ha à plus de 30 ha.</p>	<p>Une exploitation n'a pas de foncier à l'intérieur de la zone d'étude (mais est cependant concernée pour l'accès à sa ferme), le calcul des impacts sur les surfaces s'établira donc pour 7 exploitations.</p> <p>Les 7 structures exploitent une SAU totale de 1 224 ha soit une moyenne de 175 ha.</p> <p>Les extrémités s'échelonnent de 44 ha à 305 (dont, pour ce dernier, une partie du foncier se situe dans le département de la Charente).</p> <p>La surface des îlots touchés par la zone d'étude se monte à 207 ha, tandis que la surface comprise dans la zone d'étude est de 52 ha.</p> <p>La surface impactée par exploitation varie de moins d'1 ha à plus de 30 ha.</p>

Tableau 17 : Surfaces des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Les impacts surfaciques potentiels par exploitation sont donc très variables pour les 2 zones concernées. On se référera aux figures suivantes.

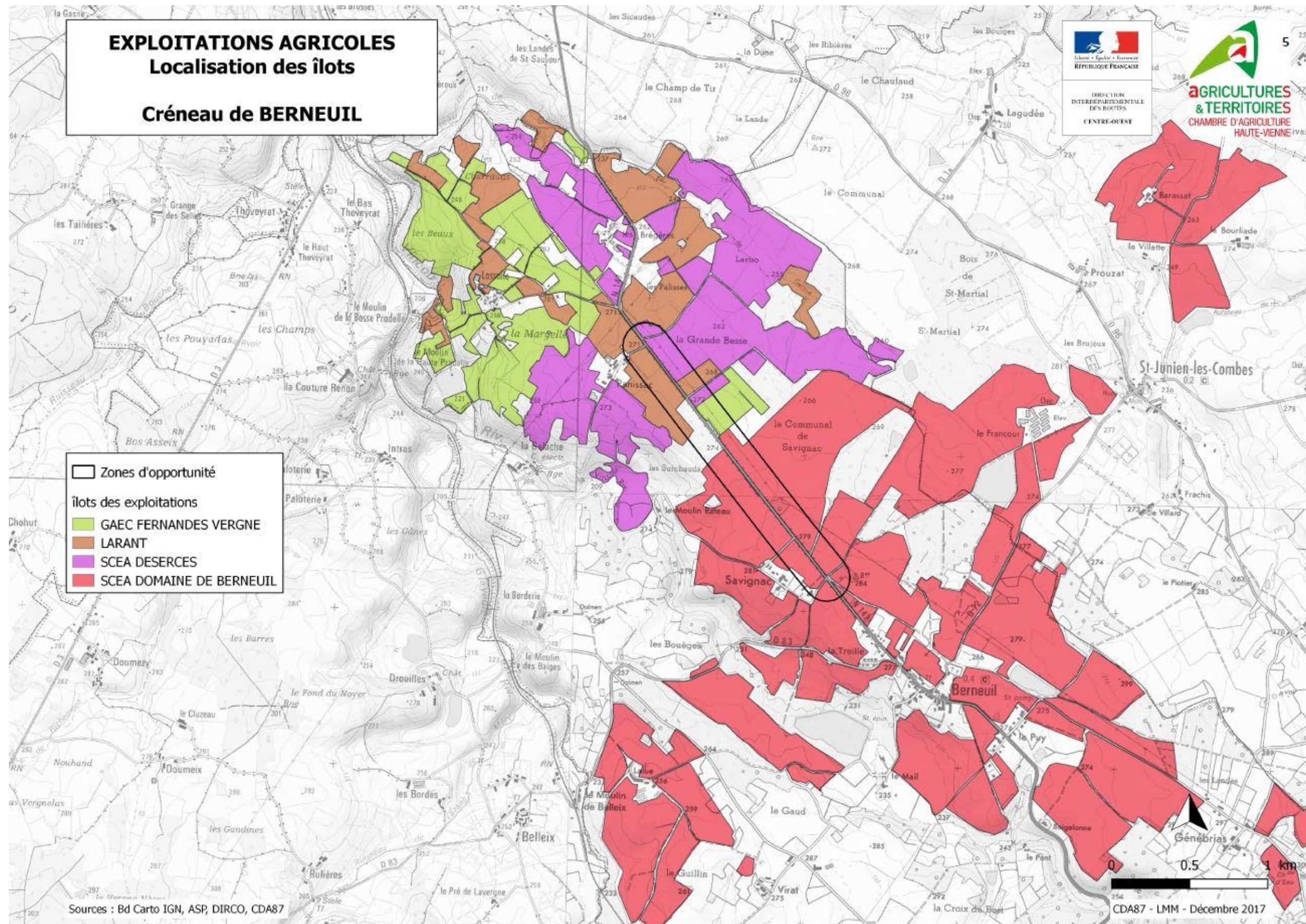


Figure 153 : Exploitations agricoles, localisation des îlots au niveau du créneau de Berneuil (source : Chambre d'Agriculture)

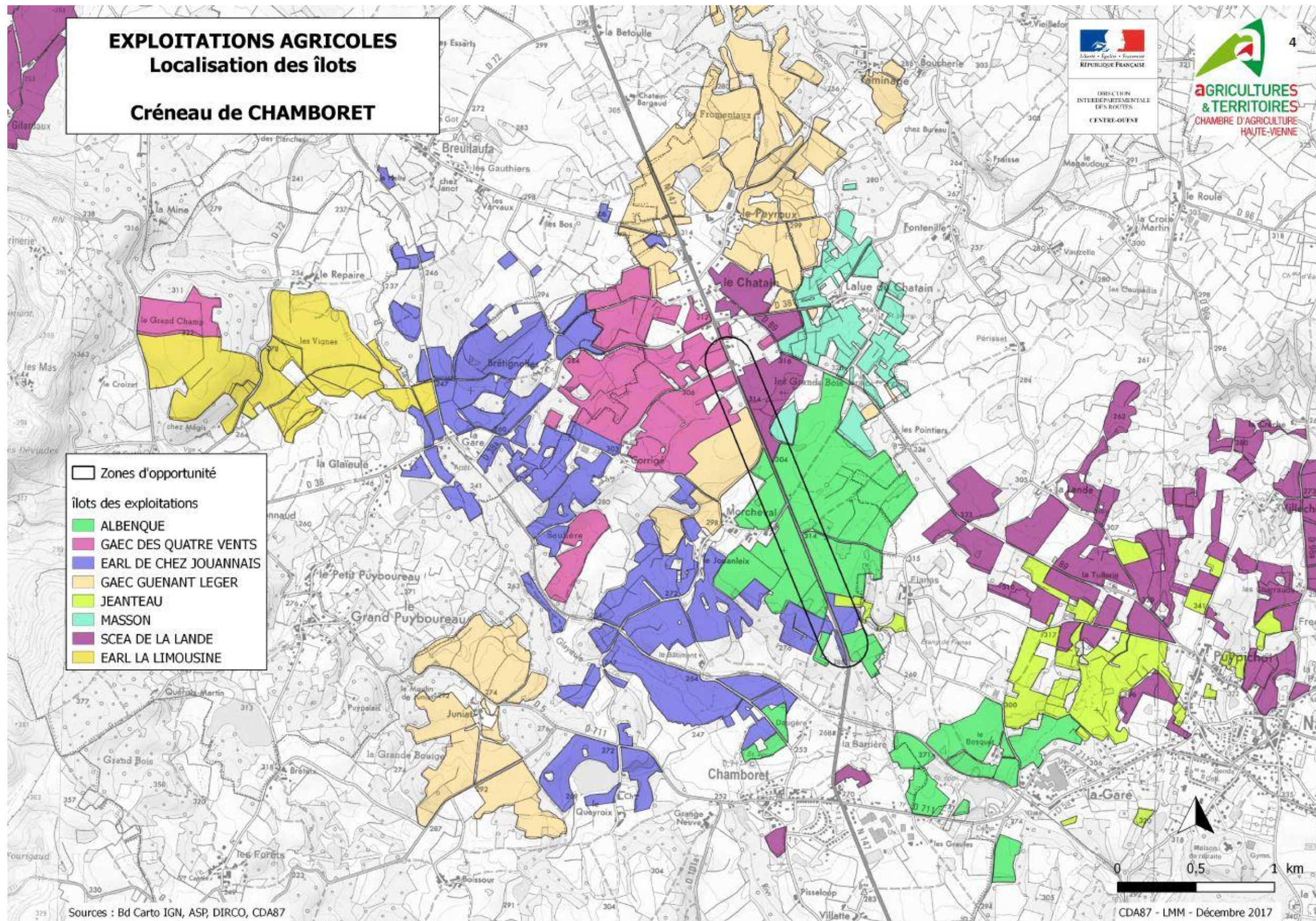


Figure 154 : Exploitations agricoles, localisation des îlots au niveau du créneau de Chamborêt (source : Chambre d'Agriculture)

B Statut

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>Une seule structure maîtrise la totalité de son foncier.</p> <p>En effet les 600 ha de la SCEA DOMAINE DE BERNEUIL sont détenus par le gérant.</p> <p>Les autres exploitations détiennent en propriété (directement ou via les associés) entre 40 et 60 % du foncier.</p>	<p>1 seul exploitant (individuel) est propriétaire de la totalité de sa surface agricole.</p> <p>Les EARL ou structures sociétaires ont juridiquement leur terrain en location. Cependant, les associés ou le gérant peuvent être propriétaire d'une partie ou de la totalité des terrains que la structure exploite.</p> <p>Ainsi, les associés ou gérants détiennent en propriété entre 10 et 80 % des terrains.</p> <p>Rq : La seule ferme qui a ses terrains en totalité en fermage se situe hors du périmètre d'étude.</p>

Tableau 18 : Statuts des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Globalement, ce sont donc 55% du foncier qui sont déclarés en propriété toute structure confondue.

Les 2 exploitations qui maîtrisent leur foncier en totalité sont également celles qui sont potentiellement les plus concernées par les zones d'étude (plus de 30 ha).

La maîtrise de l'outil de travail est donc très variable d'une exploitation à l'autre.

C Structuration

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>La structuration des 4 exploitations est globalement groupée (2 communes concernées). Une nette distinction apparaît toutefois entre la partie nord et la partie sud de la zone d'étude.</p> <p>Ainsi, la moitié proche de Berneuil n'appartient qu'à une seule structure (SCEA DOMAINE DE BERNEUIL) tandis que la partie vers Bellac est une imbrication des 3 autres exploitations.</p>	<p>Le nombre d'exploitations concernées étant plus important que sur la zone de Berneuil, la répartition d'ensemble est plus étendue (7 communes concernées). Le morcellement et l'imbrication sont également plus perceptibles dus aux conditions de milieu défavorable (dispersion de l'habitat, présence de massifs et parcelles boisées).</p> <p>Cependant, une exploitation principale (Damien ALBENQUE) se distingue au centre de la zone d'étude. En effet, celle-ci, aux îlots bien groupés, est concernée par plus de la moitié de la zone.</p>

Tableau 19 : Structuration des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Les exploitations ont des structures foncières variables : les propriétaires-exploitants possèdent, en général, un parcellaire bien groupé autour des bâtiments principaux.

A l'inverse, pour les exploitations en fermage, le foncier est dépendant de la localisation des biens pouvant être loués. À titre d'exemple, la distance « à vol d'oiseau » entre les îlots les plus éloignés pour une exploitation peut atteindre 12 km (hors îlots situés en Charente), soit près du double par la route.

D Aménagements

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>Tous les îlots de cette zone d'étude sont drainés ou en partie, quelles que soient les exploitations.</p> <p>Les systèmes de productions étant bien différenciés entre le nord et le sud, les aménagements le sont également.</p> <p>Ainsi, les îlots en cultures systématiques sont équipés de systèmes d'irrigation, permanents ou temporaires, via une ressource en eau de proximité (étangs, retenue collinaire). La retenue collinaire, créée en 2016, est en partie concernée par la zone d'étude.</p> <p>Un réseau de canalisations permet de relier ces divers stocks d'eau et d'acheminer celle-ci vers les îlots identifiés.</p> <p>Au nord de la zone, les îlots ont été aménagés pour l'élevage des troupeaux aux pâturages. Ainsi, des points d'eau d'abreuvement ont été créés et tous les îlots sont clôturés.</p>	<p>La grande majorité des îlots ont été totalement ou en partie drainés.</p> <p>À la différence de la zone d'étude de Berneuil, il n'y a aucun système d'irrigation en place.</p> <p>2 agriculteurs, dont le plus concerné par la zone d'étude, n'élevent pas d'animaux. Ainsi, les îlots ne sont pas clôturés et ne possèdent pas de points d'eau aménagés pour l'abreuvement.</p> <p>¼ des îlots sont donc clôturés et 1/5 possède un point d'eau pour les troupeaux.</p>

Tableau 20 : Aménagements des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Quel que soit le projet de créneau, la majorité des exploitants sont des éleveurs dont les animaux pâturent 10 mois sur 12 aux champs. L'aménagement de points d'abreuvement et de clôtures est nécessaire.

Cependant, la majorité des surfaces comprises dans les zones d'étude, sont exploitées par 3 agriculteurs qui cultivent uniquement des céréales. Sur ces terres, l'installation de réseaux de drainage est systématique auquel s'ajoute un système d'irrigation pour le créneau de Berneuil.

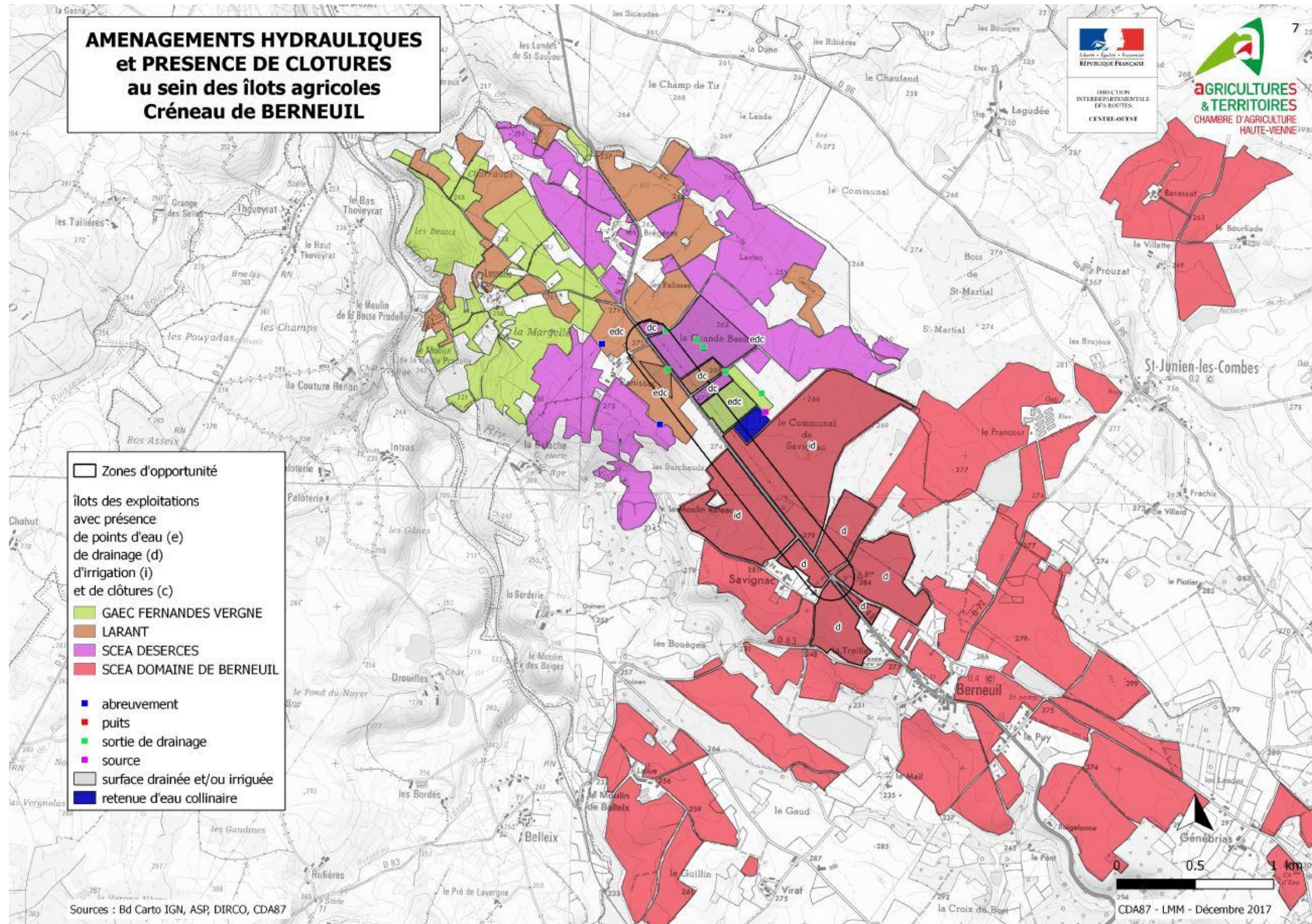


Figure 155 : Aménagements hydrauliques et présence de clôtures au sein des îlots agricoles sur le créneau de Berneuil (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

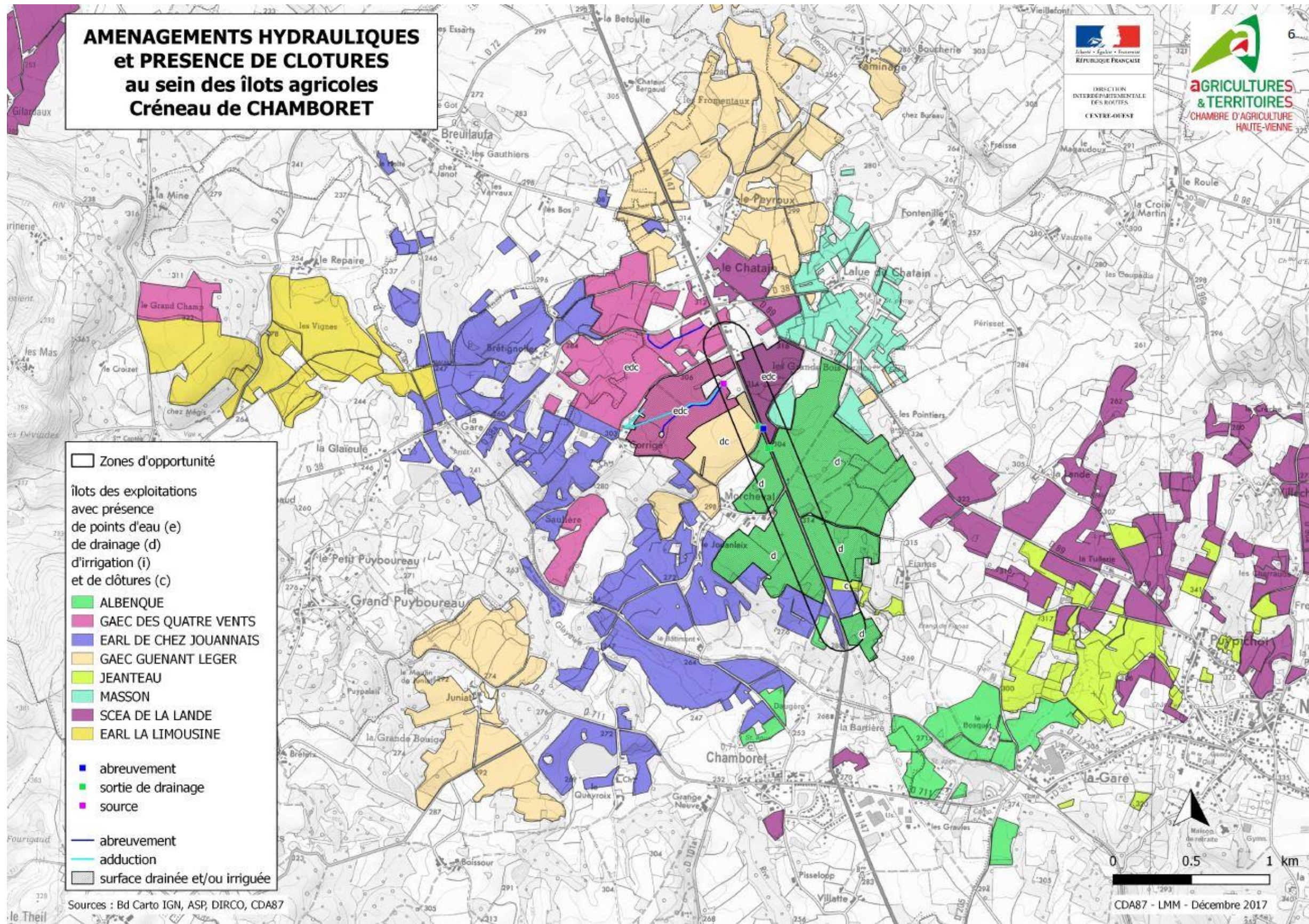


Figure 156 : Aménagements hydrauliques et présence de clôtures au sein des îlots agricoles sur le créneau de Chamboret (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

3.4.2.4 Productions

A Animales

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>Les 4 structures élèvent des animaux.</p> <p>Les ovins et bovins allaitants sont les productions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 éleveurs de bovins et ovins (dont 1 avec un atelier d'engraissement) ; • 1 éleveur de bovins qui ne pratique que l'engraissement de taurillons (2500/an) (cet exploitant ne possède pas de troupeau de vaches reproductrices.) ; • 1 éleveur ovin. <p>Ce sont donc 150 vaches, 2 590 bovins à l'engraissement (taurillons ou génisses) et 1 550 brebis qui sont détenus par les éleveurs.</p>	<p>6 exploitants sur 8 élèvent des animaux.</p> <p>Les productions sont essentiellement tournées vers l'élevage de bovins allaitants (avec engraissement) et ovin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 éleveurs de bovins (dont 3 avec un atelier d'engraissement et 2 avec des ovins). Parmi ces 5, un exploitant est en cours d'installation d'un nouvel atelier de poules pondeuses (9 000 places) ; • 1 éleveur ovin. <p>Ce sont donc 460 vaches, 260 bovins à l'engraissement (taurillons ou génisses) et 660 brebis qui sont détenus par les éleveurs, auxquelles s'ajoutent prochainement 9 000 poules pondeuses (mise en production printemps 2018).</p>

Tableau 21 : Productions animales au sein des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

La majorité des agriculteurs élèvent des animaux. La production est essentiellement tournée vers l'élevage allaitant de bovin viande ou ovin. À noter cependant, la particularité de la SCEA DOMAINE DE BERNEUIL qui ne pratique que l'engraissement de taurillons (il n'y a pas de troupeaux aux champs).

Aucun élevage de vache laitière, caprin ou porc n'ont été signalés sur les 2 zones.



Photo 31 : Ovins (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

B Végétales

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>Les 4 structures produisent des céréales pour alimenter leurs troupeaux.</p> <p>Sur les 976 ha de SAU, 1/3 uniquement sont des prairies (temporaires et permanentes).</p> <p>Une importante production de céréales est réalisée sur cette zone.</p> <p>Cette situation s'explique par la présence d'une structure agricole qui pratique l'engraissement de taurillons à hauteur de 2 500 animaux /an.</p> <p>Le besoin en céréales autoconsommées est très important, notamment en maïs ensilage (près de 400 ha de maïs sont cultivés chaque année dont 1/3 pour l'ensilage).</p>	<p>2 exploitants sur 8 ne produisent que des céréales ou du foin.</p> <p>Sur les 1 231 ha de SAU, 2/3 sont des prairies (permanentes et temporaires).</p> <p>L'essentiel des terrains situés dans la zone d'étude sont cultivables et sont régulièrement ensemencés. Pour les 2 agriculteurs qui n'ont pas d'animaux, les céréales produites sont vendues, tandis que pour les 6 autres éleveurs, ces céréales sont nécessaires pour nourrir et/ou engraisser leurs animaux.</p>

Tableau 22 : Productions végétales au sein des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Quelle que soit la zone d'étude, mais plus particulièrement sur Berneuil, le ratio des surfaces en cultures sur SAU est à l'opposé de la moyenne départementale (80 % prairies, 20 % cultures). Cette particularité est liée au système adopté par la SCEA DU DOMAINE DE BERNEUIL.

Cependant pour les systèmes « traditionnels », le pâturage et la récolte de l'herbe (foin, enrubannage) sont la base de l'alimentation des troupeaux allaitants bovins comme ovins. L'ensemble de ces productions végétales sont essentiellement produites pour être autoconsommées sur la ferme.

Aucun verger ou culture maraîchère n'a été recensé sur les 2 zones.



Photo 32 : Champs en bordure de la RN147 (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

3.4.2.5 Certification AB

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
Aucun agriculteur n'est engagé en productions biologiques.	2 agriculteurs sont engagés ou en cours d'engagement en production biologique. Le premier produit des céréales et du fourrage. L'ensemble de ses productions sont certifiées en agriculture biologique. Le second est en cours de conversion en lien avec son nouvel atelier de poules pondeuses (20 ha sont nécessaires pour l'épandage des fientes).

Tableau 23 : Certifications AB des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

3.4.2.6 Agrotourisme

Aucun agriculteur ne gère une activité agrotouristique.

3.4.2.7 Bâtiments

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
3 bâtiments d'élevage appartenant à 2 agriculteurs différents se situent aux extrémités et en limite de la zone d'étude. Ces bâtiments sont positionnés de manière à répondre aux systèmes de chaque exploitation.	3 bâtiments de stockage appartenant tous au même agriculteur se situent dans la partie centrale de la zone d'étude (« Morcheval »). L'un étant positionné à moins de 20 mètres de la route nationale actuelle. Cet agriculteur ne possédant pas d'animaux, les bâtiments sont utilisés pour mettre à l'abri du matériel. Il n'y a donc pas de relation quotidienne avec un bâtiment d'élevage.

Tableau 24 : Statuts des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Les bâtiments sont très souvent groupés de manière conventionnelle (maison d'habitation + bâtiments d'exploitation) mais de plus en plus de structures, par le biais des agrandissements, de la localisation des terrains disponibles et de la rationalisation des déplacements (matériel et troupeaux) ont plusieurs sites ou ont des bâtiments disséminés en lien avec leurs blocs d'îlots.

3 exploitations utilisent 6 bâtiments dans les 2 zones d'étude (Figure 158). 5 d'entre eux sont localisés en limite ouest de la zone (plus de 100 mètres de la route nationale). Par contre le sixième, positionné à moins de 20 mètres à l'est de la route nationale et de manière isolée, devra faire l'objet d'une attention particulière.

À noter également, concernant le créneau de Berneuil, tous les bâtiments des 3 agriculteurs situés au nord de la zone d'étude sont localisés uniquement à l'ouest de la RN147.

3.4.2.8 Cheminements

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
Les 4 agriculteurs empruntent régulièrement cette route. Cependant, le système d'exploitation étant très marqué entre le nord et le sud, une grande différence apparaît dans les cheminements. En effet, les champs de la SCEA DOMAINE DE BERNEUIL (partie sud) ne sont exploités que pour cultiver des céréales. Seuls des engins de puissance et gabarit adaptés à la culture de 600 ha empruntent cette route ou la traversent. L'accès à la nouvelle retenue d'eau (en partie incluse dans la zone d'étude) est à noter. Au nord, les 3 structures possèdent des troupeaux (ovins ou bovins) qui pâturent tout au long de l'année dans les prairies. La structure et la répartition foncière des exploitations de part et d'autre de la route nationale, nécessitent aux agriculteurs d'emprunter et de traverser régulièrement celle-ci « à pieds » avec les troupeaux. Une entente entre agriculteurs permet de limiter les déplacements à risques mais des points de passages obligés demeurent (cf. Figure 157) pour pouvoir accéder à l'ensemble des parcelles.	6 des 8 agriculteurs empruntent régulièrement la RN 147, que ce soit dans la totalité de sa longueur ou partiellement, que ce soit pour accéder aux parcelles ou aux différents sites de bâtiments. Cependant, aucun agriculteur n'est amené à traverser la RN avec ses troupeaux. Peu d'éleveurs exploitent des parcelles de part et d'autre de la route et l'utilisation de bétailières est rendu systématique au regard du trafic routier. La localisation des îlots et des bâtiments des 2 autres agriculteurs, tous deux situés en totalité à l'est de la route et sans accès sur celle-ci, n'entraîne que l'utilisation des voiries parallèles. À noter, qu'au lieu-dit « Morcheval », les bâtiments des agriculteurs ne sont accessibles que par la RN 147. En effet, le passage au niveau du hameau n'est pas praticable par des engins agricoles (présence de murets, virage à angle droit...) (cf. Figure 158).

Tableau 25 : Cheminements agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

La route nationale 147, quelle que soit la zone d'étude, offre un itinéraire indispensable aux cheminements des exploitants agricoles. En effet, les dimensions de cette route sont adaptées aux gabarits des engins agricoles, qui ont tendance à augmenter au fur et à mesure du renouvellement du parc de matériels tels que tracteur, moissonneuse, et aux camions de livraison ou de ramassage.

Cette route est également un axe majeur concernant les liens qui existent entre agriculteurs pour les travaux des champs via le réseau d'entraide, les CUMA et également les entrepreneurs de travaux agricoles.

À titre d'exemple, des agriculteurs de la zone de Chamborêt s'entraident et ont du matériel en commun avec des agriculteurs de la zone de Berneuil.

Tous ces cheminements sont utilisés à des rythmes et fréquences variables selon les productions de l'exploitation et selon la saison.

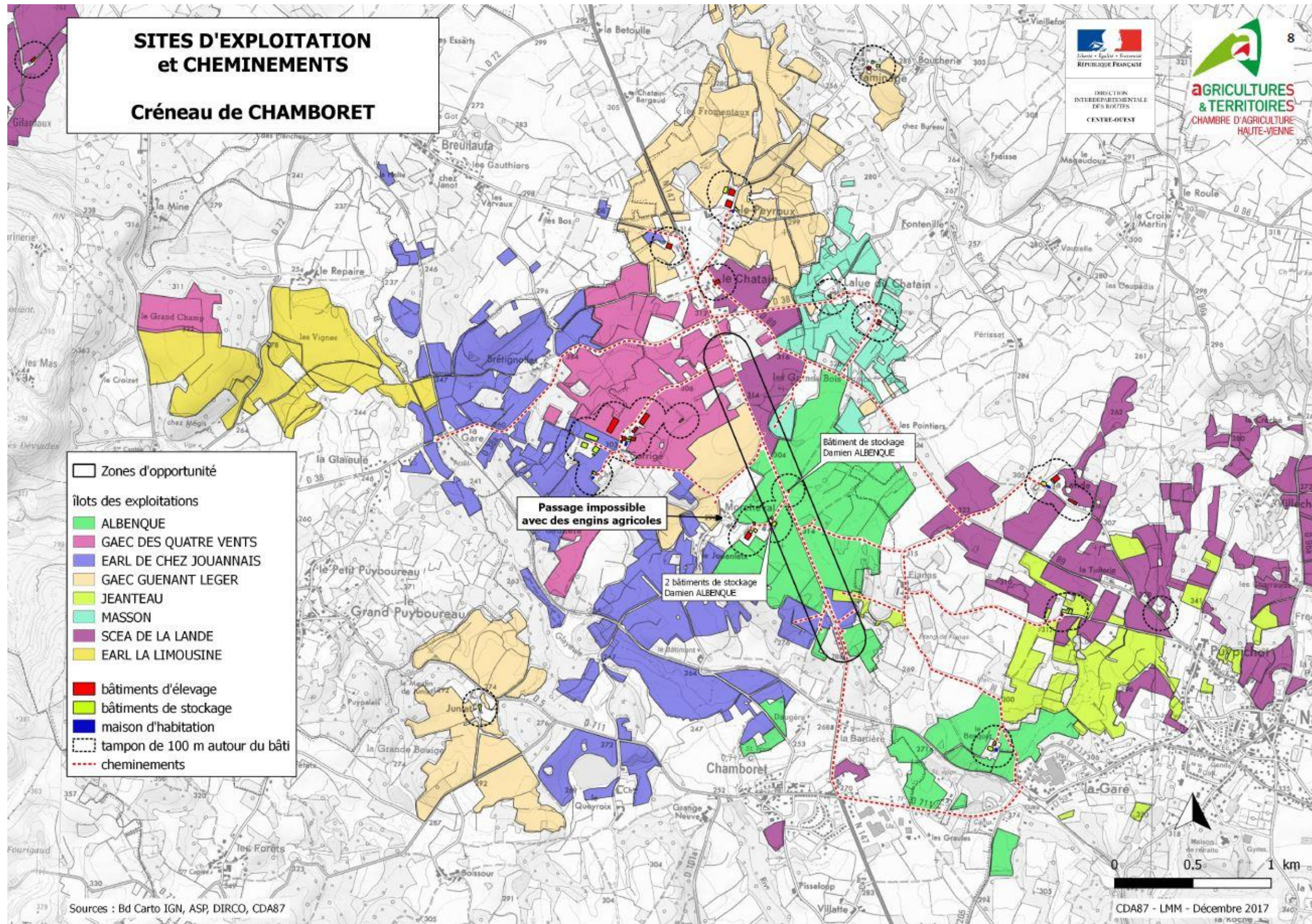


Figure 158 : Sites d'exploitation et cheminements pour le créneau de Chamborêt (Source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

3.4.2.9 Avenir et projets

Créneau Berneuil	Créneau Chamborêt
<p>Tous les agriculteurs de cette zone souhaitent et pensent poursuivre leur activité d'ici les 5 ans à venir.</p> <p>De plus, un de ces agriculteurs recherche une vingtaine d'hectares supplémentaires pour conforter économiquement la situation de sa structure composée de 3 ETP. Il aurait besoin également d'investir dans un bâtiment de stockage.</p>	<p>6 structures sur 8 souhaitent et pensent poursuivre leur activité dans les 5 ans à venir dont 2 qui ont des projets d'agrandissement de surface agricole, superficie à déterminer selon opportunité et localisation.</p> <p>Pour rappel, une structure est en cours de construction d'un nouvel atelier de poules pondeuses (capacité de 9 000 places).</p> <p>Parmi les 2 autres structures, un agriculteur prend sa retraite en fin d'année 2017. Ses terrains devraient être répartis chez les voisins immédiats. La surface représente 82 ha.</p> <p>Pour le second, il envisage de prendre sa retraite d'ici 2020. Il n'a pas de successeur connu à ce jour et la surface potentiellement libérée atteint les 46 ha.</p> <p>Les îlots de ces 2 structures se situent à la marge est de la zone d'étude. Ils ne jouxtent pas la RN147 actuelle.</p>

Tableau 26 : Avenirs et projets des exploitations agricoles (source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne)

Quelle que soit la zone d'étude, les structures agricoles à proximité immédiate de la RN 147 sont toutes pérennes d'ici 5 ans. Certaines ont des projets pour asseoir économiquement leur situation, d'autres sont dans la continuité de leur activité.

Cependant sur Chamborêt, une structure libère la totalité de ses terrains dès fin 2017. Ces surfaces, qui seraient à priori reprises par les voisins, pourraient éventuellement participer à compenser l'impact foncier de ce projet routier.

3.4.2.10 Conclusion

Le premier enjeu à retenir sur ces secteurs est essentiellement lié au type de production principale : l'élevage allaitant bovin et ovin accompagné d'une forte proportion de céréales, inhabituelle pour la région, cultivée sur les 2 zones d'étude.

Pour 9 des 12 exploitations, l'herbe, qu'elle soit pâturée ou récoltée, est la ressource alimentaire de base pour nourrir les animaux. Les troupeaux passent ainsi la majorité de l'année aux champs.

Ainsi, la conservation des cheminements et des accès aux parcelles, associée à la préservation de la ressource en eau naturelle (abreuvement et adduction) est indispensable au maintien de ce type de système d'exploitation basé sur une optimisation de l'espace fourrager.

Concernant le nord du créneau de Berneuil, la possibilité de traverser la RN 147 par les troupeaux est indispensable pour accéder aux pâtures.

Le deuxième enjeu est le maintien de l'activité d'engraissement des bovins. Près de 3 000 jeunes bovins sont engraisés par 5 structures dont une qui s'est spécialisée dans cette activité (2 500/an).

Pour cela, le besoin en terres cultivables est indispensable. Des aménagements lourds ont été réalisés (drainage, irrigation) pour augmenter le potentiel agronomique des sols (près de 90 % des sols sont drainés) sur ce secteur. Plus de 1 000 ha sont destinés aux cultures (de vente ou autoconsommées) sur les 2 200 ha de SAU des exploitations.

Enfin, l'entraide, les réseaux de CUMA et la présence d'entrepreneurs des travaux agricoles engendrent des déplacements réguliers d'une ferme à l'autre aux moyens d'engins agricoles aux proportions qui demandent des itinéraires et accès adaptés à leur gabarit et à leur tonnage.

3.5 PAYSAGE

3.5.1 Les grandes unités paysagères

Dans l'imaginaire collectif, le paysage Limousin évoque l'élevage bovin avec ses vaches limousines, le bocage étroitement lié à l'activité agricole de ce territoire, des vallonnements qui dessinent des vallées plus ou moins profondes rythmées par de nombreux cours d'eau.

En réalité, le paysage de Limousin peut être réparti en 3 grandes familles d'ambiances paysagères :

- L'ambiance paysagère sous influence montagnarde ;
- L'ambiance paysagère de la campagne-parc ;
- L'ambiance paysagère des marges aquitaines.

Celle qui nous intéresse directement sur la zone d'étude (cf figure ci-contre en encadré rouge) est « l'ambiance paysagère de la campagne-parc ».

Cette ambiance paysagère s'apparente à certaines campagnes anglaises par :

- Un relief aux ondulations douces qui permet de générer des vues lointaines, d'accentuer les profondeurs en invitant à la promenade ;
- De vastes espaces ouverts où les pâtures dominent, l'omniprésence de l'herbe soigneusement tondue par les animaux s'apparente aux pelouses propres et nettes des grands parcs anglais ;
- Des haies bocagères délimitant soigneusement les prairies et les parcelles agricoles ;
- Un territoire peu peuplé où l'habitat et les bourgs sont dispersés sur le plateau et les rebords de vallée.

L'ambiance paysagère de la Campagne-Parc se compose de plusieurs unités paysagères dont La « **Basse-Marche** », qui définit le paysage de la zone d'étude par la géologie, le relief, l'occupation des sols et l'hydrographie, dont voici leurs principales caractéristiques.

Cette unité paysagère située au Nord-Ouest de la région se caractérise par un vaste plateau délimité au Sud par les monts de Blond. Ce vaste territoire se démarque par des reliefs en creux dans lesquels des rivières (le Vincou, la Glayeule) viennent traverser d'Est en Ouest le plateau. La succession de haies bocagères et de bosquets permet de rythmer et d'animer le paysage.

Ce territoire présente un habitat dispersé perché sur les rebords des vallées, cette implantation permet de disposer de vues en balcon sur le paysage de la « Basse Marche ».



Figure 159 : Les ambiances paysagères et les unités paysagères du Limousin Source : Atlas des paysages du Limousin

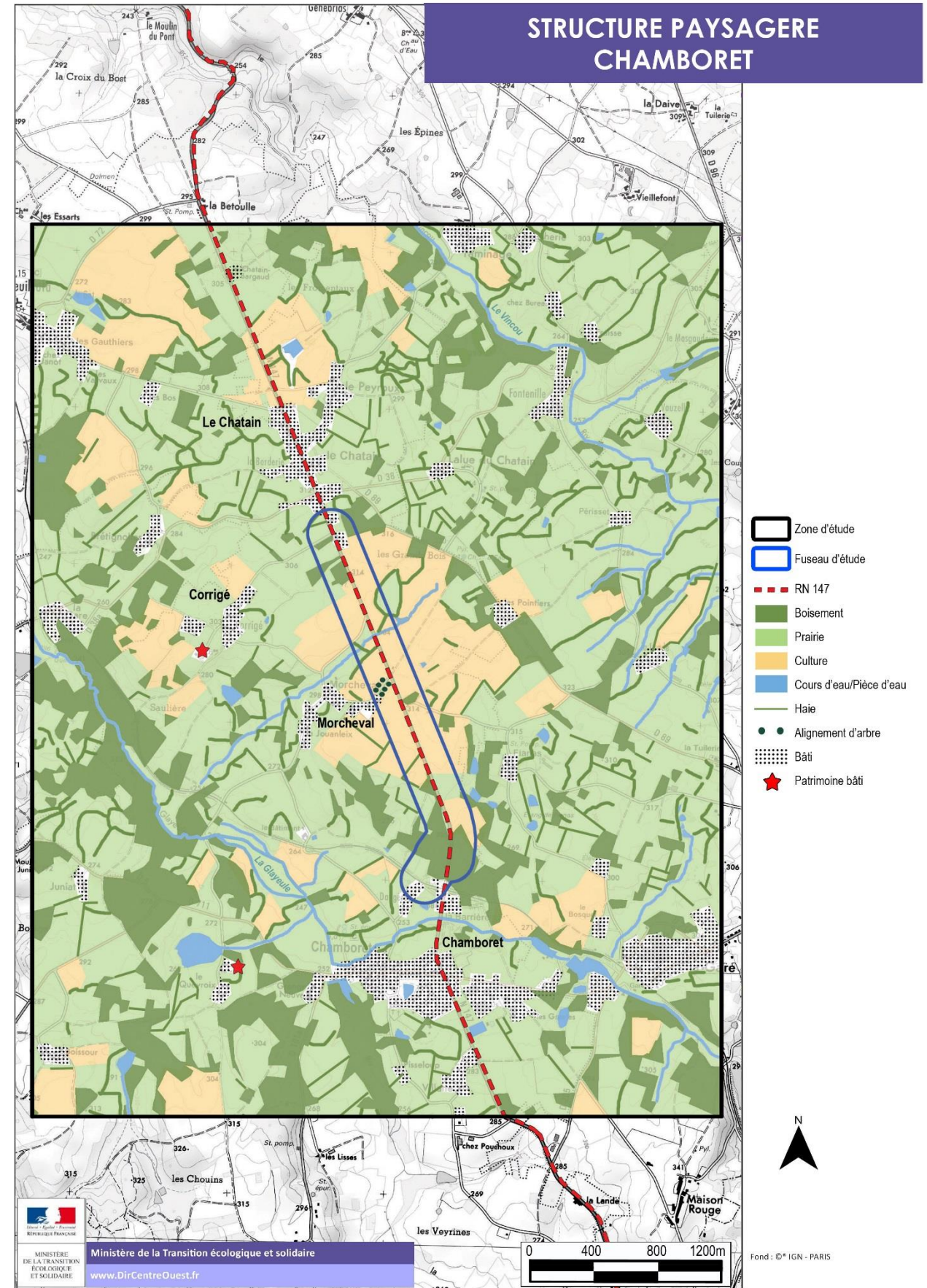
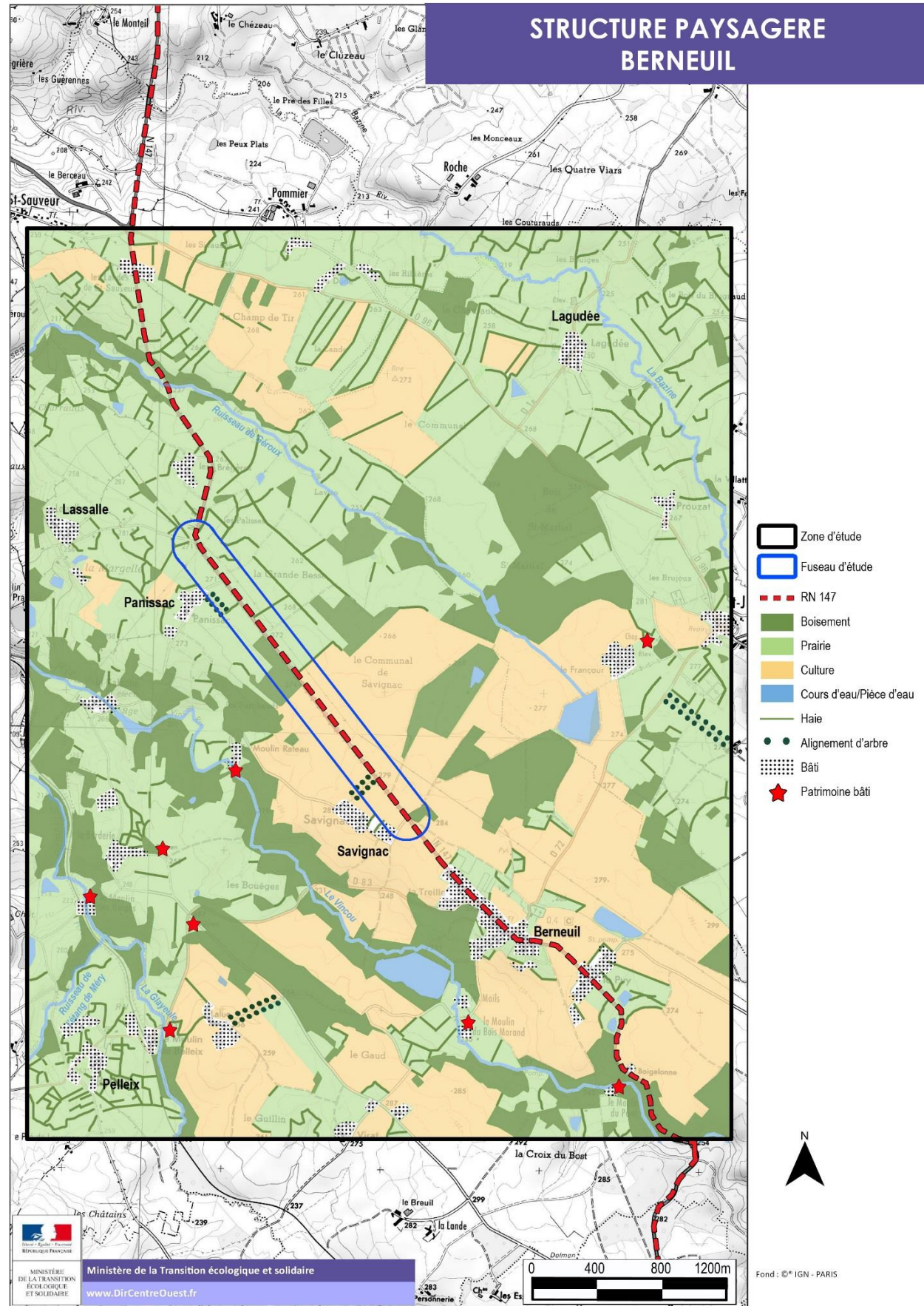


Figure 160 : Structure du paysage sur le secteur de Berneuil

Figure 161 : Structure du paysage sur le secteur de Chamborêt

3.5.2 La structure du paysage

Le paysage est structuré par différentes composantes paysagères. Celles-ci peuvent être de l'ordre du bâti (espaces bâtis, voies, ...) ou naturelles (bois, haies, cultures, prairies, eau, ...). La proportion et l'agencement de ses différents éléments les uns par rapport aux autres, permettent de définir les différentes unités paysagères d'un lieu.

3.5.2.1 La trame végétale

A Les haies

Les haies bocagères font partie des éléments identitaires sur le territoire du Limousin, elles sont généralement employées pour délimiter les parcelles agricoles (culture ou prairie). On les retrouve également en bordure de routes ou de chemins. Outre, cette caractéristique patrimoniale, elles ont longtemps eu un rôle technique : limite de parcelle, abri pour les animaux, réserve de bois de chauffage et de fourrage, verger linéaire.

On distingue plusieurs types de haies sur le périmètre d'étude :

- **Les haies basses** qui sont taillées annuellement et présentent un aspect régulier et uniforme. Elles peuvent être ponctuées d'arbres et permettent de préserver des ouvertures sur le paysage.
- **Les haies hautes** qui sont constituées d'arbres et d'arbustes au port libre. Elles forment de grands rideaux et bloquent les vues lointaines sur le territoire.

Sur les secteurs d'études, on retrouve un grand nombre de haies bocagères qui délimitent les chemins agricoles, les prairies et les parcelles cultivées. Cette présence, est particulièrement perceptible sur la section de Berneuil, à proximité du lieu-dit Panissac. On retrouve, à la fois des haies basses ponctuées d'arbres et des haies hautes, dont l'essence principale est le chêne pédonculé. Ce secteur, a su préserver son maillage de haie bocagère par la présence de nombreuses prairies en lien avec l'élevage bovin ou ovin. Les autres secteurs, sont également dotés de cette trame végétale, mais dans une proportion bien moins importante. La présence de grandes cultures qui demande des surfaces d'exploitation plus importantes que l'élevage participe à la disparition des haies bocagères.



Photo 33 : Haies bocagères sur la section de Berneuil à proximité du lieu-dit Panissac

B Les alignements d'arbres

Le Limousin comptabilise de nombreux alignements d'arbres remarquables dans chacun de ses départements, ils sont répertoriés comme sites emblématiques. Cette trame végétale est intéressante par la rareté de ses sujets, leurs tailles et leurs âges. Ces alignements participent à témoigner le caractère historique des lieux et contribuent à créer le paysage de la région.

Sur les secteurs d'études, on retrouve des alignements d'arbres constitués de chênes pédonculés, ils accompagnent le plus souvent des routes ou des chemins agricoles qui permettent d'accéder à des hameaux ou des corps de fermes.

Sur le fuseau d'étude du secteur de Berneuil, on retrouve un alignement d'arbres pour accéder au lieu-dit Savignac. L'alignement est incomplet, le port des arbres est libre et l'état des sujets témoigne de l'absence d'entretien dont ils font l'objet.

Sur le fuseau d'étude du secteur de Chamborêt, on retrouve également un alignement de chênes pédonculés le long de la route permettant d'accéder au hameau de Morcheval. Celui-ci présente un alignement complet au port libre.



Photo 34 : Alignement de chênes pédonculés sur le secteur de Chamborêt au lieu-dit Morcheval

C Les bosquets

Une impression d'espace boisé domine sur le secteur d'étude, en réalité les espaces forestiers occupent à peine 10% du territoire. Cet effet, est produit par le relief et la combinaison de haies et de bosquets, qui participent à créer des ambiances fermées. Les boisements de taille conséquente, sont principalement visibles sur les versants des vallées.

Sur le secteur d'étude de Berneuil, on peut observer le bois de Saint Martial à l'Est du fuseau. Il offre une ambiance forestière fermée constituée de châtaigniers, de chênes pédonculés, de Douglas et un sous-bois composé de fougères.

Le secteur de Chamborêt ne comptabilise aucun bois à proprement parler, il est principalement constitué de petits bosquets, qui forment des îlots de verdure au centre des prairies ou des parcelles cultivées.



Photo 35 : Le Bois Saint Martial sur le secteur de Berneuil

D Les arbres isolés

L'élevage et la présence de haies sur ce territoire ont largement contribué à la préservation de beaux sujets. Ces arbres, associés aux autres structures végétales permettent de dessiner la **campagne-parc** du territoire Limougeaud. On peut distinguer deux catégories d'arbres isolés :

- Les arbres de pleins champs = Les essences végétales qui constituent cette catégorie sont principalement représentées par des chênes. Ces arbres sont isolés au cœur des prairies ou en limite de parcelle et sont souvent les dernières traces de la présence d'une haie. Leur port épanoui et libre permet de se démarquer dans le paysage en devenant de véritable monument et permet d'offrir de l'ombre aux animaux ;
- Les arbres signaux = Les essences végétales qui constituent cette catégorie sont très diversifiée, on y retrouve des ifs, des séquoias, des hêtres, des tilleuls, des chênes, ... Ces arbres par leur gabarit s'imposent dans le paysage de la « Campagne-parc » comme de simples signaux autour des fermes, des maisons ou des prés et permettent d'animer le paysage.

Sur le secteur de Berneuil, on distingue des arbres de plein champ en lien avec l'élevage bovin. Les sujets sont principalement implantés en limite de parcelle, on retrouve également quelques chênes au cœur des prairies.

Sur le secteur de Chamborêt un séquoia se distingue à proximité de la RN147, à hauteur du lieu-dit Morcheval.

Ce sujet se démarque par son isolement sur une parcelle cultivée, par son gabarit et par son aspect qui se différencie des autres essences végétales que l'on retrouve dans le secteur d'étude.



Photo 36: Séquoia géant sur le secteur de Chamborêt à hauteur du lieu-dit Morcheval

3.5.2.2 Les vallées, rivières et étangs

La présence de l'eau sur ce territoire est étroitement liée à l'activité humaine, on retrouve ainsi dès le Moyen-âge des étangs associés aux grands domaines seigneuriaux ou monastiques employés pour leur force motrice pour entrainer des moulins à farine ou pour la pisciculture, puis au milieu du XXème siècle pour l'usage hydro-électrique. On retrouve également des bassins de retenue collinéens créés par des agriculteurs pour garantir une alimentation en eau permanente et permettre l'irrigation des cultures. Ces masses d'eau sont aujourd'hui parfaitement intégrées dans le paysage et permettent une alternance harmonieuse de boisements, de prairies et de culture.

Deux vallées parcourent les deux secteurs d'étude :

- La vallée du Vincou est traversée par la rivière le Vincou, ce cours d'eau de 50km prend sa source dans les monts d'Ambazac et se jette dans la Gartempe. Il reçoit de nombreux affluents (la Glayeule, la Bazine, ...), qui lui permettent d'avoir un débit abondant. Cette caractéristique est notamment visible par le nombre important de moulins que l'on retrouve sur le parcours de cette rivière ;
- La vallée de la Glayeule est inscrite comme Zone National d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF) entre le lieu-dit Taillac et le moulin de Belleix. La vaste zone humide que forment le cours d'eau et les prairies humides qui y sont associées participe à créer de nombreux milieux humides (saulaies inondées, petites roselières, méandre vaseux et sableux, ...). Cette grande diversité de milieu entraîne une grande diversité d'espèces animales et végétales.

Les fuseaux d'étude du secteur de Berneuil et de Chamborêt n'impact pas les deux vallées. Néanmoins, la proximité de ces zones humides avec la RN147 permet d'animer cette portion de territoire, grâce au couvert végétal qui accompagne ces cours d'eau. Il participe ainsi à créer le paysage singulier de la campagne-parc.



Photo 37 : Le fond de vallée du Vincou sur la section de Berneuil au lieu-dit la Galache

3.5.2.3 Les surfaces exploitées

On retrouve dans une proportion égale, les prairies destinées à l'élevage et les terres arables destinées aux grandes cultures sur les deux secteurs d'études.

Sur les parcelles destinées aux grandes cultures, l'activité de l'homme modifie la perception des paysages de manière temporaire durant la période estivale. Les champs de blé, de maïs, de colza ou de tournesol, peuvent être sources de fermetures des vues lointaines. Les terres arables peuvent également modifier la perception des paysages de manière définitive. La restructuration foncière de certaines exploitations agricoles, pour l'agrandissement des surfaces de productions entraîne la disparition des haies bocagère.

La présence de prairies, s'explique par la spécialisation de ce territoire pour l'élevage bovin, cette activité a nécessité de vastes prairies de pacage pour l'alimentation des animaux. Ce type d'activité agricole, permet un entretien régulier des plateaux et des versants des vallées, en permettant le maintien de grands espaces ouverts. Contrairement aux terres arables, l'élevage permet de conserver une trace des anciennes haies bocagères. Aujourd'hui, cette trame végétale permet la délimitation des parcelles et la fonction d'abris pour les animaux.



Photo 38 : Parcelle cultivée sur le secteur de Chamborêt

3.5.2.4 Le bâti

Deux catégories d'urbanisation se distinguent sur les deux secteurs d'études :

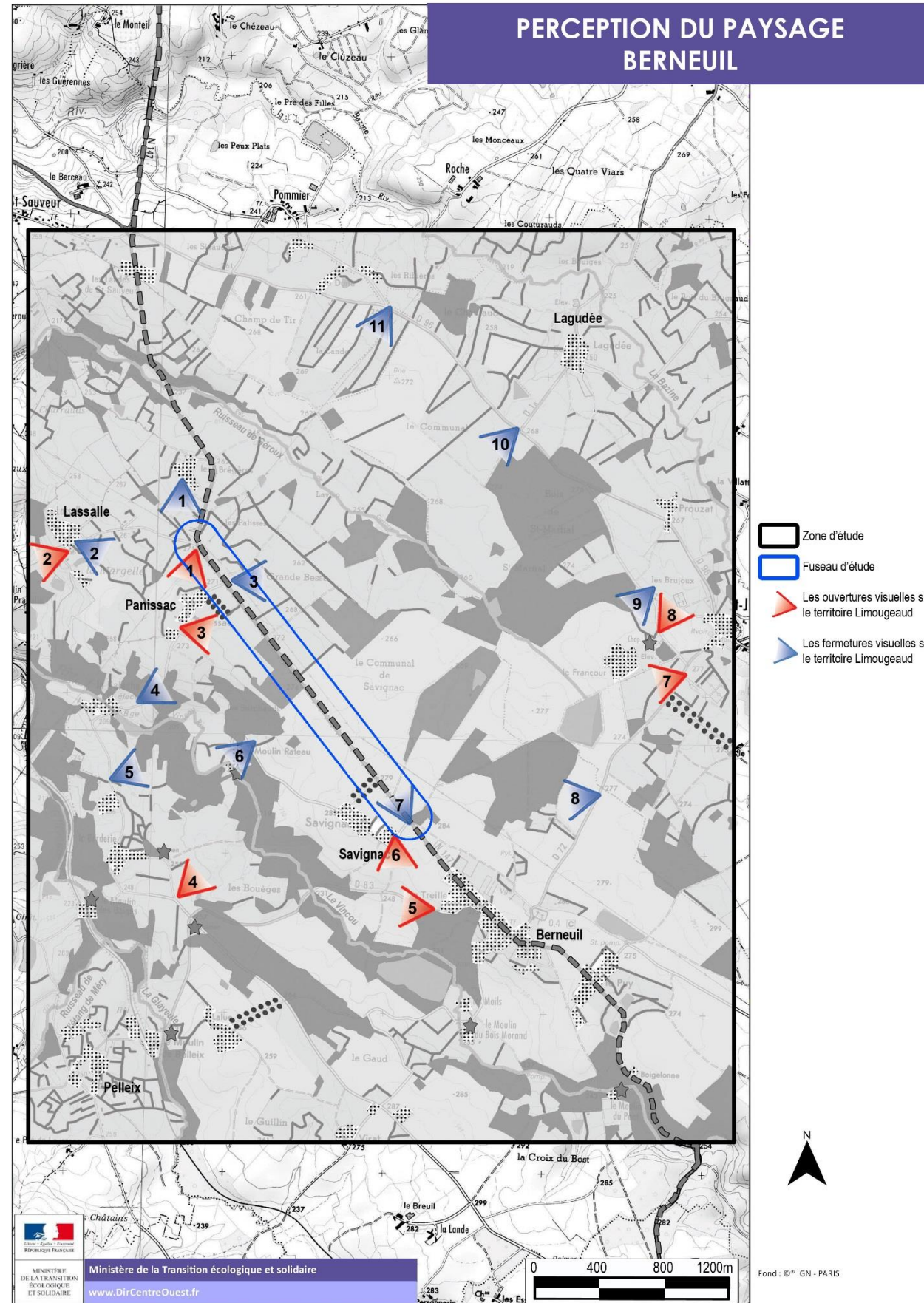
- Les hameaux (Lassalle, Panissac, Savignac, Corrigé, Morcheval, ...) qui sont souvent implantés en bordure de vallées, permettent d'offrir des vues en balcon sur les vallées et les versants opposés. Ils accueillent de grosses exploitations agricoles à l'architecture traditionnelle, qui se démarque par l'utilisation de matériaux locaux (granite, argile, calcaire, grès). Ces édifices présentent une architecture homogène de qualité. On y retrouve également, quelques habitations plus récentes qui sont venues se développer dans la continuité de l'habitat traditionnel, ce qui permet de minimiser leur impact dans le paysage ;
- L'habitat diffus qui se développe le long de la RN147 à hauteur du hameau le Chatain et du village de Berneuil. Des maisons individuelles se sont développées le long de cette infrastructure routière. Cette urbanisation diffuse participe à la fermeture des paysages et entraîne la perte du caractère originel de ce territoire.

On retrouve ainsi un certain nombre d'édifices qui contribue à créer le paysage caractéristique de ce territoire :

- **Les maisons bourgeoises** toujours associées à de grands domaines agricoles ;
- **Les corps de ferme** toujours réalisés en matériaux locaux, à l'unité remarquable et le plus souvent orientée vers le Sud pour rechercher la chaleur et l'ensoleillement en raison des conditions climatiques de la région ;
- **Le petit patrimoine bâti** est souvent des édifices d'apparences modestes, mais qui sont le témoin de l'activité économique, culturelle et sociale des générations passées. Ces ouvrages font partie intégrante du paysage rural. On y retrouve : les moulins, les puits, les chapelles, les fontaines, les ponts, les lavoirs, les murs de pierres sèches, ...



Photo 39 : Bâti traditionnel au hameau Fianas sur le secteur de Chamborêt



3.5.3 La perception du paysage

3.5.3.1 Section Berneuil

A Les ouvertures visuelles sur le territoire Limougeaud

- Panorama 1 :



Photo 40 : Vue depuis la RN147 à hauteur du lieu-dit Lassalle

Ce point de vue permet d'apprécier une vue lointaine sur les Monts de Blond. La légère déclivité du plateau et les prairies délimitées par une trame de haies bocagères discontinues permettent de maintenir un paysage ouvert sur le territoire Limougeaud.

- Panorama 2 :



Photo 41 : Vue depuis le lieu-dit Lassalle

La disposition de ce point de vue en limite de plateau permet d'apprécier des vues sur la vallée de le Vincou et ses versants. Le versant Ouest, est occupé par des prairies soulignées de haies bocagères, épousant le relief et délimitant les parcelles. Cette organisation, permet d'offrir des vues sur le fond de vallée et sa ripisylve, le versant opposé et les Monts de Blond.

- Panorama 3 :



Photo 42 : Vue depuis le lieu-Panissac en direction de la RN147

Figure 162 : Perception du paysage sur le secteur de Berneuil

Cette vue depuis le lieu-dit Panissac, permet de disposer de vues dégagées et lointaines sur le territoire Limougeaud. Les pentes douces permettent d'observer la végétation de la vallée du Vincou. Le paysage est animé par une alternance de cultures céréalières et de prairies entrecoupées par une trame végétale (haies et bosquets) qui permettent l'intégration de la RN 147 et du bâti sur cette portion du territoire.

- Panorama 4 :



Photo 43 : Vue depuis le lieu-dit La Borderie en direction de la RN147

Ce point de vue, situé à proximité du lieu-dit la Borderie permet d'apprécier des vues lointaines en direction de la RN147 et du lieu-dit Savignac. Les vallonnements, les haies bocagères, les prairies et les parcelles cultivées, permettent de rythmer le paysage et de maintenir des vues lointaines sur le territoire.

- Panorama 5 :



Photo 44 : Vue depuis le lieu-dit La Treille

Depuis la commune de Berneuil, on peut observer la végétation des fonds de vallées et des reliefs. Ils délimitent les parcelles cultivées et les prairies aux pentes douces. Les vues sont lointaines et l'horizon est souligné par un cordon boisé qui domine sur les Monts de Blond.

- Panorama 6 :



Photo 45 : Vue depuis la RN147 à hauteur du lieu-dit Savignac

La disposition de cette portion de territoire sur un plateau, permet d'apprécier des vues dégagées et lointaines sur le territoire Limougeaud. Les parcelles cultivées et la discontinuité de la trame bocagère permettent d'offrir de larges vues sur les Monts de Blond. On peut ainsi distinguer les versants boisés des reliefs qui sont principalement constitués de châtaigniers, de chênes pédonculés et de Douglas.

- Panorama 7 :



Photo 46: Vue à proximité du lieu-dit Le Villard en direction de la RN147

Ce point de vue depuis le lieu-dit Le Villard, offre une vue dégagée sur les Monts de Blond. Cette petite montagne qui culmine à 514m d'altitude isolée dans la campagne et se distingue à grâce l'alternance de prairie, de parcelles cultivées, de boisements et de haies.

- Panorama 8 :



Photo 47 : Vue à proximité du lieu-dit Prouzat

Ce point de vue est situé en limite de versant de la vallée que forme le ruisseau de la Bazine. Il offre des vues lointaines sur le versant opposé et sur le territoire Limougeaud. On distingue parfaitement l'alternance de prairies et de terres arables délimitées par un maillage de haies bocagères rectilignes.

B Les ruptures visuelles sur le territoire Limougeaud

- Panorama 1 :



Photo 48 : Vue depuis le lieu-dit les Brégères

Depuis cette portion de la zone d'étude, la densité du maillage bocager ne permet pas d'échappées visuelles sur le territoire. Cette trame végétale principalement constituée de chênes pédonculés et d'une strate arbustive, forme une limite nette aux prairies. Les haies apparaissent comme une bande opaque, qui ne permet pas de co-visibilités sur cette portion du territoire.

- Panorama 2 :



Photo 49 : Vue au lieu-dit Lassalle en direction de la RN147

Les vues depuis le lieu-dit Lassalle en direction de la RN147, n'offrent pas d'échappées visuelles sur le territoire.

Ce hameau situé en limite de versant de vallée présente un relief doux, des haies rectilignes viennent rythmer les prairies et les parcelles agricoles.

- Panorama 3 :



Photo 50: Vue depuis la RN147 à hauteur du lieu-dit Panissac

Ce point de vue depuis la RN147 à hauteur du lieu-dit Panissac, en direction de l'Est du territoire n'offre pas de vue lointaine. L'horizon est marqué par un écran végétal opaque formé de haies et de bosquets qui se confondent et viennent souligner une vaste prairie.

- Panorama 4 :



Photo 51 : Vue depuis le lieu-dit la Galache

Les vues depuis le lieu-dit la Galache ne permettent pas d'échappées visuelles et de co-visibilités avec la RN147. Le hameau de la Galache est situé dans la vallée que forme la rivière le Vincou. Le relief est plus abrupt, les versants sont boisés, les vues se ferment et les ambiances deviennent intimes.

- Panorama 5 :



Photo 52 : Vue entre le lieu-dit la Galache et la Borderie

Ce point de vue n'offre pas de vaste panorama sur le territoire Limougeaud. La présence de boisements sur les versants et dans le fond de la vallée de la rivière (le Vincou) ne permettent pas d'échappées visuelles. Des parcelles cultivées et des prairies se distinguent à travers le couvert végétal.

- Panorama 6 :



Photo 53 : Vue depuis le moulin Rateau

Les vues depuis le moulin Rateau ne permettent pas d'échappées visuelles sur le territoire Limougeaud et sur la RN147. Le moulin est situé dans le fond de la vallée que forme la rivière le Vincou. Le relief est plus abrupt, les versants sont boisés et des prairies humides occupent le fond de la vallée, cette répartition renforce la fermeture des vues sur le territoire.

- Panorama 7 :



Photo 54: Vue depuis la RN147 à hauteur du lieu-dit Savignac

Depuis la RN147 les vues à l'Est et à l'Ouest de l'infrastructure routière à hauteur de Savignac ne permettent pas d'échappées visuelles. Cette perception est principalement valable lors de la période estivale, lorsque les cultures sont en pleine croissance. L'activité de l'homme modifie ainsi la perception du paysage sur une brève période et limite ainsi les co-visibilités avec le territoire. Hors période estivale, cette portion de RN147 offre des co-visibilités avec le territoire Limougeaud, notamment à l'Ouest sur la vallée du Vincou et les Monts de Blond qui sont visibles à l'horizon.

- Panorama 8 :



Photo 55 : Vue depuis la D72 entre Berneuil et le lieu-dit le Villard

Tout comme le panorama précédent, ce point de vue n'offre pas d'échappées visuelles sur le territoire et la RN147. L'activité de l'homme et la trame végétale (bosquets et haies) qui se dessine à l'horizon participent à fermer les vues. L'homme en exploitant les champs modifie temporairement la perception du paysage.

- Panorama 9 :



Photo 56 : Vue à proximité du lieu-dit les Brujoux

Depuis ce secteur de la zone d'étude, les vues sur le territoire Limougeaud sont fermées. Malgré la présence de vastes surfaces dédiées à l'élevage ou à la culture céréalière, la déclivité du terrain associé à la trame végétale (haies et bosquets) qui accompagnent les surfaces exploitées ne permet pas d'échappées visuelles.

- Panorama 10 :



Photo 57: Vue à proximité du lieu-dit Prouzat

Depuis cette portion de la zone d'étude, la densité du maillage bocager ne permet pas d'échappées visuelles sur le territoire Limougeaud. Cette trame végétale principalement constituée de chênes pédonculés et d'une strate arbustive forme une limite nette à cette prairie. Les haies bocagères apparaissent comme un bandeau totalement opaque ne permettant pas de co-visibilités sur cette portion du territoire.

- Panorama 11 :



Photo 58: Vue à proximité du lieu-dit les Ribière

Ce point de vue situé en limite de versant de la vallée de la Bazine n'offre pas de vues lointaines sur le territoire.

Le maillage de haies bocagères, associé au relief empêche les échappées visuelles. La verticalité des haies, permet de souligner la limite des parcelles cultivées et des prairies.

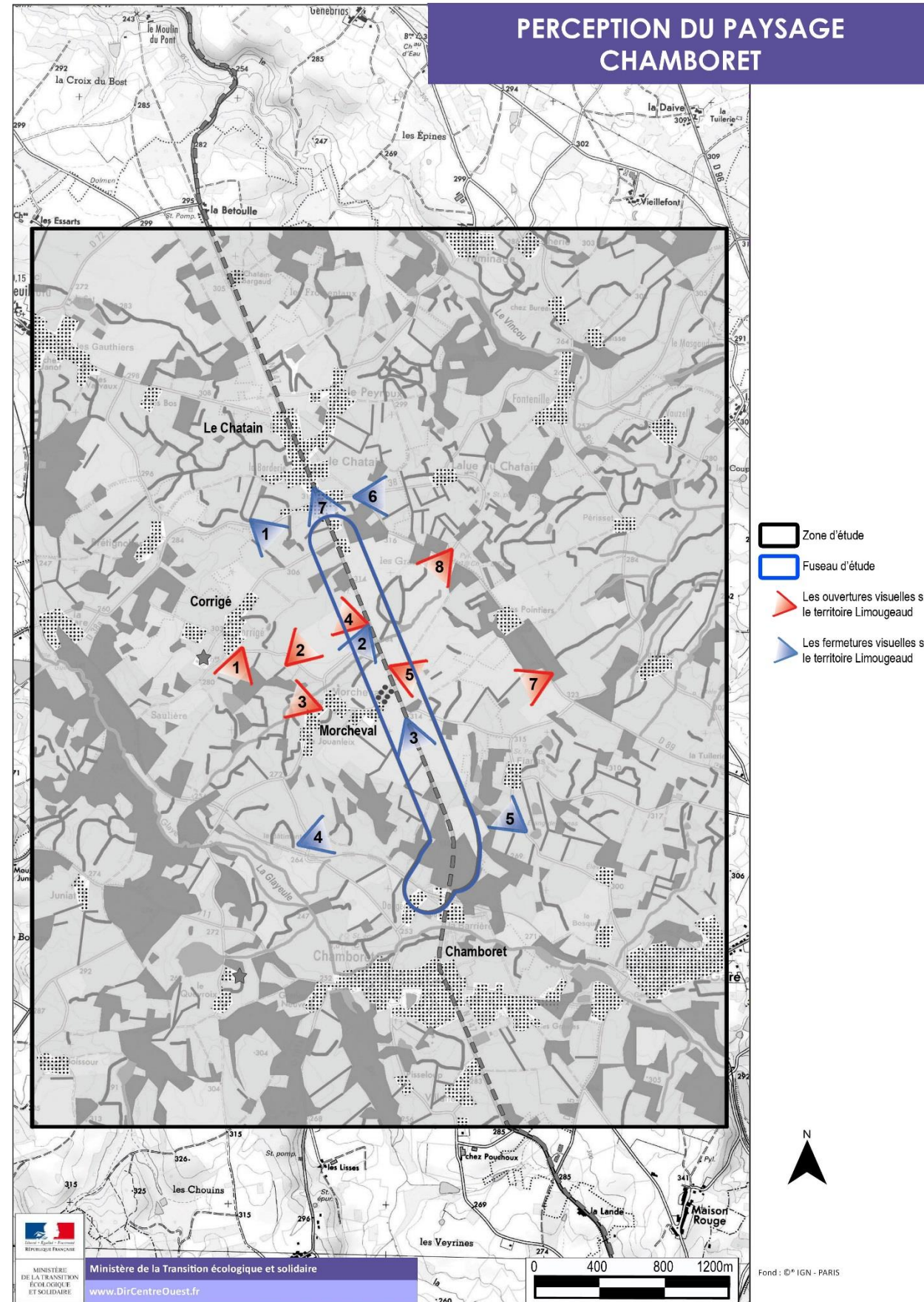


Figure 5 : Perception du paysage sur le secteur de Chamborêt

3.5.3.2 Section Chamborêt

A Les ouvertures visuelles sur le territoire Limougeaud

- Panorama 1 :



Photo 27 : Vue depuis le hameau de Corrigé en direction du territoire Limougeaud

La disposition de ce point de vue en limite de plateau, permet d'apprécier des vues sur la vallée de la Glayeule.

Le versant Ouest est occupé de boisements, qui sont appuyés par le couvert végétal des Monts de Blond, qui se dessinent à l'horizon de ce panorama. Le versant opposé est occupé de prairies qui sont délimitées de haies bocagères et épousent le relief.

- Panorama 2 :



Photo 28 : Vue entre le hameau de Corrigé et de Morcheval vers la RN147

Ce point de vue permet d'apprécier des vues lointaines en direction de la RN147 et du hameau de Morcheval.

Les vallonnements, les haies bocagères, les prairies et les parcelles cultivées permettent de rythmer le paysage et de maintenir des échappées visuelles sur le territoire. La discontinuité de la trame végétale permet d'observer des portions de la RN147.

- Panorama 3 :



Photo 29 : Vue depuis le hameau Morcheval en direction des Monts de Blond

Le hameau de Morcheval est implanté en bordure de vallée lui permettant de disposer de larges panoramas. Les vallonnements que forme la vallée de la Glayeule, permettent des vues lointaines sur les Monts de Blond couronnés d'une végétation arborée qui délimite l'horizon.

Les prairies pentues associées aux boisements sur les versants de la vallée permettent de rythmer le paysage et de maintenir des vues lointaines sur le territoire.

- Panorama 4 :



Photo 30 : Vue depuis l'intersection entre la RN147 et la route menant au hameau de Morcheval

Ce point de vue offre un vaste panorama sur le territoire Limougeaud, les Monts de Blond viennent se dessiner à l'horizon. Ils sont soulignés par les vastes étendues agricoles et la légère déclivité du terrain. Peu d'obstacles visuels viennent perturber la vision d'ensemble de ce panorama.

- Panorama 5 :



Photo 31 : Vue à depuis la RN147 à hauteur du hameau Morcheval

Cette portion de la zone d'étude offre des vues lointaines sur les Monts d'Ambazac. Les vastes étendus agricoles et la discontinuité de la trame végétale (bosquets et haies bocagères) en second plan renforcent cette impression d'échappée visuelle.

- Panorama 6 :



Photo 32 : Vue depuis l'Est de la RN147

Ce point de vue permet des échappées visuelles lointaines, le premier plan est composé de prairie et de terres arables, délimitées par des haies bocagères. La discontinuité de cette trame végétale permet des vues lointaines sur les Monts de Blond. L'horizon permet de donner de la profondeur à ce point de vue et de donner une impression d'infini.

- Panorama 7 :



Photo 33 : Vue depuis le château d'eau

Ce point de vue permet d'apprécier une vue lointaine sur le territoire. La légère déclivité du plateau, les parcelles cultivées délimitées de haies bocagères et de bosquets permettent de maintenir un paysage ouvert et de cadrer les vues en direction des Monts de Blond, qui apparaissent à l'horizon. La RN147 vient se confondre avec les limites des parcelles agricoles.

B Les ruptures visuelles sur le territoire Limougeaud

- Panorama 1 :



Photo 34 : Vue depuis la route permettant d'accéder au hameau de Brétignolles

Ce point de vue ne permet pas de disposer de vues lointaines sur le territoire. La vision est bloquée par le maillage de haies bocagères qui délimite les différentes parcelles agricoles. On distingue au centre de cette prairie des arbres isolés qui donnent des indications sur le type d'activité qui est exercée sur cette parcelle.

- Panorama 2 :



Photo 35 : Vue depuis l'intersection entre la RN147 et le route de Morcheval

La combinaison de haies bocagères, de bosquets et de bâtiments agricoles sur cette portion du secteur d'étude ne permet pas d'échappées visuelles sur le territoire. Malgré la présence de vastes surfaces dédiées aux cultures céréalières, la déclivité du terrain associé à la trame végétale (haies et bosquets) qui accompagnent les surfaces exploitées ne permet pas de vues lointaines.

- Panorama 3 :



Photo 36 : Vue depuis la RN147 à hauteur du hameau de Morcheval

Cette portion de RN147 située au Sud du hameau de Morcheval ne permet pas d'échappées visuelles sur le territoire Limougeaud. La présence de haies bocagères forme un écran opaque le long de l'axe routier. En période hivernale, l'absence de feuillage peut permettre des percées sur le territoire.

- Panorama 4 :



Photo 37 : Vue le hameau le Bâtiment

Les vues depuis le hameau le Bâtiments, ne permettent pas d'échappées visuelles. Le hameau est situé dans la vallée que forme la rivière la Glayeule et n'offre pas de co-visibilités avec le territoire et la RN147. Le relief est légèrement pentu et les versants sont boisés, ce qui engendre des ambiances fermées et intimes.

- Panorama 5 :



Photo 38 : Vue à proximité des étangs de Fianas

Depuis cette portion du territoire d'étude les vues en direction de la RN147 et du territoire sont bloquées par le couvert végétal que forment les bosquets et les haies bocagères. Cette trame boisée souligne le parcellaire de prairie.

- Panorama 6 :

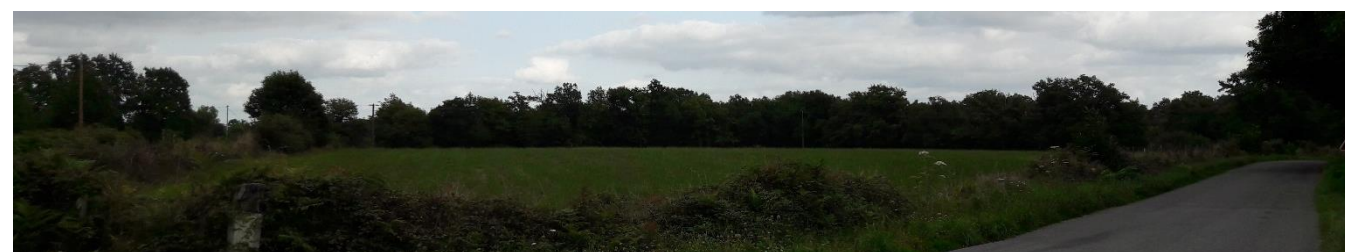


Photo 39 : Vue depuis l'intersection entre el D38 et la D89

Tout comme le panorama précédent, ce point de vue ne permet pas de disposer d'ouverture visuelles sur le territoire. Les vues sont bloquées par le couvert végétal opaque que forment les bosquets et les haies bocagères. La trame boisée permet de donner les limites de la parcelle cultivée et donne une échelle humaine à cette portion de la zone d'étude.

- Panorama 7 :



Photo 40 : Vue depuis la RN147 à hauteur du hameau le Chatain en direction du Sud

Le hameau le Chatain s'est développé le long de la RN147 de façon diffuse. Cette urbanisation ne permet plus de co-visibilités entre l'axe de circulation et le territoire Limougeaud. Pourtant cette caractéristique de perception paysagère est la particularité de ce plateau agricole.

3.5.4 Les entités paysagères

3.5.4.1 Les entités paysagères du secteur de Berneuil

Le fuseau d'étude qui est compris entre le hameau de Panissac au Nord et le hameau de Savignac au Sud fait partie d'un ensemble paysager bien plus vaste, dont les composantes paysagères permettent de différencier 3 grandes entités paysagères :

- Le plateau agricole ouvert sur le territoire Limougeaud

La présence de vastes parcelles cultivées et d'un relief très peu prononcé sur cette entité paysagère permet de larges vues ouvertes sur la vallée du Vincou et le territoire Limougeaud. Les haies encore présentes en bordure de routes ou de chemins laissent filer les vues en direction des Monts de Blond situés au Sud-Ouest du secteur d'étude.

Le bâti est représenté par des villages (Berneuil) et de petits hameaux (Savignac, le Francour, ...) qui sont généralement accompagnés de grosses exploitations agricoles.

- Le plateau agricole bocager

Contrairement au plateau agricole ouvert, le plateau agricole bocager est principalement constitué de prairies et de pâtures destinées à l'élevage bovin. Le relief y est inexistant, la trame végétale est constituée de haies bocagères qui structure et compartimente le paysage tout en permettant des ouvertures visuelles sur la vallée de le Vincou.

Le bâti est représenté par des hameaux (Lassalle, Panissac, ...) qui offrent des vues en balcon sur les vallées.

- Les vallées

La zone d'étude est parcourue par plusieurs cours d'eau qui forme des vallées (le Vincou, la Glayeule, la Bazine, ...), plus ou moins profondes et étroites.

Cette entité paysagère, vient créer une véritable rupture dans la perception des paysages. Les ambiances paysagères sont plus intimistes, les vues se ferment par des versants boisés et un relief plus abrupt. Les fonds de vallons sont occupés par des prairies humides qui rétrécissent et disparaissent en fonction du relief. Le bâti y est très peu représenté, on y observe quelques moulins qui témoignage de l'ancienneté de l'activité de l'homme sur ce territoire.

Le fuseau d'étude, se concentre sur les entités paysagères du « Plateau agricole ouvert » et du « Plateau agricole bocager ». Il borde la « Vallées du Vincou » et se retrouve très éloigné de la « Vallée de la Bazine ».

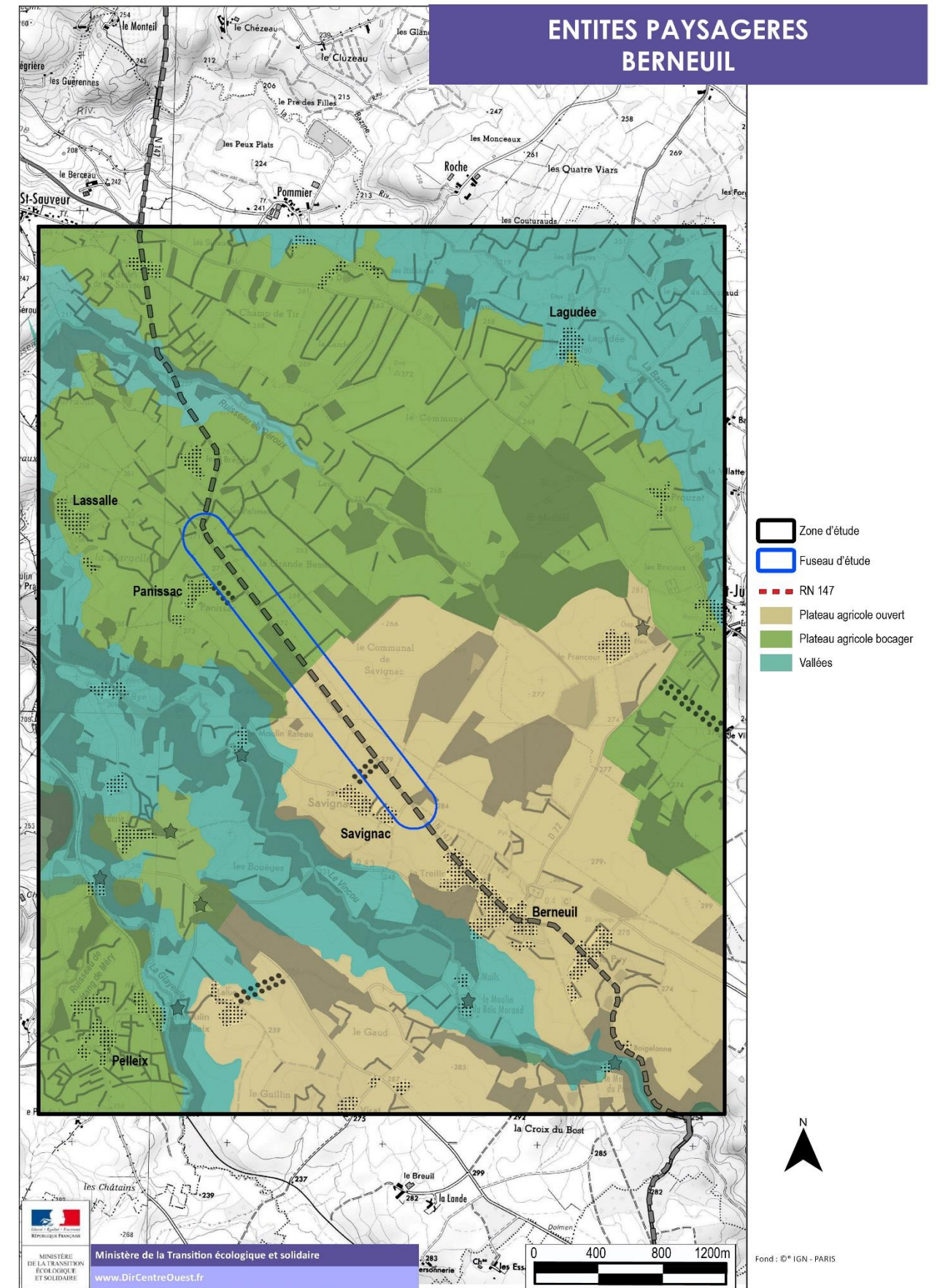


Figure 163 : Entités paysagères sur le secteur de Berneuil

3.5.4.2 Les entités paysagères du secteur de Chamborêt

Le fuseau d'étude qui est compris entre le hameau le Chatain au Nord et le hameau de Fianas au Sud fait partie d'un ensemble paysager bien plus vaste, dont les composantes paysagères permettent de différencier 3 grandes entités paysagères :

- Le plateau agricole ouvert sur le territoire Limougeaud

La présence de vastes parcelles cultivées, de prairies et d'un relief peu prononcé sur cette entité paysagère permet de larges vues ouvertes sur la vallée de la Glayeule et le territoire Limougeaud. Les haies et les bosquets encore présents en bordure de routes ou de chemins laissent filer les vues en direction des Monts de Blond au Sud-Ouest du secteur d'étude et les Monts d'Ambazac au Sud-Est de la zone d'étude.

Le bâti est représenté par de petits hameaux (le Chatain, Corrigé, Morcheval, Fianas...) qui sont généralement accompagnés de grosses exploitations agricoles. Ils offrent des vues en balcon sur les vallées.

- Les versants arborés

Les versants des vallées présentent des pentes douces et régulières destinées à l'activité agricole. Des haies arborescentes soulignent le parcellaire et le relief. Les prairies et les parcelles cultivées permettent de maintenir un paysage ouvert et offrent de larges vues panoramiques vers la vallée de la Glayeule et son versant opposé. A l'horizon les Monts de Blonds s'imposent dans le champ de vision.

Le bâti est représenté par le village de Chamborêt et quelques hameaux (le Bâtiment, Brétignolles, ...).

- Les vallées

La zone d'étude est parcourue par plusieurs cours d'eau qui forme des vallées (le Vincou, la Glayeule, ...), plus ou moins profondes et étroites.

Cette entité paysagère vient créer une véritable rupture dans la perception des paysages. Les ambiances paysagères sont plus intimistes, les vues se ferment par la ripisylve du fond de vallée et la végétation des versants. Les fonds de vallons sont occupés par des prairies humides qui rétrécissent et disparaissent en fonction du relief. Le bâti y est très peu représenté, on y observe quelques moulins qui témoignent de l'ancienneté de l'activité de l'homme sur ce territoire.

Le fuseau d'étude est principalement concentré sur l'entité paysagère du « Plateau agricole ouvert ». Il borde les « Versants agricoles bocager » et se retrouve très éloigné de la « Vallée de la Glayeule » et la « Vallée du Vincou ».

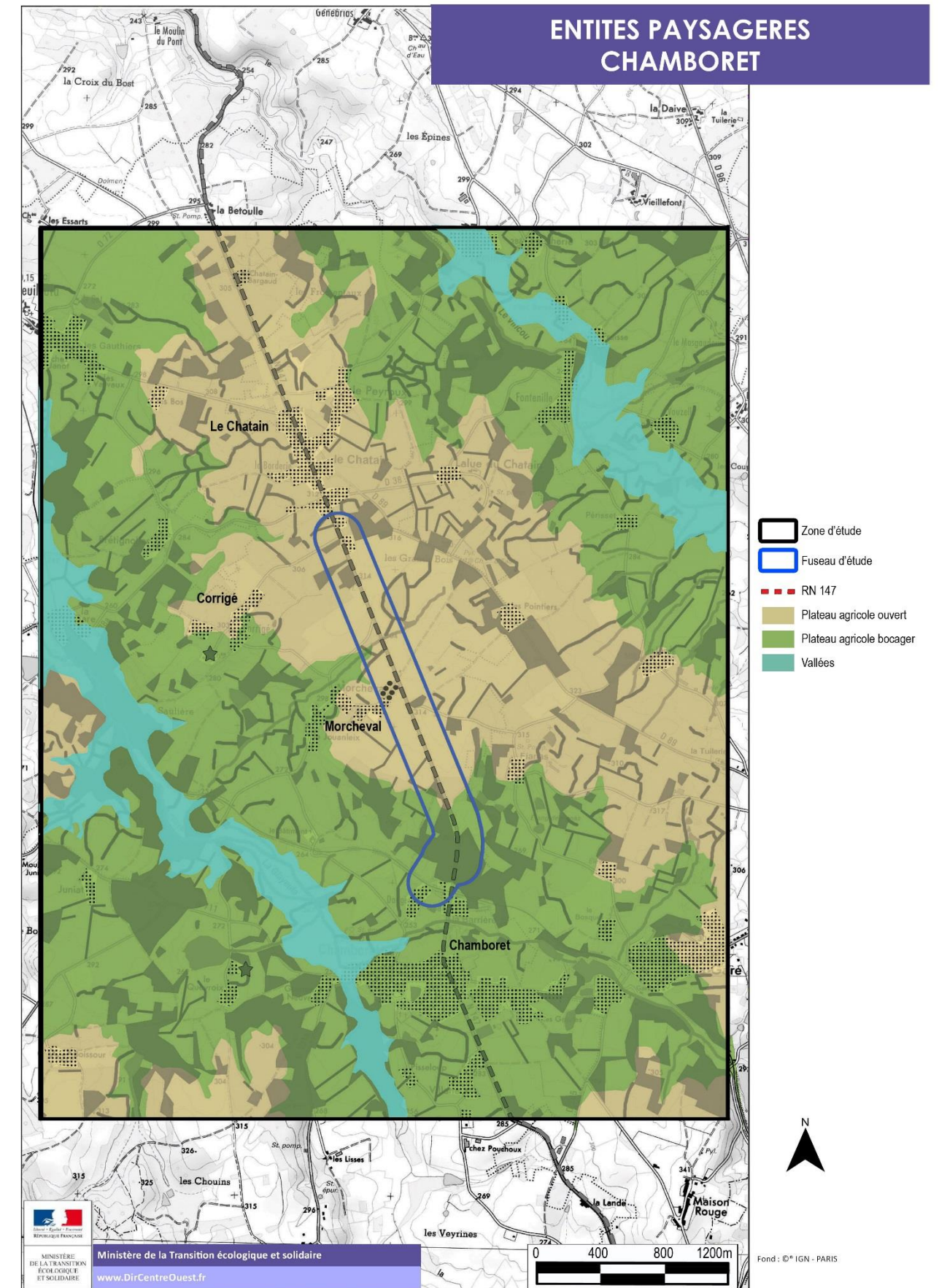


Figure 164 : Entités paysagères sur le secteur de Chamborêt

3.5.5 Les sensibilités paysagères

Chacune des entités paysagères correspond à un niveau de sensibilité, qui peut être déterminé par ses composantes paysagères. Les sensibilités paysagères du territoire d'étude sont générées, par l'imbrication des éléments, qui constituent la structure paysagère du Limousin.

3.5.5.1 Les sensibilités paysagères sur le secteur de Berneuil

A Le plateau agricole ouvert (moyenne = orange)

La sensibilité paysagère du « Plateau agricole ouvert » réside dans son occupation des sols, son relief et sa trame végétale, elle peut être considérée comme moyenne. Les vastes parcelles agricoles de terres arables, associées au relief collinaire et à la faible présence du végétal, participent à offrir de vastes panoramas sur le territoire. L'horizon à l'Ouest du secteur d'étude est ainsi marqué par les Monts de Blond. Il s'agit, d'un relief irrégulier et arrondi qui domine à 514 m d'altitude et dont le couvert végétal est la composante paysagère la plus visible. Des masques visuels peuvent apparaître sur cette portion de la RN147 de façon temporaire, en lien avec l'activité de l'homme. La perception du paysage est ainsi modifiée en période estivale.

Les co-visibilités avec les Monts de Blond sur cette portion du territoire sont à préserver et à valoriser.

Le relief relativement plat sur cette portion de la RN147 devrait permettre d'utiliser au mieux le terrain naturel en limitant les déblais / remblais et par conséquent éviter la création de talus.

B Le plateau agricole bocager (faible = jaune)

Le paysage « Agricole bocager » de cette portion du secteur d'étude offre une sensibilité relativement faible par la présence de haies et de bosquets de qualité. Cette trame végétale forme sur certain secteur, des écrans opaques qui génèrent des ambiances paysagères fermées. Sur d'autres secteurs, cette trame végétale est discontinue, associée au relief collinaire et aux prairies elle permet des vues ouvertes et lointaines qui augmentent la sensibilité paysagère de cette entité. Dans cette entité paysagère le bâti est dispersé dans l'espace agricole, il apparaît et disparaît à travers la trame végétale.

Les dualités sur cette portion du territoire (ambiances ouvertes et fermées, percées visuelles courtes et profondes) sont à préserver et à valoriser. Ses caractéristiques participent à maintenir la richesse et la diversité des paysages du Limousin. Ils participent également à intégrer la RN147 sur certaines portions de l'infrastructure routière.

C Les vallées (forte = rouge)

Les paysages de la « vallée du Vincou » offrent une sensibilité forte par la présence d'une trame végétale de qualité en fonds de vallons (ripisylves et prairies humides), d'un relief plus ou moins abrupt et d'un patrimoine bâti (moulins) témoignant du passé du territoire. Cette imbrication d'éléments participe à créer des ambiances intimistes et des univers venant contraster avec les paysages de plateaux ou alterne prairies, cultures, haies et bosquets.

Le caractère sauvage et intimiste des fonds de vallées, engendré par la présence de cours d'eau et du relief est à préserver. Néanmoins, le projet de créneau de dépassement ne devrait pas avoir d'impact direct sur la qualité des paysages des vallées en raison de leur éloignement par rapport au fuseau d'étude.

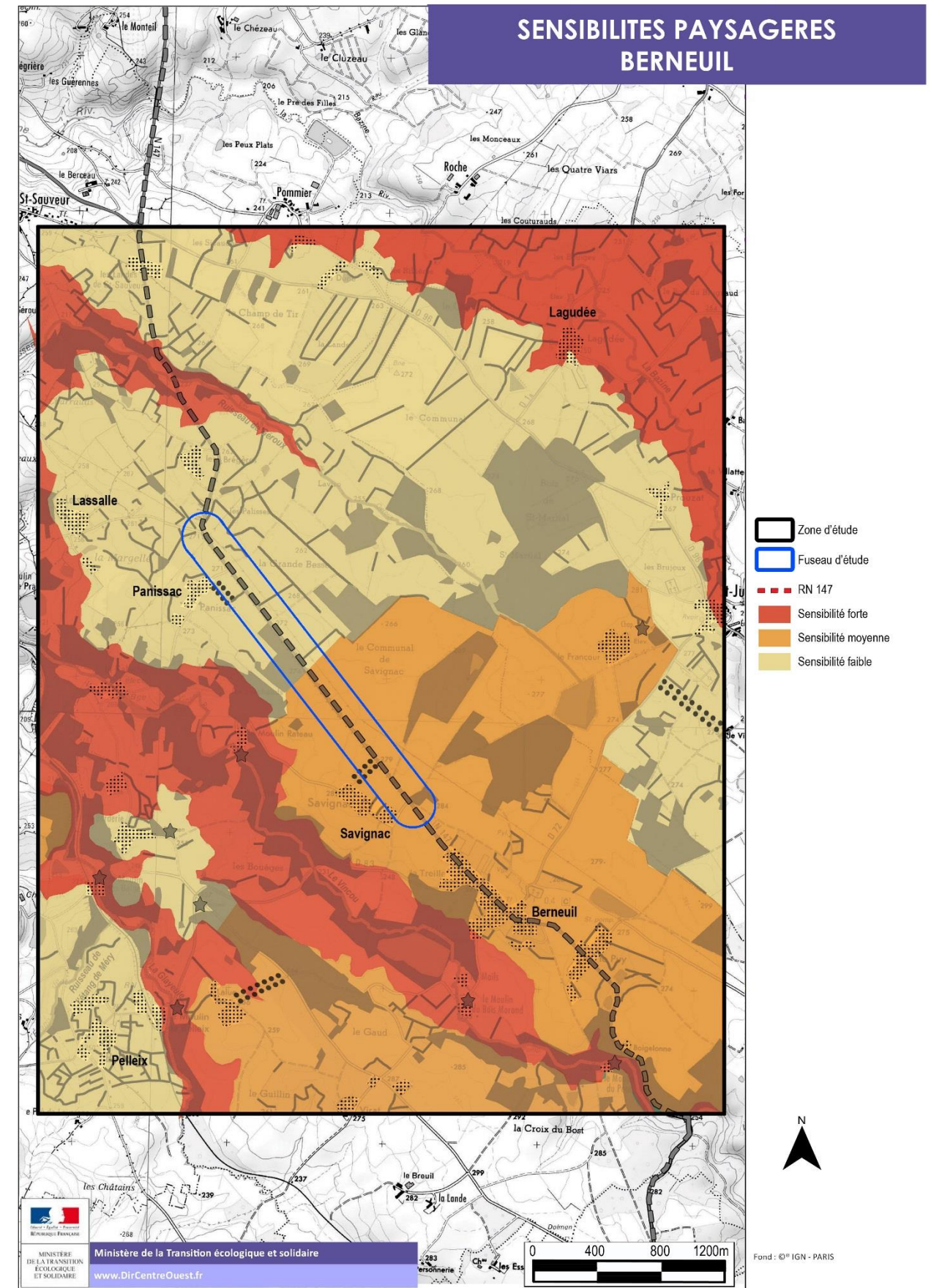


Figure 165 : Sensibilités paysagères sur le secteur de Berneuil

3.5.5.2 Les sensibilités paysagères sur le secteur de Chamboret

A Le plateau agricole ouvert sur le territoire Limougeaud (moyenne = orange)

La sensibilité paysagère du « Plateau agricole ouvert » réside dans son occupation des sols, son relief et sa trame végétale, elle peut être considérée comme moyenne. Les vastes parcelles agricoles (terres arables et prairies), associées au relief collinaire et à la faible présence du végétal, participent à offrir de vastes panoramas sur le territoire. L'horizon à l'Ouest du secteur d'étude, est ainsi marqué par les Monts de Blond et à l'Est par les Monts d'Ambazac. Des masques visuels peuvent apparaître sur cette portion de la RN147 de façon temporaire, en lien avec l'activité de l'homme. La perception du paysage est ainsi modifiée en période estivale.

Les co-visibilités avec les Monts de Blond et d'Ambazac sur cette portion du territoire sont à préserver et à valoriser. Le relief relativement plat sur cette portion de la RN147 devrait permettre d'utiliser au mieux le terrain naturel en limitant les déblais / remblais et par conséquent éviter la création de talus.

B Les versants arborés (faible = jaune)

Le paysage des « Versants arborés » sur cette portion du secteur d'étude, offre une sensibilité relativement faible par la présence de haies et de bosquets de qualité. Cette trame végétale forme sur certain secteur des écrans opaques qui génèrent des ambiances paysagères fermées. Sur d'autres secteurs cette trame végétale est discontinue associée au relief collinaire et aux prairies, elle permet des vues ouvertes et lointaines qui augmentent la sensibilité paysagère de cette entité. Dans cette entité paysagère le bâti est très peu représenté et il est dispersé dans l'espace agricole.

Les dualités sur cette portion du territoire (ambiances ouvertes et fermées, percées visuelles courtes et profondes) sont à préserver et à valoriser. Ses caractéristiques participent à maintenir la richesse et la diversité des paysages du Limousin. Ils participent également à intégrer la RN147 sur certaines portions de l'infrastructure routière. Néanmoins, le projet de créneau de dépassement ne devrait pas avoir d'impact direct sur la qualité des paysages des versants.

C Les vallées (forte = rouge)

Les paysages de la « vallée de la Glayeule » offrent une sensibilité forte par la présence d'un relief plus ou moins abrupt, d'un patrimoine bâti (moulins) témoignant du passé du territoire et d'une trame végétale de qualité en fond de vallons (ripisylves et prairies humides), qui lui vaut son inscription en ZNIEFF de type 2. Cette imbrication d'éléments participe à créer des ambiances intimistes et des univers venant contraster avec les paysages de plateaux qui alterne prairies, cultures, haies et bosquets.

Le caractère sauvage et intimiste des fonds de vallées, engendré par la présence de cours d'eau et du relief des versants est à préserver. Néanmoins, le projet de créneau de dépassement ne devrait pas avoir d'impact direct sur la qualité des paysages des vallées en raison de leur éloignement par rapport au fuseau d'étude.

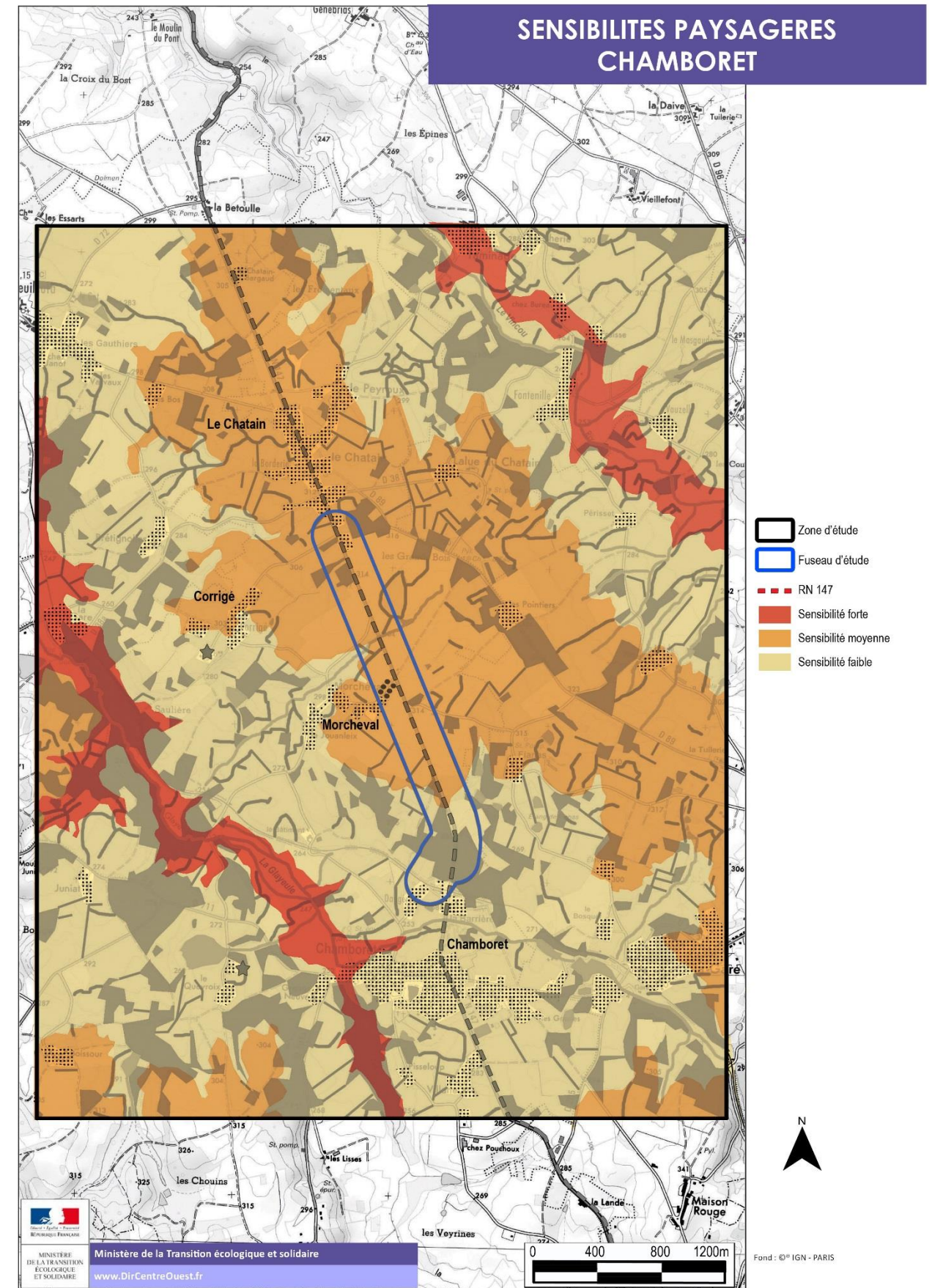


Figure 166 : Sensibilités paysagères sur le secteur de Chamboret

3.6 PATRIMOINE

3.6.1 Sites inscrits et sites classés

Aucun site classé ou inscrit n'est recensé aux abords immédiats des zones étudiées. Le site le plus proche est le site inscrit des Monts de Blond, à environ 4 km au Sud-Ouest de la section de Breuillet et à environ 3 km à l'Est de la section de Chamborêt. Suite à notre demande de renseignements, la DRAC a fait part de ses recommandations concernant le site inscrit des Monts de Blonds.

« S'agissant de son insertion paysagère, le projet devra tenir compte de la proximité du site inscrit des Monts de Blonds, très visible depuis la RD147. En effet, ce site formant une petite montagne isolée dans la campagne sur une dizaine de kilomètres à l'ouest du Département, entre les plateaux de la Basse Marche et ceux de la Vienne, constitue le site protégé le plus étendu de la Haute-Vienne et présente des intérêts multiples : préhistorique, historique, légendaire, naturel, écologique, architectural et paysager. Dernier massif à l'ouest du Massif Central, ce site, constitué d'une barre granitique culminant à 514 m au lieu-dit la Bachellerie, domine nettement les plateaux alentours qui ondulent entre 250 et 300m. De loin, le relief présente des formes irrégulières et arrondies où alternent puits, collines massives, alvéoles et replats. La couverture végétale est la composante la plus visible des paysages des Monts de Blonds.

Les aménagements routiers devront être conçus de manière à limiter leur impact visuel dans le paysage bocager très présent et très peu filtré par la végétation dégageant de longues séquences de vues exceptionnelles vers les Monts de Blond. Il conviendra de maintenir les vues vers ce site protégé en utilisant au mieux le terrain naturel (limitation des déblais et remblais).

Si le projet routier est éligible à la politique « 1% paysage, développement et cadre de vie », des mesures prises de prise en compte du paysage pourraient être prévues :

- Information sur les Monts de Blonds ;
- Remaillage bocager en respectant et en renforçant la trame transversale (effet cinétique de réduction) ;
- Eviter les alignements végétaux soulignant l'infrastructure. »

3.6.2 Monuments historiques

De nombreux dolmens sont classés monuments historiques sur les communes traversées et les communes voisines. Les dolmens les plus proches de chaque section sont les suivants :

- Dolmen de la Borderie à 1300 m de la RN147 au niveau de Breuillet ;
- Dolmen de la Lue à 1500 m de la RN147 au niveau de Breuillet.

3.6.3 Patrimoine archéologique

Le Service Régional Archéologique a été consulté. Aucun site n'est actuellement connu au sein des emprises étudiées. Néanmoins, par courrier du 29 juillet 2020, la DRAC a souhaité réaliser un diagnostic archéologique au niveau des emprises du projet.

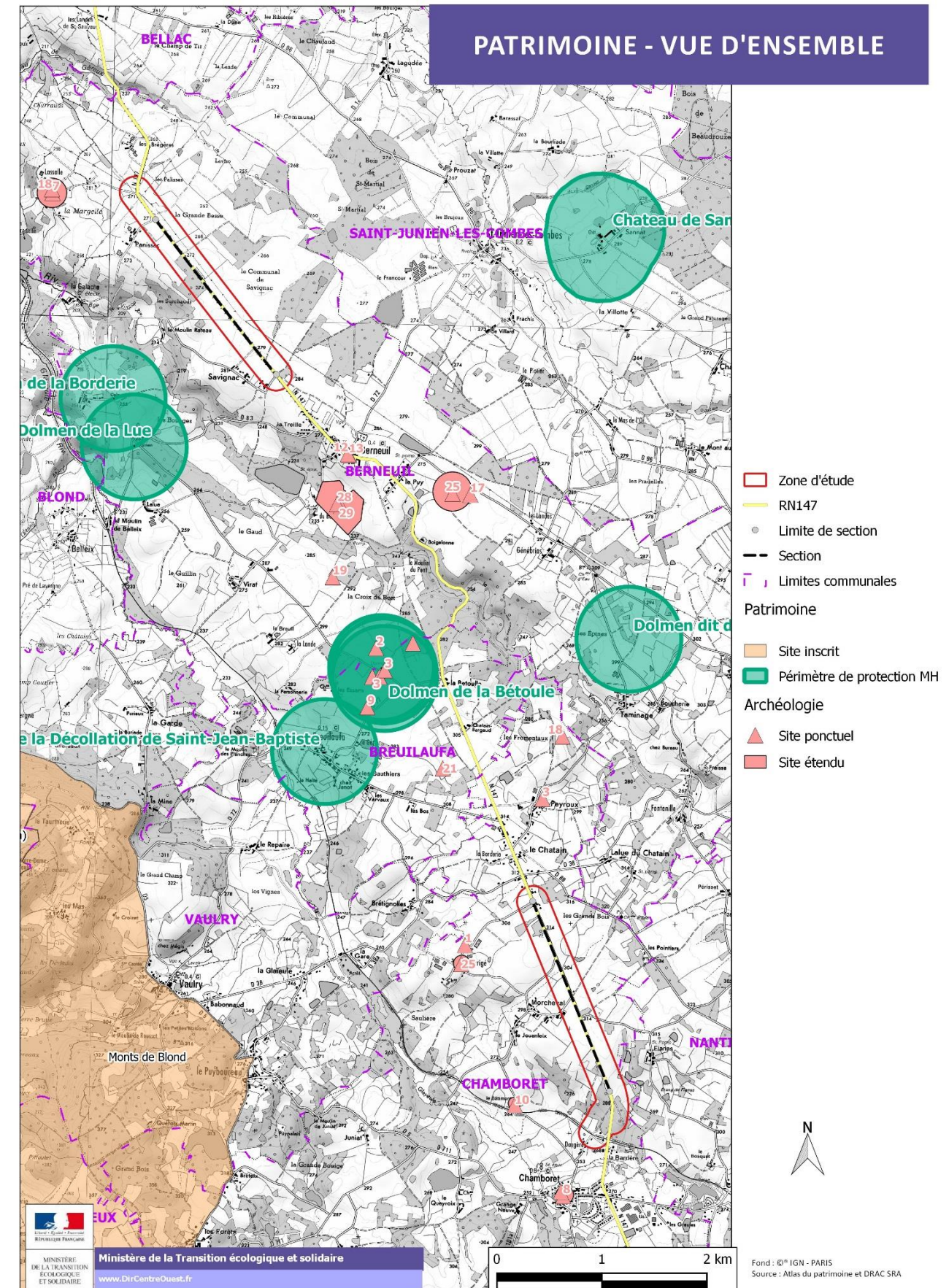


Figure 167 : Patrimoine, vue d'ensemble

3.6.4 Itinéraires de randonnée

Au niveau de la section de Berneuil, l'itinéraire « Chemin de la vallée du Vincou » croise la RN147.

Sur la zone d'étude de Chamboret, se trouve un sentier de randonnée dit « de la Tombe du Marchand ».

Le maintien de ces itinéraires est à prendre en compte.

Aucun patrimoine culturel n'est recensé aux abords directs de la RN147. Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de patrimoine culturel. Des vestiges archéologiques sont toutefois possibles. Le maintien des itinéraires de randonnée passant dans Berneuil et Chamboret est à prévoir.



Figure 168 : Itinéraire de randonnée sur la zone d'étude de Chamboret



Figure 169 : Itinéraire de randonnée – vue d'ensemble

3.7 DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE ET D'URBANISME

Le tronçon le plus au Nord (Berneuil) appartient à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche et celui au Sud (Chamborêt) à la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature. Ces deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont limitrophes à Limoges Métropole.

L'EPCI Haut Limousin en Marche est issu depuis le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de la communauté de communes de la Basse Marche, de la communauté de communes de Brame-Benaize et de la communauté de communes du Haut Limousin. Il regroupe 43 communes.

L'EPCI Elan Limousin Avenir Nature est le regroupement des trois communautés de communes suivantes : l'Aurence et Glane Développement, Les Monts d'Ambazac et Val de Taurion, La Porte d'Occitanie, rassemblant 24 communes.

La communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature et la communauté d'agglomération de Limoges Métropole sont incluses (avec la communauté de communes du Val de Vienne au Sud-Ouest et la communauté de communes de Noblat au Sud-Est) dans le périmètre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'agglomération de Limoges.

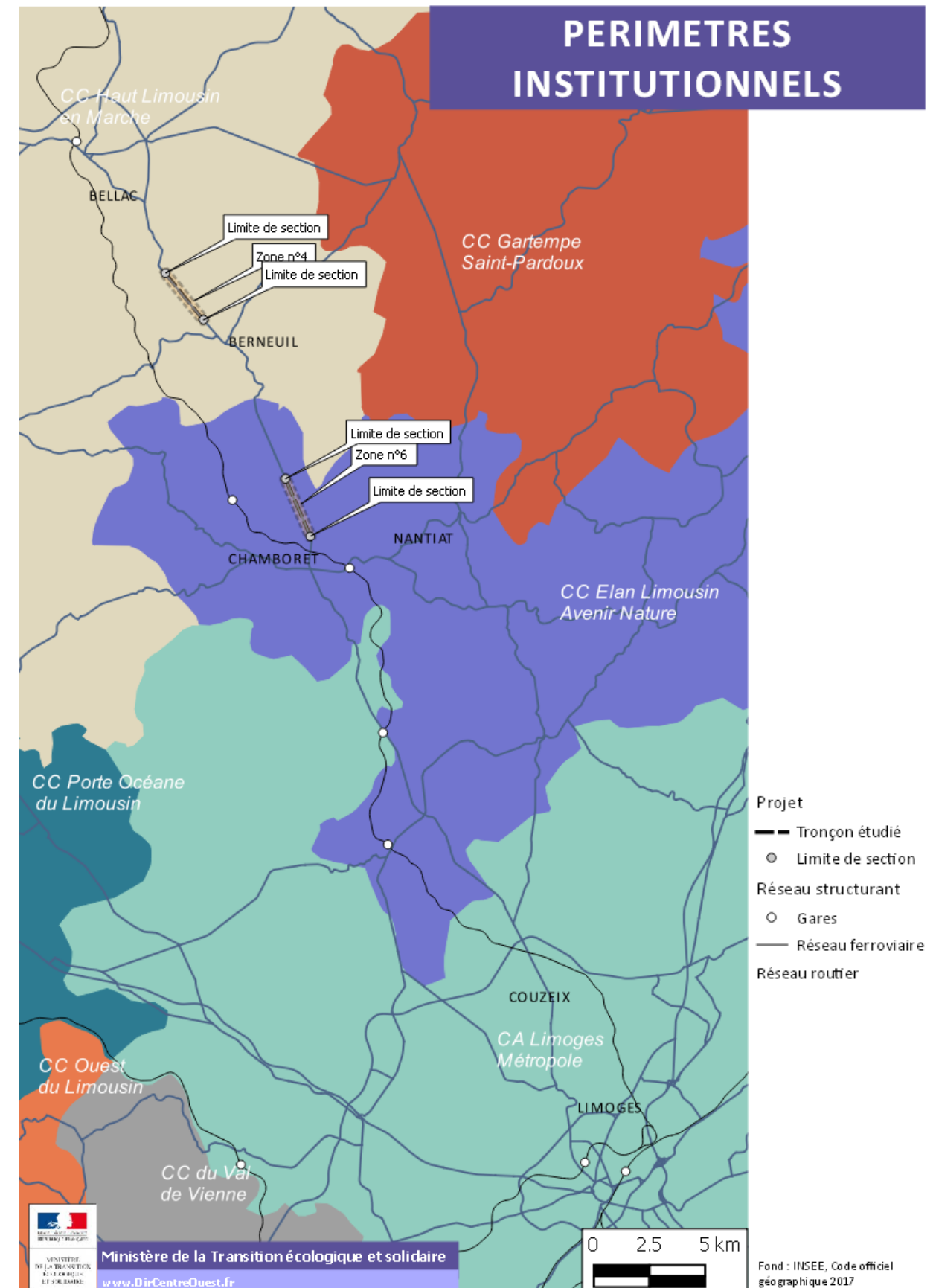


Figure 170 : Périmètres institutionnels du projet

3.7.1 Documents d'urbanisme en vigueur

3.7.1.1 Commune de Berneuil

Le territoire de la commune est régi par le règlement national d'urbanisme en application des articles L. 111-1 à L. 111-25 et R. 111-1 à R. 111-53 du code de l'urbanisme. L'article R423-1 du code de l'urbanisme précise que « sont dispensés de toute formalité, en raison de leur nature, sauf lorsqu'ils sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques tous les ouvrages d'infrastructure terrestre ». Ainsi, le RNU autorise le projet sur la commune de Berneuil. Cependant, une enquête publique a eu lieu, du 16 septembre au 18 octobre 2019, concernant l'élaboration du PLUI sur le territoire de l'ex-CdC Haut Limousin, par arrêté n°2019-10 en date du 29/08/2019. Compte tenu de l'entrée en vigueur prochaine du PLUI (attendue pour la fin de l'année 2020), c'est ce document qui est présenté ci-après.

A Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI du Haut-Limousin

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) établit les axes d'aménagement qui répondent aux grands enjeux de développement. 4 grands défis interdépendants sont présents :

Défi 1 : Affirmer le pôle territorial par rapport aux échelles des territoires environnants.

L'objectif de ce premier défi est d'affirmer le rôle central du territoire à une échelle plus large que l'unique vision locale. Le territoire de la sous-Préfecture Bellachonne doit structurer et échanger sur un plan aussi bien endogène qu'exogène. La traduction de l'armature territoriale souhaitée par les élus permettra de faire rayonner la communauté de communes et favorisera sa dynamique par l'interaction des espaces proches et plus éloignés. La synergie avec les territoires de la nouvelle Communauté de Communes est par conséquent un des éléments situés au cœur de la réflexion.

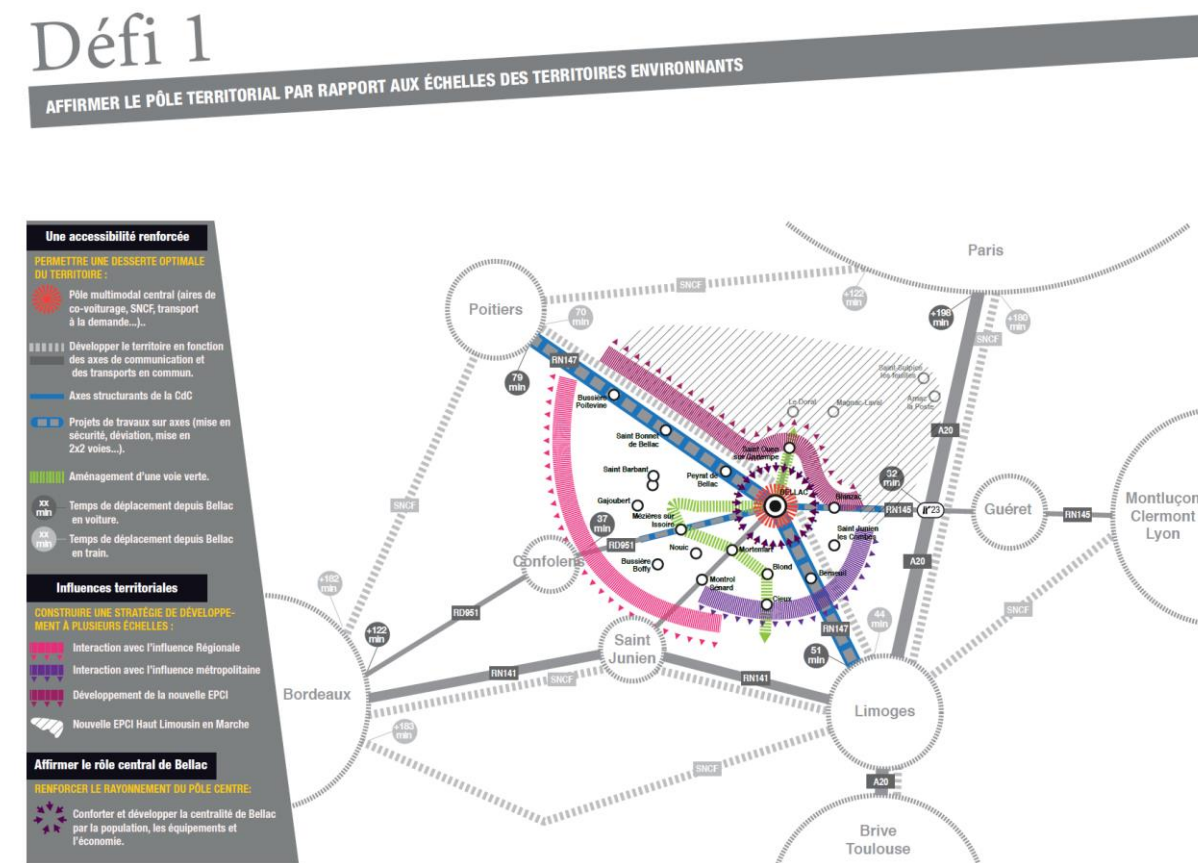


Figure 171 : PADD – Défi 1

Le projet participera à l'irrigation du territoire en direction de Limoges et répond à ce défi.

Défi 2 : Une armature territoriale multipolaire affirmant la centralité de Bellac.

Ce défi est en réalité le prolongement et l'opérationnalisation au niveau local du premier défi. Le renforcement de la centralité de Bellac couplé au développement équilibré de ses périphéries sont des objectifs forts de l'aménagement et du développement territorial souhaité par les élus.

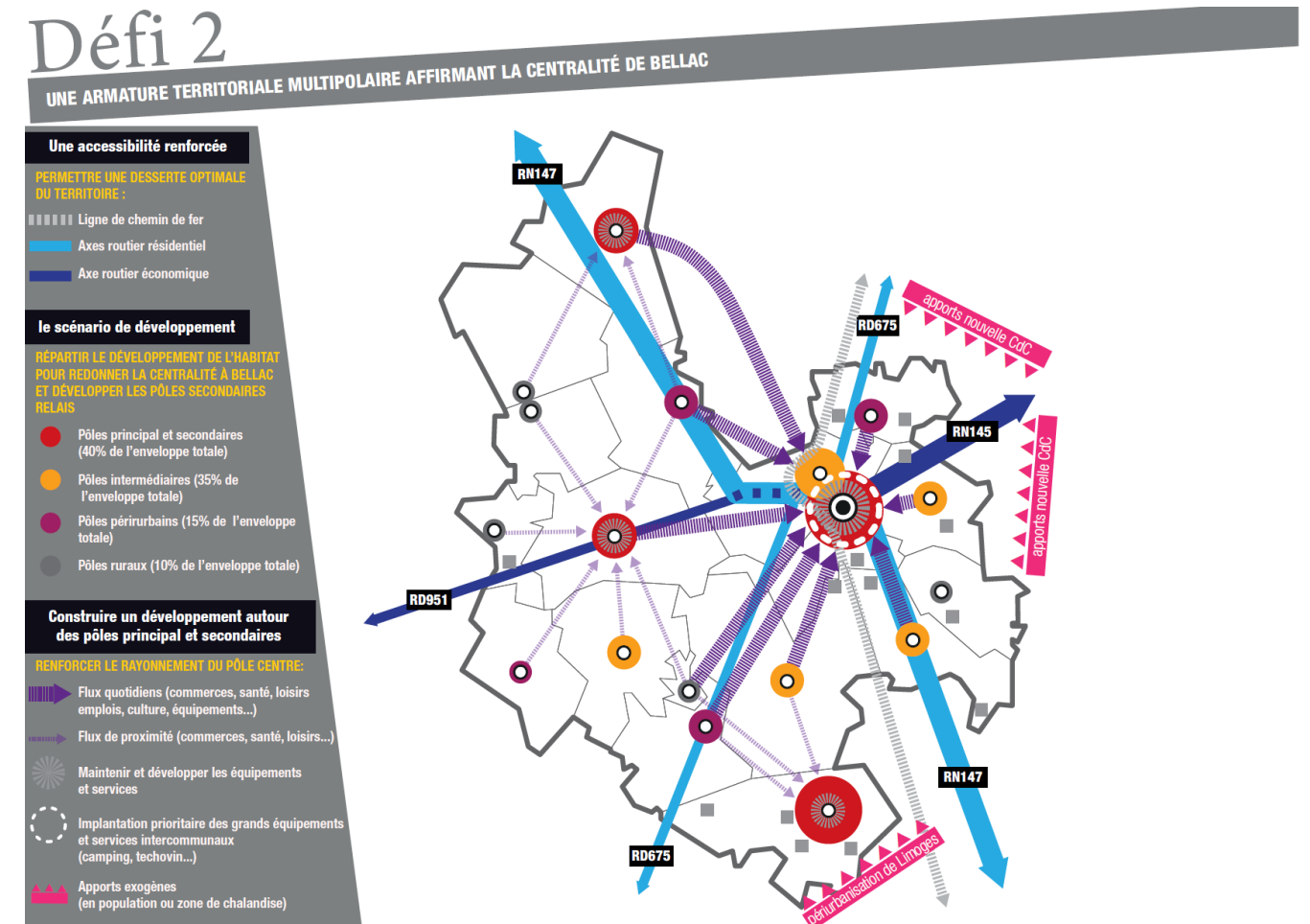


Figure 172 : PADD – Défi 2

Le projet participe à l'accessibilité renforcée du territoire.

Défi 3 : Avoir une stratégie économique territorialisée et spatialisée.

Ce troisième défi doit permettre au territoire de renforcer et dynamiser son poids économique. Cette politique revêt plusieurs axes de réflexion. Il s'agit de s'appuyer sur l'axe structurant identifié comme axe économique au sein du territoire, et de s'appuyer sur l'offre, et les filières, existantes afin d'affirmer un positionnement et un poids nécessaire au territoire. Le renforcement du pôle central est également un élément de réflexion sur le développement économique du territoire.

Le projet n'est pas concerné par ce défi.

Défi 4 : L'environnement : entre préservation et valorisation : un vecteur touristique.

Le quatrième défi doit permettre au territoire de conforter une politique en faveur du cadre de vie et de la préservation de l'environnement et de la conjuguer avec une politique de valorisation touristique. Les élus ont choisis de proposer aux habitants du territoire un cadre de vie de qualité à travers une préservation de l'environnement et des grands paysages. Ceci induit que le développement urbain et économique doit s'inscrire dans une vision prospective prenant en compte la valeur environnementale et paysagère du territoire et en l'envisageant plus comme un moteur, une valeur ajoutée que comme une contrainte.

Plusieurs actions vont ainsi pouvoir être mises en place à travers le PLUi. Ce dernier va notamment permettre de :

- Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Pour ce faire, les élus ont choisi de compenser un scénario de développement ambitieux par une rationalisation de la consommation d'espace (concentration et hiérarchisation des zones de création de nouveaux logements, volonté de re-mobilisation d'une part du logement vacant, densification des centres bourg en priorité, localisation fine et effective des nouvelles zones de développement) ;
- Préserver les hameaux, centres anciens et bâtiments remarquables de certaines évolutions pouvant les dénaturer et identifier des éléments patrimoniaux afin de préserver l'identité et l'histoire du territoire ;
- Réduire les nuisances et les pollutions vis à vis des populations en localisant les activités économiques dans des zones éloignées des habitations ;
- Préserver les espaces de nature et leurs fonctionnalités écologiques. L'objectif est de s'inscrire dans les trames écologiques régionales et locales, de restaurer les continuités écologiques pour faciliter la circulation des espèces entre les coeurs de nature et d'en assurer leur conservation ;
- Pérenniser les espaces agricoles, pour maintenir les paysages et ménager ce secteur économique en difficulté mais fondamental pour le territoire ;
- Valoriser les éléments emblématiques tel que Tech-Ovin, et la voie verte ;
- Développer des zones touristiques prioritaires, et des offres d'hébergement.

La définition du projet tient compte du processus « Eviter – Réduire – Compenser », afin de limiter les impacts sur les espaces de nature, les espaces agricoles et les habitations.

D'après cette analyse le projet est compatible avec la PADD à venir.

B Règlement

La zone d'étude s'étend sur les zones A et une partie de zone N.

B.a Zone A

Cette zone encadre les terres vouées à l'agriculture. Ces secteurs, équipés ou non, doivent être protégés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Cette zone est inconstructible de fait à l'exception des bâtiments agricoles. Elle comporte des bâtiments d'habitation sans lien avec l'agriculture (écarts bâtis et petits hameaux). Les règles visent à assurer des possibilités d'évolution pour ces constructions sans permettre le développement de nouvelles habitations principales.

CHAPITRE 1 : DESTINATION DES CONSTRUCTIONS ET USAGES DES SOLS

Interdiction d'usages, d'affectations des sols, des constructions et des activités

Les destinations suivantes sont interdites :

- Les commerces et activités de service ;
- Les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.



Les sous-destinations suivantes sont interdites :

- Les exploitations forestières ;
- Les hébergements ;
- Les locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, les établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, les salles d'arts et de spectacle, les équipements sportifs et les autres équipements recevant du public ;
- Autres équipements recevant du public.

Limitations d'usages, d'affectations des sols, des constructions et des activités

- Les constructions et installations des exploitations agricoles à condition de ne pas engendrer de risques incompatibles avec le caractère résidentiel des zones urbaines et à urbaniser adjacentes ;
- Les nouvelles constructions d'habitations aux conditions d'être nécessaires à une exploitation agricole et d'être construites sur le site d'exploitation, ainsi que leurs annexes et extensions ;
- Les annexes et extensions des habitations existantes sur une même unité foncière ;
- Le changement de destination des bâtiments identifiés aux documents graphiques ;
- Les installations classées pour la protection de l'environnement à condition d'être liées à une exploitation agricole ou à un équipement d'intérêt collectif.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DESTINATIONS INTERDITES OU SOUMISES À CONDITION		A
Exploitation agricole et forestière		
Exploitation agricole		
Exploitation forestière		X
Habitation		ASC
Logement		ASC
Hébergement		X
Commerce et activité de service		X
Artisanat et commerce de détail		X
Restauration		X
Commerce de gros		X
Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle		X
Hébergement hôtelier et touristique		X
Cinéma		X
Équipements d'intérêt collectif et services publics		
Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés		X
Locaux techniques et industriels des administrations publiques ou et assimilés		
Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale		X
Salles d'art et de spectacles		X
Équipements sportifs		X
Autres équipements recevant du public		X
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire		X
Industrie		X
Entrepôt		X
Bureau		X
Centre de congrès et d'exposition		X

	<i>Destination autorisée</i>
	<i>Destination interdite</i>
<i>ASC : Admis sous conditions</i>	

B.b Zone N

Cette zone encadre les terres vouées à l'agriculture. Ces secteurs, équipés ou non, doivent être protégés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Cette zone est inconstructible de fait à l'exception des bâtiments agricoles. Elle comporte des bâtiments d'habitation sans lien avec l'agriculture (écarts bâtis et petits hameaux). Les règles visent à assurer des possibilités d'évolution pour ces constructions sans permettre le développement de nouvelles habitations principales.

CHAPITRE 1 : DESTINATION DES CONSTRUCTIONS ET USAGES DES SOLS

Interdiction d'usages, d'affectations des sols, des constructions et des activités

Les destinations suivantes sont interdites :

- Les commerces et activités de service
- Les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.

Les sous-destinations suivantes sont interdites :

- Les exploitations forestières.
- Les hébergements.
- Les locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, les établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, les salles d'arts et de spectacle, les équipements sportifs et les autres équipements recevant du public ;
- Autres équipements recevant du public.

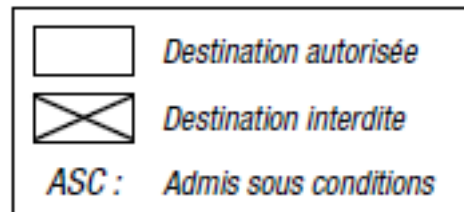
Limitations d'usages, d'affectations des sols, des constructions et des activités

- Les constructions et installations des exploitations agricoles à condition de ne pas engendrer de risques incompatibles avec le caractère résidentiel des zones urbaines et à urbaniser adjacentes ;
- Les nouvelles constructions d'habitations aux conditions d'être nécessaires à une exploitation agricole et d'être construites sur le site d'exploitation, ainsi que leurs annexes et extensions ;
- Les annexes et extensions des habitations existantes sur une même unité foncière ;
- Le changement de destination des bâtiments identifiés aux documents graphiques ;
- Les installations classées pour la protection de l'environnement à condition d'être liées à une exploitation agricole ou à un équipement d'intérêt collectif.

Tableau 27 : Synthèse des destinations interdites ou soumises à condition, zone A du PLUI

La création d'infrastructure routière n'est pas autorisée en zone A. Une mise en compatibilité du PLUI est donc nécessaire pour autoriser le projet.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DESTINATIONS INTERDITES OU SOUMISES À CONDITION		N
Exploitation agricole et forestière		
Exploitation agricole		
Exploitation forestière		
Habitation		
Logement		ASC
Hébergement		ASC
Commerce et activité de service		
Artisanat et commerce de détail		X
Restauration		X
Commerce de gros		X
Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle		X
Hébergement hôtelier et touristique		X
Cinéma		X
Équipements d'intérêt collectif et services publics		
Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés		X
Locaux techniques et industriels des administrations publiques ou et assimilés		
Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale		X
Salles d'art et de spectacles		X
Équipements sportifs		X
Autres équipements recevant du public		X
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire		
Industrie		X
Entrepôt		X
Bureau		X
Centre de congrès et d'exposition		X



B.c Éléments graphiques



Figure 173 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Section Berneuil Chamborêt

Tableau 28 : Synthèse des destinations interdites ou soumises à condition, zone N du PLUI

La création d'infrastructure routière n'est pas autorisée en zone N. Une mise en compatibilité du PLUI est donc nécessaire pour autoriser le projet. Les détails de cette mise en compatibilité sont présentés en pièce G02 du présent dossier.

3.7.1.2 Commune de Chamboret

L'occupation du territoire communal est régie par un Plan Local d'Urbanisme dont la dernière évolution a été approuvée le 19/04/2019.

A Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Les orientations générales retenues par la commune, et s'appuyant sur le diagnostic, reposent sur 2 grands axes d'aménagement et de développement durable :

- AXE 1 : Favoriser le développement démographique en se donnant les moyens de maintenir la population actuelle et d'accueillir de nouveaux habitants ;

Le projet participe à mieux desservir la commune.

- AXE 2 : Valoriser les qualités intrinsèques du territoire.

La définition du projet tient compte du processus « Eviter – Réduire – Compenser », afin de limiter les impacts sur les espaces de nature, les espaces agricoles et les habitations.

D'après cette analyse le projet est compatible avec le PADD.

B Règlement

Le créneau de dépassement prend place en zone A, zone agricole. Le chemin d'accès au hameau de Daugère se situe en zone N, zone naturelle.

B.a Zone A

OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL INTERDITES

Est interdit tout ce qui n'est pas autorisé à l'article 1.2 du présent règlement.

OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL SOUMISES A CONDITIONS PARTICULIERES

En zone A, sont admis sous réserves :

Les habitations nécessaires à l'activité agricole,

- *Les constructions nécessaires à l'exploitation agricole,*

- *Les constructions nécessaires au stockage ou à l'entretien de matériel agricole par les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA),*

- *L'adaptation, la réfection ou l'extension des bâtiments existants nécessaires à l'activité agricole,*

- *L'extension des constructions d'habitation principales,*

- *Le changement de destination des bâtiments agricoles identifiés dans le document graphique du règlement au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme,*

- *Les annexes des constructions principales,*

- *La construction de piscine est autorisée,*

- *Les dispositions relatives aux annexes et piscines ne sont applicables qu'une seule fois à compter de l'approbation du présent PLU.*

- *La reconstruction d'un bâtiment détruit après sinistre dans le respect des dispositions de l'article L 111-3 du code de l'urbanisme,*

- *La sous destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » à condition qu'ils ne modifient pas l'aspect extérieur de la zone et que toutes précautions soient prises pour assurer la bonne intégration dans le paysage et l'économie des terres exploitées.*

L'aménagement d'une voie ou l'élargissement d'une voie ne sont pas des occupations du sol admis en zone A. Une mise en compatibilité du PLU de Chamborêt est nécessaire.

B.b Zone N

OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL INTERDITES

Est interdit tout ce qui n'est pas autorisé à l'article 1.2 du présent règlement.

1.2. OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL SOUMISES A CONDITIONS PARTICULIERES

Les occupations et utilisations du sol désignées ci-après sont admises :

- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- L'aménagement et le changement de destination pour la réhabilitation des constructions existantes,
- L'extension des constructions d'habitation principales,
- Les annexes des constructions principales,
- La construction de piscine est autorisée,
- Ces dispositions ne sont applicables qu'une seule fois à compter de l'approbation du présent PLU.

En zone N, l'élargissement du chemin menant au hameau de Daugère est autorisé, il entre dans le cas des « installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ».

Sur la commune de Berneuil le règlement en vigueur en zones A et N n'autorise pas clairement le projet.

Le règlement en vigueur sur la zone A, contrairement à celui de la zone N, n'autorise pas le projet sur la commune de Chamborêt.

Une mise en compatibilité des documents d'urbanisme est nécessaire.

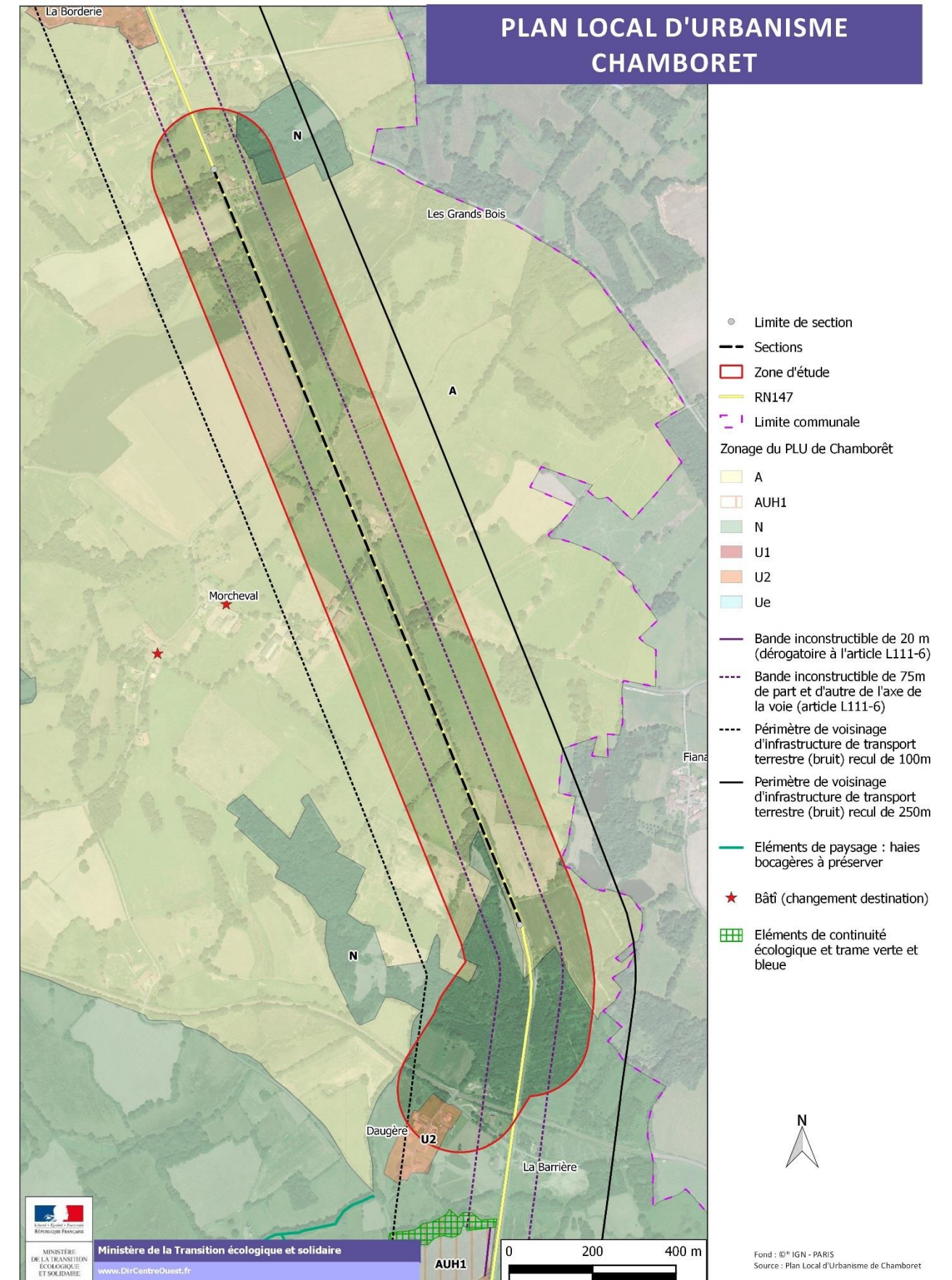


Figure 174 : Zonage du PLU sur la section de Chamborêt

3.7.2 Servitudes d'utilité publique, réseaux et emplacements réservés

3.7.2.1 Servitudes

La zone d'étude sur Berneuil est concernée par des lignes à haute tension (servitude relative à l'établissement de canalisations électriques). Une ligne téléphonique est enterrée le long de la RN147 (servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques).



Photo 59 : Ligne haute tension longeant la RN147 au niveau de la section de Berneuil

Sur la commune de Chamborêt, la zone d'étude est concernée par les servitudes d'utilité publique suivante :

- Réseau de télécommunication, avec le passage en terrain privé de câbles téléphoniques souterrains ;
- La présence de canalisations d'eau potable ;
- La présence de boisement libre (par opposition à un boisement interdit).

Au niveau du hameau de Daugère, des terrains grevés de servitudes liées au fonctionnement de la voie ferrée sont présents.

3.7.2.2 Emplacements réservés

Le PLUI fait état d'un emplacement réservé sur la commune de Berneuil, il se situe en dehors de la zone étudiée pour le créneau de dépassement.

Le PLU de la commune de Chamborêt fait état de 5 emplacements réservés. Aucun ne se situe au sein de la zone d'étude du créneau de dépassement.

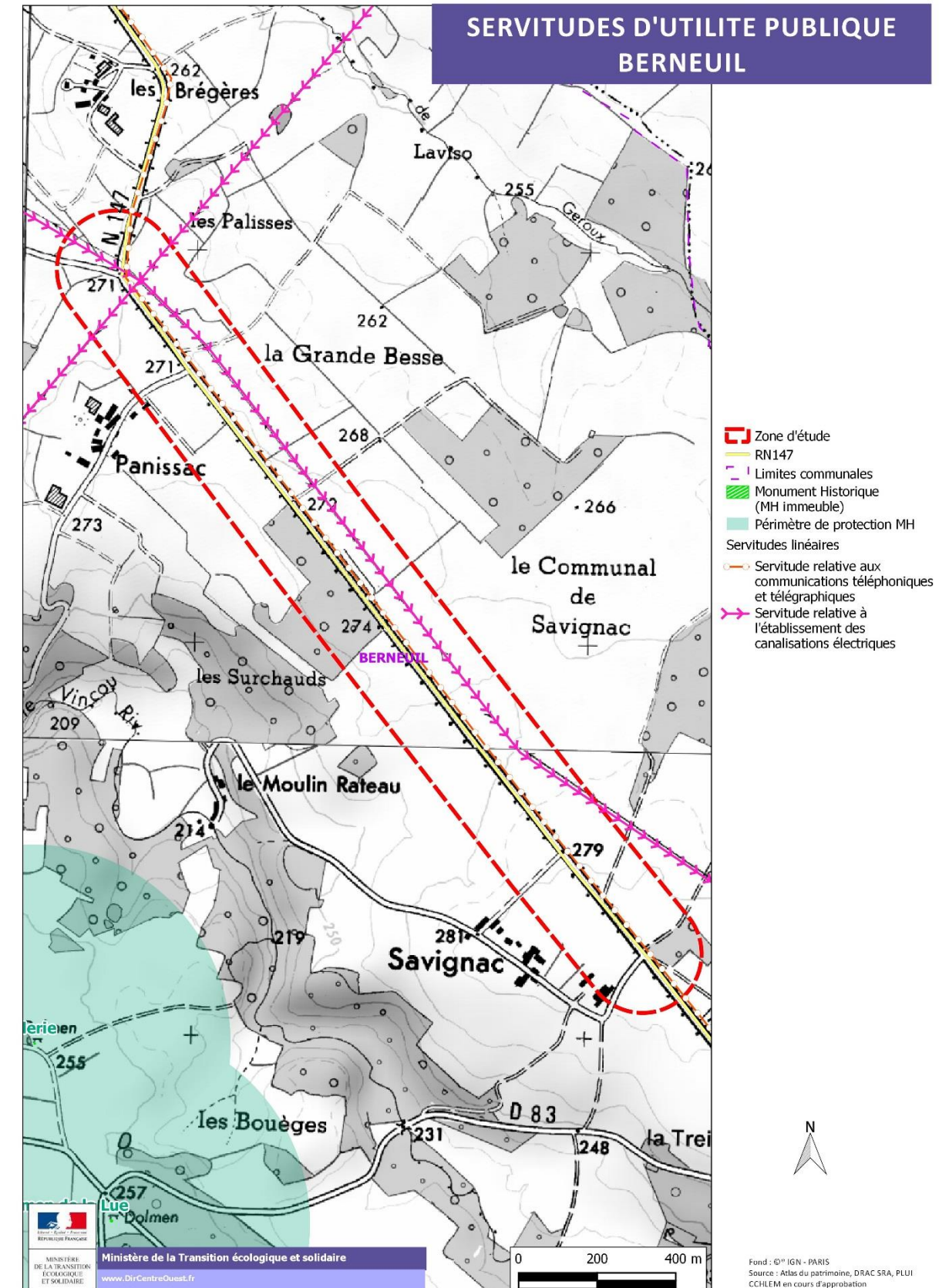


Figure 175 : Servitudes d'utilité publique – section Berneuil

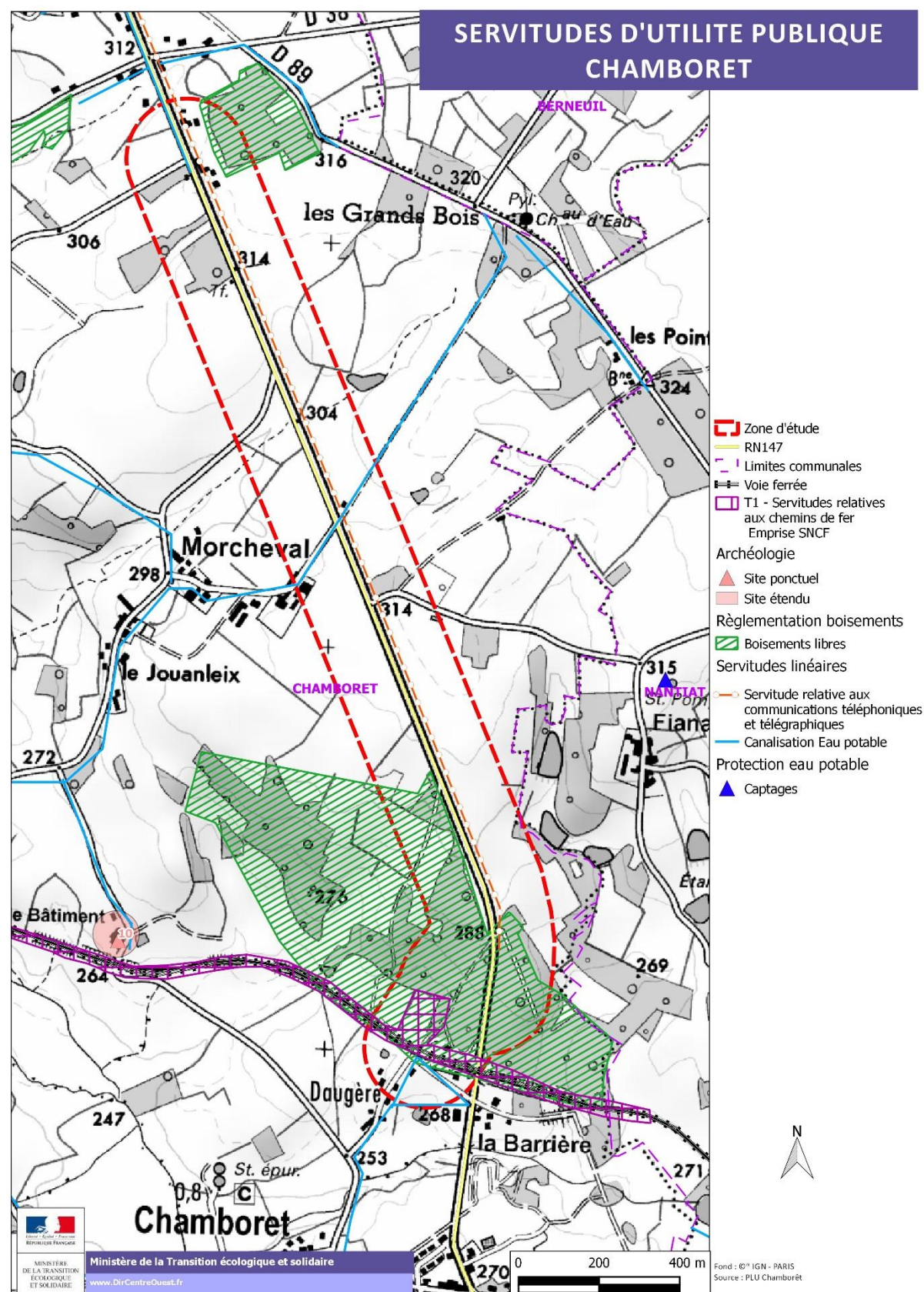


Figure 176 : Servitudes d'utilité publique – Section Chamboret

3.8 MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

La zone d'étude s'étend de Limoges au secteur de Bellac et regroupe 25 communes. Elle sera toutefois adaptée en fonction des thématiques abordées.

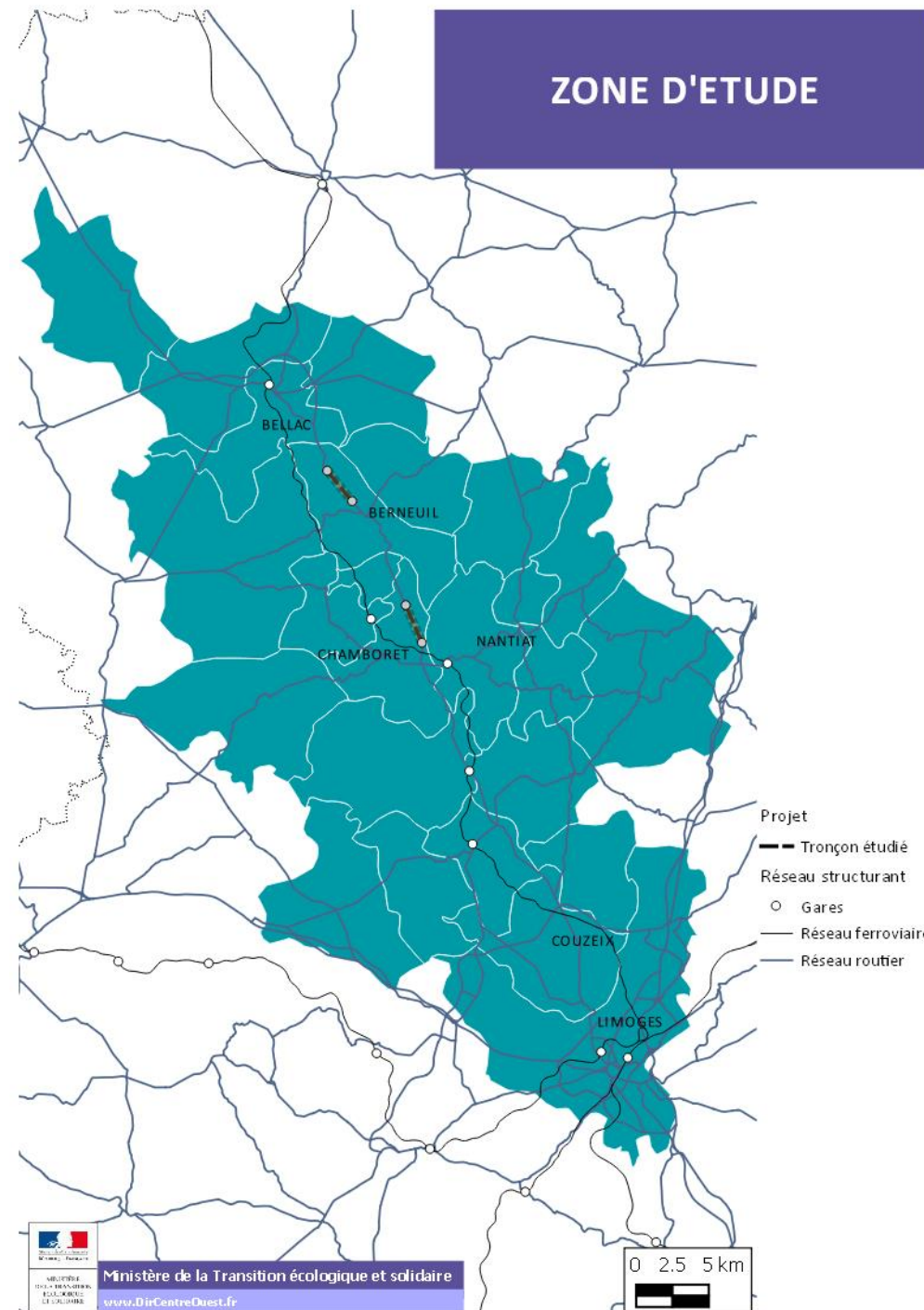


Figure 177 : Secteur à l'étude

3.8.1 Caractéristiques de la population

3.8.1.1 Un territoire rural peu peuplé en périphérie de l'aire urbaine de Limoges

La ville de Limoges polarise une forte part de la population du périmètre, concentrant 51% de la totalité des habitants de la Communauté de Communes (CC) Haut Limousin En Marche, la CC Elan Limousin Avenir Nature et la Communauté Urbaine (CU) Limoges Métropole.

Avec plus de 168 000 habitants, le secteur d'étude (présenté précédemment paragraphe 1.6, page 134) représente 65% de la population de l'ensemble des trois EPCI impactés par le projet.

Bellac se distingue des autres communes de l'axe étudié par une population plus élevée (3 960 habitants), en comparaison avec Nantiat, Berneuil ou Chamborêt.

Tableau 29 : Population par territoire (INSEE 2016)

	Population (2016)
Région	5 935 600
Département	374 980
CC Haut Limousin en Marche	23 440
CC Elan Limousin Avenir Nature	27 890
CA Limoges Métropole	207 990
Limoges	132 660
Bellac	3 960
Nantiat	1 600
Chamborêt	790
Berneuil	420

La densité de population diminue à mesure que l'on s'éloigne de Limoges, avec un pôle plus dense qui apparaît à Bellac. Le reste du territoire est marqué par des densités de population faibles.

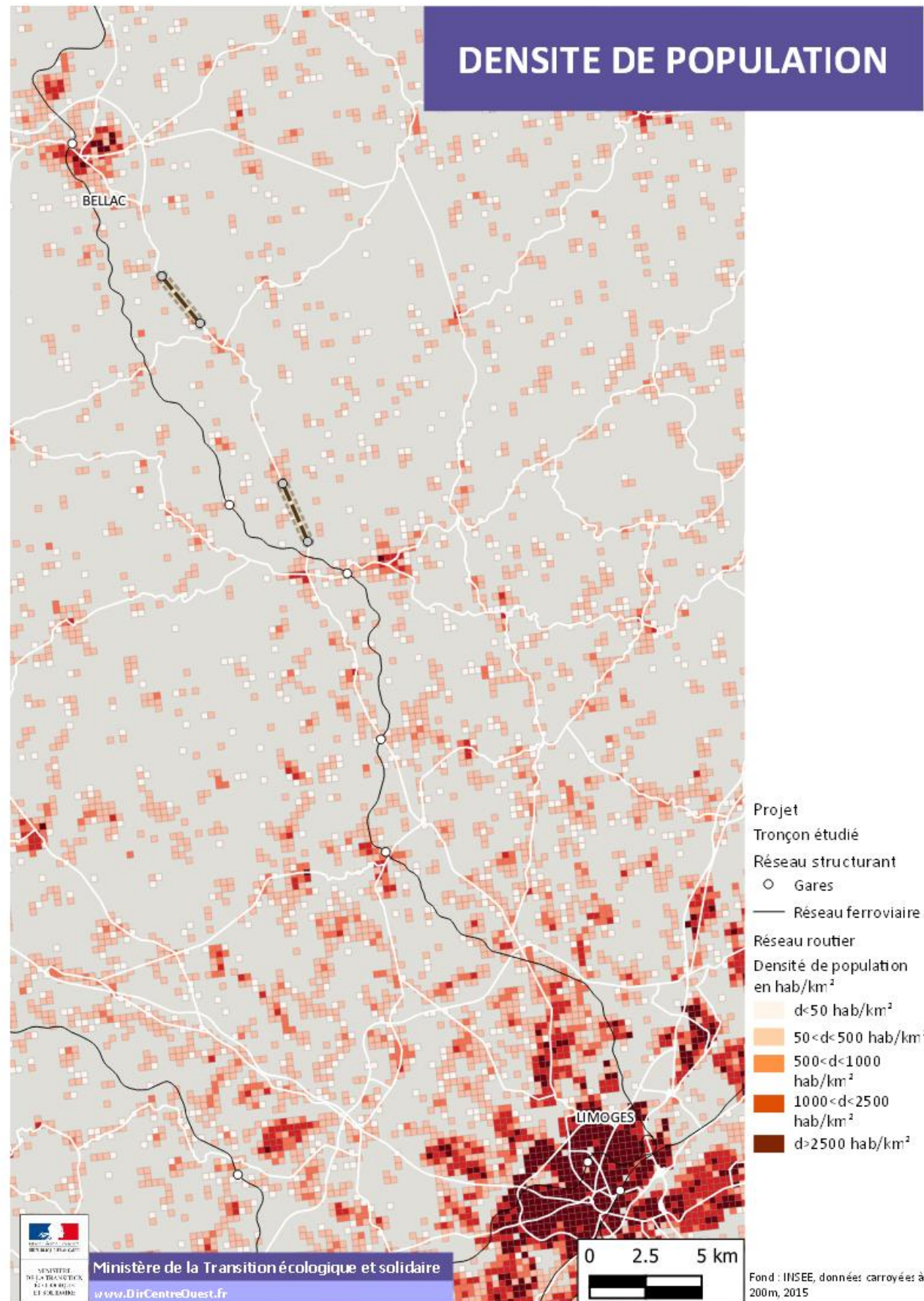


Figure 178 : Densité de population (INSEE, données carroyées 2015)

3.8.1.2 Un vieillissement de la population qui s'accroît avec l'éloignement de Limoges

Plus éloignée de l'agglomération de Limoges et en périphérie de sa zone d'influence, la communauté de communes Haut Limousin en Marche se démarque des communautés de communes voisines par une représentation forte des plus de 60 ans avec un taux de 42% (soit plus de 15 points supérieurs à la communauté urbaine de Limoges Métropole ou à la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature). Par ailleurs, il est à noter que cette proportion élevée de séniors a augmenté depuis 2013 de plus de 3 points confirmant ainsi le vieillissement de la population sur ce territoire. La part des moins de 29 ans y est, quant à elle, symétriquement plus faible.

Sur la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature, la part plus élevée des 30-59 ans associée à une proportion des moins de 15 plus marquée peuvent s'expliquer par l'installation de ménages en couple et avec enfants en seconde couronne de Limoges.

La métropole Limougeaude concentre une part plus importante de « moins de 30 ans », en raison notamment des établissements universitaires qu'elle accueille.

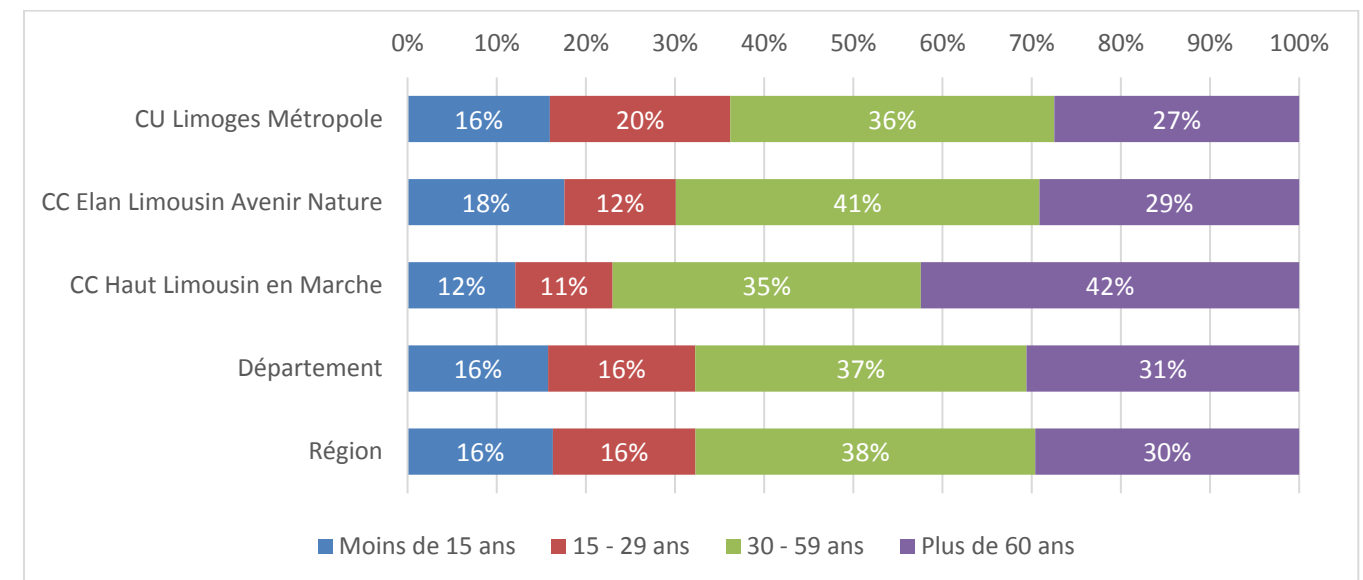


Figure 179 : Structure par âge de la population (INSEE, 2016)

L'indicateur de dépendance économique renseigne sur le rapport entre, d'une part, la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus), et d'autre part, la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et séniors que de personnes en âge de travailler.

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche présente un indicateur de dépendance économique relativement élevé et à tendance haussière, 145 en 2016 contre 130 en 2013. Un chiffre largement supérieur à la moyenne régionale (107) et départementale (109). Il est de 109 pour la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature et de 100 pour la communauté urbaine de Limoges Métropole.

3.8.1.3 Un recul démographique sur les territoires éloignés de Limoges

Globalement, les territoires ayant connu une augmentation de leur population entre 2006 et 2011, ont vu leur croissance ralentir ou s'inverser après 2011. La Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature a maintenu un taux d'évolution positif depuis 2011 (0.29% par an) malgré une baisse de vitesse constatée tandis que la CU Limoges Métropole a vu son taux d'évolution devenir négatif sur la période 2011-2016 (-0.14% par an). Le taux d'évolution de la CC Haut Limousin en Marche déjà négatif entre 2006 et 2011 s'est dégradé sur la période 2011-2016 (-0.82% par an).

A l'inverse, la démographie de la communauté de communes Haut Limousin en Marche (majoritairement exclue de l'aire urbaine de Limoges - à l'exception de deux communes) marque un recul depuis 2006. Son déclin démographique s'est accentué avec en moyenne, une baisse annuelle de 0.82% de la population entre 2011 et 2016 contre une perte annuelle de 0.61% sur la période 2006-2011.

Depuis 2011, une inversion des tendances est observée pour le département et la CU Limoges Métropole (diminution de la population de l'ordre de 0.1% par an). Limoges connaît une forte baisse de sa population, tandis que la plupart des communes de sa communauté urbaine sont concernées par une croissance démographique se traduisant par l'étalement urbain de Limoges.

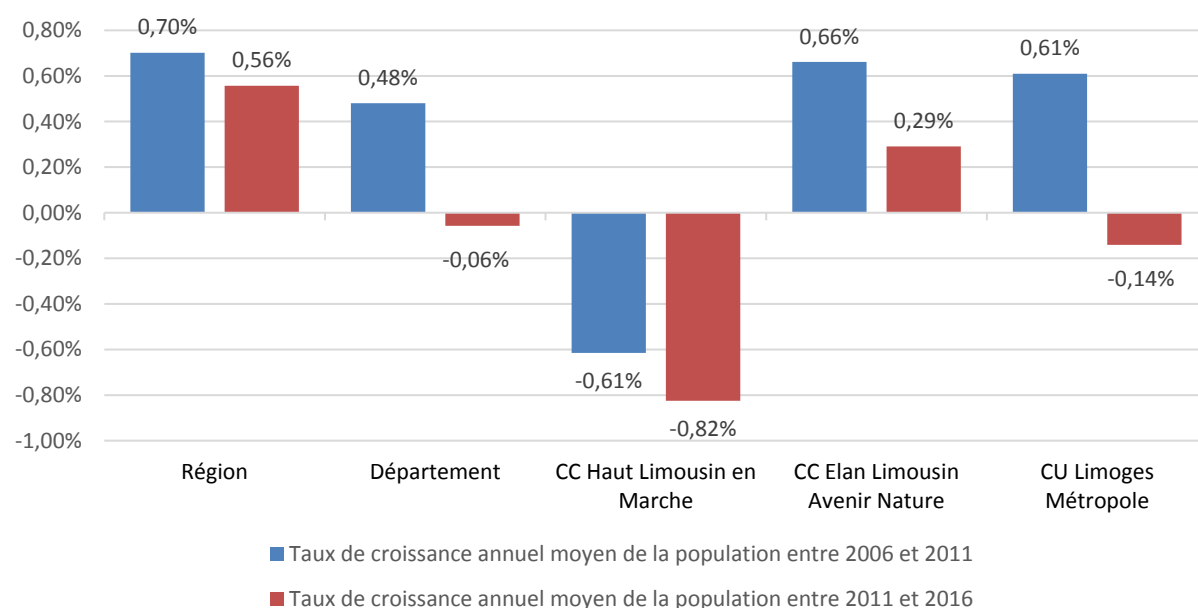


Figure 180 : Evolution démographique annuelle (INSEE, recensements de la population)

A mesure que l'on s'éloigne de la Métropole Limougeaude, les croissances démographiques sont de moins en moins marquées. Le projet à l'étude est situé entre Nantiat et Bellac, communes qui ont vu leur population décliner depuis le début des années 2000. Les communes connaissant la plus forte croissance sont celles situées entre Limoges et Nantiat.

3.8.1.4 Synthèse

Le secteur étudié entre Bellac et Chamboret/Nantiat est caractérisé par des densités de population faibles, au sein d'un espace fortement rural. Le territoire s'organise autour de zones d'habitat disséminées dans la campagne.

Les analyses mettent en évidence la duplicité du territoire avec, d'une part, une aire urbaine de Limoges dynamique, malgré un ralentissement de la croissance démographique, mais soumise à la périurbanisation touchant notamment la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature. D'autre part, une périphérie rurale, plus éloignée de Limoges, ici la communauté de communes Haut Limousin en Marche, marquée par un recul et un vieillissement de sa population.

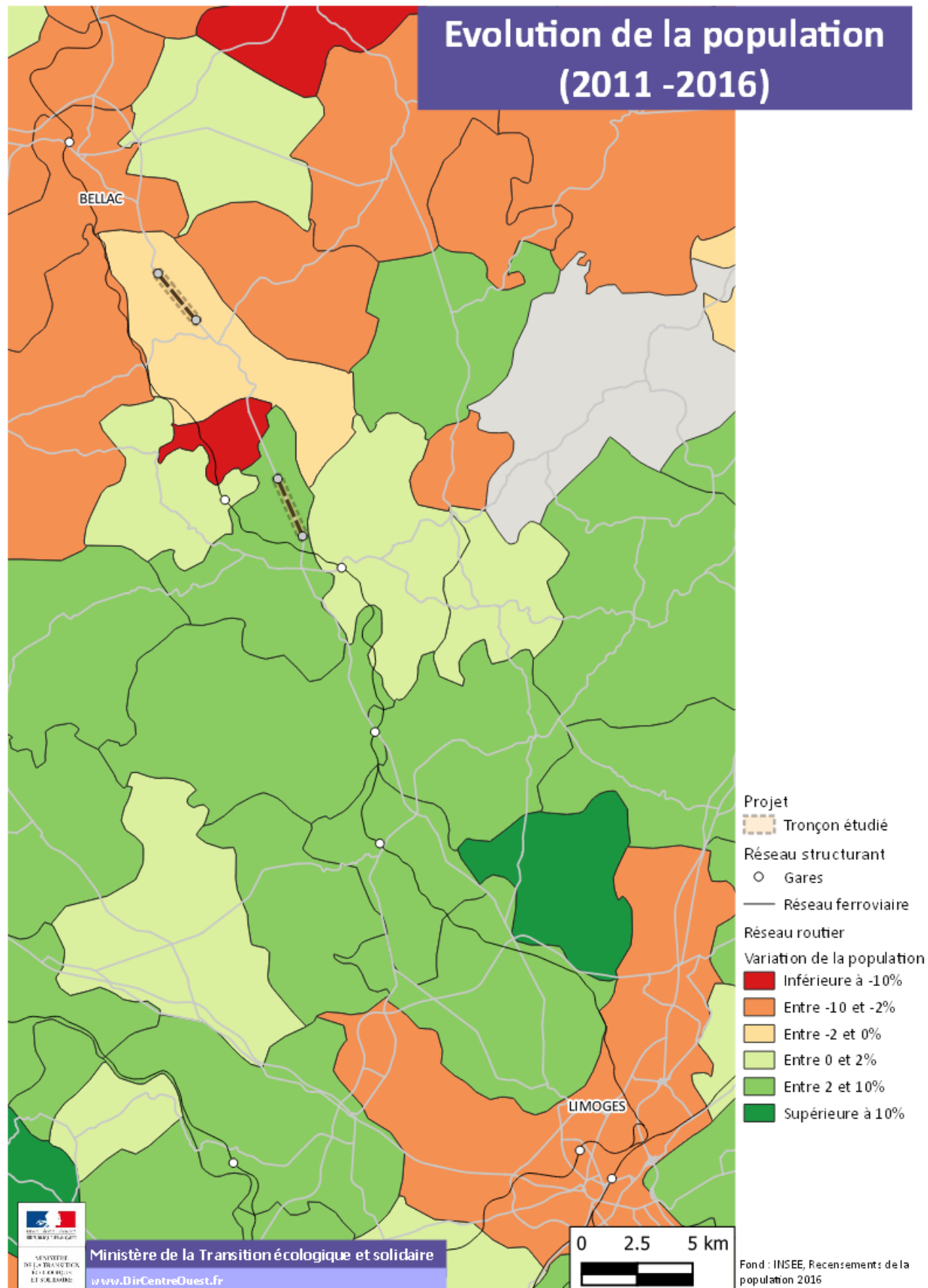


Figure 181 : Evolution démographique entre 2011 et 2016 (INSEE, recensements de la population)

3.8.2 Caractéristiques des emplois et des activités économiques

3.8.2.1 Un chômage plus marqué sur Limoges et Bellac

La communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature se démarque des autres territoires par une part d'actifs occupés plus forte. Cette caractéristique s'explique en partie par une part de chômeurs inférieure et une proportion de population âgée de 30 à 59 ans plus élevée.

Pour la communauté de communes Haut Limousin en Marche, c'est la part de retraités qui apparaît élevée avec une valeur de 14% contre 8%-9% à l'échelle régionale et départementale, en cohérence avec la part des habitants de plus de 60 ans qui était également supérieure dans les analyses démographiques.

Le territoire accueillant le plus d'étudiants est la métropole de Limoges, qui dispose de divers établissements d'enseignement supérieur.

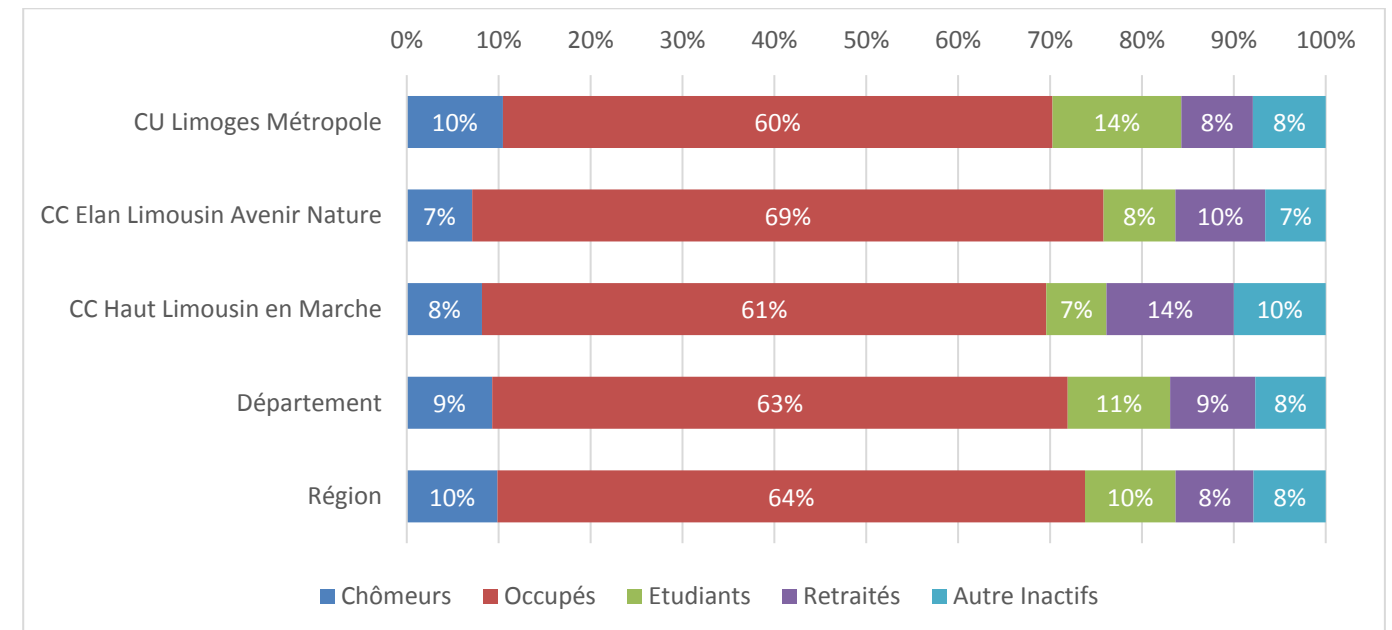


Figure 182 : Décomposition de la population entre 15 et 64 ans par statut d'activité (source : INSEE, 2016)

Sur notre périmètre d'étude, les communes les plus touchées par le chômage sont celles de Limoges et de Bellac, avec des taux supérieurs à 14%.

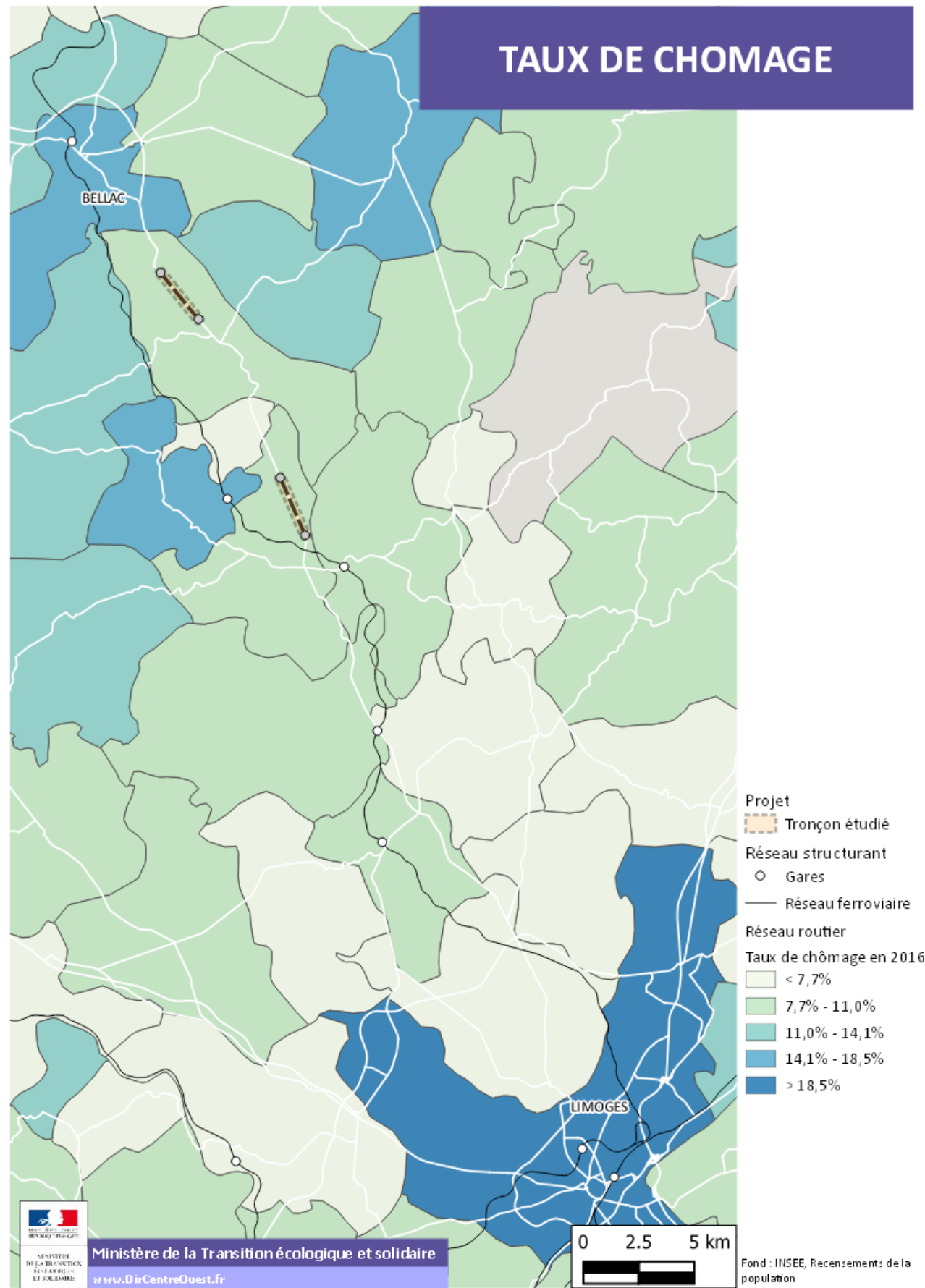


Figure 183 : Taux de chômage par commune sur le territoire d'étude (INSEE, 2013)

3.8.2.2 Deux pôles d'emploi : Limoges et Bellac

La communauté de communes Haut Limousin en Marche est relativement bien dotée en emplois avec 95 emplois pour 100 actifs⁵ notamment grâce à Bellac, qui constitue un pôle d'emploi structurant du territoire (avec 192 emplois pour 100 actifs).

La communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature offre moins d'emplois à ses habitants avec seulement 52 emplois pour 100 actifs. Elle est polarisée vers le pôle d'emploi de Limoges : une part notable de ses résidents sortent de l'EPCI pour accéder à l'emploi à l'extérieur. La commune de Nantiat, avec 119 emplois pour 100 actifs, et dans une moindre mesure Chamboret, se démarquent avec quelques moyennes entreprises implantées sur leur territoire.

La Métropole de Limoges avec 124 emplois pour 100 actifs est le principal pôle d'emploi du secteur étudié avec près de 98 600 emplois⁶ en 2016.

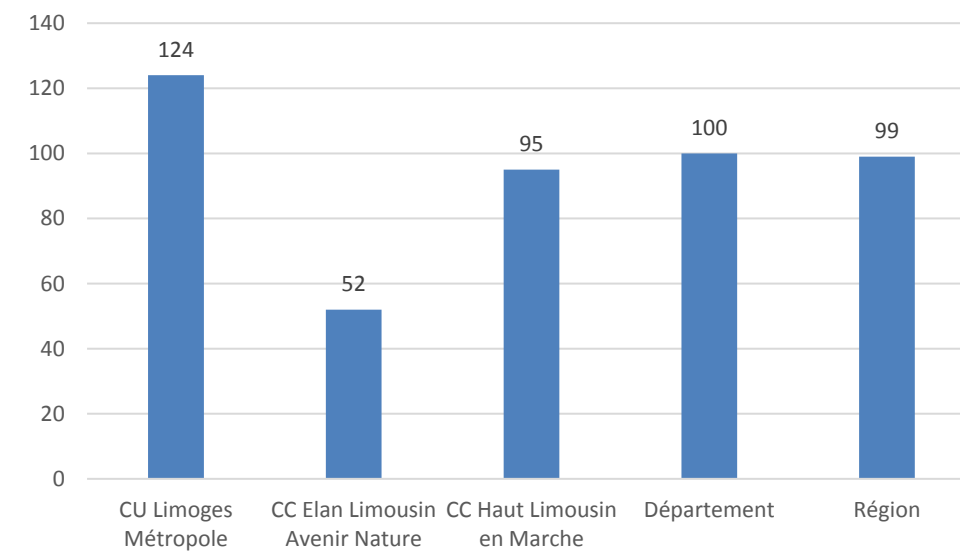


Figure 184 : Nombre d'emploi pour 100 actifs (source : INSEE, 2016)

Sur notre périmètre d'étude, quatre communes sont attractives en termes d'emplois : Bellac, Nantiat - Chamborêt et Limoges, ce qui est source de déplacements entre ces villes et les communes aux alentours.

⁵ Selon l'INSEE, l'indicateur de concentration d'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur la population active occupée du territoire.

⁶ Source : INSEE, recensements de la population, 2016.

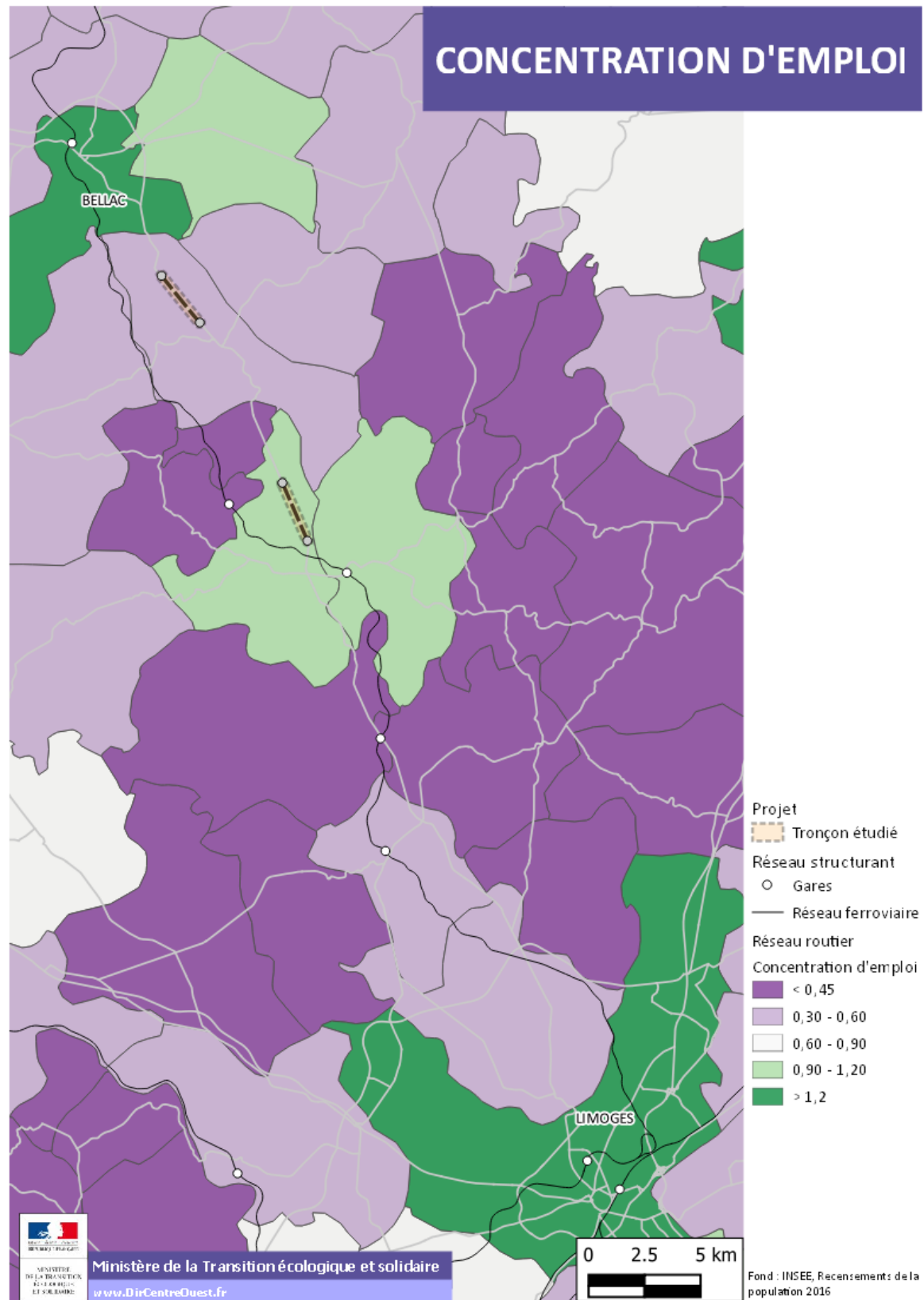


Figure 185 : Emploi et population active occupée (source : INSEE, 2013)

3.8.2.3 Dynamisme économique de l'agglomération de Limoges

Si Bellac apparaît dans les analyses précédentes comme un pôle d'emploi structurant du territoire en termes d'équilibre emploi / population active occupée, son nombre d'emplois, de l'ordre de 2 300 est bien inférieur à celui de Limoges et des communes de son pôle qui cumulent plus de 90 000 emplois.

Entre 2011 et 2016, sur notre secteur, la tendance économique apparaît peu favorable avec une perte globale d'emplois sur l'ensemble de nos EPCI de -0.77% par an : -0.72% par an pour la CC Haut Limousin en Marche, -0.90% par an pour la CC Elan Limousin Avenir Nature et -0.77% par an pour Limoges Métropole. En Haute-Vienne, le nombre d'emplois a également connu une baisse, légèrement inférieure à notre territoire d'étude (-0.71% par an). Cette diminution s'oppose à ce qui est observé à l'échelle de la région avec une hausse de +0.12% par an du nombre d'emplois.

Sur notre territoire, le pôle d'emplois ayant connu la plus forte évolution en volume depuis 2011 est Limoges avec une baisse de plus de 3 400 emplois en 5 ans. Les communes de Bellac et Nantiat suivent cette tendance de baisse. Seules les communes en périphérie de Limoges ont vu leur nombre d'emplois augmenter (Couzeix, Verneuil-sur-Vienne...). Les évolutions du nombre d'emplois des autres communes du secteur sont moins marquées, bien que majoritairement négatives.